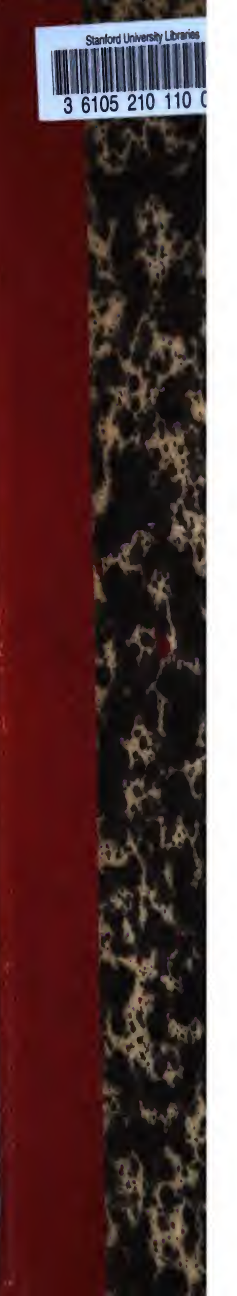

A. GAULDRÉE-
L'ADMINISTRATION
MILITAIRE
1
ANTIQUITÉ

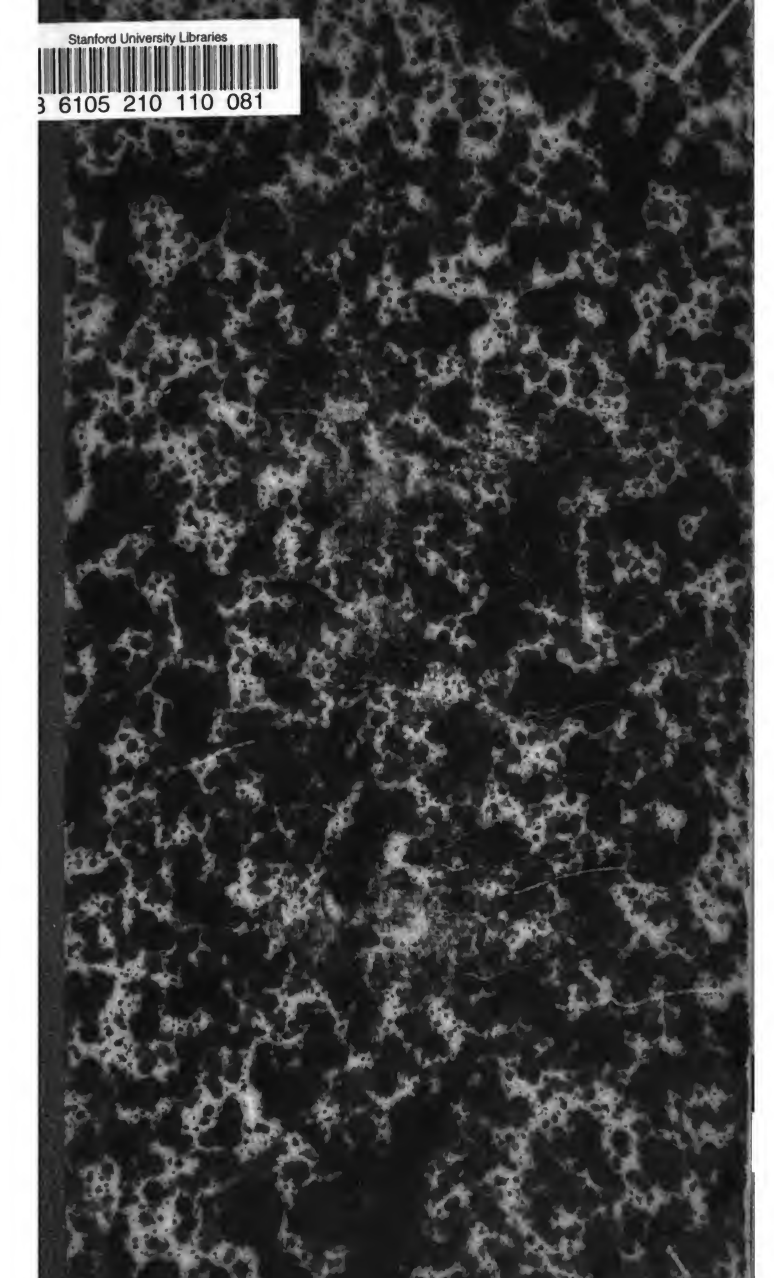
L'ADMINISTRATION MILITAIRE

1

ANTIQUITÉ


L'ADMINISTRATION
MILITAIRE
1
ANTIQUITÉ
355
G269
STANFORD
LIBRARY




Stanford University Libraries
3 6105 210 110 081


ELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY



L'ADMINISTRATION MILITAIRE

DANS L'ANTIQUITÉ.

L'ADMINISTRATION MILITAIRE

DANS L'ANTIQUITÉ

PAR

Adolphe GAULDRÉE-BOILLEAU,

Ancien Chef de Bureau au Ministère de la Guerre.

> Les hommes, quand ils entreprennent une guerre, commencent par où ils devraient finir; et, lorsqu'ils éprouvent des revers, ils se mettent à raisonner....
>
> THUCYDIDE. Guerre du Pélopon. I. 78.

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE

J. DUMAINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

30, rue et passage Dauphine, 30

1871

Saint-Brieuc. Typ. Guyon Francisque, rue Saint-Gilles

A LA MÉMOIRE

D'UN CHER ET VÉNÉRÉ MAITRE

FEU M. G.-B.-J. LAMBERT

ANCIEN INTENDANT MILITAIRE

ET COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR

TÉMOIGNAGE

DE RESPECTUEUX ET INALTÉRABLE SOUVENIR

AVANT-PROPOS.

Le commandement d'une armée embrasse deux parties bien dissemblables et pourtant inséparables dans la main du général en chef : *l'Administration*, *l'Action*.

Nous sommes parti de ce principe pour écrire, sur l'*Administration militaire*, un ouvrage qui soit moins l'expression d'opinions personnelles, que la consécration de l'expérience universelle, en remontant jusqu'aux premières grandes luttes historiques. Tout paraît différer, il est vrai, entre les

peuples d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, même entre le siècle passé et le nôtre.

Mais si la constitution de la société, l'éducation de la jeunesse, les systèmes d'organisation, les moyens propres à l'attaque et à la défense, ont complètement changé, et sont destinés à des transformations dont on ne saurait prévoir le terme, les lois de la vie restent immuables : ce sont des hommes qui composent les phalanges en apparence les plus invincibles. Il a fallu, il faudra donc toujours les armer contre la faim, les intempéries, la maladie, bien plus que contre l'ennemi.

Envisagée sous cet aspect, l'*Administration militaire*, à toutes les époques, est un sujet d'étude du plus haut intérêt; mais la période de la République romaine mérite plus particulièrement l'attention, parce que les légions ont combattu et subjugué tous les peuples de l'univers alors connu.

En effet, une victoire isolée, même les avantages non interrompus d'une campagne entière, peuvent être un caprice de la fortune, ou la conséquence de

fautes accidentelles du parti vaincu ; il n'en est pas de même de la continuité des succès suivis de conquêtes successives et irrévocables.

Cicéron a dit : « Nous avons beau nous flatter, » nous ne sommes point supérieurs : — aux Espa- » gnols, par le nombre, — aux Gaulois, par la » force, — aux Carthaginois, par la finesse, — aux » Grecs, par les arts, — aux Latins et aux Italiens » eux-mêmes, par ce tact délicat propre au climat » où nous vivons (1). »

A quelles causes les Romains durent-ils donc l'enchaînement de leurs triomphes ? — à des qualités de race qu'il est très-rare de voir associées chez un seul peuple : suite dans les conseils, persévérance inébranlable dans les résolutions, expérience consommée des chefs de la République, sobriété, discipline des soldats, énergie, courage invincible de tous. L'ensemble de ces qualités n'a été, dans l'antiquité, le partage d'aucune autre nation, et nulle

(1) *Cicéron*, de Haruspicum responsis : IX.

n'a pu fuir un sort commun, — l'asservissement. De même, parmi les modernes, aucun Etat ne présente ces qualités réunies : aussi ne voit-on chez eux que des prospérités passagères. Le génie d'un homme peut les élever, alternativement, au premier rang; mais des vicissitudes viennent toujours les rejeter, plus ou moins vite, dans l'affaissement.

Guischardt, l'un des aides de camp de Frédéric II, le savant auteur de mémoires militaires très-estimés, s'est exprimé comme il suit sur le degré de perfection auquel l'art de la guerre était parvenu en Grèce et à Rome.

« Quoique l'on ne conseille pas d'imiter les Grecs » et les Romains eu égard à l'ordonnance de leur » infanterie, leur histoire et leur constitution mili- » taire offrent d'autres objets dignes de notre » curiosité, et très-propres à nous servir d'instruc- » tion. Qui est-ce qui n'admirera pas leur discipline, » le choix de leurs soldats, leur castramétation, » leur vigilance, et les mesures qu'ils prenaient pour » la sûreté de leurs camps et de leurs marches ;

» *leur frugalité, et leur attention à s'épargner* » *un nombre infini des besoins qui accablent* » *pour ainsi dire aujourd'hui nos armées*; les » projets de campagne de leurs généraux, leurs » ruses de guerre, et tant d'exemples de fermeté, » de présence d'esprit et de valeur qu'ils ont don- » nés? On ne regrettera certainement pas la peine » que l'on aura prise à méditer sur des objets de » cette importance (1). »

Le sentiment de Guischardt nous a soutenu dans les recherches persévérantes auxquelles nous avons dû nous livrer. Il nous affermit aussi dans la pensée que la publication de notre travail peut être utile, en ce moment principalement, où la préoccupation générale se porte sur la réorganisation de l'armée et de l'administration militaire : la base la plus solide qu'on puisse lui donner ne sera-t-elle pas, en effet, cette solide instruction que procure à l'homme l'ex-

(1) *Guischardt.* Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquité militaire : Avant-propos, p. XLVIII et XLIX. Berlin. 1773.

périence accumulée par tous ses devanciers, et qu'il importe de faire arriver à tous les degrés de la hiérarchie. Voici la méthode que nous avons adoptée.

La forme exclusivement didactique, surtout en des matières parfois arides, aurait pu faire naître la fatigue. Afin d'éviter cet inconvénient, nous avons consacré exclusivement notre premier livre à mettre en relief, dans les principales guerres de l'antiquité, les besoins des armées, les mesures employées pour y satisfaire, les succès obtenus, les fautes commises, en un mot *l'administration militaire en action* à chaque époque : les résultats signalés feront naître, nous l'espérons, le désir d'examiner de plus près le système qui les a produits. Dans cette pensée, sous le titre de chaque service administratif, nous avons traité les questions qui s'y rapportent; et, là encore, nous nous sommes attaché à les éclairer par des faits plutôt que par une froide exposition: tel est le sujet de notre second livre. Un résumé de l'ouvrage contient les rapprochements utiles à faire avec les diverses branches de notre propre organisa-

tion, et précise les principes, parfois même les procédés que nous pourrions emprunter avec avantage au passé. Enfin, un appendice réunit, comme *Documents à consulter*, les notes ou dissertations dans lesquelles nous avons traité les questions qui demandaient de longs développements.

Nous avons tenu à citer, invariablement, les autorités sur lesquelles nous nous sommes appuyé, et à reproduire le texte même des auteurs dans les passages les plus remarquables : ces écrits, chefs-d'œuvre pour la plupart, sont les instructives et irrécusables archives de l'administration militaire. Nous avons désiré donner ainsi à notre livre un caractère classique ; puisse-t-il, par un attrait suffisant, porter nos lecteurs à suivre cette sage prescription de La Bruyère : « *L'étude des textes ne* » *peut jamais être assez recommandée en tout* » *genre d'érudition* ; *ayez les choses de première* » *main, puisez à la source !* »

Espérons que des moyens d'instruction, judicieusement combinés, permettront désormais aux officiers,

aux sous-officiers et aux soldats de l'armée, d'acquérir les connaissances les plus profitables à la patrie et à leur propre carrière.

AD. GAULDRÉE-BOILLEAU,

Ancien chef à la Guerre,
Notamment du Bureau des subsistances, de 1848 à 1850
et de 1852 à 1862.

Guingamp (Côtes-du-Nord), août. 1871.

NOTA. — Nous avons réuni tous les matériaux nécessaires pour écrire, sur l'*Administration militaire dans les temps modernes*, un ouvrage qui sera la suite et le complément de celui-ci. Nous ne négligerons rien pour le publier dans le plus bref délai possible.

LIVRE PREMIER.

ORIGINE DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'ANTIQUITÉ OU L'ON REMARQUE SON ACTION.

SECTION PREMIÈRE.

CHAPITRE UNIQUE.

ORIGINE DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE. — SON BUT, SES DEVOIRS, SES PRINCIPES.

ARTICLE Ier.

Origine de l'Administration militaire. Son but. Ses devoirs.

L'existence humaine est soumise à des besoins inévitables, selon un ordre de priorité qui s'est imposé dès l'origine : la *nourriture*, indispensable à la vie; l'*arme*, nécessaire dans l'état de nature à la subsistance et à la défense ; le *vêtement* et l'*abri*, utiles à la préservation.

Mais, fatalement, l'arme, aux mains de l'homme, devait devenir bien vite un moyen d'attaque contre son semblable : de là, les luttes individuelles du premier âge.

Avec la *famille* naquit le sentiment de la solida-

rité ; aux luttes individuelles succéda alors le combat en groupes tumultueux. Puis, lorsque la famille agrandie fut devenue *tribu*, *cité*, on se serra autour de signes de ralliement empruntés à la terre. Enfin, la civilisation, rapprochement pénible à faire, inventa la bataille rangée, où chaque armée déploya son étendard.

Or, la soumission à cet emblême entraînait : pour le simple combattant, l'abdication de ses droits natifs, de son initiative propre, le joug de la discipline ; pour le chef, une responsabilité toute nouvelle. Dès ce moment, en effet, la multitude était une *troupe*, et le but à atteindre était qu'elle fût pourvue de vivres, d'armes, d'effets, d'abris : autrement, point d'obéissance passive, nulle possibilité d'action commune.

Dans le *général*, l'*administrateur* a donc précédé le *chef militaire ;* la prévision des besoins, la création des ressources, constituèrent le plus impérieux de ses devoirs ; car à cette condition seule s'obtiennent : l'unité de volonté, les vues d'ensemble, le secret des projets conçus, la responsabilité, effective parce qu'elle sera sans partage ; en un mot, toutes les garanties d'une bonne et sérieuse exécution.

ARTICLE 2.

Administration militaire. Ses principes.

De l'origine, du but, des devoirs de l'Administration militaire, passons aux principes.

La cité formée, tout citoyen valide dut contribuer à sa défense, se pourvoir d'armes et combattre pour sa cause. Avant que de sortir des remparts, il fut tenu de se munir de vivres ; et si l'expédition se prolongeait au-delà du temps déterminé, le général avait la responsabilité des ressources à créer pour que nul homme ne manquât du nécessaire.

A ces divers titres, une rémunération était due au guerrier ; on la plaça dans le partage des dépouilles ennemies : aiguillon pour le combattant, récompense du service accompli ; mais en même temps cause d'aspirations incessantes à de nouvelles luttes.

Cependant, le produit du butin, subordonné au succès, n'était jamais certain, et la situation du combattant devint de plus en plus précaire, à mesure que les opérations de guerre s'étendaient au loin. Alors se manifestèrent, successivement, toutes les conséquences qui en devaient résulter : — fixation

de limites d'âge auxquelles commencerait et finirait la durée obligatoire du service militaire hors des murs ; — adoption de modèles pour les armes que le guerrier se procurerait, ou qui lui seraient fournies par la prévoyante initiative de la cité ; — allocation d'une solde en argent, part de butin, l'une et l'autre proportionnées à la position hiérarchique ; — enfin, prévoyance et réglementation de tous les besoins de l'homme et du guerrier, des droits du combattant, ainsi que des moyens d'y pourvoir.

Là apparaît, dans toute son étendue, l'action régulatrice de l'administration, d'après des principes que l'expérience avait suggérés, et qui, en se rectifiant, en se complétant successivement, finirent par constituer les institutions militaires de chaque Etat.

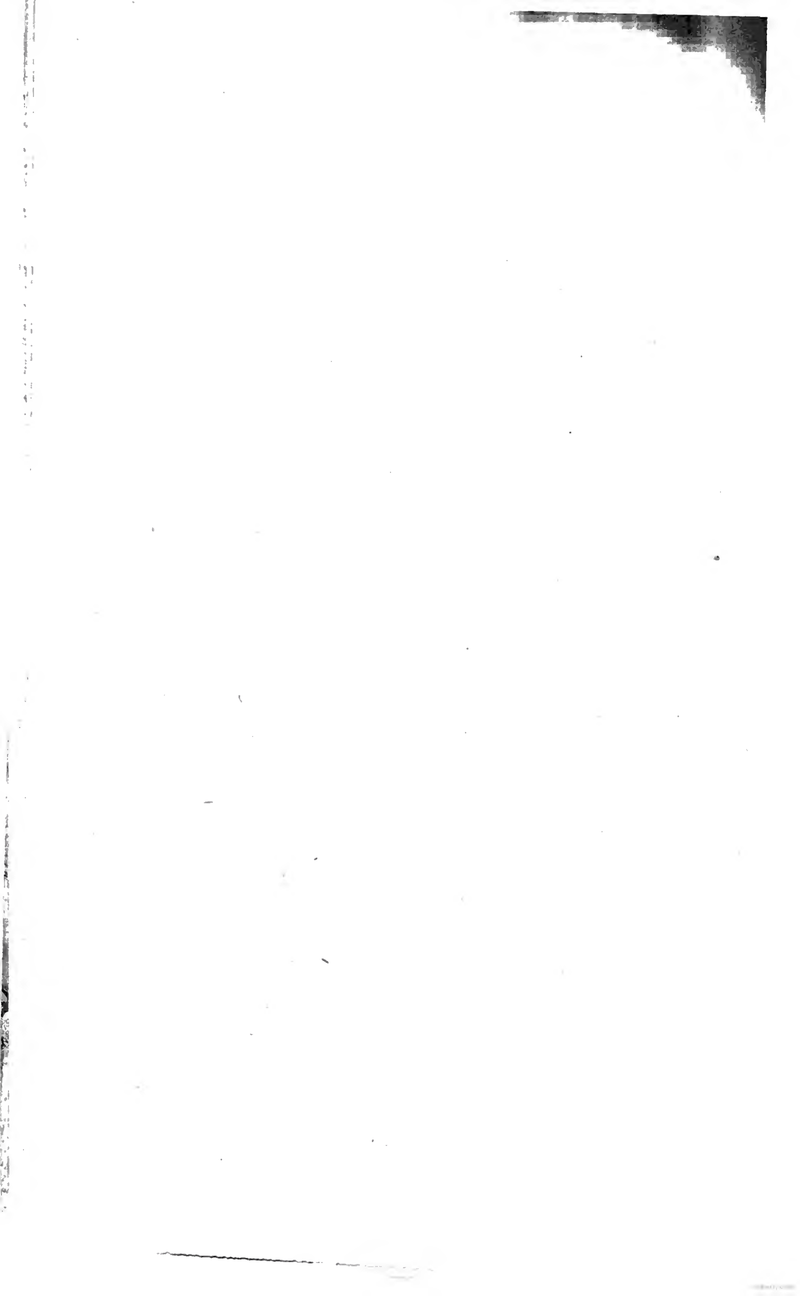
Nos besoins actuels, si multipliés ; nos lois, nos réglements si compliqués, font sentir la nécessité d'une réforme profonde dans la pratique et dans la législation ; mais, pour la réaliser avec fruit, il sera utile, évidemment, de méditer sur la simplicité des habitudes et des institutions primitives. Il y a des principes qui sont tellement dans la nature des choses, qu'on les trouvera vrais en tous les temps ; et on devra s'y rattacher, sauf à en approprier l'application à nos mœurs et à certaines circonstances éventuelles. Il y a donc tout avantage à poursuivre cette recherche jusque dans le plus ancien passé ; nous remonterons au grand fait historique immortalisé par le génie d'Homère.

SECTION II.

ÉTUDE DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE DANS L'ANTIQUITÉ.

LES GRECS ET LES PEUPLES QU'ILS ONT COMBATTUS.

2



CHAPITRE Ier.

GUERRE DE TROIE (1289-1270 avant l'Ere chrétienne).

Les Grecs au temps de cette guerre. Les Troyens.

HOMÈRE (906 ans avant l'Ere chrétienne).

ARTICLE Ier.

Plan des Chefs Grecs.

Homère a décrit, le premier, avec précision, les péripéties d'une grande lutte historique, celle de la Grèce armée pour venger la nouvelle injure qu'elle avait reçue de l'Asie. Mais l'Iliade n'était pas seulement une sublime épopée. Aux yeux des peuples helléniques, unanimes sur ce seul point peut-être, l'œuvre d'Homère avait l'autorité d'un livre sacré, pour tout ce qui concernait, dans leur commune patrie, la théologie, la politique, l'*histoire*, l'*art militaire*. Et cette autorité n'était point bornée aux masses : elle s'imposait, avec la même force, aux

esprits les plus éclairés, aux plus illustres écrivains. D'après des traditions que la critique pouvait utilement contrôler au temps de Thucydide, voici comment cet historien décrit les préparatifs de la guerre de Troie, et le plan, à la fois administratif et militaire, adopté par les chefs de l'armée.

Une première difficulté naissait de l'imperfection des constructions navales à cette époque, et du peu de ressources qu'elles présentaient pour les transports.

« Il est probable, dit Thucydide, que, sans compter les rois et les personnes d'une grande dignité, il n'y avait sur les vaisseaux qu'un équipage peu nombreux, surtout alors qu'il s'agissait d'un trajet à faire avec des bagages d'armée, *et qu'on n'avait pas de vaisseaux pontés*, mais construits, d'après l'ancien usage, comme ceux des pirates. Si donc l'on considère le terme moyen entre les plus grands et les plus petits, on voit que les guerriers rassemblés n'étaient pas nombreux, eu égard à ce qu'ils étaient envoyés en commun de toute la Grèce (1). »

Toutefois, les obstacles du voyage maritime n'étaient rien comparativement à la véritable difficulté, celle de faire vivre l'armée durant le siége. A ce sujet, Thucydide s'exprime en ces termes :

(1) *Thucydide*, Guerre du Péloponnèse : I. 10. Traduction de M. Ambroise Firmin Didot.

« Ce n'était pas la faiblesse de la population, *mais le manque d'argent* qui en était la cause. *Il n'y avait pas où se procurer des vivres ; on conduisit une armée moins nombreuse*, et telle qu'on espérait pouvoir la nourrir dans le pays, en y faisant la guerre. Après leur arrivée, les Grecs gagnèrent une bataille. Le fait n'est pas douteux ; car, autrement, ils n'auraient pu se construire un camp fortifié de murailles. Cependant, on voit que, dans cette affaire même, ils n'employèrent pas toutes leurs forces ; *mais que, manquant de subsistances, ils se mirent à cultiver la Chersonèse et à faire le brigandage*. Par là, les Troyens résistèrent avec plus de force pendant dix ans aux Grecs dispersés, parce qu'ils pouvaient se mesurer avec ceux qui restaient toujours dans le camp. *Si les Grecs fussent venus abondamment pourvus de vivres ;* si, tous réunis, ils eussent fait la guerre incessamment, *sans s'occuper de brigandage et d'agriculture*, supérieurs dans les combats, ils auraient aisément pris la ville, puisque, même dispersés, ils résistaient pourtant avec la portion de troupes qui se trouvait alors présente. S'ils eussent persisté à faire le siége de Troie avec plus d'assiduité, ils l'auraient prise en moins de temps et avec moins de peine. Mais, *faute d'argent*, toutes les entreprises anciennes ont été de peu d'importance ; et il a été prouvé par les faits que cette même expédition de Troie, plus fameuse que les précédentes, fut beaucoup inférieure à sa

renommée, et à la réputation qui s'en est établie de nos jours à cause des poëtes (1). »

L'exposé qui précède est aussi instructif que saisissant, puisqu'il met en lumière le premier acte de haute administration dans l'état de guerre.

En effet, quels que fussent l'ardeur de la vengeance, l'appât du butin, l'amour de l'inconnu et de la célébrité, les chefs militaires de la Grèce ne voulurent point mettre leur flotte à la mer sans avoir reconnu la possibilité de faire subsister l'armée : *or, l'essence, le génie de l'administration n'est rien autre chose que la prévoyance;* quant aux moyens, ils diffèrent selon les temps et les circonstances. Ceux que les chefs des Grecs adoptèrent — *l'agriculture et le brigandage* — étaient les seuls qui fussent alors praticables; le siége languit, il est vrai, mais l'armée vécut et put ainsi persévérer et triompher : on ne saurait en dire autant de toutes nos entreprises contemporaines. Malgré les progrès réalisés depuis trois mille ans, le procédé antique est encore moins suranné qu'on le pense. Ainsi, de nos jours, quand on eut pris la résolution de faire tomber les portes de la Chine, l'Angleterre, lors de la première expédition, la France et son alliée, lors de la seconde, ne négligèrent pas, dans leurs instructions, de désigner, quoique sur un plan éloigné, *la culture locale* au nombre des ressources que l'on aurait à employer

(1) *Thucydide*, Guerre du Péloponnèse : I. 11.

éventuellement. Et, s'il s'agit des impolitiques et inexplicables violences pratiquées trop souvent par les belligérants sur des populations inoffensives, on ne peut s'empêcher de faire cette douloureuse réflexion, que, sous plus d'un rapport, le présent paraît conserver une empreinte de ce lointain passé.

Quoi qu'il en soit, le plan des chefs de la Grèce, tel que Thucydide le fait connaître, justifie ce que nous avons exposé à la section précédente, sur l'origine de l'administration militaire, et sur les devoirs qui incombent au commandant en chef.

Nous allons maintenant mettre en lumière, dans des épisodes de l'Iliade, les divers traits auxquels on peut reconnaître le germe des principes d'organisation des armées régulières de tous les temps.

ARTICLE 2.

Les Grecs. Les Troyens.

Enfin, la mer et les vents sont propices. L'ordre du départ est donné, et les contingents de chaque peuple s'embarquent avec ardeur sur leurs vaisseaux.

Les chefs sont revêtus d'armes étincelantes; les simples combattants, portant l'arc, le carquois, le bouclier, ont le front couvert d'un casque de peau de bœuf, peu élevé, sans cimier et sans aigrette : cette coiffure était solidement garnie de plusieurs courroies à l'intérieur, où un feutre épais servait à préserver la tête du fer de l'ennemi et d'un danger également redoutable, — la chaleur et le froid alternativement (1).

Le contingent d'Achille s'élevait à deux mille cinq cents hommes, commandés par cinq guerriers de marque : la composition de chaque corps de troupe pouvait donc comprendre cinq cents hommes environ (2).

(1) *Homère*, Iliade : Ch. X. v. 254 à 265. Traduction de Dugas-Montbel.

(2) *Iliade :* Ch. XVI. vers 155 et suiv.

Les vaisseaux des Béotiens, les plus grands de la flotte, reçurent cent vingt combattants; les plus petits, ceux d'Achille et de Philoctète, n'en purent prendre que cinquante, qui s'assirent à la place des rameurs et en firent le service (1).

La flotte aborde aux rives de la Troade; mais, à peine débarqués, les Grecs durent soutenir contre les Troyens un choc où ils remportèrent l'avantage. Aussitôt, pour couvrir leur armée et leur flotte, ils tracèrent un camp près du bord de la mer, l'entourèrent d'un rempart, et s'y créèrent des abris : sous le nom de *tentes*, ce fut un *baraquement*, comme le prouve, au sujet de la tente d'Achille, ce passage d'Homère : « Les Thessaliens la construisirent pour ce prince avec de fortes planches de sapin; ils recouvrirent le toit d'épais roseaux fauchés dans la prairie, et formèrent une vaste cour avec des pieux étroitement serrés (2). »

Des peaux de brebis servaient au coucher (3).

C'est sous les abris servant aux combattants qu'étaient soignés les blessés et les malades.

Car les Grecs comptaient des médecins dans leurs rangs; les premiers de tous, *Podalire* et *Machaon*, en même temps guerriers illustres, étaient les fils chéris d'Esculape. C'est Machaon qui sauve la vie à

(1) *Iliade :* Ch. II. vers 509 et 510; XVI, v. 155 et suiv.
(2) *Iliade :* Ch. XXIV, v. 440 à 458.
(3) *Iliade :* Ch. IX, v. 656 à 661.

Ménélas, en extrayant de sa blessure la flèche qu'un Troyen lui a décochée. « Puis il examine la plaie où s'enfonça le fer homicide, en exprime le sang, et, d'une main savante, y applique des remèdes salutaires qu'Esculape, son père, reçut autrefois de Chiron, dont il était aimé (1). »

Achille, justement irrité contre Agamemnon, demeurait renfermé dans sa colère. Les Troyens avaient violé la trêve conclue entre les deux peuples, et sur laquelle les Grecs s'étaient reposés. Pour ranimer le courage des siens, Agamemnon passe la revue de l'armée ; il harangue les Argiens, s'adresse ensuite aux deux Ajax, et vole vers d'autres combattants.

« Ce prince rencontre Nestor qui formait les rangs de ses soldats, et les excitait à la guerre.... A la tête de ses troupes, Nestor dispose les chevaux et les chars ; aux derniers rangs sont *les nombreux et vaillants fantassins, rempart des armées ;* enfin, il place au milieu les guerriers timides, afin que, même malgré eux, la nécessité les force à combattre. Il s'adresse d'abord aux *cavaliers* : il leur commande de retenir les chevaux, et de ne point errer au hasard au milieu de la foule (2). »

Les guerriers appelés, ici, *cavaliers*, par opposi-

(1) *Iliade* : Ch. IV, vers 188 à 219 ; Ch. XI, v. 404 à 520 et v. 822 à 836 ; Ch. XIII, vers 210 à 215.

(2) *Iliade* : Ch. IV, vers 234 à 300.

tion avec les *piétons*, combattaient sur des chars. Le silence du poëte ne laisse aucun doute que l'idée de *combattre à cheval* n'était pas encore venue. Un passage de l'Iliade, et un autre de l'Odyssée, semblent seulement prouver que *l'équitation proprement dite* existait du temps d'Homère (1).

Bientôt l'armée s'ébranle ; de même que les vagues partant de la haute mer viennent se briser sur la plage, « de même se succèdent les rangs pressés des Grecs, qui s'avancent fièrement au combat. Chaque prince commande à ses soldats ; *ceux-ci restent muets, et par leur silence ils respectent les chefs* (2). » On ne faisait encore usage ni de drapeau ni de trompette : le casque éclatant d'un chef était l'unique signe de ralliement ; sa voix retentissante, l'unique signal que le soldat cherchait à entendre au fort de la mêlée (3).

Vains efforts : les Troyens l'emportent et leurs torches menacent à la fois la flotte et le camp des Grecs. Achille, sourd à toutes les supplications, se refuse à sortir de sa tente. Agamemnon réunit un conseil, il veut que l'on abandonne le siége. Nestor répond : « Jupiter t'a confié le sceptre et l'autorité pour conduire les hommes avec prudence. A cause de cela même, *il faut que tu dises ton avis, mais*

(1) *Iliade* : Observations de Dugas-Montbel. T. I, p. 202-204.
(2) *Iliade :* Ch. IV, vers 422 à 436.
(3) *Iliade :* Observations de Dugas-Montbel, T. II, p. 129-130.

aussi que tu écoutes, pour accomplir la pensée d'un autre chef, lorsqu'un sage esprit le portera à proposer d'utiles conseils : cette pensée deviendra la tienne sitôt qu'elle aura prévalu (1).»

Hautain dans le succès, Agamemnon est humble dans les revers. La nuit a séparé les combattants ; il envoie Ménélas vers Nestor et Idoménée pour les prier de venir délibérer; il lui dit : « Partout sur ton passage commande à haute voix de veiller avec soin, en appelant chaque guerrier par le nom de son père et de ses ancêtres, et les honorant tous : *ne conserve plus aucune fierté dans ton âme* ; nous-mêmes, travaillons comme les autres, puisque Jupiter, à notre naissance, nous imposa cette peine cruelle (2). »

La mort de Patrocle arrache enfin Achille à l'assouvissement de la vengeance : il rassemble les chefs des Grecs ; sa volonté est que l'on marche immédiatement contre les Troyens.

Alors, le prudent Ulysse parlant à son tour : « Quel que soit ton courage, dit-il, ô généreux Achille, ne conseille point aux Grecs, encore privés de nourriture, de combattre les Troyens ; la bataille ne sera pas de courte durée; et quand une fois les phalanges auront engagé le combat, un Dieu soufflera une violente ardeur aux deux armées. *Ordonne donc que, sur les vaisseaux, les Grecs se rassa-*

(1) *Iliade :* Ch. IX, v. 96 à 102.
(2) *Iliade :* Ch. X, vers 67 à 72.

sient et de pain et de vin : car c'est là qu'est la force et la vigueur. L'homme privé de nourriture depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, ne peut combattre l'ennemi. Quoique plein d'ardeur pour la guerre, il sent ses membres appesantis, et ses genoux sont sans vigueur. L'homme, au contraire, rassasié de vin et d'aliments, combat pendant tout le jour les soldats ennemis ; son cœur reste intrépide dans son sein, et ses membres ne ressentent la fatigue que lorsque tous ont quitté la bataille. Renvoie donc tes guerriers, et commande-leur de préparer le repas (1). »

Au même conseil, Achille avait appelé aussi *les agents distributeurs des vivres.* Voici ce passage : « Alors Achille parcourt les rivages de la mer, et appelle à grands cris les vaillants capitaines des Grecs : tous ceux qui avaient coutume de rester au milieu de la flotte, et les pilotes qui tiennent le gouvernail des navires, *et les économes chargés, sur la flotte, de distribuer les vivres,* se rendent au conseil, parce qu'Achille y reparaissait, lui qui, depuis longtemps, s'était éloigné des batailles (2). »

On ne saurait passer ici sous silence un mode d'approvisionnement, accessoire, il est vrai, dont Thucydide n'a point fait mention (3), et qu'Homère

(1) *Iliade :* Chant X , vers 154 à 233.
(2) Ibid. vers 40 à 46.
(3) Voir page 21.

signale dans divers endroits — *le trafic au moyen d'échanges.*

« Plusieurs vaisseaux chargés de vin étaient venus de Lemnos, envoyés par le fils de Jason, Eumée, qu'Hypsile conçut de Jason, pasteur des peuples. *Mille mesures de vin furent offertes en présent aux Atrides. Le reste est acheté par les Grecs, qui donnent en échange, soit du fer, soit de l'airain; les uns offrent des peaux, les autres des bœufs ou des esclaves* (1). »

Plus loin, Nestor dit à Agamemnon : « Convie au festin les plus anciens chefs des Grecs, comme il appartient à ton rang. Tes tentes sont remplies de vin que nos vaissseaux, traversant la vaste mer, t'apportent chaque jour de la Thrace : tu possèdes tout en abondance (2). »

Telles sont les origines des fournitures d'armée, nées, on le voit, sous d'assez tristes auspices : Eumée fait accepter à Agamemnon un riche présent; les conditions qu'il imposera dans ses échanges avec les simples combattants, l'indemniseront avec usure.

Quant aux aliments employés par les Grecs, les principaux étaient : — un pain rudimentaire, c'est-à-dire fait de grains concassés sous des pierres, et dont la grossière farine était malaxée avec de l'eau, sans autre apprêt; ou bien, une pâte pétrie et cuite,

(1) *Iliade :* Ch. VII, v. 454 à 475.
(2) *Iliade :* Ch. IX, v. 60 à 78.

sur l'argile, à la chaleur des charbons et des cendres; — puis des plantes alliacées, et tous autres légumes susceptibles d'être mangés, au besoin, sans cuisson; — enfin, lorsque leurs attaques ou leurs surprises avaient été fructueuses, des viandes qu'ils faisaient rôtir à l'ardeur de grands feux. Platon fait, avec raison, cette remarque, que l'on ne voit jamais les héros d'Homère manger — ni *poisson*, et cela quoiqu'ils se trouvent au bord de l'Hellespont; — ni *viandes bouillies*, mais seulement des *viandes rôties* : mode de préparation commode pour des gens de guerre, à qui il est bien plus aisé de se servir simplement du feu, que de traîner avec eux des ustensiles de cuisine (1).

Les Grecs préparaient le repas le matin et le soir (2), et, avant que de marcher à la bataille, ils tenaient à retremper leurs forces dans l'usage du vin et dans la nourriture. Homère en offre un exemple plein d'intérêt que nous venons de citer.

L'Iliade et l'Odyssée font connaître la nature du matériel portatif qui servait aux mouvements d'approvisionnements : c'étaient des *outres* pour les liquides, des *sacs de cuir* pour renfermer les grains et diverses autres denrées (3). Au temps du poëte, toutes les outres étaient en peau de chèvre. Eustathe

(1) *Platon*, de Republ. Liv. III, p. 163, 165. Trad. de Victor Cousin.
(2) *Homère :* Ch. IX, v. 60 à 78 et passim.
(3) *Iliade :* Ch. III. v. 246 247.

dit que les outres de peaux de brebis n'étaient pas bonnes, et que, dans la suite, on en fit en peau de bœuf (1). Cette même peau servait à la confection des grands sacs à provisions (2).

A terre, les Grecs employaient aux transports les bœufs, les mulets, les mules (3) : les mulets de préférence pour la charge, les mules pour l'attelage.

Du côté des Troyens, après leur succès éphémère, Hector commande à ses guerriers de donner la nourriture aux chevaux, qui se repaissent d'*orge blanche et d'avoine;* puis, pour eux-mêmes, « *d'amener de la ville les bœufs, les grasses brebis, le vin délectable, le pur froment:* » à cette énumération on reconnaît, comparativement aux Grecs, les ressources abondantes que les Troyens tiraient de leurs alliés des environs d'Ilion. Aussi Hector leur dit-il : « J'épuise mes peuples de vivres et de richesses pour accroître votre ardeur à repousser les ennemis loin de nos épouses et de nos enfants.» Et il ajoute : « Quiconque, parmi les Troyens, redoute trop pour ses richesses, qu'il les rassemble et les abandonne à nos troupes, pour être consommées par elles : il vaut mieux les en laisser jouir que de les livrer aux Argiens (4). »

(1) *Commentaires* sur l'Iliade et l'Odyssée : p. 411.

(2) *Odyssée :* Ch. V. vers 262 à 268.

(3) *Iliade :* Ch. XXIII. v. 110 à 126 et passim.

(4) *Iliade :* Ch. VIII, v. 496 à 509 ; ch. XVII. v. 220 à 228 ; et ch. XVIII. v. 296 à 304.

Chez les deux peuples, le don national « *d'un champ riche en vignes et en moissons* » était la récompense d'une action éclatante qui avait décidé du salut public (1).

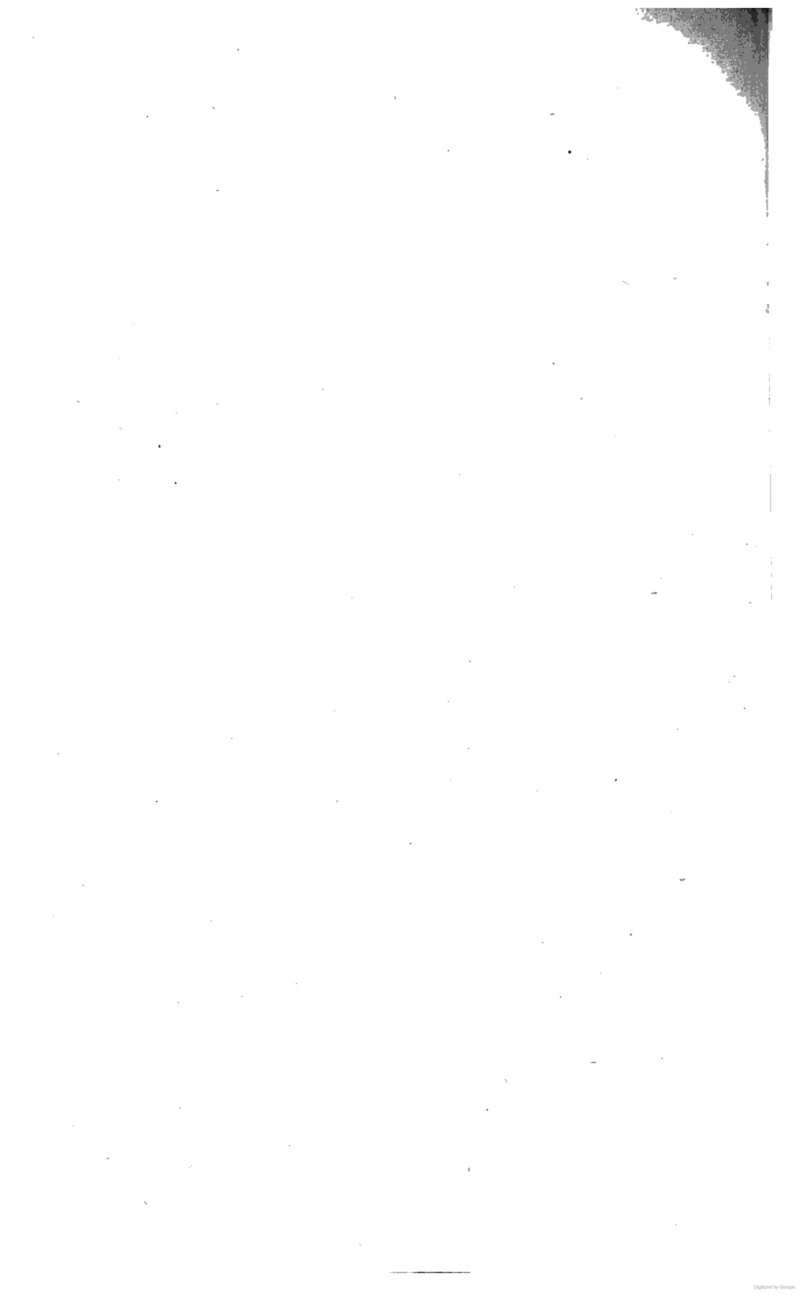
Enfin, un sentiment est commun dans l'un et l'autre camp — l'amour de la patrie, l'ambition de la faire triompher.

On voit les Grecs s'encourager mutuellement dans leur entreprise, en s'écriant : « *L'union des hommes, même les moins braves, produit la force* (2). »

Chez les Troyens, Priam sacrifie tous ses trésors au salut de son peuple. Et lorsque le vol d'un aigle, par une direction de mauvais présage, vient effrayer les défenseurs d'Ilion, Hector relève leur courage par ces nobles paroles : « Le plus certain des augures, c'est de combattre pour la patrie (3). »

Au milieu des vestiges d'une aussi haute antiquité, notre époque, on le voit, peut encore trouver à prendre plus d'une utile leçon. Sans doute, l'homme actuel se joue à détacher, à lancer par les airs, les montagnes que, péniblement, soulevaient les Géants de la fable ; mais son cœur s'est-il élevé à l'égal du nombre des siècles, et la fragilité de son corps n'est-elle pas toujours celle du premier être de la création ?

(1) *Iliade :* Ch. XX, v. 176 à 187.
(2) *Iliade :* Ch. XIII, v. 237.
(3) *Iliade :* Ch. XVIII, v. 284 à 296, et ch. XII, v. 243.



CHAPITRE II.

GUERRES MÉDIQUES. (492—449 avant l'Ere chrétienne.)

LES PERSES. LES GRECS.

HÉRODOTE. (456—444 avant l'Ere chrétienne.)

ARTICLE Ier.

Armée Perse.

Des enlèvements de femmes, soit comme première offense, soit comme représailles, furent la cause, apparente au moins, de l'inimitié qui se déclara entre l'Europe et l'Asie. L'invasion des Grecs et la ruine du royaume de Priam s'ensuivirent. Plus tard, les Perses, maîtres de l'Asie, firent remonter à la destruction de Troie l'origine de leur haine contre la Grèce (1).

Nous devons donc passer d'Homère à Hérodote,

(1) *Hérodote:* I, 1 à 5. Traduction de A. F. Miot, comte de Mélito.

dont l'œuvre, « *l'une des plus belles productions de l'esprit humain* », est remarquable aussi par la véracité de ses récits, bien reconnue depuis l'expédition française en Egypte.

Le génie du bon sens avait inspiré aux Grecs le plan qu'ils adoptèrent dans leur guerre contre Ilion : ils avaient cherché le succès, non dans le grand nombre des combattants, que la mort aurait eu bientôt moissonnés, mais dans la juste mesure des forces qu'ils pourraient faire subsister sur une terre étrangère : la victoire récompensa à la fin leur perspicacité et leur persévérance.

C'est un spectacle contraire que l'aveugle ambition des monarques perses va présenter : spectacle utile encore de nos jours, puisque les peuples, appelés désormais à la participation des affaires publiques, tireront sans doute, des leçons de l'histoire, un enseignement dont les gouvernants, depuis tant de siècles, n'ont pas su profiter.

Originairement, la tribu des Perses était accoutumée à une vie simple et dure. Lorsque Crésus, roi de Lydie, voulut déclarer la guerre à Cyrus, Sandanis, l'un de ses sujets, chercha, dit Hérodote, à l'en détourner en ces termes : « O Roi, les hommes que vous vous préparez à combattre n'ont pour vêtements et pour chaussure que des peaux d'animaux. Ils se nourrissent, non de ce qui flatte leur goût, mais de ce qu'ils ont. Ils habitent un sol ingrat, ne font point usage de vin, et l'eau est leur unique

boisson. Ils ne mangent ni figues ni fruits délicats. Si vous parvenez à les vaincre, que pourrez-vous leur enlever, puisqu'ils n'ont rien ? Si, au contraire, vous êtes vaincu, considérez tout ce que vous risquez! Quand ils auront goûté une fois des biens dont nous jouissons, voudront-ils jamais se les laisser ravir, ou se laisser chasser (1) ? »

Cette prévision se réalisa : l'Ionie perdit son indépendance, et les vainqueurs ne tardèrent pas à ressentir l'effet du beau ciel et des délices de l'Asie-Mineure. Toutefois, la masse résista longtemps à cet entraînement, et l'on en trouve la preuve dans la dernière expédition de Grèce. Les Lacédémoniens, auxquels, à la bataille de Platées, Mardonius avait opposé les Perses, rendirent un éclatant témoignage de la bravoure de leurs adversaires (2). Il en était autrement de la multitude confuse qui servait dans l'armée du Grand-Roi.

Cyrus, né pour la domination, avait su donner une grande consistance à son autorité ; divisant ses immenses possessions en vingt *satrapies*, il avait établi, dans chacune d'elles, une sage pondération entre les deux principaux dépositaires de son pouvoir : l'un, ayant dans ses attributions les propriétaires, les cultivateurs salariés, la surveillance de leurs intérêts, la sollicitude qu'ils exigent ; l'autre,

(1) *Hérodote* : I. 71.
(2) *Hérodote* : IX, 62 et 68.

chargé du commandement des garnisons, de la protection des campagnes et de leurs habitants (1). De magnifiques routes, construites ou commencées par lui, reliaient les chefs-lieux à la résidence du souverain, dont les ordres étaient portés sur tous les points par un service rapide de courriers échelonnés dans des stations de poste (2). Mais l'asservissement de tant de nations amollies par la douceur de leur climat n'avait pu être une école de guerre pour les conquérants; le rassemblement de ces hordes sans énergie et sans lien national était une nouvelle cause de faiblesse (3), ajoutée à celle que produisait l'infériorité de l'organisation militaire des Perses. On peut en juger par la description que fait Hérodote des vêtements et des armes de ceux-ci:

« Leur tête était entourée de cette sorte de bonnets flexibles qu'ils nomment des *tiares* (4) ; leur corps était couvert d'une tunique à manches allant jusqu'aux mains, faite en étoffe de dessins variés,

(1) *Xénophon*: L'Economique. Ch. 4, p. 467. Traduction de J.-B. Gail.

A peine arrivé au trône, Darius, fils d'Hystape, substitua à ce système celui d'une autorité unique, confiée, dans chaque satrapie, à un chef militaire, qui réunissait le pouvoir civil au commandement: ce fut le principe de la décadence de l'empire fondé par Cyrus. *Hérodote* : III. 89.

(2) *Hérodote :* V, 52; VIII, 98. *Xénophon*: Cyrop. : VIII, Ch. 6, p. 344.

(3) *Hérodote :* IX, 68.

(4) Coiffure d'étoffe molle. Espèce de *Turban* (Mongès, Mem. de l'Institut. T. IV, p. 7).

et, par-dessus, d'une cuirasse de fer poli façonné en écailles de poisson ; ils avaient les jambes revêtues de chausses ; et, au lieu de boucliers, ils tenaient au bras des *gerrhes* (1). Un carquois était suspendu à leur épaule. Leurs armes consistaient en une pique courte, un arc très-grand, des flèches faites en roseau et un poignard attaché à la ceinture, du côté droit (2). »

Pour combattre, les gerrhes étaient plantées en terre devant le front de l'infanterie : celle-ci s'en faisait un rempart, à l'abri duquel elle lançait ses traits. Mais des adversaires aguerris et disciplinés comme les Grecs surent, sans trop d'efforts, à Marathon, à Platées, à Mycale, arracher, renverser ce frêle obstacle (3); puis, chargeant en bon ordre à la course (4), vaincre, avec leurs longues piques, la résistance des Perses, qui combattaient sans ensemble, et n'avaient qu'une arme courte pour se défendre.

La cavalerie perse, bien montée et bien exercée, déployait plus de tactique et avait plus d'efficacité.

Avant Platées, harcelés incessamment par elle, privés de leurs convois de vivres, isolés des sources d'eau, les petits contingents grecs, frappés de terreur, abandonnèrent lâchement les Spartiates et les Athé-

(1) Sorte de claie ou gabion d'osier, qui était emmanché : origine peut-être de l'engin de guerre que, depuis 1594, les modernes ont perfectionné sous le nom de *cheval de frise*.

(2) *Hérodote* : VII, 61.

(3) *Hérodote* : IX, 61 et 62; 99 et 102.

(4) *Hérodote* : VI, 112; IX, 101.

niens. Le jour de la bataille, chargés avec intrépidité par la cavalerie perse, les Lacédémoniens eux-mêmes durent, un moment, implorer l'assistance athénienne. Enfin, après la mort de Mardonius, la déroute des siens devint générale ; à l'exception, cependant, de la cavalerie perse et de la cavalerie béotienne (1), « *qui, en se tenant toujours à portée de l'ennemi, parvinrent à protéger et à recueillir ceux des leurs que les Grecs mettaient en fuite* (2). »

Les circonstances où on devait remuer le sol, lors des siéges de villes notamment, étaient celles dans lesquelles les Perses tiraient le parti le plus utile de leurs nombreux auxiliaires ; en effet, avec leur aide, ils creusaient promptement des galeries souterraines, qui faisaient crouler les murailles, ou bien donnaient un accès inattendu dans l'intérieur des places (3).

La durée du service militaire était ainsi réglée chez les Perses. « Au bout de vingt-cinq ans, lorsqu'ils en ont cinquante accomplis, ils passent dans la classe de ceux qu'on nomme *anciens*, et qui le sont réellement. *Ceux-ci ne portent point les ar-*

(1) Les Thébains s'étaient rangés du parti des Perses.

(2) *Hérodote :* IX, 68. — La cavalerie perse conserva longtemps sa bonne réputation : *Xénophon.* Anabase : II, Ch. 4.

(3) *Hérodote :* IV, 200 ; V, 115 ; VI, 18, et passim. Au siége de Barcé, en Afrique, un ouvrier en airain trouva le moyen de prévenir l'effet de ces galeries, en plaçant sur le sol un bouclier de cuivre, dont les vibrations, quand elles se faisaient entendre, trahissaient le travail souterrain de l'assiégeant.

mes hors de leur patrie : ils restent pour veiller aux intérêts communs (1). »

L'armée perse complait dans ses rangs des contingents de vingt nationalités différentes. Chaque contingent, sous les ordres d'un chef de sa nation (2), se fractionnait en divisions actives de dix mille hommes, subdivisées elles-mêmes en troupes de mille combattants, chacune d'elles de dix centuries (3). De plusieurs contingents, on formait des corps d'armée, qui étaient commandés par des généraux perses (4).

Le roi avait une garde de quatre mille cavaliers et de dix mille fantassins (5). On donnait à ceux-ci le nom d'*Immortels*, parce que l'effectif était entretenu constamment au complet. Ce corps se faisait remarquer par l'élégance et la richesse de sa tenue; les services administratifs qui pourvoyaient à ses besoins, étaient distincts de ceux du reste de l'armée. Un général perse avait le commandement particulier de la garde (6) ; elle était recrutée, exclusivement, parmi les soldats perses, et de préférence parmi ceux qui avaient obtenu, comme récompense d'ac-

(1) *Xénophon* : Cyropédie : Liv. I, Ch. 2.
(2) *Hérodote* : VII, 61 à 79; IX, 31 et 32.
Xénophon : Anabase : I, Ch. 8.
(3) *Hérodote* ; VII, 81.
(4) *Hérodote* : VII, 40, 82, 88; IX, 33.
(5) L'effectif indiqué représentait, à peine, le centième de l'effectif total de l'armée sur le pied ordinaire.
(6) *Hérodote* : VII, 83.

tions d'éclat, *des décorations de colliers et de bracelets* (1).

Un autre genre de distinction était accordé aux hommes éminents qui avaient bien mérité du prince : ils recevaient le titre d'*Orosanges* (2).

(1) *Hérodote :* VIII, 113.
(2) *Id.* VIII, 85.

ARTICLE 2.

Administration militaire chez les Perses.

Les mesures administratives des Perses sont dignes d'une sérieuse attention. *Leur gouvernement savait commencer ses préparatifs longtemps à l'avance.* Il possédait une flotte nombreuse, montée par les plus habiles marins de l'époque, — les Phéniciens et les Grecs de l'Ionie continentale et insulaire. La flotte comprenait des vaisseaux de combat, qui servaient aussi au passage des troupes, et des bâtiments pour le transport d'une nombreuse cavalerie. Cette dernière opération semble avoir été familière aux Perses : on en jugera par le passage suivant d'Hérodote, concernant la seconde expédition de la guerre médique sous les ordres de Datis et d'Artapherne.

« Dès que les nouveaux généraux furent nommés, ils partirent de la résidence du roi, et se rendirent en Cilicie, conduisant une armée de terre nombreuse, *parfaitement approvisionnée*, et établirent leur camp dans les plaines d'Alée. Bientôt après, la flotte, composée des vaisseaux fournis par les diverses nations, parut, et, avec elle, les bâtiments *que Darius avait, l'année précédente, ordonné aux villes*

maritimes qui lui payaient tribut, de préparer et d'équiper pour le transport des chevaux. La cavalerie fut embarquée sur ces bâtiments, l'infanterie sur les vaisseaux, et la flotte, composée de six cents trirèmes, mit à la voile pour l'Ionie....

» La flotte perse vint aborder sur le territoire des Erétriens, vers Tamynes, Chærées et Ægilies. Aussitôt qu'elle se fut rendue maîtresse de ces points, *les chevaux furent mis à terre, et l'on se prépara à marcher à l'ennemi* (1). »

Les Perses disposaient de navires d'une forme spéciale pour le transport des subsistances. Ils réunissaient d'immenses approvisionnements, et formaient des magasins de dépôt et de ravitaillement sur les points principaux du théâtre de la guerre. Quant aux consommations courantes, elles étaient assurées, jusqu'à épuisement des ressources locales, par le ravage impitoyable des pays occupés ; au besoin (dans la limite du possible), par des chariots d'équipage, et, suivant la contrée, par des convois de chameaux, d'ânes, de mulets, dont on tirait parti, à l'occasion, pour jeter le désordre dans la cavalerie ennemie (2).

(1) *Hérodote :* VI, 95 et 101.

(2) En Scythie, l'aspect des mulets et des ânes, surtout le cri de ces derniers, jetèrent la confusion parmi les chevaux des Scythes, et leur firent perdre, fréquemment, la supériorité naturelle qu'ils avaient sur la cavalerie perse. *Hérodote :* IV, 129.

A la bataille de *Tymbrée*, la vue des chameaux causa un tel effroi

Le blé, à défaut de toute autre espèce de céréale, constituait, presque seul, la nourriture des troupes; *à l'aide de meules portatives comprises dans leur matériel de campagne* (1), *elles convertissaient le grain en farine grossière*, *et*, *avec celle-ci délayée dans de l'eau*, *elles obtenaient une bouillie qu'elles faisaient cuire*, ou qu'elles pouvaient même manger sans cuisson, en grillant le grain préalablement.

Un fait intéressant est à signaler en ce qui concerne le transport de l'eau, là où la nécessité s'en faisait sentir. Pour le trajet entre la Syrie et Memphis, les indigènes se servaient d'outres en peau de chameau ; au contraire, les Egyptiens employaient *des jarres en terre cuite*, qui étaient importées de Grèce et de Phénicie. Après la conquête de l'Egypte par Cambyse, les Perses adoptèrent ce dernier système, dont l'antique usage s'est conservé en Arabie, selon ce que C. Niebuhr a constaté par lui-même

aux chevaux lydiens, que les cavaliers furent obligés de les abandonner, et durent se résigner à combattre à pied (*Hérodote :* I, 80). Chose remarquable, un résultat analogue s'est produit dans la campagne des Espagnols au Maroc (1860). Un convoi de cent chameaux, tirés d'Algérie, portait, en tête de l'arrière-garde, un équipage de pont. Survint un régiment de cavalerie remonté en Andalousie ; aussitôt les chevaux se débandèrent, et, pour les ramener, force fut de faire passer les chameaux à la queue de l'arrière-garde (*Charles Yriarte :* Moniteur du soir, 29 août 1868, p. 979). Ainsi, voilà un instinct, une antipathie qui s'accuse avec une singulière identité à 2,400 ans de distance !

(1) *Xénophon :* Cyropédie. liv. VI, Chap. II.

dans son voyage de 1761 à 1767 (1). Peut-être offrirait-il encore un avantage marqué sur tous les expédients qui ont été imaginés de nos jours.

Le service médical, le plus important dans une armée après celui des subsistances, était également assuré dans les armées perses. Née dès l'origine des sociétés humaines, la chirurgie engendra la médecine, dont le berceau paraît devoir être placé en Egypte : c'est dans cette contrée, du moins, que l'on remarque ses développements les plus sensibles. « Dans les expéditions militaires et dans les voyages, rapporte *Diodore de Sicile*, les Egyptiens, lorsqu'ils tombent malades, reçoivent des soins sans qu'il leur en coûte rien, *les médecins étant entretenus aux frais du trésor public* (1). »

Il reste à rechercher quel était le moyen employé par les Perses pour réunir le personnel de santé d'une armée. On le trouve indiqué dans Xénophon.

(1) *Carstens Niebuhr :* Description de l'Arabie, d'après les observations faites dans le pays même. Copenhague, 1773, in-4°; et document A.

(2) *Diodore* de Sicile : Bibl. historique, liv. Ier, § 82. Traduction de A. F. Miot, comte de Mélito. Imprimerie royale, 1834.

« L'art de la médecine, dit Hérodote de son côté, se partage chez » les Egyptiens de manière qu'un médecin ne traite qu'une seule » espèce de maladie, et non pas plusieurs ; aussi les médecins abon- » dent-ils de toutes parts : il y a les médecins des yeux, de la tête, » des dents, du ventre, des maladies qui ne paraissent pas au dehors.» Liv. II, 84. Particularité singulière ! le mode de procéder par *spécialités,* qui est la tendance de notre époque, était en vogue chez les Egyptiens longtemps avant le voyage d'Hérodote en Egypte.

« Les villes choisissaient des médecins pour les cas de maladie des habitants : à leur exemple, les généraux menaient toujours des médecins à la suite des troupes, pour traiter les soldats (1). »

Mais, quelque sages que fussent les mesures administratives des Perses, elles rencontraient un écueil infranchissable, — l'exagération du nombre. L'effectif des troupes, infanterie et cavalerie, que Darius, fils d'Hystape, conduisit en Scythie, se montait à sept cent mille hommes, non compris la flotte composée de deux cents vaisseaux (2). Xerxès envahit la Grèce avec une armée de terre de deux millions de combattants, dont quatre-vingt mille de cavalerie; cinq cent mille matelots et soldats de marine montaient la flotte; deux millions cinq cent mille non-combattants étaient employés aux transports et aux services divers (3). Quelle administration pourrait jamais entreprendre de donner les soins nécessaires à la conservation de pareilles multitudes; de les nourrir, même pour un temps limité (4)? Dans

(1) *Xénophon :* Cyropédie, liv. I, Ch. VI.
(2) *Hérodote* : IV, 87.
(3) *Hérodote :* VII, 184, 186, et note 60, T. II, page 650.
(4) *Hérodote* : VII, 187, supposant une distribution par tête, *d'un chénice* de grain, dit qu'il s'en consommait journellement *cent dix mille trois cent quarante médimnes* (110,067, chiffre exact), sans faire entrer dans ce calcul les femmes ni les eunuques. Le médimne équivaut à 45 litres; la ration individuelle de un chénice (1/48 de médimne) était d'un peu moins d'un litre, et la consommation journalière de l'armée s'élevait à 50,000 hectolitres.

un pareil effort, la prévoyance humaine n'aboutit qu'à l'impuissance : c'est ce qui arriva dans la guerre de Scythie, et plus encore, on le comprendra facilement, dans l'expédition de Grèce. Le tableau saisissant que l'historien trace de la fuite de Xerxès, rappelle péniblement les souffrances du plus terrible des désastres modernes.

« Xerxès laissa Mardonius en Thessalie, et s'avança en toute hâte vers l'Hellespont. Il arriva en quarante-cinq jours au lieu où il avait passé le détroit, n'ayant plus, pour ainsi dire, d'armée avec lui. Les troupes qu'il ramenait avaient vécu en pillant tout ce qu'elles trouvèrent de grains et de fruits chez tous les peuples dont elles traversèrent le territoire; quand ces ressources manquèrent, les soldats dévorèrent les herbes qui croissent à la surface de la terre, et l'écorce des arbres, qu'ils enlevaient, ou les feuilles des plantes cultivées et sauvages sans distinction, *ne laissant absolument rien, tant la faim les pressait. Bientôt la dyssenterie et des maladies contagieuses avaient désolé l'armée, qui se détruisit entièrement pendant la route ;* et le roi, obligé de laisser ses malades dans les villes où ils se trouvaient, n'avait pu qu'ordonner aux habitants de les soigner et de les nourrir (1). »

La monarchie des Perses est le premier empire

(1) *Hérodote :* VIII, 115.

fortement constitué des temps historiques ; il s'éleva rapidement, mais il fut incessamment agité par l'aveugle ambition de ses princes.

Arrivé au faîte de la grandeur, et favorisé par la terreur qu'inspirait son nom, Cyrus éprouve, cependant, à la fin, une défaite honteuse où il perd la vie.

Cambyse veut imiter son père. Devenu maître de l'Egypte, il ambitionne la conquête de l'Ethiopie, et l'entreprend sans aucun préparatif. Les bêtes de somme, l'herbe sont d'abord consommées ; mais, chose horrible, arrivés dans un désert de sable, les malheureux soldats n'ont plus d'autre ressource que la chair humaine, et, parmi eux, le sort désigne successivement les victimes ! Cambyse recule enfin, après des pertes considérables (1), et perd sa propre couronne, pendant qu'il s'occupe de conquêtes lointaines.

Darius, fils d'Hystape, poursuivant vainement en Scythie un ennemi insaisissable, est sur le point de périr avec toute son armée : d'un formidable armement il ne ramène que des débris.

On vient de voir Xerxès, fugitif, rentrant dans ses Etats presque seul de toutes les multitudes qu'il avait arrachées follement à leurs foyers.

Exemples impérissables du danger, même pour le plus puissant, de vouloir accroître sans cesse ce que l'on possède, surtout si le moyen employé est l'invasion, par une armée colossale, de quelque contrée éloignée.

(1) *Hérodote* : III, 25.

CHAPITRE III.

GUERRE DU PÉLOPONNÈSE. (431—404 avant l'Ere chrétienne.)

LES GRECS DE CETTE ÉPOQUE.

THUCYDIDE ET XÉNOPHON.

La défaite des Perses à Platées délivra la Grèce de leur présence ; il restait à arracher l'Ionie à leur joug : Athènes fut encore l'âme de cette entreprise, dans laquelle son ambition trouva un nouvel aliment. Profitant de la lassitude que ressentaient les alliés, elle obtint —des uns volontairement, des autres par la violence — la remise de leurs vaisseaux, et elle les astreignit tous à payer un tribut (1) : à ces conditions, Athènes se chargea du soin de continuer seule la guerre. Les solides succès de Cimon, et la double

(1) *Thucydide :* I, 19 et 99.

victoire de Salamine-Cyprienne, forcèrent Artaxerxès-Longue-Main à reconnaître, par un traité, l'indépendance des Grecs du littoral asiatique et des îles, et, comme eaux helléniques, celles de la mer Egée (1). Athènes s'était élevée ainsi à un haut degré de gloire et de puissance (2). Malheureusement, selon le cours ordinaire des choses, elle en abusa : telle fut la véritable cause de la guerre du Péloponnèse (3).

Pendant une notable partie de cette longue lutte, les expéditions militaires furent intermittentes, et réduites à des incursions réciproques, au ravage des territoires. Les Lacédémoniens et leurs alliés ne pouvaient, faute d'argent, réunir à propos leurs contingents, ni les garder longtemps assemblés ; les forces athéniennes n'avaient la supériorité que sur mer; des deux côtés, la mobilité des intérêts et des alliances était incessante : toutes ces causes réunies enlèvent à la plupart des opérations le caractère de combinaisons préparées avec maturité, exécutées avec ensemble, persévérance, et, comme conséquence, suivies de résultats prompts et décisifs. La guerre du Péloponnèse offre donc moins des leçons techniques qu'un enseignement moral ; mais ce dernier est immense : on y trouve démontré, dès la plus haute antiquité, combien il est périlleux, en vue d'avan-

(1) *Diodore de Sicile*: Bibl. hist., XII, 4.
(2) *Thucydide* : I, 118.
(3) *Id.*: I, 19 et 23.

tages le plus souvent chimériques, d'exposer son pays aux terribles vicissitudes de la force et du hasard. Nous examinerons les événements sous l'un et l'autre aspect.

Thucydide a écrit l'histoire de la guerre du Péloponnèse pendant les vingt et une premières années ; Xénophon l'a complétée : on ne saurait désirer des guides plus véridiques et plus éloquents.

ARTICLE Ier.

Périclès auteur de la guerre ; Fautes de l'homme d'Etat ; Imprévoyance de l'Administrateur et du Chef de guerre ; Sa responsabilité devant l'histoire.

Moins de cinquante ans avaient suffi aux Athéniens pour se constituer un véritable empire. Dix millions d'alliés, de sujets et de colons leur obéissaient : population de mille cités (1) qui occupaient toutes les positions importantes sur les côtes de la Macédoine, de la Thrace, de la Chersonèse, de l'Asie-Mineure et dans les îles. Byzance et Sinope formaient les points extrêmes de cette chaîne savamment forgée pour la domination, pour le commerce, et pour l'approvisionnement de tout ce qui est nécessaire à une puissance dont le véritable domaine est la mer. De quelles forces Athènes disposait-elle pour maintenir son autorité sur un aussi grand nombre de villes et de contrées situées, la plupart, à de grandes distances ? — Elle ne pouvait mettre sur pied que treize mille *hoplites* (2) en état de faire campagne ! Seize mille

(1) *Aristophane.*
(2) Fantassins pesamment armés.

autres, citoyens ou métèques, très-jeunes ou très-âgés, gardaient les forteresses du dehors et les remparts de la ville ; ajoutons, pour ne rien omettre, douze cents hommes de cavalerie et seize cents archers (1). Numériquement, c'était là une armée bien insuffisante en apparence ; mais le matériel naval était considérable, et une flotte imposante, constamment équipée, décuplait les moyens d'action de la métropole, en lui permettant de réprimer, promptement et énergiquement, toutes tentatives de rébellion, d'ailleurs peu dangereuses, le plus souvent, parce qu'elles ne pouvaient être qu'isolées.

Quant aux finances, elles présentaient, pour l'époque, des ressources peu communes. Sans compter les autres revenus, le tribut annuel des alliés s'élevait à six cents talents (2). Le trésor, gardé à la citadelle, avait atteint jusqu'à neuf mille sept cents talents ; une partie avait été employée à la construction de ces monuments qui demeureront éternellement les modèles du beau ; six mille talents d'argent monnayé restaient disponibles, et les richesses déposées dans les temples assuraient, en cas de dénuement absolu, des ressources considérables (3).

Arrivée à ce faîte, quel était l'intérêt manifeste

(1) *Thucydide* : II, 13.

(2) Talent attique d'argent, 5,500 francs, l'argent, estimé par M. Letronne, à 210 fr. le kilogramme.

(3) *Thucydide* : II, 13.

d'Athènes ? — Consolider sa puissance par le maintien de la paix ; savoir, par une habile modération, faire accepter sa grandeur nouvelle, objet de la jalousie et de la haine de tous ceux qui l'avaient vue naître, et le surplus, l'attendre du temps, sans lequel on ne fonde jamais rien de durable. Au lieu de cela, la création de Naupacte, clef du golfe de Corynthe ; l'occupation de Mégare et de Nisée, sentinelles avancées de l'isthme du Péloponnèse, jetèrent l'alarme, une juste alarme, à Sparte, à Corynthe et chez tous leurs alliés.

Pendant la longue durée de sa magistrature, souveraine sous un titre modeste, Périclès, qui avait pris une large part à l'agrandissement de sa patrie, pouvait facilement la retenir au bord du précipice. Ce fut lui, au contraire, qui l'y précipita (1) : « Pas de transaction, disait-il, du haut de la tribune, à ses concitoyens ; votre supériorité est certaine ; les Péloponnésiens ne sont que des manouvriers : chez eux, point de ressources pécuniaires, nulle expérience des guerres longues et d'outre-mer, nulle possibilité d'acquérir la science nautique, d'équiper des vaisseaux, ni même d'expédier souvent des armées ; point d'exécution rapide, par l'absence d'un conseil

(1) Nous ne mentionnons pas, comme détail indigne de l'histoire, une vengeance personnelle que Périclès, abusant de son pouvoir, paraît avoir exercée contre les Mégariens (*Aristophane*, les Acharniens : v. 520 à 535), et dont Lacédémone demanda en vain le redressement. (*Thucydide* : I, 139.) On pourra se reporter aux passages cités.

unique ; s'ils viennent par terre dans notre pays, nous envahirons le leur par mer, et alors la dévastation d'une seule partie du Péloponnèse dépassera de beaucoup celle de l'Attique entière (1). » — Vains discours que les événements devaient démentir !

En peu de mots, le plan de guerre de Périclès était celui-ci : point de batailles, point de conquêtes ; de méthodiques et impitoyables représailles (2). Mais cette règle de conduite était incompatible avec le caractère bouillant du peuple athénien. Les passions, une fois déchaînées, ne calculent pas, ne s'arrêtent plus ; et Périclès ne se serait pas mépris à ce sujet, s'il eût été moins préoccupé de la conservation du pouvoir que de l'avenir de sa patrie (3).

Il reste à examiner si les fautes de l'homme d'Etat ont été rachetées, au moins, autant qu'elles pouvaient l'être, par la prévoyance de l'administrateur et du chef de guerre : voyons d'abord pour le premier.

Périclès, s'efforçant de décider les Athéniens à se prononcer pour la guerre, leur disait : « Songez-y bien : si nous étions insulaires, qui serait plus inexpugnables que nous ? Il faut donc, maintenant, en nous rapprochant le plus possible de cette pensée, abandonner nos terres, nos habitations, n'apporter notre attention qu'à la mer et à notre ville, et, sans

(1) *Thucydide* : I, 141 à 143.
(2) *Id.*: I, 144.
(3) Valère Maxime : III, 1.

nous irriter de la perte du reste, ne pas livrer bataille aux Péloponnésiens, beaucoup plus nombreux que nous.... Si je croyais vous persuader, je vous inviterais à sortir de la ville pour ravager vos biens de vos propres mains, et montrer aux Péloponnésiens que, pour de tels objets, vous ne leur obéirez point (1). »

Plus tard, dans une autre circonstance, Périclès revint sur ce sujet avec une nouvelle insistance. « Les Athéniens, après l'avoir entendu, cédèrent à ses conseils, et transportèrent, de la campagne dans la ville, leurs femmes, leurs enfants et tous les effets dont ils se servaient dans leurs maisons, et jusqu'à la charpente, qu'ils abattirent. Ils envoyèrent dans l'Eubée et dans les îles adjacentes, les troupeaux et les bêtes de somme. Comme ils étaient accoutumés, pour la plupart, à demeurer à la campagne, ce déplacement leur était bien pénible (2).... Arrivés dans Athènes, peu d'entr'eux y avaient des habitations, ou un refuge, soit chez des amis, soit chez des parents. La plupart s'établirent dans les endroits inhabités de la ville, dans les temples, dans toutes les chapelles des héros.... Plusieurs s'établirent jusque dans les tours des remparts, et chacun, enfin, comme il put, car la ville ne suffisait pas pour contenir tous ceux qui accoururent (3). »

(1) *Thucydide* : I, 143.
(2) *Id.*: II, 14.
(3) *Id.*: II, 17. *Aristophane* dit, dans les *Chevaliers*, que,

Ainsi, nulles mesures ne furent prises pour faciliter, dans son exécution, cet immense déplacement, pour le rendre moins funeste, surtout pour adoucir les sacrifices que l'intérêt général imposait aux habitants de la campagne. Les troupeaux, les bêtes de somme furent envoyés, par leurs propriétaires, en Eubée et dans les îles adjacentes. Comment Périclès ne proposa-t-il pas que, dans ces mêmes lieux, des terres fussent mises, temporairement, à la disposition de la population rurale, et que, pour les citoyens qui ne pouvaient être ainsi établis, des abris convenables fussent préparés à l'intérieur de la ville? De la sorte, on aurait évité l'encombrement, et prévenu les maladies, la mortalité, que les privations physiques, les souffrances morales engendreraient inévitablement. Rien ne fut fait, bien que le temps de la réflexion n'eût pas manqué à Périclès depuis qu'il pressait ses concitoyens, avec tant d'insistance, d'abandonner leurs propriétés situées hors des murs.

Bientôt apparut cette terrible peste dont Thucydide fait un si navrant tableau. Fut-elle apportée du dehors; doit-on en chercher le germe au sein de ces malheureuses familles qui végétaient, pêle-mêle, en plein air ou entassées dans d'infects réduits? L'historien ne pose pas la question, mais il relate les faits avec sincérité.

sept ans après, on en voyait encore n'avoir d'autres abris que des tonneaux, des antres et les tours des remparts.

« Ce qui, par surcroît de malheur, accabla surtout les Athéniens, ce fut l'influence de ceux qui vinrent de la campagne dans la ville; les nouveaux venus en souffraient particulièrement. Par le manque de maisons, comme ils logeaient, durant l'été, dans des cabanes étouffantes, la mortalité s'ensuivait, et avec le plus grand désordre. Ils expiraient entassés les uns sur les autres ; plusieurs, à demi morts, se roulaient dans les rues autour de toutes les fontaines pour s'y désaltérer, et les temples, dans lesquels ils s'étaient abrités, se remplissaient des morts qui y avaient expiré. L'excès du mal triompha de tout, et les hommes, ne sachant plus que devenir, perdirent le respect pour les choses licites et sacrées (1). »

Deuil des citoyens les plus utiles ; vide effrayant dans la population et dans les armées ; découragement général et prolongé : de toute la guerre, Athènes ne put se relever d'un pareil désastre.

Passons au chef de guerre.

Périclès avait soumis l'île d'Eubée, doublement utile par sa fertilité et par sa proximité. La guerre du Péloponnèse survenant, il fallait, avant le commencement des hostilités, mettre à l'abri de tout hasard la conservation de cette possession inappréciable, et la sécurité de ses communications avec Athènes. Deux voies se présentaient : l'une par mer,

(1) *Thucydide* : II, 52.

en doublant le cap Sunium ; l'autre, plus prompte, plus sûre, plus économique (1). En prenant cette dernière, le détroit une fois franchi, on expédiait, d'Oropos, les approvisionnements de toute sorte dont la métropole avait besoin. *La route passait par Décélie, petite ville non fortifiée, située, en plaine, à cent vingt stades d'Athènes* (2). Cette position méritait une attention toute particulière, puisqu'il était impossible de ne pas la traverser. Périclès, mieux que tout autre, aurait dû en comprendre l'importance, l'île d'Eubée pouvant suppléer aux importations des contrées lointaines, et compenser, en même temps, la perte des campagnes de l'Attique, qu'il avait le projet d'abandonner aux ravages de l'ennemi. Mais, chose périlleuse, il enseignait à ses concitoyens le mépris de leurs adversaires : qu'on en juge par ces paroles.

« La rareté de l'argent leur causera le plus grand obstacle, alors qu'ils éprouveront du retard, par leur lenteur, à se le procurer ; et la guerre n'a pas le temps d'attendre. *D'ailleurs, ni les fortifications qu'ils voudraient élever, ni leur marine, ne doivent nous intimider. Des fortifications ! il serait bien difficile à une ville rivale d'en construire, même en temps de paix..., à plus forte raison d'en élever sur le sol ennemi, et lorsque, nous aussi, nous*

(1) *Thucydide* : VII, 28.
(2) Environ vingt-deux kilomètres.

avons déjà des remparts à leur opposer. S'ils parviennent à bâtir chez nous quelque forteresse, ils pourront s'en servir pour faire des incursions dans nos terres, en ravager quelques parties, donner asile à nos transfuges ; mais ils n'élèveront pas une muraille capable de nous investir, de nous empêcher d'aller user de représailles dans leur pays, sur nos vaisseaux, qui font notre force (1). »

Avec de pareils dédains, on ne pensa pas à enceindre Décélie d'une muraille, qui l'aurait rendue inexpugnable, puisque les Péloponnésiens ne purent jamais se rendre maîtres, par force, d'Ænoé, petite forteresse athénienne.

Ce fut Alcibiade, après sa disgrâce et sa trahison, qui fit comprendre aux Lacédémoniens le rôle décisif de Décélie : par *ses conseils et par son insistance* (2), il les décida à occuper cette place d'une manière fixe, et, pour cela, à la fortifier. Voici quelles en furent les suites : qu'on les rapproche du langage audacieux de Périclès.

« Décélie, fortifiée cet été (3), et occupée d'abord par toute l'armée, ensuite par les garnisons des villes qui envahissaient successivement l'Attique, nuisit beaucoup aux Athéniens, et la perte que ce fort leur fit éprouver, en hommes et en argent, fut ce qui ruina

(1) *Thucydide* : I, 142 ; II, 62.
(2) *Id.* : VII, 18.
(3) XIXe année de la guerre.

surtout leurs affaires. Autrefois, comme les invasions duraient peu, elles n'empêchaient pas de jouir de la campagne le reste de l'année. Mais, devenues permanentes, et aggravées par le plus grand nombre des ennemis, par le brigandage auquel, dans ses sorties, se livrait la garnison, toujours au complet, de Décélie; enfin, par la présence du roi des Lacédémoniens, Agis, qui ne faisait pas une guerre passagère, les Athéniens éprouvèrent de grandes pertes. Car, outre qu'ils furent privés de toute la campagne, il déserta plus de vingt mille esclaves, dont une grande partie étaient gens de métier; tous les bestiaux périrent, ainsi que les bêtes de somme ; les chevaux même, dans les sorties journalières de la cavalerie vers Décélie, et en gardant les alentours de la ville, étaient estropiés par les fatigues continuelles qu'ils éprouvaient sur un terrain rocailleux, ou bien étaient blessés (1).

» De plus, l'importation des subsistances venant de l'Eubée, autrefois opérée par terre, d'Oropos, en traversant Décélie, devenait alors dispendieuse par mer, en tournant Sunium ; il en était de même de tous les objets dont la ville manquait, et, au lieu d'une cité, elle devint une forteresse ; car, le jour, les Athéniens gardaient alternativement les remparts, et, la nuit, tous ensemble, excepté les cavaliers,

(1) *Thucydide* : VII, 27.

étaient les uns sous les armes, les autres sur les murs, et souffraient été comme hiver (1). »

Deux ans après, les Athéniens, surpris par une attaque subite, ayant été vaincus, en vue d'Erétrie, dans un combat naval où ils éprouvèrent de grandes pertes, les Péloponnésiens réussirent à soulever l'Eubée, à la seule exception d'Oreos, que les Athéniens occupaient eux-mêmes (2).

C'est ainsi qu'un chef d'Etat, ébloui du reflet trompeur de ses théories, de l'éclat de sa parole, peut compromettre les intérêts les plus chers de sa patrie.

Périclès avait bercé les Athéniens de l'espoir que, grâce à une prompte fatigue de l'ennemi, les ressources existantes, jointes au tribut annuel des alliés, suffiraient à toutes les dépenses, sans prélèvement d'impôts nouveaux (3). De leur côté, les Péloponnésiens ne pensaient pas que la résistance d'Athènes pût se prolonger au-delà de deux ans, de trois ans au plus. La guerre dura vingt-sept années, au milieu de vicissitudes incessantes, de fléaux et de désastres inouis, de sacrifices de toute sorte, d'une immense

(1) *Thucydide* : VII, 28.
(2) *Id.*: VIII, 95.
(3) Au bout de trois ans, les ressources se trouvèrent épuisées par les armements maritimes et le seul siége de Potidée; dans la IVe année, on dut exiger, des Athéniens, une première contribution; des alliés, un versement extraordinaire. Depuis lors, les charges allèrent sans cesse en augmentant. (*Thucydide* : II, 70; III, 19.)

destruction d'hommes. L'empire athénien succomba, honteusement, dans une surprise pratiquée à Ægos-Potamos, avec la rapidité de la foudre, *par les Péloponnésiens, « ces manouvriers inhabiles au service de la mer,* » et sur cet élément même qui, au dire de Périclès, devait garantir à jamais le triomphe et la domination d'Athènes ; le corps hellénique tout entier subit un irrémédiable affaiblissement, germe fatal de la décadence et de la servitude de la Grèce : telles furent les suites des passions de Périclès, que les arts ont voulu vainement couvrir de leur éclat. Arrière-pensées égoïstes, fautes commises par imprévoyance ou impéritie, sang précieux inutilement versé, l'histoire révèle tout, même après bien des siècles écoulés (1) : comme châtiment pour la mémoire des coupables ; comme avertissement pour les chefs d'Etat, les ministres, les généraux d'armée ; comme consolation pour l'humanité, et, pour les peuples, comme acheminement à un meilleur avenir.

(1) *Aulu-Gelle*, Nuits attiques : XII, 11.

ARTICLE 2.

Expédition Athénienne en Sicile. — Danger des entreprises lointaines.

La guerre de Troie avait été faite avec la coopération de toute la Grèce; l'expédition de Sicile, la plus importante qui eût été exécutée depuis ce grand événement, fut l'œuvre d'un seul peuple. Athènes y employa au moins cinquante mille hommes (1), plus de deux cents vaisseaux de combat, et un nombre considérable de bâtiments de transport (2). Une navigation longue et pénible pour les anciens séparait Athènes de l'île qu'elle voulait conquérir, et, pendant les quatre mois d'hiver, toutes communications étaient même à peu près interrompues (3).

Quel but se proposait la République dans cette entreprise, colossale pour l'époque? — Aller cher-

(1) Malgré les vides que la guerre, les fatigues, les privations avaient faits dans la première expédition, et les pertes sensibles éprouvées par l'armée entière depuis l'arrivée du renfort, il ne restait pas moins de 40,000 hommes lors de la retraite qui suivit la levée du siége.— *Thucydide :* VII, 75.

(2) *Thucydide :* VI, 43, 44; VII, 42.

(3) *Id.:* VI, 21.

cher, sur un théâtre lointain, la solution de difficultés que, depuis seize années, elle n'avait su résoudre à ses portes ! Voici, sommairement, dans quelles circonstances.

Divers échecs éprouvés au commencement de la guerre, mais surtout les privations, les sacrifices, la peste et ses horribles suites, jetèrent les Athéniens dans un grand abattement : ils attribuèrent leurs malheurs à Périclès, et implorèrent secrètement la paix. Le refus humiliant qu'ils reçurent des Lacédémoniens réveilla leur énergie. Athènes obtint une série de notables succès ; le plus marquant fut, sur la côte de Messénie, la création stratégique de Pylos (1) : dès ce moment, la Laconie était exposée à des incursions perpétuelles ; les Hilotes avaient, à proximité, un refuge assuré qui les inciterait à fuir la servitude; et, pour comble, dans l'île de Sphactérie, qui abritait la rade de Pylos, un corps lacédémonien, complètement bloqué, n'avait d'autre alternative, s'il ne préférait mourir les armes à la main, que de se rendre à discrétion. Pour éviter cette déchéance aux yeux de toute la Grèce, les Lacédémoniens, à leur tour, n'hésitèrent pas à demander, à plusieurs reprises, la paix avec instance (2). Athènes trouvait, dans ces avances, l'occasion de mettre à la guerre un terme glorieux et profitable : peut-être la dé-

(1) Aujourd'hui Vieux Navarin.
(2) *Thucydide* : IV, 18, 19, 20.

daigna-t-elle parce qu'elle lui était offerte. Des revers ultérieurs lui inspirèrent de tardifs regrets. Cependant, une lassitude réciproque fit signer, aux deux puissances, une paix de cinquante ans ; mais, à vrai dire, ce fut une simple trêve que l'on était, sans cesse, prêt à violer de l'un et de l'autre côté. La situation d'Athènes était alors très-compliquée : elle n'avait pu recouvrer Amphipolis, dont les bois de construction avaient été, naguères, la principale ressource de ses chantiers maritimes ; à son influence dans ces parages succédait celle de Sparte ; en Grèce, la perte de la bataille de Mantinée rendait aux Lacédémoniens, avec la supériorité militaire, leur prépondérance politique ; enfin, l'issue de plus en plus incertaine d'une aussi longue lutte commençait à ébranler la fidélité des alliés.

Or, depuis longtemps, la Sicile avait attiré l'attention des Athéniens. Dès la cinquième année de la guerre, ils avaient envoyé aux Léontins un secours contre les Syracusains, sous prétexte d'alliance ; mais leur véritable dessein avait été d'empêcher qu'on expédiât du blé, de cette contrée, dans le Péloponnèse. C'était aussi un acheminement à la conquête ultérieure de l'île : avec cette arrière-pensée, ils s'étaient établis à Rhégium, en Italie, et, à diverses reprises, ils avaient envoyé des vaisseaux et des soldats pour assister leurs alliés.

Alcibiade, s'emparant avec adresse de ces aspirations, déjà anciennes, fit briller, tout à coup, aux yeux

des Athéniens, la possibilité de dompter Lacédémone et la Grèce entière, par l'acquisition de la Sicile. Ce premier projet réalisé, les flottes athéniennes, accrues de nombreuses trirèmes que l'on construirait avec les bois de l'Italie, bloqueraient les côtes du Péloponnèse ; en même temps, l'armée de terre, renforcée des Hellènes de la contrée, des Ibères, et des Barbares, reconnus si belliqueux, envahirait l'intérieur, et s'emparerait de toutes les villes. Quant à l'argent et aux vivres, afin d'en être plus abondamment pourvu, les pays conquis fourniraient aux besoins, indépendamment des ressources de la Grèce. L'espoir d'arriver à la tyrannie accompagnait, sans doute, dans l'imagination d'Alcibiade, ces brillantes chimères (1).

Nicias, l'un des plus illustres citoyens d'Athènes, avait acquis une grande réputation dans des commandements toujours favorisés par la fortune. Il chercha, sagement, à détourner sa patrie d'une expédition aussi aventureuse, et à lui inspirer une juste méfiance des secours que les Egestains promettaient. Pour répondre aux exigences d'une aussi grande entreprise, il faudra, disait-il, l'armement le plus complet et le plus dispendieux que la République ait jamais effectué (2). Et comment irait-elle le livrer à tant de hasards, alors qu'elle tarde encore à se venger des

(1) *Thucydide :* VI, 15 à 18, 90.
(2) *Id.:* VI, 31.

injures de cités qui, depuis longtemps, se sont révoltées ; alors, surtout, que nous la laisserions ici avec de si nombreux ennemis autour d'elle (1) ?

Ces objections ne firent qu'exciter davantage les Athéniens : ils crurent assurer le succès, en ne refusant rien de ce qui serait jugé nécessaire ou seulement utile. Troupes choisies dans les rôles d'élite ; corps auxiliaires obtenus des alliés ; étrangers soudoyés à grands frais ; ouvriers de diverses professions enlevés à leurs travaux pour assister l'armée dans tous ses besoins, et, de ce nombre, ouvriers meuniers ; approvisionnements de précaution en blé, orge grillée ; matériel de toute sorte ; caisse militaire abondamment pourvue ; provisions et objets infinis, que soldats et marchands embarquaient, à l'envi, par prévoyance ou comme moyens de négoce et d'échange : tout fut mis en œuvre par la sollicitude publique ou par l'initiative individuelle (2).

Les Athéniens avaient déjà tenté une semblable entreprise en Egypte (3). Remontant le Nil sur leurs vaisseaux, ils devinrent, un instant, maîtres de tout le pays ; mais, pendant six années qu'elle dura, cette guerre eut des phases bien diverses : chassés de Memphis, dont ils s'étaient d'abord emparés ; assiégés, pendant dix-huit mois, dans l'île de Prosopitis,

(1) *Thucydide :* VI, 10 à 14.
(2) *Id. :* VI, 20 à 31.
(3) 463 ans avant l'ère chrétienne.

leur flotte fut anéantie, et ils périrent pour la plupart. Telle fut la triste fin de cette grande expédition des Athéniens. Et, cependant, tout semblait favorable au succès. Leurs alliés d'Ionie étaient impatients de voir les Perses expulsés d'Egypte ; les Péloponnésiens partageaient le même désir, et repoussaient l'or qu'Artaxerxès leur offrait comme prix d'une diversion dans l'Attique ; enfin, appelés par le roi de Lybie, qui avait fomenté la révolte, les Athéniens recevaient son appui et celui du plus grand nombre des Egyptiens. Mais cette entreprise avait eu le vice de toutes les expéditions lointaines : un renfort considérable, sur lequel les Athéniens comptaient, arriva trop tard, et partagea le sort qu'avait déjà subi le corps principal (1).

Or, en Sicile, tout était différent. Les Syracusains, qui étaient *Doriens*, seraient soutenus par les villes siciliennes ayant une semblable origine, et, de plus, par le Péloponnèse presque entier, principalement par Lacédémone et Corynthe. Les secours abondèrent en effet : de tous, le plus précieux fut le choix que les Lacédémoniens firent de *Gylippe* pour commander les Syracusains. Nous ne citerons de lui qu'un seul trait ; mais il dénote une qualité aussi noble que peu commune, même dans un chef militaire, celle qui consiste à faire, sans détour, l'aveu d'une faute

(1) *Thucydide :* I, 104, 109, 110.

commise, et à savoir la réparer immédiatement, pour ne pas laisser fléchir le courage des siens.

A peine arrivé, Gylippe avait conduit les Syracusains à l'ennemi ; avec cette prévention, toute lacédémonienne, qui ne reconnaissait de force que dans l'infanterie, il avait engagé l'action sur un terrain où la nombreuse cavalerie des Syracusains s'était trouvée paralysée : les assiégés, vaincus, avaient dû rentrer dans leurs murs.

Gylippe, aussitôt, rassemble ses troupes et leur dit : « Ce revers ne provient pas de vous, mais de moi seul ; car, en vous faisant combattre près des murs, j'ai rendu inutiles la cavalerie et les gens de trait. » Puis, choisissant le moment opportun, il prend de meilleures dispositions, et la cavalerie syracusaine, lancée sur l'aile gauche des Athéniens, l'ayant enfoncée, la déroute de celle-ci entraîna celle de toute leur armée (1).

C'est au mérite éminent de Gylippe, à son infatigable énergie, que revient tout l'honneur de la délivrance de Syracuse. « *Ce fait d'armes hellénique,* dit Thucydide, *fut le plus important de cette guerre: à mon avis, de tous ceux qu'exécutèrent les Hellènes et que nous connaissons par la tradition, ce fut le plus glorieux pour les vainqueurs, et le plus désastreux pour ceux qui succombèrent ; tout dans leur détresse fut extrême, aucune sorte de*

(1) *Thucydide :* VII, 5, 6.

souffrance ne leur manqua, et ils furent ruinés de fond en comble. Armée, flotte, tout périt, et, sur une expédition aussi considérable, bien peu d'hommes retournèrent chez eux (1).

Par ce fatal dénouement, Athènes perdait ses alliés, et ajoutait à ses ennemis un adversaire puissant et implacable ; ses derniers efforts seraient héroïques, mais ses ressources étaient épuisées ; son prestige évanoui..., sa défaite était désormais certaine.

Au moment où le premier bruit du départ de l'expédition athénienne était parvenu en Sicile, les Syracusains s'étaient réunis en assemblée. Hermocrate, l'un d'eux, pressa ses concitoyens de préparer une vigoureuse défense, et pour ranimer leur courage, il leur rappela ainsi la déplorable issue des expéditions lointaines alors connues :

« Peu de grandes armées, soit des Hellènes, soit des Barbares, quand elles se sont avancées trop loin de leur pays, ont réussi. Elles n'arrivent point, en effet, plus nombreuses que les habitants de la contrée, ou que les peuples limitrophes, car tous se réunissent par la crainte; *et si, les vivres leur manquant, elles succombent en pays étranger, quoique leurs plus grands malheurs viennent de leurs propres fautes, elles en laissent la gloire aux*

(1) *Thucydide :* VII, 87.

peuples attaqués. C'est ainsi que les Athéniens eux-mêmes, après les revers nombreux et inattendus qu'éprouva le Mède, accrurent leur célébrité par le nom seul d'Athènes, qu'il venait attaquer. Et nous aussi, ne désespérons point d'un pareil résultat (1).»

Hermocrate résumait en une seule,— la plus saisissante de toutes, — les difficultés diverses, matérielles et morales, sous le poids desquelles une armée d'invasion est exposée souvent à périr. De nombreuses catastrophes, semblables à celle qu'il avait si exactement présagée, devraient, depuis longtemps, avoir donné une grande autorité à ses paroles. Combien il est à regretter que les souverains et les peuples de notre siècle n'aient pas eu constamment présentes à la pensée les judicieuses réflexions du citoyen de Syracuse !

(1) *Thucydide :* VI, 33.

CHAPITRE IV.

RETRAITE DES *DIX-MILLE* (400 avant l'Ere chrétienne).

Campagnes d'Agésilas, d'Epaminondas, de Philippe de Macédoine (397—336).

Conquête de l'Empire des Perses par Alexandre (334—323)

Et Guerres après sa mort entre ses Lieutenants (323 et suiv).

LES GRECS. LES PERSES.

HÉRODOTE, XÉNOPHON, DIODORE DE SICILE, ARRIEN.

Au moment où la guerre du Péloponnèse éclata, la Grèce se trouvait partagée en deux camps : l'oligarchie régnait sans partage à Lacédémone ; Athènes était le foyer de la démocratie ; et chacune d'elles imposait son régime politique aux pays subjugués. Partout ailleurs, les partisans de l'un et de l'autre système se disputaient alternativement le pouvoir, avec cette passion particulière à la race hellénique : victorieux, ils bannissaient, mettaient à mort leurs

adversaires, s'unissaient à celle des deux villes rivales avec laquelle ils étaient en communauté d'opinions, et combattaient l'autre; vaincus, exilés, ils entretenaient des intelligences avec leurs adhérents restés dans la place, et, se glissant autour des murs, épiaient l'occasion de rentrer par force ou par ruse, avec ou sans secours étranger.

Voici comment, depuis l'expulsion des Perses, les Grecs, tantôt en paix, tantôt en guerre entr'eux, furent en état de bien combattre, et acquirent une grande expérience parce qu'ils l'accroissaient incessamment au milieu des périls (1). Cette expérience se trouva bien plus développée encore à la fin de la guerre du Péloponnèse : par ses péripéties multipliées, elle amena la création des troupes à solde permanente. Ces troupes, composées le plus souvent de mercenaires étrangers, atteignirent bientôt, par leurs services non interrompus, une grande supériorité sur les milices citoyennes (2). Acteurs ou simples spectateurs, les esprits élevés et méditatifs — de tous Xénophon est le plus éminent — purent juger les fautes commises, concevoir des projets, et appliquer ou conseiller de savantes combinaisons dans les opérations militaires.

Les ouvrages de Xénophon ont fixé, sur l'art de la guerre, des préceptes dont beaucoup n'ont pas

(1) *Thucydide* : I, 18.
(2) *Xénophon* : Hell. : IV, Ch. 2.

cessé de faire autorité parmi les modernes; une notable partie en est habilement groupée, dans *la cyropédie*, sous l'autorité d'un grand nom. Contrairement à des hypothèses très-diverses, cette fiction historique paraît avoir été la première aspiration à la conquête du grand empire asiatique : pensée voilée sans doute par des considérations faciles à saisir au-dedans et au-dehors, mais pensée patriotique et dont la réalisation aurait pu produire les plus salutaires résultats. Elle eût donné un aliment à la turbulence innée des Grecs, un noble but à leurs grandes qualités, un courant d'émigration profitable aux classes inférieures; elle aurait enfin mis un terme aux dissensions sanglantes dans lesquelles la race hellénique a usé en pure perte les trésors d'énergie, d'intelligence et de génie qu'elle tenait de la nature. C'est ainsi que, à défaut d'une initiative nationale, Xénophon se sera associé à l'entreprise de Cyrus-le-Jeune, dont il a écrit la relation. En effet, ce prince, digne d'un pareil rôle d'après le portrait que l'écrivain en a tracé (1), fondait, on le sait, son principal espoir sur un corps auxiliaire grec qu'il avait pris à sa solde; et, s'il fût resté victorieux, sa volonté était d'employer, dans une large mesure, l'élément hellénique pour gouverner et pour retremper ses peuples (2). Ce n'est pas sans une

(1) *Xénophon*. Anabase : I, Ch. 9; L'Economique : Ch. IV, § 16.
(2) Id. I, Ch. 7.

mûre réflexion que nous émettons cette opinion. A la bataille de Cunaxa, Cyrus-le-Jeune est tué, Cléarque et ses quatre collègues dans le commandement du corps des *dix-mille*, succombent misérablement au commencement de la retraite ; Xénophon l'un des cinq généraux, appelés par l'armée à remplacer les victimes de la perfidie des Perses, lui adresse, dans une harangue, les paroles suivantes : « *Il me semble donc juste et raisonnable de tenter d'abord de revoir la Grèce et nos familles ; de montrer aux Grecs qu'ils vivent dans une pauvreté volontaire, puisqu'ils pourraient transporter ici ceux de leurs compatriotes qui sont dénués de fortune, et qu'ils les verraient bientôt dans l'opulence : car tous ces biens attendent évidemment un vainqueur* (1). »

Préparé par de longues et fructueuses études, Xénophon se trouva, immédiatement et sans effort, à la hauteur des évènements les plus imprévus, des difficultés les plus diverses et les plus redoutables : de là, l'ascendant irrésistible qu'il conquit immédiatement sur ses collègues et sur les troupes. Toutes ses propositions sont adoptées. *On brûle les voitures :* elles ne décideront pas, dès lors, des mouvements de l'armée. *On brûle les tentes* : elles seraient embarrassantes, et ne serviraient ni pour combattre ni pour se procurer des vivres. *Les armes*

(1) *Xénophon*. Anabase : III, Ch. 2.

et les ustensiles nécessaires à la vie sont seuls gardés : de tous les moyens c'est le meilleur pour avoir le plus de soldats dans les rangs, le moins aux équipages. *Après le repas du soir, les bagages seront pliés ;* de la sorte, on sera toujours prêt à partir le lendemain, même la nuit, dès le premier signal. *Quant au mode de subsister*, partout où les habitants ouvriront à l'armée un marché suffisamment approvisionné, elle ne prendra rien qu'en payant : le produit, aux enchères, des prisonniers et du butin enlevés à l'ennemi fera les fonds de cette dépense; partout, au contraire, où les habitants, fussent-ils Grecs, se refuseront à vendre les vivres dont l'armée aura besoin, elle les prendra de force, non par licence, mais par nécessité. Et, afin qu'elle ne soit jamais exposée à manquer, des *bêtes de somme porteront un approvisionnement de précaution.*

Ainsi allégée, éveillée, prête à tous les hasards, l'armée devance ou culbute les Perses dans toutes les positions d'où ils inquiétaient sa marche. Cependant, arrivés au lieu où des montagnes escarpées, tombant à pic dans les eaux du Tigre, ne permettent plus de longer la rive gauche du fleuve, les Grecs, incertains, doivent délibérer. Le Tigre et l'Euphrate seraient infranchissables pour l'armée, entre les Barbares qui la côtoient, et ceux qui marchent parallèlement sur la rive opposée : on tournera ces fleuves par leurs sources.

Mais la seule voie qui restera ouverte, est la contrée abrupte des Carduques; cent vingt mille Perses y ont péri en voulant l'envahir, et le Grand-Roi a renoncé à la soumettre; il n'importe: quels montagnards si belliqueux, quelles cimes si élevées prétendraient donc arrêter des hommes qui veulent revoir leur pays! Après sept jours de marches et de combats, par une nuit épaisse et pluvieuse, un coup de main désespéré rend les Grecs maîtres du sentier, réputé inaccessible, où leur massacre était préparé.

Alors se présente le *Centrite*, cours d'eau au-delà duquel se trouve l'Arménie. Les Perses en défendent les bords ; de leur côté, les Carduques épient l'armée grecque, à ce passage difficile, comme une proie qui ne saurait leur échapper : des prodiges de ruse, de contenance et de résolution déjouent l'attente des uns et des autres.

En Arménie, nouveau péril. Un hiver rigoureux produit des souffrances avec lesquelles celles de notre retraite de Russie ne manquent pas d'analogie. Le vent du Nord chasse violemment au visage une neige glaciale, qui s'accumule sur la terre à la hauteur d'une *orgyie* (1). Cependant, la proximité de l'ennemi oblige de tirer l'armée des villages où elle avait cherché un abri, et de la tenir au bivouac. Xénophon donne l'exemple de fendre du bois, d'allumer de grands feux, de se frotter le corps avec des matières

(1) Un mètre quatre-vingt-cinq centimètres.

grasses, qui neutralisent en partie l'intensité du froid. Beaucoup de Grecs ont les pieds gelés : il apprend aux soldats à prévenir ce mal par le mouvement, et en se déchaussant, avant de se coucher, lorsqu'il devient indispensable de prendre du repos. Bon nombre sont atteints de la *boulimie :* Xénophon sauve ces malheureux, en leur faisant distribuer, avec à-propos, des denrées tirées de la réserve. Les malades, les hommes qui se refusent obstinément à marcher, sont enlevés. On parvient à empêcher les chevaux et les bêtes de somme d'enfoncer dans la neige, en leur attachant de petits sacs aux pieds, et on peut les faire avancer.

Echappée à cette dure épreuve, plus l'armée s'avance vers le Nord, plus sont belliqueuses les populations contre lesquelles il lui reste à lutter. Enfin, l'avant-garde gravit, un jour, le haut du mont Téchès; soudain un cri enthousiaste s'élève, et de proche en proche excite les transports et les larmes, *la mer ! la mer !* C'est le salut de l'armée : elle approche des rives du Pont-Euxin, bordées de colonies grecques. Trébizonde, Cérasonte, sont visitées successivement. On arrive à Cotyore.

« Jusque-là, l'armée ne s'était point embarquée. Voici le calcul du chemin qu'elle avait parcouru dans sa retraite, depuis le champ de bataille de Cunaxa, près de Babylone, jusqu'à Cotyore. En cent vingt-deux marches, elle avait fait six cent vingt

parasanges (2,749 kilomètres), dans l'espace de huit mois (1). »

A Cérasonte, on avait fait la revue des hoplites. « De plus de dix mille, il n'en restait que huit mille six cents : les ennemis, la neige, les maladies avaient fait périr le reste (2). » Xénophon paraît voir là une perte considérable : penserait-on de même aujourd'hui ?

Telle est, en rapide esquisse (3), le fait de guerre qui doit tenir, à juste titre, la plus grande place dans les fastes de la Grèce. En effet, perdue dans l'immensité des possessions du Grand-Roi, une poignée de vaillants soldats, soutenus par le seul sentiment de la patrie, bravent toutes les forces de l'empire des Perses, domptent les résistances d'une foule de tribus à demi sauvages, surmontent les difficultés sans cesse renaissantes de la nature; et Xénophon, en réalité leur chef, montre réunies en lui toutes les parties du vrai capitaine : ensemble mémorable où les hommes qui s'occupent du métier des armes, trouveront toujours d'utiles enseignements.

Bientôt, les Lacédémoniens entreprirent, à leur tour, une expédition en Asie ; toujours fidèle à sa pensée, l'auteur de la Cyropédie vient s'y associer;

(1) *Xénophon*. Abanase : Liv. V, Chap. 5.
(2) *Id*. Liv. V, Chap. 3.
(3) *Id*. Liv. III, IV, V, passim.

et lorsque, trois ans après, Agésilas fut appelé à en prendre le commandement, son union intime avec Xénophon garantissait à la Grèce des résultats qui eussent dépassé de beaucoup ceux dont le triomphe possible de Cyrus-le-Jeune avait inspiré l'espoir (1). L'or d'Artaxerxès-Mnémon, en suscitant, parmi les Grecs, une coalition contre Lacédémone, éloigna ce danger (2).

Les victoires de Coronée, de Leuctres, de Mantinée, et ensuite les succès de Philippe de Macédoine, donnent la mesure des progrès qu'avait faits la tactique des batailles.

Quant au projet d'invasion en Perse, conçu par Philippe, repris par son successeur, le résultat ne pouvait en être douteux. La désorganisation de l'empire des Perses, pressentie depuis longtemps (3), était arrivée à son comble : la retraite des dix mille avait détruit le reste du prestige de cette puissance ; et la cause irrémédiable de sa chute prochaine avait été constatée lors de l'ambassade que Thèbes et ses alliés envoyèrent à Artaxerxès, cinq ans après la bataille de Leuctres (4). Mais, dès ce moment-là, quelle était la situation morale de la Grèce elle-même ? L'heure fatale ne devait pas non plus tarder à sonner pour elle. Le principe de sa décadence remontait

(1) *Diodore de Sicile.* Bibl. hist., XV, 31.
(2) *Xénophon.* Eloge d'Agésilas, Chap. 1er.
(3) *Id.* Cyropédie : VIII, Chap. 8.
(4) *Id.* Hellénique : VII, Chap. 1er.

à l'époque de l'apogée de sa gloire. Thèbes n'avait-elle pas trahi la patrie commune pour la dominer sous le protectorat des Barbares (1) ? Les deux principaux héros de l'indépendance n'avaient-ils pas, au lendemain de leurs victoires, sacrifié les intérêts de la Grèce pour se ménager la reconnaisance et les largesses des vaincus (2) ? Maintes fois, dans leurs guerres incessantes, Sparte, Athènes, Thèbes, n'avaient-elles pas cherché à fonder, à conserver, ou à ressaisir leur suprématie à l'aide des forces et des subsides du Grand-Roi (3) ? Avec un pareil abaissement des caractères (4), la Grèce devait appartenir au premier chef d'État qui aurait intérêt à l'acheter tout entière. Et ce fut ce qui arriva lorsque Philippe de Macédoine en trouva les moyens dans l'exploitation des mines des monts Pangée (5).

(1) Les Thébains pressaient Mardonius d'établir solidement son camp dans la Béotie. « Bornez-vous, lui disaient-ils, à envoyer de l'argent aux hommes les plus influents dans les diverses villes ; vous semerez ainsi la division dans toute la Grèce ; et, ensuite à l'aide de ce parti, vous viendrez aisément à bout de ceux qui n'auront pas voulu s'entendre avec vous. » (Hérodote : IX, 2).

(2) *Hérodote* : VIII, 109, 110, sur Thémistocle.—*Thucycide* : I, 128 à 135, sur Pausanias et Thémistocle.

(3) *Thucydide* : II, 65, 67 ; VIII, 18, 37, 58 et passim.—*Xénophon* : Hell., V, Chap. 1er, sur Sparte.—*Thucydide* : II, 7. — *Xénophon* : Hell. IV, Chap. 8, sur Athènes. — *Xénophon* : Hell. VII, Chap. 1er, sur Thèbes.

(4) *Hérodote* : VIII, 4, 5, 112, sur Thémistocle et Eurybiade.—*Thucydide* : VI, 61, 89 à 92 ; VIII, 12, 14, 45, 46 sur Alcibiade.—*Diodore de Sicile* : Bibl. hist., XIII, 106 in fine, sur Gylippe, le sauveur de Syracuse !

(5) *Diodore* : XVI, 54.

Les conquêtes faciles d'Alexandre (1); après sa mort, les luttes acharnées de ses lieutenants ; la dévastation et l'anarchie qui en résultèrent, présenteraient tout aussi peu d'éléments utiles à l'art de l'administration militaire, et on sent le besoin de détourner ses regards d'un aussi triste spectacle. Précisément, à cette même époque, un autre peuple, jeune, mais déjà fortement constitué et de mœurs austères, commence à paraître sur la scène ; à travers de longues vicissitudes, il parviendra à asservir le monde, et bientôt la Grèce elle-même, sous le nom d'Achaïe, ne sera plus qu'une de ses provinces. C'est donc dans les guerres de Rome qu'il convient d'aller chercher maintenant quelques leçons.

(1) *Arrien* : Expéd. d'Alexandre. II, Chap. 5; III, Chap. 5.

SECTION III.

ÉTUDE DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE DANS L'ANTIQUITÉ (suite).

LES ROMAINS ET LES CARTHAGINOIS.

CHAPITRE Ier.

PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE
(264—242 avant l'Ere chrétienne).

POLYBE.

Plusieurs invasions étrangères ont menacé Rome du plus grand péril, mais ces crises ont été passagères ; la seule rivale réellement digne d'elle fut Carthage. En effet, la première guerre qui s'éleva entre les deux peuples dura vingt-quatre années ; Carthage dut s'avouer vaincue, et, cependant, une période relativement courte lui suffit pour prendre l'initiative d'une nouvelle lutte dans laquelle Rome, à diverses reprises, fut bien près de sa perte. Pour montrer l'administration en action chez les Romains, nous ne pouvons donc choisir un meilleur sujet d'étude que leurs guerres avec les Carthaginois (1).

(1) *Polybe.*— Traduction de Bouchot. Paris, 1847.— I, 64.

Nous nous proposons de tracer ici un récit sommaire de la première guerre punique.

Après avoir assujetti la Tyrrhénie et le Samnium, chassé Pyrrhus et soumis les peuples qui avaient embrassé son parti, les Romains se trouvèrent maîtres de l'Italie. L'attention du Sénat fut alors appelée au dehors par les progrès de la fortune des Carthaginois en Afrique, en Espagne, dans la mer Tyrrhénienne, et surtout en Sicile. La proximité de cette île, sa fertilité exceptionnelle, fort utile plusieurs fois à la République dans des années de disette, lui faisaient une nécessité de ne pas laisser les Carthaginois y étendre indéfiniment leurs conquêtes, et, particulièrement, se faire de Messine comme un pont pour passer à leur gré en Italie. En présence de considérations de cette importance, on ne s'explique pas comment, au lieu de les invoquer hautement pour justifier son intervention, qui n'aurait pas été contraire aux traités, Rome crut devoir alléguer, de préférence, une demande de protection de la population odieuse des *Mamertins* de Messine (1). On sait que les Syracusains s'étaient réunis aux Carthaginois

(1) Les *Mamertins* étaient des Campaniens, anciens mercenaires d'Agathocle. Séduits par la beauté de Messine, et convoitant ses richesses, ils s'étaient introduits, comme amis, dans la ville. Après avoir, à la première occasion, chassé ou massacré la population mâle, ils avaient fait entr'eux le partage des femmes et de tous les biens.

Par crainte de Pyrrhus et des Carthaginois, *Rhégium*, de l'autre côté du détroit de Sicile, ayant demandé au Sénat une garnison qui la protégeât, avait subi le même sort, à l'instigation des criminels de

pour assiéger cette ville : les premiers, voulant expulser les barbares qui s'en étaient emparés par le meurtre et la trahison ; les seconds, convoitant cette possession, favorable à d'ambitieuses arrière-pensées.

Jusqu'à cette époque-là, les Romains n'avaient fait aucune expédition hors de l'Italie, et ils ne possédaient même pas de matériel naval. Rien ne les arrête. Un plébiciste est promulgué, une armée mise en marche. Le consul qui commande emprunte des moyens de passage à Tarente et autres cités voisines ; il traverse, hardiment, de nuit, le détroit, bat les Syracusains qui osent marcher à sa rencontre, attaque et met en fuite les Carthaginois, délivre Messine, et va montrer ses légions jusque sous les murs de Syracuse.

A la nouvelle de ces succès, deux armées consulaires sont envoyées aussitôt en Sicile. Le roi Hiéron, effrayé, comme l'île entière, de la discipline et de la force des légions, sollicite la paix et une alliance, et il offre de procurer les provisions qui lui seront demandées. Les Romains accueillirent ces ouvertures dans l'intérêt surtout de leurs approvisionnements : en effet, Carthage était maîtresse de la mer, et elle pouvait intercepter les envois de vivres que Rome tenterait de faire à ses armées.

Messine. Rome venait à peine d'exterminer les coupables, et de réintégrer les Rhégiens dans leurs biens, lorsqu'elle accueillit la demande d'intervention faite par les Mamertins !..

Les consuls assiégent alors Agrigente ; Erbesse devient pour eux l'entrepôt d'où ils tirent, suivant leurs besoins, tout ce que les alliés y apportent. Mais le général carthaginois, qui tient la campagne, enlève Erbesse, et livre les Romains à la famine et à la maladie : assiégés et assiégeant à la fois, ils eussent été forcés de renoncer à leur entreprise, sans la fidélité, l'adresse et l'activité de Hiéron dans cette circonstance critique, à laquelle la prise d'Agrigente mit enfin un terme (1). Les légions eurent donc à souffrir les plus cruelles privations dans cette campagne, comme dans la première (2) : elles les supportèrent avec résignation, parce qu'on ne pouvait les imputer à l'imprévoyance ni à l'incurie.

Le succès que les Romains venaient d'obtenir leur valut la soumission de plusieurs places de l'intérieur. Au contraire, les villes maritimes ouvrirent, de préférence, leurs portes aux Carthaginois, par la crainte de leur puissance navale. A ce moment-là, Rome comprit que la guerre se prolongerait indéfiniment, si elle n'enlevait à sa rivale l'empire de la mer (3). Un vaisseau carthaginois, à cinq rangs de rames, leur sert de premier modèle ; des rameurs sont formés à la manœuvre sur le rivage, pendant qu'on travaille à la construction des navires, et quelques mois suffi-

(1) *Polybe :* I, 19.
(2) *Id.:* I, 18, 16.
(3) *Id.:* I, 20.

sent pour qu'une flotte romaine, tout équipée et armée, vienne défier les Carthaginois avant qu'ils eussent pu concevoir seulement la pensée d'une pareille audace (1).

Un premier échec suggère l'invention d'un appareil d'abordage (2), qui transporte dans les luttes navales la supériorité acquise aux légions sur la terre ferme : les Carthaginois sont vaincus sur leur propre élément. Après divers engagements heureux, les Romains gagnent une grande bataille où, à forces à peu près égales, se sont heurtés sept cents vaisseaux pontés et trois cent mille combattants (3). A la suite de cette victoire, le consul Régulus débarque en Afrique avec une armée, dévaste les campagnes, et entretient ainsi les approvisionnements que la flotte lui a laissés ; il détruit ou disperse toutes les forces qui lui sont opposées ; prend des villes, Adis, Tunis, et inspire à Carthage un tel effroi pour elle-même, qu'elle accepterait ses ouvertures de paix, si les prétentions de Régulus étaient moins humiliantes (4).

Sur ces entrefaites, un mercenaire grec survient, c'est Xanthippe : il démontre aux Carthaginois les fautes qu'ils ont commises et les causes de leurs défaites. Le commandement lui est déféré ; la confiance

(1) *Polybe* : I, 21.
(2) L'appareil dénommé le *corbeau*.
(3) *Polybe* : I, 26, 27, 28.
(4) *Id.*: I, 30, 31.

renaît, et, dès la première bataille, cette armée romaine, si redoutable, est anéantie ; Régulus est fait prisonnier (1). Laissons, ici, parler Polybe lui-même:

« Qu'on réfléchisse un peu à ces évènements, et on en tirera des enseignements bien propres à éclairer les hommes sur la conduite de la vie. Les malheurs de Régulus, en effet, nous apprennent assez quelle défiance il faut avoir de la fortune, surtout au sein de la prospérité. Cet homme qui, naguère, refusait pitié et pardon à des malheureux, se voit tout d'un coup captif, et réduit à invoquer ces mêmes sentiments s'il veut vivre. Et, de plus, combien cette maxime si sage d'Euripide — qu'*un bon conseil vaut mieux que des milliers de bras* — se trouve confirmée par là d'une manière éclatante! *Un seul homme, une seule intelligence* suffit pour détruire une armée que son expérience semblait rendre invincible, pour relever un empire qui allait s'écrouler, pour rendre enfin le courage à tout un peuple abattu. J'insiste sur ces détails, parce que je veux qu'ils deviennent comme une leçon de haute morale pour mes lecteurs. Les hommes peuvent se former de deux manières, soit à l'école de leurs propres misères, soit à celle des malheurs d'autrui. Le premier moyen est plus sensible, le second est moins périlleux; or, si nous ne devons jamais, de gaieté de cœur, choisir une méthode qui ne redresse l'esprit égaré qu'au

(1) *Polybe* : I, 34.

prix de tant de tourments et de dangers, avec quel zèle nous faut-il rechercher l'autre, qui nous permet de connaître le vrai bien sans dommage personnel! *Tirons de là cette conséquence que rien ne peut mieux nous guider dans la vie pratique que l'expérience puisée aux sources de l'histoire. Seule, en tout temps et en tous lieux, sans engager en rien notre responsabilité, elle nous fait juges de de ce qui est conforme à la sagesse* (1). »

Mais, plus redoutables encore que l'ennemi, les éléments préparaient aux Romains des pertes bien autrement cruelles. Leur flotte, forte de trois cent cinquante vaisseaux, et accrue de cent quatorze autres qu'ils prirent aux Carthaginois, était venue recueillir, à Clypéa, les faibles débris qui avaient pu s'y réfugier. Elle effectuait son retour, lorsque, près des côtes de Sicile, une tempête si affreuse s'éleva que quatre-vingts vaisseaux seulement y résistèrent; les rivages furent couverts de cadavres et de débris : jamais, d'un seul coup, pareille catastrophe n'était arrivée.

« Remarquons à ce propos, dit l'historien, qu'en se faisant une maxime de procéder toujours par la

(1) *Polybe :* I, 35. *Pascal* a exprimé une pensée analogue, à propos du progrès humain, lorsque, comparant la succession des générations à un seul homme — l'homme universel — qui vieillit avec chacune d'elles, il en conclut que c'est cet homme qui, acquérant, s'il en a la sagesse, l'expérience de tous les siècles, pourrait être considéré comme *l'ancien,* non comme le moderne.

violence, d'exécuter nécessairement leurs desseins, et de ne jamais regarder comme impossible ce qu'ils ont résolu, les Romains ont souvent obtenu sans doute de beaux succès, mais que ce principe aussi les a exposés à plus d'un désastre, surtout en mer. Sur terre, comme ils n'ont affaire qu'à des hommes et à l'industrie humaine, le plus souvent ils restent vainqueurs. Leur fougue impétueuse triomphe d'une force qui répond à la leur. S'ils sont quelquefois vaincus, ce n'est qu'une exception. Mais quand il s'agit de lutter contre le ciel ou les flots, ils éprouvent de terribles mécomptes. C'est ce qui se produisit en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, et ce qui se reproduira toujours, jusqu'à ce qu'ils corrigent cet excès d'audace et de confiance qui leur persuade qu'il n'y a pas d'époque où la terre et la mer puissent leur être fermées (1). »

L'année suivante un nouvel armement subit un nouveau désastre, dans lequel cent cinquante vaisseaux furent engloutis. Rome, hésitante cette fois, voulut mettre toutes ses espérances dans ses troupes de terre : elle se borna donc à équiper soixante navires pour approvisionner de vivres et de munitions l'armée de Sicile. Mais le découragement avait gagné les légions elles-mêmes, et la guerre languit pendant deux années.

Par un changement soudain, le Sénat, voulant ra-

(1) *Polybe* : I, 37.

nimer les esprits, lève des soldats, arme une flotte ; les légions remportent, à Panorme, une victoire importante : ce succès décide à faire le siége de Lilybée. En raison de son port, situé en face de Carthage, Lilybée était : pour les Carthaginois, leur place d'armes naturelle, la possession qui leur fût le plus nécessaire en Sicile ; pour les Romains, la porte de l'Afrique ; mais, bien que quatorze années de guerre se fussent déjà écoulées, il en fallut dix autres encore pour arriver, à travers de nombreuses vicissitudes, au résultat désiré (1).

L'attaque et la défense furent à la hauteur de ces considérations. Après cent actions héroïques de part et d'autre, les assiégés, profitant d'un vent violent qui neutralise les efforts de leurs adversaires, parviennent à livrer aux flammes tous les ouvrages d'attaque, et la destruction en est si complète que les Romains sont réduits à la nécessité de transformer le siége en blocus, n'espérant plus le reste que du temps et de la famine : un mur et un fossé pratiqués autour de la ville, une levée construite en mer avec l'art admirable qui leur était propre, devaient servir leur dessein, et cependant les assiégés parvenaient à s'y soustraire.

Un avantage bien plus décisif était réservé aux Carthaginois. Brûlant de mettre à profit l'arrivée d'un renfort considérable de marins qui lui était envoyé,

(1) *Polybe* : I, 41.

le consul Publius Claudius Pulcher croit pouvoir surprendre l'ennemi à Drépane. Cette opération, mal conçue, témérairement entreprise, inhabilement conduite, se termine par la fuite honteuse de Publius et par la perte de cent vaisseaux. Rome en fut réduite à renoncer, une seconde fois, aux luttes maritimes.

La folle ambition et l'incapacité de Publius avaient causé à sa patrie un funeste dommage : cité en jugement, il fut condamné à une forte amende, et eut même à redouter un sort plus terrible (1).

Cependant, malgré tant d'épreuves et de causes d'affaiblissement, inébranlables dans leur volonté de surmonter tous les obstacles, les Romains ne négligèrent aucune des mesures propres à la continuation des hostilités. Le consul Junius, collègue de Publius, reçut l'ordre de conduire, en toute hâte, à l'armée devant Lilybée, un ravitaillement considérable en munitions, vivres et provisions de toutes sortes. En réunissant aux vaisseaux et aux transports avec lesquels il partit, les ressources qu'il put recueillir en Sicile, il disposa de cent vingt quinquérèmes pour servir d'escorte, et de huit cents navires de charge. Il se fit devancer par la moitié de cet immense convoi, sous le commandement du questeur, afin de satisfaire aux besoins les plus pressants de l'armée, et, de sa personne, avant que de le suivre, il fit rentrer, pour en accroître ses approvisionnements, les contributions

(1) *Polybe :* I, 52.

de blé qui étaient dues par des populations de l'intérieur. La même fatalité les attendait tous les deux. Forcés, l'un après l'autre, par une croisière carthaginoise, à chercher un refuge près du rivage, ils sont décidés à périr plutôt que de se rendre. Mais c'est encore la tempête qui se charge de l'œuvre de destruction : les deux flottes, surprises par une tourmente affreuse sur ces côtes sans mouillage, furent détruites à ce point qu'il n'en resta absolument aucun débris dont on pût se servir (1).

Après une si terrible catastrophe, voit-on, enfin, cette fois, la lassitude s'emparer du Sénat et des consuls, le découragement gagner les légions ?... Il n'en est rien ! « Rome et son armée placée sous les murs de Lilybée gémirent en commun sur la fortune publique ; elles ne songèrent pas un instant à abandonner le siége. En même temps que Rome dirigeait, par la voie de terre, les convois nécessaires, les légions resserrèrent le blocus autant qu'il était en elles (2).

La fin de cette longue lutte fut digne des deux Républiques rivales. Voici quelle était leur position respective :

Si Carthage occupait la mer sans aucune résistance possible, elle ne possédait plus, sur le sol sicilien, que Lilybée, étroitement bloquée, et Drépane, tenue

(1) *Polybe :* I, 54.
(2) *Id.:* I, 55.

en respect par les Romains, qui s'étaient emparés du mont Eryx. Mais Amilcar Barca, appelé au commandement des forces carthaginoises, crée tout à coup à ses adversaires les obstacles les plus imprévus. Il se saisit audacieusement de la partie intermédiaire du mont Eryx, et paralyse ainsi l'action de l'ennemi. Entre Eryx et Panorme, il s'établit à Hircé : là, il a trouvé un port profond, abrité et protégé par une montagne de toutes parts inaccessible, et, sur la plate-forme, un mamelon qui lui sert de citadelle et d'observatoire. De cette position, Amilcar s'élance, à tout instant, pour ravager, jusqu'à Cannes, les côtes de l'Italie, et pour assaillir, par de terribles surprises, les Romains de Panorme, qui sont dans l'impuissance de le forcer à un engagement général.

Quant à Rome, la Sicile était en son pouvoir; mais elle avait dû renoncer à la mer, et, depuis trois années, Amilcar, insaisissable pour elle, ne lui laissait ni fin ni trêve. Un seul parti lui restait donc : c'était, pour la troisième fois, de tenter, sur mer, un suprême effort. Les dons patriotiques suppléent à la pénurie du Trésor. Une quinquérème, prise, depuis peu de temps, aux Carthaginois, devant Lilybée, permet d'apporter de grands perfectionnements dans la construction d'une nouvelle flotte. Les équipages sont exercés avec un soin extrême ; des soldats d'élite sont seuls embarqués pour combattre sur les vaisseaux, et bientôt un armement de deux cents quinquérèmes surprend brusquement les Carthaginois à

Hircé, à Eryx et à Lilybée. Les Romains empêchent la jonction avec Amilcar d'une flotte de secours et de ravitaillement qui lui était envoyée, et la défaite de celle-ci le laisse sans ressource et sans espoir.

Polybe termine la relation de la première guerre punique par des réflexions dont le souvenir aurait pu être de quelque utilité dans les circonstances calamiteuses que la France vient de traverser : elles démontrent, une fois de plus, la nécessité de l'étude de l'histoire, si judicieusement recommandée par lui ; il n'est donc pas sans intérêt de reproduire textuellement ce passage.

« Les Carthaginois, instruits de cette défaite, se sentirent, à ne consulter que leur humeur et leur zèle belliqueux, disposés à tenter de nouveaux combats, mais ils ne savaient comment s'y prendre. Ils ne pouvaient faire parvenir à leurs troupes, en Sicile, les choses nécessaires, à travers les ennemis, maîtres de la mer, et, s'ils renonçaient à les sauver, s'ils les abandonnaient aux Romains, ils ne voyaient pas sur quelle armée et sur quels généraux ils pourraient s'appuyer désormais. Ils envoyèrent donc, au plus vite, à Barca, un message qui lui donnait de pleins pouvoirs. Barca, en cette occasion, remplit tous les devoirs d'un bon et sage général. Tant qu'il fut possible de concevoir quelque espérance raisonnable, il n'y eut pas d'entreprises hardies ou périlleuses devant lesquelles il reculât ; il épuisa, plus que ne le fit jamais capitaine, toutes les chances de succès. Mais

lorsque tout eut semblé tourner contre Carthage, qu'il n'y eut plus moyen, suivant toute vraisemblance, de sauver autrement que par des concessions les soldats confiés à ses soins, il obéit aux circonstances avec une prudente docilité, et dépêcha des députés aux Romains pour faire avec eux un traité de paix. C'est ainsi qu'il appartient à un général éclairé de savoir discerner le moment où il faut combattre et celui où il doit céder (1). »

En rentrant dans la spécialité des recherches que nous nous sommes plus particulièrement proposées, ce qui frappe, tout d'abord, c'est de voir les Romains et les Carthaginois sachant ériger, avec un si grand sens, en principes de premier ordre : l'*art de faire vivre leurs armées*, comme le moyen de succès le plus assuré ; — l'*art d'affamer l'ennemi*, comme la plus redoutable manœuvre à employer.

La force — considérable pour tous les temps — de leurs armées et de leurs flottes pendant cette longue guerre ; la difficulté des transports sur terre et sur mer ; les dangers de la voie maritime pour les navires de l'antiquité ; les retards, les pertes énormes qui en étaient la conséquence inévitable ; les résultats administratifs et militaires que les Romains parvenaient, cependant, à obtenir, attirent ensuite l'attention.

Ces résultats étaient dus à l'expérience, à la per-

(1) *Polybe* : I, 62.

sévérance des chefs, à leur habitude de descendre dans les moindres détails de la prévoyance et de l'action; ajoutons, à la responsabilité effective, qui s'étendait, nous l'avons montré, jusqu'aux opérations militaires, et qui était un frein salutaire à la candidature de l'impéritie ambitieuse.

Enfin, il faut faire la large part qui lui est due à l'un des plus puissants auxiliaires des Romains — la frugalité — se manifestant par l'usage presque exclusif du blé, que légionnaires et gens de mer savaient transformer en aliment sans aucune intervention administrative.

Voilà, assurément, des sujets dignes de l'admiration et des profondes méditations de tous les esprits soucieux de la grandeur de la patrie.

CHAPITRE II.

SECONDE GUERRE PUNIQUE (219—201).

POLYBE ET TITE-LIVE.

ARTICLE Ier.

Première Période, depuis l'origine de la seconde Guerre Punique jusqu'à la bataille de Cannes.

Aux désastres de la guerre étrangère avait succédé, pour Carthage, la révolte de ses soldats mercenaires, avec toutes ses atrocités, — la *guerre inexpiable*. Ce fut encore Amilcar Barca qui mit fin à ce nouveau fléau, dont Rome abusa pour exiger de sa rivale l'abandon de la Sardaigne et une énorme aggravation de contribution de guerre.

Envoyé en Espagne, Amilcar y étendit la puissance de sa patrie, lui prépara, de longue main, des ressources pour la guerre de la vengeance, et éleva Annibal, son fils, pour en être l'instrument.

A la mort d'Amilcar, Asdrubal, son gendre, lui

succéda dans le commandement et dans la suite de ses desseins; lorsqu'il mourut lui-même, Annibal, alors âgé de vingt-six ans, fut acclamé général en chef par l'armée d'Espagne, et confirmé dans ce poste par Carthage.

Dès ce moment, toutes les actions d'Annibal tendirent au but prémédité. De puissantes peuplades conservaient leur indépendance, il les subjugua; Sagonte, cité puissante, était l'alliée des Romains; il ne pouvait laisser derrière lui cette ennemie dangereuse; nonobstant l'intervention et les menaces des Romains, il la prit après huit mois de siège, et il y trouva ce qu'il cherchait : un trésor pour la guerre à entreprendre, un immense butin, appât pour ses soldats, et de riches dépouilles, séduction pour l'avarice des Carthaginois, auxquels il les envoya. Dès ce moment il pouvait partir. Il s'attacha à captiver les Espagnols par des dispositions bienveillantes; à éclairer Asdrubal, son frère, sur la meilleure manière de gouverner; à pourvoir aussi à la sûreté de Carthage : « par une adroite et intelligente combinaison, il fit passer les soldats d'Afrique en Espagne, ceux d'Espagne en Afrique, et enchaîna les deux peuples dans les liens d'une mutuelle fidélité (1). »

Sur ces entrefaites, revinrent des messagers qu'il avait envoyés dans la Gaule pour obtenir des détails

(1) *Polybe* : III, 33.

positifs sur la fertilité des campagnes situées aux pieds des Alpes et autour du Pô, sur la population de ces contrées, sur l'ardeur guerrière des habitants, et, avant tout, sur la haine qu'il devait nourrir, plus que jamais, contre Rome, depuis leurs récentes défaites et la fondation de colonies romaines dans la Gaule Cisalpine (1).

En effet, quelques années plus tôt, les Gaulois *Gésates*, qui habitaient les bords du Rhône, appelés par une grande partie des peuplades cisalpines, avaient franchi les monts, et l'Italie s'était trouvée menacée d'une invasion formidable. A l'approche d'un pareil danger, Rome, rassemblant toutes ses forces, avait réclamé en même temps le concours de ses alliés, et ordonné en quelque sorte une levée en masse de tous les hommes en âge de porter les armes. Concurremment, des approvisionnements de blé, d'armes, de munitions de guerre étaient faits avec une abondance qu'on ne se souvenait pas d'avoir vue jusqu'alors.

L'armée placée à la frontière pour protéger Rome se montait à plus de cent cinquante mille fantassins et de soixante mille cavaliers; et le total des forces propres au service, prêtes à marcher, entre Romains et alliés, s'élevait à sept cent mille fantassins au moins et à soixante-dix mille cavaliers (2). L'inva-

(1) *Polybe :* II, 21; III, 34, 40.
(2) *Id.* II, 22, 23, 24.

sion avait été repoussée avec de grandes pertes pour elle; la Cisalpine était soumise; les légions s'étaient aguerries plus encore dans cette lutte, et l'on comprend l'admiration de Polybe lorsqu'il s'écrie : Voilà à quelles forces Annibal, avec vingt mille soldats, allait disputer l'Italie !

Après avoir confié à son frère Asdrubal des forces suffisantes pour défendre l'Espagne, Annibal passa l'Ebre, soumit les peuplades et les cités jusqu'aux Pyrénées, et donna à cette nouvelle province un gouverneur et des troupes pour y maintenir l'autorité de Carthage.

Le précis que nous venons de faire suffit pour montrer avec quelle prévoyante vigilance se préparaient à la guerre des peuples qui, à cette époque de leur histoire, étaient bien loin, assurément, d'avoir atteint le degré de culture et de lumières auquel nous croyons être parvenus.

C'est dans Polybe (1) que l'on doit étudier la marche audacieuse d'Annibal, transportant au-delà des Pyrénées, du Rhône et des Alpes, une grosse armée avec ses bagages, ses vivres de précaution, sa cavalerie et de nombreux éléphants; c'est par la relation d'un écrivain militaire si compétent que l'on

(1) Nous recommandons Polybe et non Tite-Live, parce que celui-ci n'a fait que copier généralement son prédécesseur, en ajoutant, au milieu de diverses inexactitudes, des fables que la judicieuse raison de Polybe avait su repousser.

peut apprécier l'étendue de la prévoyance, de la sollicitude dont un général en chef doit savoir faire preuve dans toutes les circonstances. Entouré de son armée, Annibal, après le passage du Rhône, reçoit un roi de la Cisalpine qui vient l'assurer du concours des Gaulois dans sa lutte contre Rome. Après l'audience, Annibal harangue ses soldats, leur rappelant tout ce qu'ils avaient déjà fait dans cette campagne, où, bien qu'ils eussent tenté des choses si difficiles et couru de terribles dangers, ils n'avaient pas éprouvé un seul échec, par leur docilité à ses ordres et à ses conseils. « Annibal les exhorta à prendre bon courage et à considérer que la plus grande partie de leur tâche était achevée ; ils avaient pu franchir le Rhône, et ils venaient de juger par eux-mêmes de la bienveillance et du zèle de leurs alliés. Annibal leur recommanda ensuite de ne pas s'inquiéter de tous les petits détails, qui devaient retomber sur lui seul; d'obéir à leurs chefs, et de se conduire en hommes braves et dignes de leurs premiers exploits (1). »

Voilà le vrai général : il prévient les incertitudes, l'étonnement, le découragement, en allant au-devant de toutes les difficultés : constamment préparé par l'étude et par la pratique, rien n'est nouveau pour lui, rien ne lui échappe, rien ne peut l'arrêter. Il sait aussi faire tourner à son avantage les circonstances

(1) *Polybe* : III, 44.

les plus fortuites. L'assistance donnée, avec une habile prévoyance, à un chef gaulois contre son compétiteur au pouvoir, valut à Annibal les secours les plus opportuns : en échange du service rendu, il reçut du blé, d'abondantes provisions, des vêtements et des chaussures, ce qui facilita beaucoup aux troupes carthaginoises le passage des monts. Enfin, et ce fut là le plus grand de ses services, le chef gaulois se mit, avec ses forces, à la suite de celles des Carthaginois, qui craignaient de traverser le pays des Allobroges, et protégea leur marche jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus au pied des Alpes (1).

Après avoir mis cinq mois à venir de Carthagène, quinze jours à franchir les Alpes, dans une âpre saison et par des chemins encore inexplorés, Annibal entra dans les plaines de la Cisalpine, sur les terres des Insubriens. Il lui restait douze mille fantassins de troupes africaines et huit mille Espagnols environ. La cavalerie ne s'élevait pas à plus de six mille hommes, comme il le dit lui-même sur la colonne de Licinium, où se trouve l'énumération de ses forces (2). La moitié de l'effectif qui restait en quittant le Rhône, avait péri, dans le passage des montagnes, par excès de fatigues, privation de sommeil, et par manque de nourriture, la plus forte partie des approvisionne-

(1) *Polybe* : III, 49.
(2) *Polybe* : III, 56.—*Tite-Live* : (XXI, 38) citant Cincius Alimentus. Voir aussi note du traducteur. Coll. Nisard.

ments, à la suite de l'armée, ayant roulé dans les précipices, avec les bêtes de somme qui les portaient. Chez les survivants, l'accablement de l'esprit se joignait à l'épuisement du corps : le premier soin d'Annibal fut donc de ranimer leurs forces physiques et morales ; il fit donner aussi aux chevaux les soins nécessaires. Puis, loin de temporiser, il poussa en avant, sentant le besoin de porter quelque grand coup pour enhardir les peuples disposés à partager sa fortune, et pour frapper les autres d'effroi.

A peine les Romains venaient d'apprendre la prise de Sagonte, et Annibal était déjà près d'eux ! Il bat le consul P. C. Scipion sur le Tésin ; les Gaulois s'unissent à lui et lui fournissent des vivres ; à l'aide de secrètes manœuvres, il peut pénétrer dans la place de *Clastidium*, et devient maître de grands approvisionnements de blé que les Romains y avaient réunis : son armée connaît l'abondance. Et, aussitôt, voulant gagner les esprits à ses intérêts, il récompense magnifiquement le traître qui lui a livré la place, encourage les Gaulois dont l'adhésion n'est pas douteuse, et châtie rudement les peuplades qui, tout en sollicitant son alliance, cherchent secrètement à se ménager la faveur des Romains.

Le collègue de Scipion, Tibérius Sempronius Longus, arrive de Sicile, à marches forcées, plein de dédain pour les Carthaginois : il ne tarde pas à porter la peine de sa présomption. Pendant la nuit, Annibal sait préparer, en plaine, une embuscade, et le lende-

main, dès la pointe du jour, fait assaillir les Romains, alors qu'ils seront encore à jeun : la fuite simulée des Numides attire le consul au-delà de la Trébia. Annibal attaque avec des troupes pleines de force et d'ardeur, parce qu'elles ont pris de la nourriture : dix mille légionnaires échappent, à grand'peine, dans cette lutte où succombe le reste de l'armée romaine (1).

Sous l'impression d'événements si inattendus, le Sénat presse les armements sur terre et sur mer, et garnit toutes les possessions de forces respectables : « Jamais les Romains, en public comme en particulier, ne sont plus redoutables que lorsqu'un grand danger les menace (2). »

Cependant, le souvenir des défaites des Carthaginois pendant la première guerre punique aveugle encore les Romains; Annibal, par une marche audacieuse, transporte brusquement le théâtre de la guerre en Etrurie; il trouve devant lui un consul avide de popularité; il pénètre le défaut de son adversaire, l'irrite, l'exaspère en ravageant cruellement le pays, l'appelle sur ses pas par la fumée des incendies, jusqu'à ce qu'il l'ait entraîné dans la petite vallée de Trasimène : là, entre le lac de ce nom et les hauteurs boisées qui cachent ses troupes, il anéantit l'armée romaine. Flaminius y périt, et si quinze mille romains échappent au massacre, ils sont faits prisonniers.

(1) *Polybe :* III, 71 et suiv.
(2) *Polybe :* III, 75.

A Rome, cette fois, la consternation fut à son comble; mais le Sénat conserva le calme d'esprit qui lui convenait; et, ne songeant qu'à l'avenir, s'occupa des mesures à prendre et des moyens propres à les exécuter.

L'armée carthaginoise avait besoin de repos. Annibal, en la conduisant à travers l'Ombrie et le Picénum marqua son passage par le pillage et la dévastation, et fit passer au fil de l'épée tous les hommes en état de porter les armes (1). Polybe attribue les cruautés d'Annibal en Italie aux circonstances mêmes de sa position, et aussi aux suggestions de l'un de ses principaux officiers, Annibal Monomaque, dont il fait juger le caractère par un seul trait : dans les conseils tenus avant le départ d'Espagne, on s'était occupé souvent des moyens les plus propres à assurer la subsistance des troupes pendant un si long trajet : l'avis ouvert par Monomaque, mais repoussé par Annibal, avait été d'apprendre aux troupes à se nourrir de chair humaine (2).

« Campé près de l'Adriatique, dans un pays d'une merveilleuse fécondité, le général carthaginois s'occupe surtout de faire reposer les soldats et leurs chevaux, et de les rendre, par ses soins, à leur ancienne vigueur. La nécessité d'hiverner en plein air dans la Cisalpine; le froid, la malpropreté, leurs

(1) *Polybe* : III, 86.
(2) *Polybe* : IX, 25.

marches et leurs souffrances à travers les marais : tout cela avait répandu parmi les chevaux et les hommes la gale et quelques maladies malignes. Aussi, maître d'une contrée fertile, il en profita pour ramener chez les hommes, avec la santé, l'énergie..... Il fit laver les chevaux dans des flots de vin vieux, qui se trouvait là en abondance, et les guérit de la gale et de leurs diverses maladies. Il soigna également, jusqu'à une complète guérison, les soldats blessés, ranima l'ardeur des autres, et les rendit propres à tout entreprendre (1). »

A la fougue irréfléchie des premiers adversaires d'Annibal succéda, enfin, la sage circonspection du dictateur Fabius *Cunctator*. Dans l'opinion de Fabius, une nombreuse armée n'était rien si, pour agir, l'on ne savait attendre une occasion propice, et si des approvisionnements inépuisables ne permettaient pas d'en attendre la venue.

Ce fut sur ces principes qu'il régla invariablement sa conduite. Il se bornait à relever et à rétablir, par des succès partiels, le courage de ses troupes, que les dernières actions générales avaient abattu. Une fois, les mouvements d'Annibal furent sur le point de faire naître l'occasion si ardemment désirée. Nous reproduisons cet incident, intéressant à plusieurs titres.

(1) *Polybe* : III, 87 et 88.

Pour jeter à Fabius un défi auquel il ne pût résister, Annibal se porte audacieusement, par un défilé, dans les plaines de Capoue, « les plus admirables de toute l'Italie par la fertilité du terrain, la beauté du paysage, la proximité de la mer, et le nombre des marchés où se rendent, des trois parties du monde, ceux qui abordent en Italie (1). » Il y établit son camp, et couvre la contrée de ses fourrageurs : si Fabius ne vient pas mettre fin à ses dévastations, l'Italie connaîtra qui est son maître.

Nonobstant une profonde émotion personnelle et les clameurs qui s'élèvent autour de lui, Fabius reste impassible. Mais, après avoir rassemblé des dépouilles innombrables sans être inquiété, Annibal veut les déposer en un lieu où il puisse passer l'hiver et faire vivre son armée dans l'abondance : il sortira, pour cela, de la plaine, par le défilé même qui l'y a conduit. Fabius l'y attend et se flatte de finir la guerre d'un seul coup ; mais Annibal a compris son projet. Il appelle, sur le champ, auprès de lui, Asdrubal, chef des valets de l'armée, et lui ordonne de façonner au plus vite des torches de bois sec, de choisir, parmi les dépouilles, deux mille bœufs environ des plus vigoureux, et de les réunir devant le camp. Puis, il fait venir les valets, à leur tour, et leur montre une éminence placée entre les retranchements du camp et le défilé par où il veut opérer sa

(1) *Polybe :* III, 91.

retraite, en leur disant de mener battant les bœufs vers cette hauteur, au signal qui sera donné, jusqu'à ce qu'ils en aient atteint le sommet. Il les envoie prendre quelque nourriture et le repos nécessaire (1), et, sur la fin de la troisième veille (vers trois heures du matin), leur fait attacher et enflammer, hors du camp, les torches aux cornes des bœufs. Les valets, aidés de soldats armés à la légère, lancent, poussent ces animaux au haut des montagnes, et s'en emparent à l'aide de l'irruption des bœufs, de la stupéfaction et de l'anxiété des Romains. Fabius reconnaît une ruse ; mais, redoutant quelque embûche, et ne pouvant agir efficacement avant le jour, il est forcé d'attendre. Pendant ce temps-là, Annibal, à qui la route est connue, fait traverser impunément le défilé à son armée et à ses bagages, recueille les détachements qui ont opéré sur les hauteurs, et, précédé de la terreur que ce succès répand dans les villes et dans les campagnes (2), s'achemine vers la région où il veut passer la mauvaise saison. C'étaient les campagnes de Lucéria et de Gérunium, signalées par les espions comme possédant une grande quantité de blé. Ayant

(1) Une chose digne de remarque, et sur laquelle on ne saurait trop appeler l'attention, est le soin que tout chef distingué met, chez les anciens, à faire prendre de la nourriture et du repos aux hommes qu'il veut engager dans une action. Il s'agit ici d'une opération importante, et, quoiqu'il y emploie des *valets*, Annibal vient lui-même les diriger dans les moindres détails, les exhorter à bien faire : aussi le succès fut-il complètement assuré !

(2) *Polybe :* III, 92 à 94.

essayé vainement d'attirer à lui les habitants de Gérunium, même en leur offrant des garanties, Annibal se rendit maître de la place, fit massacrer les habitants, laissa debout la plupart des maisons pour en faire des magasins pendant l'hiver, adossa son camp aux murailles, et, de l'autre côté, le couvrit d'un retranchement. Il ne lui restait plus qu'à entretenir des approvisionnements : il y faisait procéder, chaque jour, sous bonne escorte, dans les campagnes, par des enlèvements dont le produit, calculé, était livré régulièrement *aux officiers chargés spécialement des vivres* (1).

A Rome, des élections consulaires avaient succédé à la dictature de Fabius. Le Sénat et les nouveaux consuls complétèrent les légions et pourvurent aux besoins sur tous les points où les intérêts de la République étaient engagés; mais la tactique expectante se prolongea, et les deux armées restèrent en présence durant tout l'hiver et le printemps suivant. Cependant, la saison des récoltes venue, Annibal abandonna son camp de Gérunium. Le succès de sa cause exigeait que, n'importe par quel moyen, il forçât l'ennemi à combattre. Il savait que la citadelle de Cannes était le grand magasin où les Romains entassaient d'immenses approvisionnements au moyen desquels ils assuraient la subsistance de leur armée; s'en emparer, c'était affamer ses adversaires : il la

(1) *Polybe* : III, 100.

prit. Du même coup, il était maître d'un matériel considérable et d'une position qui commandait toute la contrée (1).

Le but d'Annibal était atteint. Les Romains, placés au milieu d'un pays dévasté et d'alliés en suspens, ne pouvaient plus éviter le combat. Le Sénat fut d'avis de livrer bataille : on sait quel en fut le résultat. De six mille cavaliers, il n'en échappa point quatre cents ; dix mille fantassins environ, qui avaient été laissés à dessein en dehors du combat, furent faits prisonniers ; de ceux qui y avaient pris part, trois mille seulement purent trouver asile dans les cités voisines. Tout le reste, qui s'élevait à soixante-dix mille hommes, périt glorieusement.

Parmi les morts se trouvèrent les deux consuls de l'année précédente, qui avaient des commandements dans l'armée, et l'un des deux consuls en exercice, Æmilius Paulus. Au nombre de ceux qui s'enfuirent était le second consul, Caïus Térentius Varron, « qui, de son existence, fit un opprobre, et, de sa magistrature, un malheur pour son pays » : ce sont les paroles de Polybe (2).

« Dès que le Sénat fut instruit de la fatale nouvelle, il ne négligea aucune des mesures qu'il était possible de prendre : il s'empressa de relever le courage du peuple, de fortifier la ville ; enfin, il adopta les con-

(1) *Polybe :* III, 107.
(2) *Id.:* III. 116.

seils les plus fermes et les plus efficaces, comme la suite le fit bien voir. En effet, voilà les Romains éprouvés par de cruelles défaites, dépossédés de leur gloire militaire ; et bientôt, grâce à la force particulière de leur gouvernement, à la sagesse de leurs résolutions, non-seulement ils recouvrèrent la puissance en Italie par leurs victoires sur Carthage, mais encore, peu après, ils devinrent les maîtres de l'univers (1). »

(1) *Polybe* : III, 118.

ARTICLE 2.

Depuis la bataille de Cannes jusqu'à la paix de Carthage.

La perte de la citadelle de Cannes, celle surtout des approvisionnements et du matériel de guerre qu'elle contenait, n'avait plus permis aux Romains d'éviter une bataille ; le Sénat avait voulu, au moins, épuiser toutes les chances de succès : les forces vives de la République avaient donc été engagées presque tout entières (1), et, d'un seul coup, elles venaient d'être anéanties.

Voilà à quelle situation Rome se trouvait réduite après le désastre de Cannes. Le Sénat en avait reçu la nouvelle avec cette fermeté d'âme que donne, seule, une longue expérience des vicissitudes, et qui apprend à ne désespérer jamais des destinées de la patrie.

Il n'en est pas de même de la jeunesse : un renversement de la fortune lui apparaît comme une calamité irréparable. Ce fut ce qui arriva dans cette circonstance. Le commandement du petit nombre d'hommes échappés à la défaite avait été déféré à P. C. Scipion,

(1) *Polybe* : III, 107, 113.

le futur *Africain;* il apprend que, parmi eux, quelques jeunes patriciens délibèrent en secret : « en vain, disaient-ils, voudrait-on relever une espérance détruite; la République est perdue, désespérée; nulle autre ressource que d'aller demander un refuge à quelque roi.... » ; et ils cherchaient des vaisseaux pour quitter l'Italie. Scipion, averti, court, pénètre au milieu d'eux, tire son épée, et la tenant sur leurs têtes : « Je suis fermement résolu à ne pas abandonner la République Romaine, et à ne pas souffrir qu'un seul l'abandonne. Si je manque à ce serment, que Jupiter très-grand inflige à ma famille et à moi la plus cruelle mort ! Vous tous qui m'écoutez, jurez sur ces paroles, je l'exige : celui qui ne jurera pas, périra par cette épée. » Aussi tremblants que s'ils avaient vu Annibal lui-même, tous jurèrent et se remirent sous la garde de Scipion (1).

A Rome, le Sénat refuse l'offre d'Annibal; de rendre les prisonniers moyennant rançon : le vainqueur apprendrait ainsi qu'il restait des citoyens à la République. On enrôla tous les hommes en état de porter les armes, quels que fussent l'âge, la condition, et l'on accepta l'engagement volontaire des esclaves : plus de différence, plus de distinction entre tous ceux qui allaient combattre pour la même cause (1).

(1) *Tite-Live* : XXII, 53.
(2) *Tite-Live* : XXIII, 35.

Certes, bien des prodiges de valeur, de dévouement, de résignation, de constance, furent nécessaires pour que Rome résistât à son terrible adversaire, car la nature l'avait doué d'une capacité égale à la grandeur de ses desseins. En effet, Annibal, aussitôt un projet conçu, saisissait, dans leurs moindres détails, les moyens qui pouvaient en assurer le succès. Entre une foule d'exemples, signalons, de préférence, celui de la prise, par stratagème, de la ville de Tarente : exemple propre aussi à démontrer combien il est dangereux, pour le chef, pour les subalternes, de ne pas repousser même les moindres dons (1).

La lutte incessante, en Italie, entre Rome et Annibal; les revers presque irréparables, en Espagne, de Cnéus et de Publius, aggravés par la mort de ces deux généraux, puis suivis des succès définitifs du jeune Scipion ; la descente de celui-ci en Afrique, qui oblige Carthage à rappeler Annibal d'Italie, où, depuis si longtemps, elle l'avait abandonné à ses seules forces : tous ces événements fournissent, en abondance, les preuves d'une action administrative prévoyante, intelligente et infatigable. Nous ne les retracerons point, cependant, parce qu'elles ne différeraient pas suffisamment de celles que nous avons déjà rapportées; mais nous ne saurions donner trop de développement à l'opération que l'on peut considérer comme le point culminant de la seconde guerre

(1) *Polybe* : VIII, 25 à 33. — Voir aussi *Tite-Live*, Epitome, LVII.

punique. La renommée semble aimer à s'égarer sur la part d'honneur, de gloire ou de reconnaissance, qui revient à chacun dans les grands événements ; et, généralement, elle s'attache moins au mérite de la cause première, qu'à l'éclat du dénouement. Le consulat de C. Claudius en offre un nouvel exemple.

Par des injustices, et par des outrages immérités, les Carthaginois, enorgueillis de leurs avantages, s'étaient aliéné les Espagnols, surtout Indibilis et Mandonius, les deux principaux chefs. Indibilis venait de contracter une alliance avec Scipion et de faire défection. Asdrubal en fut profondément ému, et ce qui l'inquiétait encore, c'étaient les dissensions et les haines soulevées entre lui et les autres généraux ; enfin, il redoutait l'arrivée, de jour en jour, de Scipion, avec toutes ses forces, tandis que lui, abandonné des Espagnols, était placé au milieu d'une population qui passait aux Romains. Il décida donc de faire, le plus vite possible, tous les préparatifs nécessaires et de livrer bataille aux Romains : si la fortune le favorisait, il serait libre de délibérer à loisir ; si elle lui était contraire, il passerait en Gaule, rassemblerait dans ce pays le plus de Barbares possible, et irait en Italie seconder Annibal, son frère. Vaincu à Bécula, Asdrubal mit à exécution son projet (1). Le Sénat romain en était instruit, et il avait obtenu du peuple l'élection de deux consuls dont

(1) *Polybe* : X, 37 à 39.

l'expérience et le mérite militaire pussent inspirer la plus grande confiance, C. Claudius Néro et M. Livius Salinator. Le sort désigna le second pour arrêter Asdrubal à la descente des Alpes, le premier pour tenir tête à Annibal dans le Brutium et l'empêcher de voler à la rencontre de son frère. Tous les pouvoirs leur furent donnés de faire de nouvelles levées, d'appeler à eux les légions dont ils auraient besoin, et de faire exécuter, soit entr'eux, soit autrement, tous les mouvements de troupes qu'ils jugeraient utiles.

Sur ces entrefaites, les consuls partirent, laissant Rome dans la plus vive anxiété : on savait qu'Asdrubal avait quitté ses quartiers d'hiver, que les peuples de la Gaule l'accueillaient et le suivaient avec empressement; enfin, que des Liguriens en grand nombre voulaient se joindre à lui. Deux guerres étaient maintenant allumées, à la fois, au sein de l'Italie; Rome allait être prise entre les armées de deux généraux fameux, et le premier qui serait vainqueur aurait bientôt fait sa jonction avec l'autre (1).

Les événements se précipitent alors rapidement. Un engagement heureux de Claudius Néro avec l'armée carthaginoise avait déterminé Annibal à changer de position et à se porter vers Métaponte, lorsque quelques cavaliers gaulois et numides, cherchant à le rejoindre, se trompent de direction et sont faits prisonniers par les fourrageurs de l'armée romaine. En

(1) *Tite-Live :* XXVII, 38 et suiv.

présence des instruments de torture, ils avouent qu'ils sont porteurs de dépêches d'Asdrubal : celui-ci annonçait à son frère l'intention d'aller le joindre en Ombrie.

Aussitôt, Néro conçoit le plus hardi projet. Il forme, instantanément, un corps d'élite de six mille fantassins et de mille cavaliers, allégés de vivres, de bagages, et ne portant presque que leurs armes; confie le commandement du camp à son lieutenant; part sous le prétexte d'aller surprendre, en Lucanie, une place occupée par les Carthaginois, mais tourne brusquement, par le Picénum, vers Séna, sur le Métaure, où se trouve l'armée de son collègue : il lui conduit, à marches forcées, le renfort inattendu qui décidera la victoire. Néro a informé le Sénat et Livius ; d'autres courriers le devancent, portant, sur la route, aux villes et aux campagnes, l'ordre de tenir prêts, des vivres pour les troupes, des bêtes de somme pour le transport des hommes fatigués. Partout, les habitants pressent les soldats d'accepter pour eux, pour les chevaux, les aliments qu'ils ont préparés avec profusion ; « *mais les soldats, rivalisant de modération, ne prennent que le nécessaire, ne perdent pas un instant, et ne quittent même pas leurs enseignes pour manger*. Ils marchent jour et nuit, et à peine se permettent-ils le repos qu'exige impérieusement la nature : ils savent maintenant où leur chef les conduit (1) ! » D'après les dispositions

(1) *Tite-Live* : XXVII, 45.

arrêtées entre les deux consuls, le camp de Livius n'avait pas été agrandi ; nulle tente nouvelle n'y avait été dressée et ne pouvait trahir au dehors l'arrivée de nouvelles troupes. Néro fait son entrée, pendant la nuit, en silence. Tribuns, centurions, cavaliers, fantassins de Livius, tous donnent une cordiale hospitalité à un homme de même rang et de même arme, sans aucune gêne, puisqu'il est sans bagage.

Au conseil, on propose d'accorder un repos de quelques jours, afin que les arrivants puissent se remettre de la fatigue des marches et des veilles. Néro s'y oppose. « Le succès de ses plans est tout entier dans la célérité : on les rendrait téméraires si on en différait l'exécution. Une erreur, qui ne pouvait se prolonger, a, pour ainsi dire, paralysé son adversaire ; avant qu'Annibal se mette en mouvement, il faut détruire Asdrubal et avoir ramené le renfort en Apulie : que l'attaque ne soit donc pas différée. » Cet avis fut adopté.

Néro détermina le succès de la bataille en tournant une aile des Carthaginois, pendant que Livius attaquait de front. La nuit même qui suivit la victoire, il repartit ; il arrivait en six jours dans son camp, faisait jeter la tête d'Asdrubal dans les retranchements ennemis, et arrachait à Annibal ce cri de malédiction : « Voilà la fortune de Carthage (1) ! »

(1) *Tite-Live :* XXVII, 46 et suivants. — D'après les fragments, quoique très-incomplets, de Polybe (Liv. X), il est facile de recon-

L'incrédulité d'abord, puis les pleurs, la joie, une sorte de délire, se succédèrent à Rome, à la réception de ces grandes nouvelles. « Les dames romaines, parées de robes traînantes et suivies de leurs enfants, rendirent grâces aux dieux, comme si la guerre était terminée, et qu'elles fussent délivrées de toute crainte pour l'avenir. La situation de Rome se ressentit de cette victoire : dès lors, comme en pleine paix, les affaires reprirent leur cours : ventes, achats, emprunts, dépôts, tout se fit avec confiance (1). »

Ces paroles de l'historien peuvent faire apprécier l'étendue du service que Néro venait de rendre. Lorsque la nouvelle de son entreprise avait été connue on la taxait de témérité; chacun n'entrevoyait que périls, désastres : « *l'honneur de l'opération dépendrait du succès !* » Souveraine injustice, dit Tite-Live (2). On peut ajouter « injustice éternelle, » mais que doit savoir braver un grand citoyen.

Après la défaite et la mort de son frère, Annibal avait dû se confiner dans le Brutium, avec les forces très-réduites qui lui restaient. Tel était l'effroi que ce grand capitaine avait inspiré, depuis douze ans, à l'Italie entière, que, bien que privé de renforts,

naître que Tite-Live lui a emprunté la relation dont nous venons de faire l'extrait.

(1) *Tite-Live* : XXVII, 51. — *Polybe* : XI, 3.

(2) *Tite-Live* : XXVII, 44.

d'armes, de subsides, il put, dans cette retraite, braver encore Rome pendant quatre années.

La fortune avait réservé à Scipion la gloire de frapper le dernier coup, en allant porter la guerre sous les murs mêmes de Carthage. L'armement considérable qu'il avait dû faire pour transporter ses légions en Afrique, et les événements émouvants qui s'en étaient suivis, fournissent des détails du plus haut intérêt dont la place est marquée dans le livre suivant (1).

Annibal, rappelé par Carthage, fit à Zama un suprême effort pour la sauver. Vaincu, il conseilla à sa patrie de solliciter la paix ; les conditions en furent pénibles; mais une défaite irrémédiable ne lui permettait plus de les discuter.

(1) Voir Liv. II, Sect. II, Chap. 2, Art. 2, § 2; et Sect. IV, Chap. 2, Art. 2.

LIVRE SECOND.

ÉTUDE SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

DANS LES ARMÉES DE L'ANTIQUITÉ.

LIVRE SECOND.

Ce livre est consacré à l'étude des services spéciaux dont la mission était d'assurer les besoins des armées dans l'antiquité. Mais, pour que l'on puisse en bien saisir la nature et la portée, divers éclaircissements préalables nous paraissent indispensables.

Quelles qualités les officiers et les soldats de ces armées tiraient-ils de l'éducation reçue dans l'enfance, de l'instruction acquise dans l'adolescence, du système de recrutement en vigueur ?

Quelle était l'organisation militaire d'où procédait l'institution administrative ?

A quels risques le *droit de la guerre* exposait-il les combattants, et quelle influence pouvait-il exercer sur leur moral, sur leur énergie (1) ?

(1) La solution que nous trouverons sera utile aussi, dans le Résumé de l'ouvrage, pour poser une question relative aux *Prisonniers de guerre* de notre temps.

Nous allons donc commencer par traiter ces questions dans une section distincte.

Abordant, après, les différentes branches de l'administration, nous les classerons suivant l'importance de chacune d'elles.

Subsistances. — L'alimentation du guerrier en expédition différait peu de la nourriture reçue par le plus grand nombre au foyer domestique, sauf les restrictions imposées par différentes causes, telles que concentration, mobilité des troupes, et difficultés qui en résultaient pour l'approvisionnement. En conséquence, nous nous appliquerons à exposer d'abord le mode d'alimentation des anciens *dans la famille;* nous chercherons ensuite à jeter une lumière aussi complète que possible sur les moyens de subsister qui étaient en usage dans l'*état de guerre.*

Puis, viendront, selon l'ordre le plus logique :

La Solde et le Butin, étroitement liés à la subsistance ;

L'Habillement, l'Equipement, le Campement, les Equipages et les Transports, précédés d'un aperçu sur la charge et les marches du fantassin ;

Le Service des Malades et des Blessés ;

Le Personnel affecté à ces divers Services ;

L'Administrateur de l'armée ;

Enfin, le *Chef de guerre*, âme, tête et bras à la fois de ce grand tout.

Maintenant, dans l'étude à faire des institutions de la Grèce et de Rome, est-il préférable de traiter et

de comparer l'ensemble des institutions de chaque peuple, ou d'établir, entre l'un et l'autre, un parallèle distinct et successif pour chaque service ? C'est à ce dernier mode que nous nous arrêtons, comme pouvant rendre le travail plus facile et plus profitable. Nous ferons exception, toutefois, pour ce qui concerne l'*Alimentation dans la famille*, parce que les développements dans lesquels nous devrons entrer s'étendent à tous les peuples de l'antiquité.

SECTION PREMIÈRE.

ÉDUCATION PREMIÈRE ET INSTRUCTION DE LA JEUNESSE,

RECRUTEMENT, ORGANISATION MILITAIRE ;

DROIT DE LA GUERRE.

LES GRECS. — LES ROMAINS.

CHAPITRE Ier.

LES GRECS.

§ Ier.

ÉDUCATION PREMIÈRE ET INSTRUCTION DE LA JEUNESSE. RECRUTEMENT, ORGANISATION MILITAIRE.

A Sparte, une éducation mâle et sévère saisissait, en quelque sorte, l'enfant dès sa naissance. Les résultats acquis par l'instruction qui suivait, étaient développés ou entretenus par des exercices, occupation de la vie entière. Tout a été dit à ce sujet (1).

L'enrôlement avait lieu à vingt ans. Après quarante ans de service, on avait droit à ne plus être employé qu'à l'intérieur de la Laconie. En voici un exemple remarquable. Thèbes ayant secoué le joug des Lacé-

(1) *Xénophon*, Républ. de Sparte, passim ; Helléniques : III, Ch. 4. — *Polybe* : IV, 20.

démoniens, ceux-ci ordonnent une expédition et désignent Agésilas pour la commander. « Mais Agésilas représente qu'*il compte quarante années de service* ; qu'à cet âge, les simples citoyens sont dispensés d'être employés hors de la République ; que les rois doivent jouir du même privilége (1). »

Après la perte de la bataille de Leuctres, « les éphores ordonnèrent le départ de deux *moras* (2) qui étaient restées à Sparte, et cette mise sur pied atteignit jusqu'à ceux qui avaient complété quarante ans de service.... On n'excepta pas non plus les citoyens en charge (3). » Il s'agissait, en effet, dans cette circonstance, de défendre le sol national, menacé de l'invasion thébaine.

A Athènes, moins de sujétion était imposée à la vie privée (4) ; mais les lois avaient, cependant, de prévoyantes exigences. La sollicitude de Solon lui avait fait édicter ces prescriptions : « *que l'on montre à l'enfant à nager et à lire.* Dans le peuple, que l'enfant travaille ensuite à la terre, ou voyage pour le commerce à l'étranger, ou apprenne un métier ; dans les classes aisées, que la musique, l'équitation, la chasse, l'étude de la philosophie, partagent son temps (5). »

(1) *Xénophon,* Helléniques : V, Ch. 4.

(2) Les citoyens en état de porter les armes, dans chacune des cinq tribus de Sparte, composaient une *mora.*

(3) *Xénophon,* Hell. : VI, Ch. 4.

(4) *Thucydide* : II, 39.

(5) *Samuel Petit,* Leg. att. : II, Tit. IV, § 13.

La *démocratie* était la forme du gouvernement athénien ; les lois étaient exposées en public, inscrites sur des colonnes : il fallait que chaque citoyen sût les lire pour les connaître.

La *mer* était l'empire d'Athènes : la natation était donc un exercice indispensable au citoyen pour servir le plus utilement son pays dans un combat naval. Et que l'on remarque bien les salutaires effets d'une sage prévoyance : dans la bataille de Salamine, comme les Athéniens savaient tous nager, ceux qui n'étaient pas tués sur place gagnaient heureusement le rivage quand leurs vaisseaux coulaient bas ; les Perses, au contraire, n'ayant pas le même avantage, périssaient dans les flots (1).

La loi astreignait le citoyen athénien au service militaire pendant quarante ans, qui couraient de sa dix-huitième année (2). A cet âge, l'adolescent (3) entrait dans les *coureurs de la milice*, nom tiré du pas de course auquel on l'exerçait ; il recevait, aux frais du trésor, un bouclier et une lance, et tenait, successivement, garnison dans les divers postes fortifiés de l'Attique (4). Ce noviciat terminé à l'âge de

(1) *Hérodote* : VIII, 89. — *Diodore de Sicile* cite une circonstance analogue : XIV, 83.

(2) *Samuel Petit* donne le texte de cette loi : VIII, Tit. I, 1er §, d'après Ulpianus.

(3) On l'appelait *Ephèbe*.

(4) *Thucydide* : IV, 66, et note de la traduct. de *Lévesque*, d'après *Ed. Corsini* (Fasti attici. dissert. II).

vingt ans, le nouveau guerrier pouvait être appelé à servir hors du territoire de l'Attique. Alors, il se présentait, tout armé, dans le temple consacré à une héroïne qui s'était dévouée pour la patrie (1), et prêtait un serment solennel qui peut se résumer ainsi : « *Je ne déshonorerai point ces armes sacrées. Je n'abandonnerai jamais mon chef dans la bataille. Je ne remettrai pas à mes enfants la patrie amoindrie, mais plus grande, si faire se peut. Je n'obéirai qu'aux seuls lois et décrets que le peuple aura rendus. Je défendrai, jusqu'à la mort, nos autels, nos foyers, notre terre nourricière. Que les dieux entendent mon serment !* (2) »

Dès ce moment, le jeune citoyen était inscrit au registre de majorité, et il redevenait libre jusqu'au moment où il serait désigné pour prendre part à une expédition de guerre. Mais, pour remplir les engagements qu'il venait de contracter, il devait chercher à développer ses forces et son intelligence. Xénophon, dans l'un des entretiens de Socrate, révèle les affreuses vicissitudes de la vie antique, telles que les faisait un état de guerre presque incessant. En gourmandant un prétendu Epigène, le philosophe s'adresse, réellement, aux jeunes gens, en général, qui négligeaient de salutaires exercices. « Regardez-vous

(1) Agraulos, femme du roi Cécrops. *Hérodote.*

(2) *Samuel Petit*, Leg. att. : II, Tit. IV. § 10. donne la formule complète du serment.

comme peu de chose d'avoir à disputer sa vie contre les ennemis, à la première guerre que déclareront les Athéniens ? Cependant, que de gens qui, à cause d'une faible constitution, périssent dans les combats, ou se sauvent en se déshonorant ! Plus d'un, par la même raison, sont faits prisonniers, passent misérablement le reste de leurs jours dans l'esclavage, ou, soumis à de tristes nécessités, payent une rançon hors de proportion avec leur fortune, et languissent toute leur vie dans la douleur et dans une profonde misère. D'autres encore se perdent de réputation, parce qu'ils manquent de vigueur : on les prend pour des lâches.

» Etes-vous donc indifférent à ces châtiments ! Pour moi, je trouve bien plus doux et bien plus faciles les exercices auxquels doit se soumettre celui qui s'applique à fortifier son corps. Si la République n'astreint pas à des manœuvres en public (1), ce n'est certainement pas une raison pour les citoyens de les négliger. Sachez que, dans aucune lutte, dans aucune entreprise, vous n'aurez à vous repentir d'avoir exercé vos forces : dans toutes nos actions, le corps nous est utile, et nous sommes fort intéressés à ce qu'il soit bien constitué, même dans les fonctions où vous croyez que le corps a le moins de part, dans celles de l'intelligence : qui ne sait combien l'on

(1) *Thucydide* : II, 39.

commet de fautes parce que le corps n'est pas bien disposé (1) ! »

Enfin, Xénophon exhortait les jeunes gens à ne négliger, ni la chasse, école de terrain, d'adresse et de stratagème, ni aucune autre partie de l'éducation ; c'est en se livrant aux exercices qui donnent nécessairement de l'aptitude à bien penser, bien dire, bien agir, que l'on se distingue dans l'art militaire et dans les autres professions (2). Sages conseils qui n'ont pas moins d'à-propos et d'autorité aujourd'hui qu'au temps passé !

Quant à la musique, on doit admirer combien, chez les Spartiates, elle sut imposer le sang-froid au courage, le placer ainsi au-dessus d'une aveugle impétuosité, et décupler sa puissance en unissant, par la cadencee harmonieuse, tous les efforts de l'individu dans chaque guerrier, comme les forces de tous les combattants dans leur action commune. Thucydide éclaire admirablement ce point si important des origines militaires.

Les Lacédémoniens, pour rompre la ligue argienne, livrent bataille aux alliés à Mantinée (3). Les chefs des divers contingents ennemis excitent le courage de leurs troupes par des allocutions chaleureuses. « Au

(1) *Xénophon*, Entret. mémorables de Socrate : III, Chap. 12.— *Cyropédie* : VIII, Chap. Ier. — *Platon*, Républ. : II, p. 104.

(2) *Xénophon*, Traité de la Chasse : Chap. II.

(3) XIVe année de la guerre du Péloponnèse, 418 ans avant l'ère vulgaire.

même moment, les Lacédémoniens, chacun en particulier et avec des airs guerriers, s'animaient intérieurement en rappelant à leur souvenir qu'ils étaient braves : convaincus qu'un long exercice des combats sauve mieux du danger qu'une fugitive exhortation.

» L'engagement succéda. Les Argiens et leurs alliés s'avançaient avec ardeur et impétuosité, tandis que les Lacédémoniens marchaient à pas lents, et aux modulations de joueurs de flûte réunis en groupe, non en l'honneur de la divinité, mais pour que la marche fût exécutée d'un pas égal et cadencé, et que les rangs ne fussent pas rompus : ce qui arrive ordinairement aux armées lorsqu'elles s'avancent à la charge (1). »

Pour des hommes dont l'âme et le corps avaient été si efficacement préparés, l'instruction technique n'était plus qu'un jeu : elle était professée, dans les cités autres que Sparte, par des maîtres de tactique, auxquels allaient demander des leçons ceux qui, aspirant aux honneurs militaires, voulaient briguer les suffrages de leurs concitoyens (2). De plus hautes études étaient nécessaires aux hommes animés de l'ambition du commandement : nous en parlerons au

(1) *Thucydide* : v. 69 et 70. Il y a un siècle seulement que le pas cadencé a été introduit dans l'armée française par le maréchal de Saxe ! Voir *Rêveries du maréchal de Saxe.*

(2) *Xénophon :* Cyropédie : I, Chap. 6 ; — *Anabase :* II, Chap. 6.

titre du *Chef d'armée*. Quant aux simples cavaliers et fantassins, si l'état de guerre, ou l'imminence d'un conflit, l'exigeait, ils prenaient part à des exercices et manœuvres que chaque ville dirigeait selon ses convenances (1).

Lorsqu'une expédition était ordonnée, les généraux athéniens chargés du commandement recouraient aux registres des citoyens majeurs; ils dressaient, par tribus, les rôles d'appel jusqu'à concurrence du nombre d'hommes que le décret du peuple leur avait accordés, puis ils fixaient par un édit la date du départ : ces opérations n'étaient pas toujours exemptes de fraude (2). Les rôles el l'édit étaient exposés en public, au pied des statues des dix héros dont les noms avaient été donnés aux tribus de la ville (3).

Dans les circonstances critiques, les domiciliés *(métèques)*, et les étrangers de passage s'ils y consentaient, étaient enrôlés dans la milice et pouvaient recevoir les droits de citoyen (4). Au contraire les domiciliés, et même les esclaves, étaient employés dans les équipages de la flotte (5).

(1) *Aristophane :* La Paix : les manœuvres à Athènes se faisaient au Lycée, vers 354, 355.— *Thucydide :* V, 67.

(2) *Diodore de Sicile :* Bibl. hist., XI, 81, 84.

(3) *Aristophane* : La Paix : vers 1183

(4) *Diodore de Sicile :* XIII, 97.

(5) *Xénophon :* Républ. Athé., Chap. Ier.— *Aristophane :* Ranæ v. 33, 70.

Athènes avait mille hommes environ de cavalerie, pris en égal nombre dans chacune des six tribus. On y faisait entrer les citoyens les plus aisés et les plus robustes (1); mais il devint difficile de les recruter sans recourir aux voies de la persuasion ou de la contrainte. Pour éviter de vexer les citoyens, Xénophon conseilla d'admettre deux cents cavaliers mercenaires, qui, une fois enrôlés, pourraient rendre à ce corps la consistance qu'il avait perdue (2).

La cavalerie béotienne était plus nombreuse que celle d'Athènes. Toutefois, en raison de la fertilité de son sol, de l'abondance de ses pâturages, et de sa production chevaline, la Thessalie, seule, pouvait mettre sur pied une cavalerie redoutable.

Les Spartiates ne servaient que dans l'infanterie; ils se décidèrent, fort tard, à former un corps de troupes à cheval, qui était composé de Lacédémoniens (3); cet essai n'ayant pas été satisfaisant, ils durent recourir à des mercenaires étrangers (4).

Quant à l'infanterie, chaque tribu d'une cité grecque recrutait exclusivement un corps distinct; moyen le plus propre, dans ces petits Etats, de stimuler l'émulation et le courage d'hommes combattant ainsi sous les yeux de leurs parents, de leurs amis. Il y avait à tenir compte, il est vrai, de l'iné-

(1) *Xénophon*, Le Comm. de la Cav.: Chap Ier.
(2) *Xénophon*, Le Comm. de la Cav.: Chap. IX.
(3) *Thucydide* : IV, 55.
(4) *Xénophon*, Hell.: VI, Chap. 4; de l'Équitation, Chap. IX.

galité physique, morale, pratique : à cet effet, les hommes les plus faibles, les plus timides, les moins exercés, étaient placés entre les premiers et les derniers rangs, composés exclusivement de sujets d'élite (1). Selon qu'une opération, un coup de main, exigeait plus ou moins de vigueur et d'entrain, le général ne faisait agir que les hommes dont l'âge n'atteignait pas vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante ans (2).

Le mode de combattre des troupes grecques reposait, partout, sur la formation profonde ; la phalange macédonienne en a exprimé le système le plus perfectionné : elle présentait, cependant, des défauts qui ne lui ont pas permis de résister aux légions romaines (3).

Un signe non équivoque de l'affaiblissement de la race, causé par les guerres insensées des Grecs entr'eux, ressort d'un fait relevé par Diodore de Sicile. Après des revers multipliés, Lacédémone sent le besoin de raffermir, par des rapports plus équitables, la fidélité ébranlée de ceux de ses alliés qui n'ont pas encore abandonné sa cause. Un traité intervient, qui partage les villes en dix sections, et

(1) *Homère*, Iliade : Chap. IV, v. 297 à 300. — *Xénophon*, Entr. mémorables de Soc.: III, Chap. Ier.—Le Comm. de la Cav. Chap. II.

(2) *Xénophon*, Abanase : II, Chap. 3; VI, Chap. 5; VII, Chap 3, etc. — Hell. : IV, Chap. 5.

(3) *Polybe* : XVIII, 12 et suiv.— Parallèle entre la phalange et la légion.

fixe le nombre des soldats que chacune de ces sections aurait à fournir, et il est stipulé « que l'on recevra deux fantassins armés à la légère pour *un homme pesamment armé* (1). » Les sujets capables de faire le service d'*hoplite* étaient donc devenus plus rares, et l'on était réduit à y suppléer par le nombre. Une cause identique produira les mêmes effets dans l'empire romain, et les nations modernes ne les ressentiront pas moins à leur tour !

Lorsque la guerre fut devenue un métier, on vit naître la classe des *vétérans*. Justin dit, de l'armée avec laquelle Alexandre envahit l'Asie : « Ces soldats étaient tous braves, aguerris et disciplinés ; ils avaient fait plusieurs campagnes sous Philippe, et, selon le besoin, auraient pu commander. La plupart des officiers n'avaient guère moins de soixante ans, et quand ils étaient assemblés ou rangés à la tête du camp, on croyait voir un Sénat respectable (2).» Heureusement pour le conquérant, ses adversaires étaient les Perses! Dix-huit ans plus tard (3), une partie de ces vieux guerriers, appartenant au corps des Argyraspides, prit part encore, sous le commandement d'Eumène, à la lutte de celui-ci contre Antigone. A cette époque, les plus jeunes des Argyraspides n'avaient pas moins de soixante ans, la plupart d'entr'eux en comptait

(1) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XV, 31; 377 ans avant l'ère vulgaire.
(2) *Justin,* Hist. univ.: XI, 6.
(3) 316 ans avant l'ère vulgaire.

soixante-dix, et quelques-uns même allaient au-delà. « Tous néanmoins étaient regardés comme invincibles,» ajoute l'historien. L'évènement ne justifie pas cette assertion, puisque, à la dernière heure, au lieu de combattre, ils livrèrent lâchement leur général à Antigone (1).

(1) *Diodore*, Bibl. hist.: XIX, 41.

§ II.

DROIT DE LA GUERRE.

Il nous reste à faire connaître comment, dans leurs déchirements continuels, les Grecs usaient du droit de la force : c'était avec cette passion qu'ils apportaient en toutes choses, dans le mal comme dans le bien. Au moindre prétexte (1), de leur intérêt naissait la guerre, de la guerre l'abus du succès : abus qui ne connaissait pas de limites, puisque, *d'après le droit admis, tout était considéré comme la propriété du vainqueur, les biens et les personnes* (2).

L'empire athénien n'avait été, au début, qu'un pacte d'alliance entre des cités désireuses de s'affranchir du soin de leur défense moyennant un tribut, et Athènes, qui s'était chargée de les protéger à ce prix. Mais, par la ruse ou par la violence, les Athéniens eurent réduit bien vite à la condition de sujets ces peuples trop confiants; et, pour justifier leur conduite devant les Lacédémoniens, au moment où allait

(1) *Thucydide :* V. 53. Exemple pris au hasard entre tous.
(2) *Xénophon*, Cyropédie : VII, Chap. 5.

éclater la guerre du Péloponnèse, ils formulaient cette maxime, qui, depuis, a fait beaucoup de chemin : « *à qui peut employer la force, il n'est pas besoin de la justice !* (1) »

Du côté des Lacédémoniens, l'un de leurs généraux, traîtreusement, en pleine paix, au mépris des saintes lois de l'hospitalité, s'est emparé de la citadelle de Thèbes l'alliée de Sparte. Il est mis en jugement. « *La possession de la Cadmée est-elle utile ou désavantageuse,* » s'écrie Agésilas ? — Et l'assemblée décide « *que l'on gardera la citadelle, puisqu'elle est prise* (2). »

Des érudits sont encore partagés sur la question de savoir auquel des deux peuples — les Athéniens ou les Lacédémoniens — on doit prêter les sentiments les plus généreux. Question oiseuse. Quel qu'ait été le mobile, — légèreté cruelle des uns, froide cruauté des autres, — le résultat est le même, l'*atrocité* : dans les deux camps, on ne voit que prisonniers faits esclaves ou égorgés sans défense ; femmes et enfants réduits en servitude ; populations expulsées de leurs pénates ; villes détruites jusque dans leurs fondements (3). Nous nous bornerons à

(1) *Thucydide* : I, 77.
(2) *Xénophon*, Hell. : V, Chap. 2.
(3) *Hérodote* : VI, 80. — *Thucydide* : I, 29, 30, 50, 106 ; II, 67 ; III, 28, 32, 36, 49, 50, 68 ; IV, 57 ; V, 3, 32, 116. — *Xénophon*. Hell. : V, Ch. 4 ; VII, Ch. 1er ; Abanase : VII, Ch. 2. — *Diodore de Sicile*, Bibl. hist. : XII, 7, 72, 76, 80, et var.

citer un seul exemple, qui jette une lueur lugubre sur la péripétie de la guerre du Péloponnèse, — la prise, par Lysander, de la flotte athénienne à Ægos-Potamos.

« Lysander emmena les prisonniers, les vaisseaux et tout le reste du butin à Lampsaque. Ce jour-là même, il envoya Théopompe, corsaire milésien, instruire Lacédémone de ce qui venait de se passer, mission que Théopompe remplit en trois jours ; ensuite, il assembla les alliés et les pressa de délibérer sur le sort des prisonniers athéniens. On les accusa des excès qu'ils avaient commis, et de ceux qu'en pleine assemblée ils avaient résolu de commettre : *s'ils eussent été vainqueurs, ils coupaient la main droite à tous ceux qui seraient tombés vivants en leur pouvoir*. De plus, s'étant rendus maîtres de deux vaisseaux longs, l'un d'Andros, l'autre de Corinthe, *ils en avaient précipité les équipages à la mer*, et ce crime était l'œuvre de l'un des chefs athéniens, Philoclès.

» Après beaucoup de charges entendues, la *peine de mort* fut prononcée contre tous les prisonniers athéniens, à la réserve d'Adimante, qui, seul, s'était opposé à l'horrible décret, et que quelques-uns accusaient même d'avoir livré la flotte. Avant de faire mettre Philoclès à mort, Lysander lui demanda de quel supplice était digne l'*homme qui avait précipité du haut d'un roc les Andriens et les Corin-*

thiens, et violé à l'égard des Grecs toutes les lois de l'équité (1). »

Quatre mille prisonniers athéniens furent ensuite massacrés de sang-froid (2).

Arrêtons-nous ici, et détournons nos regards des dernières convulsions de la Grèce (3).

(1) *Xénophon*, Hell.: II, Ch. 1er. — *Diodore*, Bib. hist.: XIII, 106.
(2) *Plutarque*, Vie de Lysander.
(3) *Polybe* : IV, 62, 67 ; V, 8 à 13, et var.

CHAPITRE II.

LES ROMAINS.

§ Ier.

ÉDUCATION PREMIÈRE ET INSTRUCTION DE LA JEUNESSE, RECRUTEMENT, ORGANISATION MILITAIRE.

Pendant longtemps, la portion la plus considérable de la population romaine vécut à la campagne (1), et les classes les plus riches aimaient à y passer une grande partie de l'année.

Secondé par ses enfants, le chef de famille cultivait lui-même son champ. Les bras de l'homme devaient suppléer alors au manque ou à l'imperfection des instruments de culture les plus nécessaires : dans ce rude apprentissage, le corps s'assouplissait à toutes les fatigues, s'endurcissait à toutes les intempéries.

(1) *Pline*, Hist. nat.: XVIII, 3.

A la ville, les adolescents couraient des écoles au Champ-de-Mars, et, après les plus violents exercices, traversaient souvent le Tibre à la nage. Au cirque, ils entreprenaient des simulacres de combat, qui trouvaient, à l'armée, les plus utiles applications (1).

Enfin, une sévère frugalité, inspirée d'abord par la nécessité, n'était plus, pour tous, qu'une vertu de race.

Voilà comment le Romain acquérait vite les qualités qui font le véritable soldat : une âme énergique, une force indomptable, une rare industrie pour se suffire à lui-même, et *cette longue habitude de sobriété qui sait adoucir les privations de la guerre* (2). Il ne faut donc pas s'étonner si, dès l'âge de *dix-sept ans* (3), le jeune Romain était en état de porter les armes.

La question de *l'âge militaire* a été controversée (4) ; mais les doutes, les hypothèses d'un auteur

(1) *Tite-Live* : XLIV, 9.
(2) *Justin*, Hist. univ : III, 11.
(3) Seize ans accomplis.
(4) Nous allons citer textuellement Niebhur, pour ne pas être accusé de jeter de l'obscurité dans son système, et pour simplifier notre réfutation :

« Les *classes*, et seulement elles, étaient divisées en un nombre égal de centuries de *plus jeunes* et de *plus âgés* : les premiers destinés à servir en campagne, les autres à la défense de la ville. L'accomplissement de la *quarante-cinquième année* rangeait parmi ces derniers. *La théologie romaine* enseignait que le terme fixé par la *nature* à la vie humaine, était de douze fois dix années solaires, et que les dieux eux-mêmes n'avaient pas le pouvoir de la prolonger au-delà de ce terme. Elle ajoutait que le *destin* avait réduit sa durée à trois fois trente ; enfin, que la déesse *Fortuna* abrégeait encore ce

moderne, ne sauraient prévaloir contre les témoignages formels et concordants des historiens de l'antiquité, qui peuvent se résumer ainsi :

temps par mainte et mainte vicissitude (45 ans). On implorait contre elle la protection des dieux.

» La limite posée entre les deux âges, marque précisément la moitié de la durée accordée par le *destin*; et comme, selon Varron, l'enfance finissait avec la quinzième année, la robe prétexte étant échangée pour la *robe virile* aux premières fêtes de Bacchus qui suivaient son accomplissement, il en résulte aussi *le nombre trente pour les années du service militaire, ce qui est le tiers de la totalité de la vie.* Ici encore *les nombres* eux-mêmes servent de guides assurés..... Il se peut que, dès l'origine, la limite de l'obligation de servir ait été désignée par la formule : *minor annis sex et quadraginta* (Aulu-Gelle, d'après Tubéron); *mais cette formule entendait par là celui qui n'était pas encore entré dans sa quarante-sixième année. Je ne prétends pas nier que, dans Polybe, cette année ne fasse pas partie de celles pendant lesquelles on était soumis à l'obligation du service*; mais cette extension fut la suite du besoin qu'on éprouva d'un choix plus nombreux d'hommes aguerris : on se prévalut pour cela d'une expression dont le sens dut être obscur dès qu'en général on eût perdu de vue l'ensemble et la liaison des anciennes institutions. C'est ainsi que Tubéron, contemporain de Cicéron, homme voué aux affaires, et pas du tout archéologue, compte la seizième année avec celle de l'enfance, ce qui est contre l'autorité de Varron et le *système des nombres.* La nature sans doute ne se soumettait pas à ces formes, et *la robe virile* ne donnait pas à l'adolescent de quinze ans les forces nécessaires pour faire la guerre : aussi l'employait-on pendant la première année à des exercices; on l'instruisait en même temps à se conduire parmi les hommes. » *Hist. Rom., T. II, Centuries, p. 188 à 192.*

A ce qu'il appelle le *système des nombres*, Niebhur sacrifie tout : la législation, l'histoire, le langage. Nous allons le démontrer.

Dans un mémoire très-sobre, très-concis, mais plein d'autorité, lu à l'Académie des Inscriptions, notre illustre *Pardessus* établit péremptoirement, d'après la diversité même des témoignages, que nulle loi ne précisait l'âge auquel le jeune Romain prenait la *robe virile*; et que des expressions de Tacite « *virilis toga maturata est* » (An. XIII, 15), on ne peut rien induire, *si ce n'est l'existence d'un*

Lorsque Servius Tullius, en vue de l'établissement du *cens*, divisa le peuple en *six classes*, il fixa à *dix-sept ans* (seize ans accomplis) l'âge de *la jeunesse*

usage, assez général, de ne point donner la *robe virile* avant un âge qui n'était pas moindre de quatorze ans. » *Mais cela n'avait rien de commun avec l'œtas militaris.* C'est ce que Pardessus démontre péremptoirement plus loin.

« Nul ne pouvait parvenir aux magistratures urbaines avant d'avoir servi dans les armées pendant dix ans (Polybe : VI). Il y a donc lieu de rechercher l'époque à laquelle commençait, pour les *jeunes Romains déjà revêtus de la robe virile*, ce service auquel il leur était interdit de se refuser sous peine d'infamie, et qui était le stage nécessaire pour arriver aux honneurs publics. L'âge de *dix-sept ans* était celui qui avait été déterminé par Servius Tullius.

» Tite-Live dit (XXII, 57) qu'après la bataille de Cannes, les jeunes gens *au-dessous de dix-sept ans* furent appelés à la défense de la patrie : « *Juniores ab annis septendecim et quosdam prætextatos scribunt.* » Mais il a soin d'ajouter que cette levée extraordinaire fut faite en vertu d'un sénatus-consulte spécial. « *Etiamsi nondum militari œtate essent, milites facerent.* » Il y avait donc un *œtas militaris*, c'est-à-dire un âge auquel les jeunes Romains étaient obligés d'entrer dans la milice, âge que Tite-Live nous apprend clairement avoir été celui de *dix-sept ans*.

» Cette fixation ne mettait aucun obstacle à ce que les jeunes Romains, et surtout ceux à qui leur naissance ou leur crédit donnait l'expectative des magistratures, entrassent plus tôt au service. *Plutarque* nous apprend qu'une loi de C. Gracchus fixe expressément à *dix-sept ans l'âge de l'entrée au service militaire*. Mais il n'est pas douteux, ainsi que le fait remarquer *Perizonius*, que, par le résultat de cette loi, le Romain qui entrait au service militaire avant dix-sept ans, n'avait pas le droit de faire compter ce temps dans la durée du service exigée pour être admis aux fonctions publiques. Ad Ælian. V. H., IV, 3. » (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Tome XIII, p. 309-314).

Les déductions de Pardessus démontrent l'inanité du système de Niebhur. Ajoutons encore : en violentant, contrairement à l'interprétation générale, le sens des citations de Polybe et d'Aulu-Gelle, Niebhur ne se crée pas un argument ; enfin, aux preuves sans réplique que Pardessus a tirées de Tite-Live, on peut citer, entre autres,

et de *l'enrôlement*, et à *quarante-six ans révolus* l'âge auquel cessait l'obligation de servir activement : à partir de ce dernier terme, on entrait dans la *réserve* (1). Pendant ce laps de *trente années*, le Romain était tenu de consacrer à la République : *dix années*, s'il appartenait, dans la *première classe*, aux dix-huit *centuries* d'où l'on tirait la cavalerie légionnaire ; *vingt années*, s'il faisait partie des centuries qui, dans *les cinq premières classes*, fournissaient les fantassins (2). Pouvaient seuls se porter candidats : pour *l'emploi de tribuns légionnaires*, les citoyens ayant satisfait déjà à la moitié du service obligatoire ; pour une *charge civile*, ceux qui avaient accompli dix années de service (3).

Quant à la *sixième classe*, composée des citoyens

les deux suivantes, qui ont de l'importance, parce qu'elles démontrent que l'historien, dans les emprunts faits par lui aux écrivains des diverses époques de la République, les a trouvés unanimes sur la question de la durée du service militaire.

Tite-Live : X[e] année de la seconde guerre punique, dégradation des chevaliers qui avaient négligé de se faire inscrire, à *dix-sept ans*, au rôle de la milice, XXVII, 11. — Seconde guerre de Macédoine, appel de tout homme *au-dessous de quarante-six ans*, XLIII, 14, (16). — Nous allons avoir à recourir à ces deux passages et nous y renvoyons.

(1) *Denys d'Hal.*, Ant. R.: IV, 5.— *Tubéron,* d'après *Aulu-Gelle* : X, 28.— *Polybe :* VI, 19.— *Cornélius Népos*, Caton l'Ancien : I.— *Tite-Live,* Scipion le second Africain : XLIV, 44.

(2) *Polybe* : VI, 19. Au sujet des *fantassins*, le texte porte *seize années*; mais on le considère généralement comme altéré, et les meilleurs commentateurs se prononcent pour la durée de *vingt années*.

(3) *Polybe* : VI, 19.

dont l'avoir était inférieur à 4,000 *as* — 328 fr. — (1), Servius Tullius l'avait exemptée du service militaire : il pensait que les plus sûrs soutiens de la patrie sont ceux qui ont un intérêt, même minime, à la défendre. Cependant, une distinction était faite. Les moins pauvres, — les *prolétaires*, — possédaient bien peu (3,999 à 1,500 *as* = 327 fr. 90 à 123 fr.) ; mais, s'ils ne pouvaient pas aider la République de leurs deniers, ils lui donnaient, au moins, de nombreux citoyens : c'était une garantie. Dans les circonstances difficiles, on les appelait donc : ils étaient enrôlés pour l'infanterie et faisaient *vingt ans* de service. De plus, lorsque le Sénat créa une marine militaire, les *prolétaires* durent fournir les équipages de la flotte (2). Au contraire, les citoyens dénués, peut-on dire, de tout avoir, et par ce motif, comptés dans les recensements seulement pour le nombre — *capite censi* — étaient tenus strictement à l'écart : on ne les employait que dans les cas de désastres, qui forçaient de recourir aux ressources les plus extrêmes, sans excepter celle des affranchis et des esclaves (3).

(1) D'après l'Institution primitive de Servius Tullius, le citoyen qui possédait moins de 12,500 *as* appartenait à la *sixième classe*. L'abaissement à 4,000 *as*, signalé par Polybe, aura été, sans doute, une conséquence des nécessités de la seconde guerre punique. Conf. avec *Aulu-Gelle* : XVI, 10.

(2) *Aulu-Gelle*, Nuits attiq.: XVI, 10. — *Tite-Live* (Sup. de Freinsheim) : XII, 21. — Plus tard, on eut recours aussi, selon les circonstances, aux *capite censi*, aux affranchis et aux esclaves. — *Polybe* : VI, 19.

(3) *Tite-Live* : X, 21 ; XXII, 11, 57 ; XXIII, 35 ; XXVI, 2, et passim.

Malheureusement, ces temps d'épreuves se représentèrent souvent ; la politique envahissante et intéressée du Sénat les faisait naître, et la conséquence en fut l'anéantissement anticipé, dans les *cinq premières classes*, des jeunes gens qui devaient recruter les armées. Tite-Live donne la preuve des difficultés insurmontables d'un enrôlement régulier dès la seconde guerre punique : il fallut, contre toutes les règles, prendre des adolescents, et les autoriser à compter leurs années de service, quoique n'ayant pas atteint l'âge de dix-sept ans (1). D'un autre côté, on voit, dans les guerres de Macédoine, admettre ou requérir les vétérans jusqu'à cinquante ans et au-delà (2). Cependant, il ne s'agissait plus alors de la défense du territoire, c'étaient des guerres de conquête.

En réalité, à force de faire, du sol de leurs adversaires, une solitude (3), les Romains s'étaient épuisés

(1) *Tite-Live :* XXV, 5; XXVII, 38. L'abus des enrôlements anticipés était devenu en quelque sorte permanent. Les patriciens l'exploitaient au détriment du peuple : en effet, leurs enfants, par ce moyen, complétant, prématurément, et contrairement au droit, les dix années de service militaire exigées de tout citoyen qui voulait briguer les magistratures civiles, pouvaient les obtenir de très-bonne heure. De là cette loi de C. Gracchus, citée par M. Pardessus, qui défendit, *de nouveau*, tout enrôlement avant l'âge de dix-sept ans : « *Ne quis minor decem et septem annis miles scriberetur.* » Plutarque in C. Graccho, § V. — Entre autres exemples de la lassitude que l'esprit de conquête du Sénat inspirait au peuple, voir Tite-Live : XXXI, 6.

(2) *Tite-Live* : XLII, 31, 35.

(3) *Tite-Live* : I, 19; VI, 12. « Vix, seminario exiguo militum relicto, servitia romana ob solitudinem vindicant. »

eux-mêmes, et leur race de petits propriétaires avait disparu. Il n'est donc pas étonnant que, pour terminer la guerre de Jugurtha, surtout pour repousser les Cimbres et les Teutons, Marius ait dû recourir aux familles les plus pauvres : cette ressource était la seule qui restait dorénavant (1). Mais, dès ce moment, l'esprit de la milice romaine sera perverti. Autrefois, dans les troubles civils, l'emportement du soldat laboureur s'évanouissait à la vue des enseignes de la patrie (2). En effet, « *c'était parmi les cultivateurs que naissaient les meilleurs citoyens et les soldats les plus courageux : ceux-là ne savaient pas ourdir de dangereux projets* (3). » Au contraire, le nouveau légionnaire devint, tour à tour, le jouet de toutes les ambitions, l'instrument de toutes les mauvaises passions, et causa la ruine de la République (4).

Après la condition de *classe* tant qu'elle subsista, et la condition d'âge, le jeune citoyen devait satifaire encore à celles de la *taille militaire* et d'une bonne complexion.

En combinant les opinions émises par divers com-

(1) Les violences de langage de Marius, et non l'enrôlement des *capite censi*, suscitèrent contre lui les attaques de l'aristocratie (*Plutarque*, in Mario : § IX).

(2) *Tite-Live* : VII, 40.

(3) *Caton l'Ancien*, de Re. Rust. : Préambule.

(4) *Salluste*, Jugurtha : § LXXXVI. — *Aulu-Gelle* : XVI, 10. — *Valère-Maxime* : II, Chap. 3.

mentateurs (1), on peut conjecturer que les deux limites extrêmes de la taille militaire étaient cinq pieds et demi et six pieds romains (2), ce qui représenterait un mètre six cent quatre-vingt-sept millimètres, et un mètre huit cent quarante millimètres ; soit, pour moyenne, 1^{m} 764 (3). Ne perdons pas de vue, il est vrai, le jeune âge de l'enrôlé, qui laissait une certaine marge à sa croissance. Notons aussi que l'indication la plus élevée devait être rarement atteinte, car la petite taille des Romains inspira, longtemps, le mépris aux Gaulois, qui étaient d'une haute stature (4).

Les défauts physiques pouvaient être, naturellement, une cause d'exemption : Cicéron signale, dans ce nombre, la faiblesse de la vue (5).

Les censeurs prenaient acte, dans l'opération du recensement, de l'âge, des enfants, des esclaves et de la fortune des citoyens (6). Un *rôle spécial* était

(1) *H. A. Lampridius,* in Alex. Sev.: Notes de Saumaise et du traducteur.

(2) D'après *Romé de L'Isle,* le pied romain = 0 pied de roi 10 p. 10 l. 6; soit, 0 m. 30 c. 677.

(3) *Tite-Live :* VII, 10, « *Media militaris statura.* »

(4) *Jules-César,* Bell. Gal.: II, 30.

NOTA.— *Polybe* (VI, 23) dit que le bouclier romain se fabriquait sur deux longueurs : 4 pieds grecs et 4 pieds et un palme (d'après Romé de L'Isle, le pied grec = 0 p. de r. 11 p. 4 l. 8); soit, 1 m. 22 à 1 m. 30, proportions qui confirment les résultats obtenus ci-dessus pour la taille des légionnaires.

(5) *Cicéron,* de Orat.: II, 275.

(6) *Id.* de Leg.: III, 3.

affecté à l'inscription des noms des soldats, et, successivement, de leurs années de service (1). Ceux qui, enrôlés selon les formes légales, ne se présentaient pas, étaient punis, selon la gravité du fait, de l'amende, de la confiscation des biens, de la privation de la liberté : dans les circonstances critiques, ces deux dernières peines étaient même cumulées (2). Sans qu'il fût appelé, le citoyen devait, du reste, se présenter spontanément dès qu'il avait atteint l'âge de porter les armes (3). Dans la dixième année de la seconde guerre punique, les censeurs recherchèrent tous les citoyens équestres qui, âgés de dix-sept ans au commencement de la guerre, s'étaient dispensés de se faire inscrire : ces réfractaires, en grand nombre, furent relégués dans la dernière *classe* de la population (4). La République voulut marquer par là qu'elle n'avait pas besoin des lâches : la honte serait, pour eux, le plus cruel châtiment ; pour tous les citoyens, le plus salutaire exemple. — Un dernier trait. Dans la guerre de Macédoine, le peuple refusait d'obéir à l'appel d'enrôlement des consuls M. Philippus et Servilius Cépion. Les censeurs, intervenant, convoquent le peuple et déclarent que, « outre le serment prononcé par chaque citoyen au jour du dénombrement, ils en exigeront un autre d'après lequel

(1) *Tite-Live :* XXIV, 18. — *Polybe.*
(2) *Id.* Epit.: XIV ; Suppl. Freinsheim : XIV, 27.
(3) *Polybe :* VI, 19. — *Tite-Live :* XXIV, 18.
(4) *Tite-Live :* XXVII, 11.

tout homme ***au-dessous de quarante-six ans*** sera tenu de répondre à l'appel des censeurs, et, s'il n'est pas enrôlé, de se présenter toutes les fois qu'une nouvelle levée sera faite pendant la durée de leur magistrature (1). » — Ces deux incidents fournissent une nouvelle preuve, indirecte, mais péremptoire, de l'âge auquel, en temps normal, commençait et finissait le service militaire chez les Romains (2).

Tant de rigoureuses prescriptions devaient rendre très-précieuse la réduction, parfois accordée, du temps à passer dans la milice : c'était une récompense d'actions d'éclat ou de services éminents. On y mettait cependant une réserve suspensive, commune à toutes les exemptions possibles (3) : « *extra tumultum gallicum,* » sauf le cas d'invasion gauloise. « C'est que les Romains avaient alors, comme de nos jours, dit Salluste, la pensée que tous les autres peuples doivent céder à notre courage ; tandis que, avec les Gaulois, ce n'est plus pour la gloire, mais pour le salut de la patrie qu'il faut combattre (4) ».

(1) *Tite-Live* · XLIII, 14 (16).

(2) Il en est de même de la mention, que fait *Cornélius Népos*, de l'âge auquel Caton l'Ancien commença à servir : ce fut à ***dix-sept ans***. *Nep.,* Cat.: I. — Voir aussi *Tite-Live,* au sujet de Scipion, le second Africain : XLIV, 44.

(3) Ainsi, en raison de leurs fonctions, les membres du sacerdoce étaient dispensés du service militaire, sauf le cas « *prœterquam quum gallicum bellum incidiss.t.* » (*Plutarque*, in Camillo : §§ XL, XLI).

(4) *Tite-Live* : VIII, 20 ; XXIII, 20 ; XXXIX, 19. — *Salluste*, Jugurtha : § CXIV.

Tous les ans, aussitôt leur élection, les consuls ou le dictateur, s'il y en avait un de nommé, procédaient, en vertu de la législation que nous venons de décrire, à la levée nécessaire pour constituer les forces qu'on leur avait accordées (1). L'armée normale de chaque consul se composait de deux légions romaines, auxquelles on joignait deux légions des alliés : l'effectif total, y compris la cavalerie légionnaire, peut être évalué à vingt mille hommes (2). Pour attaquer, les Romains n'opéraient, le plus souvent, qu'avec ces forces limitées ; s'agissait-il de défendre le territoire, ils ne se croyaient jamais assez nombreux, et ils mettaient sur pied tous les hommes en état de porter les armes, tant chez eux que parmi leurs alliés (3).

Les opérations de recrutement des Romains méritent au plus haut degré d'appeler l'attention. On ne saurait trop admirer les précautions éclairées, les soins extrêmes adoptés par eux pour que toutes leurs légions, indistinctement, continssent des éléments d'une valeur parfaitement identique, au triple point de vue du nombre, de l'âge et de la vigueur des hommes (4). En effet, l'égalité de force dans tous les corps d'une même arme leur inspirera toujours une

(1) *Polybe* : VI, 19. Si le nombre des soldats à appeler était peu considérable, on tirait au sort les tribus qui les fourniraient. (*Tite-Live* : IV, 46).

(2) *Polybe* : I, 16 ; VI, 19, 21, 26.

(3) *Tite-Live*, Epitome : XX.— *Polybe* : II, 24.

(4) *Polybe* : VI, 20.— *Tite-Live* : XLII, 33.

mutuelle confiance, et produira, alternativement, une résistance invincible, un irrésistible élan. — Au contraire, du défaut d'équilibre naîtra, instinctivement, la jalousie, le découragement des plus faibles, la défiance ou le dédain du plus fort : comme conséquence, l'inconsistance ordinaire d'éléments hétérogènes.

Les résultats obtenus par la République romaine tiennent du prodige, et ont l'autorité qui s'attache à la plus grande puissance militaire de l'antiquité : il en ressort la condamnation des corps priviligiés que les Césars ont adoptés plus tard, que les monarchies modernes ont imités, et que l'on a appelés *corps d'élite* (1) : les services qu'ils peuvent rendre sont rares et restreints ; les inconvénients, les dangers, les charges qu'ils entraînent sont manifestes et de toutes les époques (2) : depuis longtemps, l'étude du cœur

(1) Dans les armées romaines, les alliés, toujours les plus nombreux, représentaient une force que la République avait intérêt à utiliser, mais dont elle était obligée de se méfier. Par ce motif, le contingent allié était divisé en trois fractions : l'une, la plus faible, composée de l'élite de l'infanterie et de la cavalerie, servait près des consuls, sous le nom d'*extraordinaires,* marchait en avant-garde et combattait en première ligne ; les deux autres, également partagées, étaient placées aux ailes des légions romaines qui formaient le corps de bataille.

Il ne faudrait donc pas voir une contradiction dans cette formation exceptionnelle d'un corps d'élite ; c'était la conséquence d'un principe se résumant ainsi : *concentrer les Romains, diviser les auxiliaires* ; et, pour plus de sécurité encore, des préfets romains, placés à la tête des alliés, assuraient l'exécution des ordres des consuls. (*Polybe :* VI, 26, 37. — *Juste-Lipse,* de Mil. Rom. : II, dial. 7).

(2) *Cornélius Népos,* Eumène : § VIII.

humain, une prudente politique, le sentiment de la justice distributive, auraient dû dessiller à cet égard les yeux des plus incrédules.

L'enrôlement terminé, les citoyens appelés prêtaient serment (1).

On procédait ensuite à l'organisation des légions. Dans chacune d'elles, les fantassins étaient rangés d'après l'âge. Les *jeunes* formaient dix manipules de *hastaires*, de cent vingt hommes : ils combattaient en première ligne ; *les plus robustes*, dix manipules de *princes*, de cent vingt hommes : ils combattaient en seconde ligne ; *les plus anciens*, dix manipules de *triaires*, de soixante hommes : ils faisaient réserve en troisième ligne ; *les plus jeunes entre tous*, au nombre de mille, — archers, frondeurs, — sans aggrégation propre, étaient répartis également comme *vélites*, entre les diverses manipules. C'était un

(1) On peut exprimer en deux formules les serments que les légionnaires prêtaient, soit volontairement entr'eux, soit devant les consuls, savoir :

1° « *Se réunir au premier appel du consul ; exécuter les ordres donnés ; ne pas s'éloigner sans ordre ou autorisation.* » Ce serment devait être renouvelé toutes les fois que l'armée changeait de chef.

2° « Ne rien dérober dans le camp ni hors du camp ; *porter aux tribuns — tout ce qui sera trouvé, — tout le butin enlevé.* »

Le légionnaire ne devait jamais s'écarter du camp à plus de dix milles (15 kilom. environ). Les Romains comprenaient qu'il était impossible d'assujettir le soldat à ne rien ramasser, mais ils ne toléraient pas que la valeur de l'objet pris dépassât, par jour, un sesterce (20 cent. 5). (*Polybe :* VI, 21, 33 ; X, 16. — *Cicéron,* de Off. : I, 36, 37. — *Tite-Live :* III, 20 ; VIII, 34 ; XXII. 38. — *Aulu-Gelle :* XVI, 4.

total de quatre mille hommes (1); on le portait à cinq mille, même à six mille hommes, dans les grandes guerres, afin de ne pas multiplier les légions outre mesure; *les triaires restaient invariablement au chiffre de six cents hommes :* l'augmentation portait donc sur les *vélites*, les *princes*, et les *hastaires* (2).

La cavalerie se composait de deux cents hommes par légion de quatre mille fantassins; si l'effectif était plus élevé, on portait à trois cents le nombre de cavaliers. La cavalerie se divisait invariablement en *dix turmes*, de vingt ou trente hommes (3). Dans l'origine, chaque chevalier recevait son cheval de la République, le *equus publicus*; ils se montèrent ensuite à leurs frais (4).

(1) *Polybe* : III, 107; VI, 21, 24.
(2) *Polybe* : II, 24; VI, 21. — *Tite-Live* : XLII, 31 et pass.
(3) *Polybe* : III, 107; II, 24.
(4) *Tite-Live* : V, 7.
Plus tard, par diverses causes dont la recherche n'entre pas dans notre sujet, les chevaliers, sous le nom de *Publicani*, devinrent fermiers de la perception des impôts et entrepreneurs des plus grandes opérations de travaux ou de fournitures. Le *cheval public* ne fut plus qu'une attribution honorifique. La cavalerie légionnaire disparut : on créa, pour la remplacer, des cohortes à cheval formant corps, qui furent recrutées parmi les plébéiens, et la remonte en fut assurée aux frais de la République. Ce changement doit avoir coïncidé avec les modifications qui furent apportées dans l'organisation et l'ordonnance de la légion, et que Marius, après les avoir complétées, rendit définitives. Les Romains prirent, en outre, à leur service, des cohortes légères de cavalerie mercenaire, qu'ils tirèrent de la Numidie et de diverses autres contrées, selon la région où ils faisaient la guerre. (*Tite-Live* : XXVII, 38; XLII, 35; XLIV, 16; et passim. — *J. César*, Bell. Gal. VII, 65. — *Pline-le-Jeune*, Corresp.: X, ép., 107 et 108.

Les légions romaines étaient commandées par des *Tribuns* que le peuple élisait, mais dont il consentit à partager la nomination avec les consuls, dans les grandes crises extérieures (1). Les tribuns, au nombre de six par légion, commandaient, à tour de rôle, deux par deux (chacun un jour), pendant deux mois; durant le reste du temps, ils secondaient, comme subordonnés, leur collègue en exercice (2).

Chaque *manipule* de fantassins obéissait à deux *centurions*; chaque *turme* de chevaliers, à deux *décurions* ayant le rang de centurions (3). Les tribuns nommaient la moitié de ces officiers, qui avaient le privilége d'élire et de s'adjoindre un nombre égal de *centurions et de décurions en second* (4).

Le premier centurion nommé par les tribuns avait le titre de *primipile* : il était le supérieur de tous les autres et avait entrée au Conseil (5).

Les choix tombaient toujours sur des légionnaires distingués déjà, dans de précédentes campagnes, « *par cette fermeté d'âme qui consiste non pas tant à engager le combat, à se précipiter sur l'ennemi, qu'à mourir plutôt que de reculer* (6).

(1) *Polybe* : VI, 19.— *Tite-Live* : VII, 5; IX, 3; XXVII, 36; XLII, 31; XLIII, 12; XLIV, 21.
(2) *Polybe* : VI, 19.
(3) *Id.* VI, 24, 25.
(4) *Id.* VI, 24, 25.— *Tite-Live* : XLII, 34.
(5) *Id.* VI, 24.
(6) *Id.* VI, 24.

Les grades étaient acquis seulement pour la période d'existence de la légion dans laquelle on avait été enrôlé : existence *annuelle* pendant longtemps, puis prolongée ensuite pendant toute la durée d'une guerre (1).

Les deux hommes les plus vigoureux et les plus braves de chaque manipule étaient chargés d'en porter l'étendard (2).

L'organisation des légions se faisait ***sans que les hommes fussent armés*** (3) ; elle était suivie de l'ordre de se réunir avec armes et bagages en un lieu que les consuls désignaient ***hors des murs***, ou même sur un point, plus éloigné, de la route que l'armée aurait à suivre (4). A ce rendez-vous, le consul prenait le commandement qu'il ne pouvait exercer à l'intérieur de la ville. Une seule exception était faite, au retour, en faveur du chef — dictateur, consul, préteur, — auquel le peuple avait accordé le triomphe, et qui recevait, par un sénatus-consulte spécial, l'autorisation de paraître dans Rome à la tête d'une armée, mais seulement jusqu'à la fin de cette pompe militaire. S'il n'en était ainsi, le licenciement avait

(1) *Polybe* : VI, 19; III, 107.— *Tite-Live* : V, 2 et passim.

(2) *Id.* VI, 21.

(3) *Dion Casius* (XLII, 52) dit que, antérieurement à César, les soldats entraient déjà dans la ville, non complétement armés, mais portant leur épée.

(4) *Polybe:* VI, 26. — *Tite-Live* : IV, 22; VII, 23; XXII, 11, 12; XXIII, 32; XXXVI, 3.

lieu, antérieurement, dans la région que le Sénat déterminait (1).

L'éducation que le jeune Romain avait reçue avant l'enrôlement était une utile préparation aux rudes travaux qui l'attendaient sous les enseignes; on l'y aguerrissait, dans les moindres loisirs, par des exercices continuels de gymnastique, de course, de lutte, d'escrime, et par de grandes manœuvres de guerre : les chefs, en s'y mêlant, faisaient naître une émulation extraordinaire (2). La natation n'était pas négligée, mais comme ressource extrême; car, chargés de leurs armes, de leurs vivres, de tout ce qui composait leur attirail de campagne, les Romains, plutôt que de s'exposer à perdre un matériel si nécessaire, construisaient des ponts toutes les fois qu'il y avait possibilité (3). Un seul exemple fera apprécier les avantages que cette incessante préparation donnait

(1) *Tite-Live* : XL, 36; XXXI, 8.

(2) *Tite-Live* : VII, 33; IX, 16; XXVI, 51; LVII, Epitome.—*Plutarque,* in Mario, in Pompeio.— *Valère Maxime* : II, Chap 3.

(3) *Tacite,* Hist.: V, 14.— Au contraire, le léger attirail des Gaulois, des Germains, et leur haute stature, les favorisaient pour traverser les fleuves à la nage; ils combattaient même en nageant.

Les Romains se servaient *d'outres* dans des cas isolés et urgents. « Si des fleuves arrêtaient J. César, dit *Suétone*, il les passait à la nage ou *sur des outres gonflées,* et il lui arrivait très-souvent de devancer ses courriers. » § XLVII.

Les Espagnols employaient des outres pour le même usage, parfois même leurs boucliers de peau. (*Tite-Live* : XXI, 27. — *J. César*. Bell. Civ.: I, 48).

aux légions sur leurs adversaires. Les Teutons ont été anéantis à *Aquæ Sextiæ*, il faut vaincre les Cimbres dans une autre bataille : elle se donne à Verceil, par un brûlant jour d'été. Les Barbares, haletants, couverts de sueur, sont obligés de recourir au bouclier pour préserver leurs yeux de l'éclat du soleil. Les Romains, au contraire, sous ce ciel de feu, nonobstant l'effort désespéré de l'attaque et de la défense, conservaient le corps frais et la respiration libre, tant ils s'étaient endurcis aux exercices, au travail et à la fatigue (1).

(1) *Plutarque*, in Mario : § XXVI. — *Fl. Josèphe*, B. J.: III, Ch. 6.

§ II.

DROIT DE LA GUERRE.

De cette lutte acharnée contre les éléments et contre les hommes, la férocité seule pouvait naître : les Romains avaient celle de la louve, — emblême de la fondation de leur ville.

Après la prise d'un camp samnite près de Lucérie, attaqué malgré des pourparlers de paix qu'ils paraissaient avoir écoutés, les Romains tuent indistinctement les ennemis qui résistent et ceux qui fuient, les ennemis qui sont armés et ceux qui n'ont plus de moyens de défense, les esclaves et les personnes libres, l'enfance, la jeunesse, les hommes, les bêtes.... Nul être vivant n'eût échappé, si les consuls n'avaient pas fait sonner la retraite (1).

Carthagène ayant été enlevée d'assaut par l'armée de P. C. Scipion, un massacre terrible s'en suivit. « Cette extermination, dit Polybe, est habituelle aux Romains, sans doute pour imprimer la terreur. Aussi, dans les villes dont ils se rendent maîtres, voit-on souvent, non-seulement les hommes égorgés, mais

(1) *Tite-Live* : IX, 14 ; X, 15.

encore les chiens coupés en deux, et les membres épars d'autres animaux (1). » Nous ne parlons pas des batailles : la défaite de l'ennemi était toujours suivie d'une affreuse boucherie (2).

Mais, assurément, la plus grande infortune était celle des populations réservées à l'esclavage. Leurs enfants égorgés, nul espoir de vengeance (3) ; leurs dieux enlevés et prisonniers au Capitole, nulle consolation morale à attendre d'une puissance supérieure à celle de leurs vainqueurs impitoyables ! (4)

Montesquieu déduit en ces termes les conséquences forcées de la conquête :

« Un Etat qui en a conquis un autre, le traite d'une des quatre manières suivantes : il continue à le gouverner selon ses lois, et ne prend pour lui que l'exercice du gouvernement politique et civil ; ou il lui donne un nouveau gouvernement politique et civil ; ou il détruit la société, et la disperse dans d'autres ; ou, enfin, *il extermine tous les citoyens.*

» La première est conforme au droit des gens que nous suivons aujourd'hui ; *la quatrième est plus conforme au droit des gens des Romains* (5). »

(1) *Polybe* : X, 15.

(2) *J. César,* Bell. Gal.: II, 25 et suiv. Dans le seul combat contre les Nerviens, près de la Sambre, sur 600 sénateurs gaulois qui y prirent part, trois survécurent; de 60,000 combattants, 500 à peine échappèrent !

(3) *Tite-Live* : IX, 31; XXXI, 27. — *J. César,* B. C.: III, 14.

(4) *Id.* V. 22.

(5) *Montesquieu,* Esprit des Lois : X, Chap. 3.

Cette conclusion est trop grave pour que nous ne l'appuyions pas d'une autorité supérieure encore à celle de Montesquieu. Il suffit, pour cela, de reproduire la peinture que Tacite a tracée, en profond moraliste, de l'ambition insatiable des Romains, et de leur cruelle politique envers les vaincus.

« A l'orgueil des Romains, vainement on pourrait échapper par la soumission et l'obéissance : envahisseurs de l'univers, quand les terres manquent à leurs dévastations, ils fouillent même les mers. Cupides si l'ennemi est riche, ambitieux s'il est pauvre, ni l'orient ni l'occident ne les ont rassasiés ; seuls de tous les mortels, ils poursuivent d'une égale rapacité et la richesse et la misère : enlever, égorger, piller.... c'est, dans leur faux langage, gouverner, *et, à les entendre, la paix règne là où ils ont fait un désert.* (1). »

(1) *Tacite,* Vie d'Agricola *:* § XXX.
Tacite prête encore à Germanicus ces paroles, au sujet des Germains : « *Nil opus captivis, solam internecionem gentis finem bello fore.* » (Ann. II, 21).

SECTION II.

MODE D'ALIMENTATION CHEZ LES ANCIENS PEUPLES,

ET PLUS PARTICULIÈREMENT

CHEZ LES GRECS ET LES ROMAINS.

CHAPITRE Ier.

ARTICLE UNIQUE.

Alimentation dans la vie de Famille chez les Anciens.

La nourriture, indispensable à la conservation de notre être et de notre vie, est : pour l'homme, le besoin le plus pressant de chaque jour ; pour la multitude, la plus pénible préoccupation de tous les instants. La spécialité du sujet que nous traitons commande de déterminer quel a été, sous ce rapport, le sort de notre espèce à partir de l'époque historique : car, dans sa carrière aventureuse, le soldat moderne, pour se conserver à la patrie, devra s'applaudir, plus d'une fois, de savoir emprunter leurs procédés à ses lointains ancêtres.

Les aliments dont les hommes se nourrirent à l'origine, furent ceux que la nature offrit à leur disposition sur la terre, dans l'air et au sein des eaux. Ces ressources différaient selon les contrées ; elles restè-

rent propres à chaque région jusqu'au moment où, comme un océan qui cherche son niveau, les peuples, à la suite de fluctuations sans nombre, trouvèrent, successivement, une assiette stable, et purent se livrer à l'agriculture : les progrès de cet art marquent les différentes étapes de la civilisation.

Comme conséquence des migrations humaines, chaque contrée s'enrichit des plantes qu'elle ne possédait point, ou que ses habitants n'avaient pas su encore utiliser : de ce nombre, les *céréales*, qui, par elles seules, offrent une alimentation complète. Entre toutes, le *blé* se distinguait par sa supériorité ; mais les plantes les plus goûtées furent celles dont la culture exigeait le moins de travail, dont la production abondante était le plus promptement assurée, dont la conservation était le plus facile : ce qui équivaut à dire, pour nous, dont la valeur était le moins élevée. Par des considérations analogues, dans beaucoup de contrées, remarquables cependant par leur fertilité, les classes populaires, particulièrement celles de la campagne, substituent, de nos jours, au froment, le *sarrasin*, le *maïs*, la *châtaigne*, etc., et consomment, le plus souvent, ces produits sous forme d'épaisses bouillies ou de galettes, exactement comme on le faisait dans la plus haute antiquité.

Le blé fut donc, dès ce temps-là, dans beaucoup de contrées, une denrée de choix, réservée, généralement, aux puissants, aux gens favorisés de la fortune, et trouvant, dans leurs richesses, le moyen de

satisfaire à leur amour du bien-être. Presque partout, le peuple vivait de *panis*, de *millet*, d'*avoine*, d'*orge*, etc. Recourons à l'histoire, et citons d'abord Hérodote, observateur si fidèle des usages de l'Egypte.

« Dans tout autre pays, la demeure des hommes est toujours séparée de celle des animaux ; les Egyptiens, au contraire, habitent et vivent avec leurs animaux domestiques. Le blé et l'orge sont la principale nourriture des autres hommes ; c'est un déshonneur pour les Egyptiens d'en faire usage : ils tirent leurs aliments du *sorgho*, que quelques-uns nomment *zéa* (1). Ils pétrissent la farine avec les pieds, et se servent de leurs mains pour enlever la boue et les fumiers (2). »

Hérodote ajoute encore, en parlant plus particulièrement des Egyptiens habitant les terres ensemencées : « Ils se nourrissent de pains (3) faits avec la

(1) « Le sorgho (holcus sorghum de Linnée, appelé vulgairement gros millet), qui fait, encore aujourd'hui, la base principale de la nourriture des habitants de l'Egypte, y porte le nom de *dourah beledy*, dourah du pays, pour le distinguer du *dourah chamy*, dourah étranger, maïs ou blé de Turquie, que l'on cultive actuellement aussi en Egypte. » *Note du traducteur, M. A.-F. Miot.*

(2) *Hérodote* : II, 36. — Voici une origine bien inattendue. Il y a peu d'années, lorsqu'il s'agissait de fabriquer du biscuit de troupe, les anciens boulangers de nos manutentions militaires se servaient encore du procédé égyptien !

(3) Par le mot *pain*, dans ce passage et dans ceux qui ont précédé ou qui vont suivre, il faut entendre une pâte pétrie et cuite à la manière d'une galette, d'abord entre des pierres brûlantes, ensuite par divers procédés de plus en plus perfectionnés, et dont le dernier terme a été l'invention du four.

farine du sorgho, qu'ils nomment des *cyllettes*, et boivent une sorte de vin tiré de l'orge (ils n'ont pas de vignes). Ils mangent de quelques espèces de poissons, — ou crus, après les avoir fait sécher au soleil, — ou confits dans la saumure. Parmi les oiseaux, ils mangent aussi les cailles et quelques petits oiseaux crus et salés. Quant aux autres espèces d'oiseaux ou de poissons, à l'exception de celles qui sont regardées comme sacrées, ils les font bouillir ou rôtir (1). »

Diodore de Sicile, de son côté, parlant du Delta du Nil, donne les détails suivants :

« On y voit naître, de tous côtés, des racines excellentes au goût, ou divers genres de fruits ou de tiges bonnes à manger : productions qu'on ne trouve que dans ces lieux, qui suffisent aux besoins de la classe pauvre ou infirme de la population, et qui, indépendamment de la nourriture variée qu'elles tiennent toujours prête pour ceux qui la recherchent, rendent de nombreux services dans la fabrication des objets les plus nécessaires à la vie. Là croît le *lotus*, avec lequel les Egyptiens font une sorte de pain qui peut, à la rigueur, satisfaire physiquement l'estomac (2). »

Le sorgho ou gros millet, si utile à l'Egypte ; le *panis* et le *milium* (millet) de Pline, dont nous allons

(1) *Hérodote* : II, 77.

(2) *Diodore,* Bibl. hist : I, 34. Le *lotus égyptien* (nymphea lotus *ou* cærulea) ne doit pas être confondu avec le lotus des Lotophages (rhamnus lotus). *Note de M. A.-F. Miot.*

parler, étaient originaires de l'Asie, où ils nourrissaient de nombreuses populations ; ils étaient également la Providence de beaucoup de contrées européennes. Voici les informations que Pline fournit sur l'emploi du panis et des autres céréales :

PANIS (1). « Dans la Gaule, et surtout dans l'Aquitaine, on fait usage de panis. Les peuples de l'Italie circumpádane ajoutent au panis des fèves, que, d'ailleurs, ils mêlent dans tous leurs aliments. Sur les côtes du Pont-Euxin, on préfère le panis à toute autre nourriture (2).

MILLET (3). « Le millet et le panis appartiennent en commun au cultivateur et aux petits oiseaux ;.... on fait diverses sortes de pain avec le millet ; *on en fait rarement avec le panis.* Aucun grain n'est plus pesant que le millet, ou ne foisonne plus à la cuisson. Un boisseau donne soixante livres de pain ; et trois sextiers mouillés, un boisseau de bouillie (4).

» On cultive principalement le millet dans la Campanie ; on en fait *une bouillie blanche*, et un pain d'un fort bon goût. Les Sarmates font, de cette bouillie, leur principale nourriture, ou bien encore,

(1) *Panicum miliaceum* de Linnée. Il se mangeait seulement en *bouillie*. Voir le § consacré au millet.

(2) *Pline*, Hist. nat.: XVIII, 25. — Traduction de M. *Ajasson de Grandsagne*, accompagnée de notes très-précieuses faites avec le concours des savants les plus éminents.

(3) *Panicum italicum* de Linnée.

(4) Soit 8 litres et demi de bouillie, pour un peu plus d'un litre et demi de millet. — *Pline*, Hist. nat. : XVIII, 10.

ils mêlent de la farine crue de millet avec du lait de jument, ou avec du sang qu'ils tirent de leurs chevaux, en les saignant à la cuisse. Les Ethiopiens ne connaissent pas d'autres grains que l'orge et le millet (1). »

Avoine. « L'avoine devient un équivalent du blé : en effet, les peuples de la Germanie en sèment, et ils ne se nourrissent que de la *bouillie de ce grain* (2). »

Orge. « L'orge est, de tous les grains (*ex omni frumento*), le moins exposé aux accidents, car on le moissonne avant que la rouille s'empare du blé (3).

» L'usage de l'orge comme aliment (4), dit Pline l'Ancien, est celui qui remonte, pour les Grecs, à la plus haute antiquité, ainsi qu'on le voit par une coutume des Athéniens, que rapporte le poète Ménandre. Les Grecs n'emploient que l'orge dans leur mets appelé *polenta* (5). »

Les Grecs faisaient griller l'orge sur l'âtre (6), ou sur une terre argileuse. Dans cette opération, ils se proposaient un double but : faciliter le broiement du

(1) *Pline,* Hist. nat.: XVIII, 24.
(2) *Id.* XVIII, 44.
(3) *Id.* XVIII, 18.
(4) Il s'agit ici, exclusivement, de la nourriture de l'homme.
(5) *Pline,* Hist. nat. : XVIII, 14. L'orge provenant du premier essai de culture que l'on en fit dans l'Attique fut donnée, comme récompense, aux triomphateurs des jeux.
(6) *Pline,* Hist. nat. : XVIII, *passim,* et autres auteurs, Thucydide, notamment (VI, 32), à l'occasion des approvisionnements demandés par Nicias pour le siége de Syracuse.

grain par l'évaporation d'une partie de l'eau de végétation, et, au moyen d'un certain degré de cuisson, le rendre propre à l'alimentation, même en le malaxant seulement avec de l'eau froide. La *polenta* était la nourriture de prédilection des Grecs, leur *pain quotidien;* ils la préparaient de différentes manières, mais, de toute façon, la farine d'orge y entrait pour cinq parties sur six, la graine de lin pour le surplus, la coriandre et le sel à titre de condiments (1). La pauvreté du sol en général, des récoltes mieux assurées, un prix de revient ou d'achat moins élevé, enfin, la croyance à certaines propriétés hygiéniques (2), déterminèrent sans doute la préférence accordée à l'orge par les Grecs.

Platon, en assignant la farine d'orge, comme principale nourriture, aux citoyens *de sa République*, leur accorde de la farine de froment pour faire, joyeusement, « de beaux gâteaux qu'ils se serviraient sur du chaume ou des feuilles bien nettes. »

Et comme Glaucon, l'un des interlocuteurs qu'il prête à Socrate, demande si ces braves gens n'auront donc rien à manger avec leur *polenta* : « Tu as raison, dit-il, j'avais oublié qu'ils auront encore du *sel* (3), des *olives*, du *fromage*, des oignons, et les autres légumes que produit la terre, et que l'on peut cuire.

(1) *Pline*, Hist. nat.; XVIII, 14.

(2) *Id.* XXII, 59.

(3) On verra les Romains user aussi du *sel* comme d'un *mets*.

Je ne veux même pas les priver de dessert (1). » Mais, puisque de si modestes libéralités étaient l'idéal du divin philosophe, on peut croire que la vie réelle n'en jouissait pas toujours ! Remarquons aussi que Platon ne parle pas de la chair des animaux : c'est que les Athéniens ne joignaient guère aux légumes que des salaisons — de poisson principalement; l'usage de la viande fraîche était une exception pour le plus grand nombre des populations helléniques.

La production indigène, insuffisante parfois aux consommations de la Grèce, l'était tout à fait dans l'Attique, en raison de son peu de fertilité (2), et du concours considérable d'étrangers que son commerce faisait affluer incessamment dans le port d'Athènes. C'était la production étrangère, celle de la Chersonèse Taurique notamment, qui comblait le déficit. Strabon parle ainsi de cette dernière contrée : « A l'exception de la côte montagneuse qui s'étend jusqu'à Théodosia (Caffa), tout le reste est une plaine fertile ; mais cette fertilité est surtout remarquable à l'égard des céréales. *Pour peu que l'on remue la terre, n'importe avec quel instrument, elle rapporte trente pour un*..... Les Grecs mêmes tiraient autrefois leurs grains de la Chersonèse, et leurs salaisons du Palus-Méotide. Ce fut de Théodosia, dit-on, que Leucon envoya aux Athéniens deux millions cent

(1) *Platon*, de Rep.: Liv. II, p. 94 et 95; trad. de V. Cousin.
(2) *Tite-Live* : XLIII, 6 (8).

mille médimnes de blé, 1,050,000 hectolitres (1).»

Grâce aux ressources de ce grenier inépuisable, Athènes put suffire à ses besoins dans toutes les circonstances, notamment pendant la guerre du Péloponnèse. Aussi, en raison de l'importance de Byzance, qui tenait la clef du Pont-Euxin et du Palus-Méotide, voit-on, alternativement, les Perses, Athènes, Sparte, cherchant à établir leur autorité dans cette ville, dont Polybe apprécie la position exceptionnelle, presque comme on le ferait de notre temps. « Du côté de la terre, dit-il, les Byzantins sont dans la position la plus défavorable sous le rapport de la sûreté et du bien-être. Au contraire, du côté de la mer, ils occupent le pays le plus favorisé du monde. Placée à l'entrée du Pont, Byzance le domine si bien qu'aucun marchand ne peut ni y pénétrer, ni en sortir sans sa permission. Cette mer abonde en productions essentielles à l'usage de la vie, et les Byzantins en disposent en maîtres (2).»

Rome, à son tour, saura tirer souvent parti, dans ses guerres, de l'importance militaire et commerciale de Byzance (3) : importance telle qu'on la verra, à elle seule, suffire à protéger la décrépitude des empires

(1) *Strabon :* Liv. VII, et *Wolf* qui, dans son Commentaire, rapporte ce fait, d'après Démosthène, à la disette arrivée dans le cours de la 105e Olympiade (environ 360 ans avant l'ère vulgaire). Ces blés étaient très-estimés en Grèce. (*Pline :* XVIII, 12).

(2) *Polybe* : IV, 38, 44.

(3) *Tacite*, Ann.: XII, 62.

qui auront pu, successivement, trouver un refuge dans cette position privilégiée.

Des conditions alimentaires de la race hellénique, passons à celle du peuple romain. Pour celui-ci, une organisation physique plus rude, et les pénibles travaux de l'agriculture, longtemps en honneur, même parmi les familles patriciennes, faisaient naître le besoin d'une nourriture plus substantielle : il la demandait *au blé*, que les citoyens cultivaient avec succès dans leurs modestes champs. Longtemps, les Romains furent un peuple de soldats laboureurs ; étrangers à la navigation maritime, ayant pour seul numéraire une grossière et pesante monnaie de cuivre, ils étaient obligés de vivre de leur propre fonds : nous aurons besoin de nous appuyer de cet état de choses, et par suite nous devons entrer dans quelques développements pour donner à notre opinion une suffisante autorité. Le citoyen qui soignait mal son champ était noté par les censeurs ; au contraire, le plus bel éloge était d'appeler un homme bon cultivateur (1). Faire paître, furtivement, pendant la nuit, une récolte de grains sur pied, ou la couper, était, d'après la loi des XII Tables, — un crime puni — de mort, pour un adulte, — des verges, pour un adolescent, et l'amende était taxée au double du préjudice (2). Les rangs et les dictinctions n'eurent pas

(1) *Caton*, de Re rustica : préambule, Coll. Nisard.
(2) *Tabula* VII, 2.

d'autre origine que l'agriculture. Les tribus rurales, les plus estimées de toutes, se composaient des possesseurs de terres. Les tribus urbaines, où l'on était relégué par ignominie, étaient méprisées, aussi n'étaient-elles qu'au nombre de quatre ; mais celles-là même vivaient en partie de la terre : à Rome, un jardin était le champ du pauvre, c'était du jardin que le peuple tirait ses légumes. Quant aux habitants de la campagne, leur ambition se bornait à assurer la consommation de la famille, le paiement du tribut, et à disposer d'un excédant suffisant pour se procurer, par échange ou par vente, ce qu'ils ne pouvaient produire eux-mêmes. C'est à ce propos que Pline fait ressortir un avantage de la culture de l'orge, grain que l'on peut enlever avant que la rouille ait envahi les blés : aussi, dit-il, « *les laboureurs sages ne sèment de blé que ce qu'il en faut pour leur nourriture.* » On se reposait et on dormait sur la paille. Enfin, par une sorte d'hommage rendu au blé, la gloire elle-même, du nom du blé — *ador* — (1), s'appelait *adorea*.

Avec de telles mœurs, non-seulement les récoltes suffisaient, mais même on a peine à concevoir combien les denrées étaient à vil prix. Pour en donner la preuve, Pline, auquel nous empruntons ces détails, signale cinq époques de la République *où le blé*

(1) Les Romains, en se cotisant, accordaient, par un don de blé, la récompense qu'avaient méritée les braves, les victorieux : on l'appelait *adorea donatio*. (*Pline*, Hist. nat. : XVIII, 3).

n'avait été payé qu'un seul as le boisseau. L'une de ces époques, selon Varron (1), est celle du triomphe de Cæcilius Métellus (l'an 502 de la fondation de la ville) ; pour le même prix infime, on se procurait — un conge de vin, — trente livres de figues sèches, — dix livres d'huile, — douze livres de viande ! Et cette abondance, ajoute-t-il, ne provenait pas de ces vastes domaines dont les limites s'étendent sans cesse sur les terres voisines (2) ; de ces vastes domaines, qui ont été la perte de l'Italie et ensuite des provinces (3). « Quelle était donc la cause d'une si grande fertilité ? C'est qu'alors les généraux cultivaient leurs champs de leurs propres mains : la terre s'ouvrait avec complaisance sous une charrue couronnée de lauriers et conduite par des mains triomphantes ; soit que ces grands hommes donnassent à la culture la même vigilance qu'à l'établissement d'un camp ; soit, aussi, que tout fructifie mieux sous des mains honnêtes, parce que tout se fait avec une exactitude plus scrupuleuse (4). »

(1) Passage perdu de *Varron*, cité par *Pline* : XVIII, 4.

(2) *Pline*, Hist. nat. : XVIII, 4.

(3) *Id.* XVIII, 7. « Verumque confitentibus latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias. »

(4) *Pline*, Hist. nat. : XVIII, 3, 4, 7, 8 ; XV ; XIX, 19. Aux cinq époques citées (urb. cond., 298, 317, 345, 502, 550), le modius de blé (8 litres 570), au poids spécifique de 21 livres romaines (*Pline* : XVIII, 12) soit 6 kil. 867, valant un as — 8 centimes, ce prix porte le quintal métrique à .... 1 fr. 19

Pour les autres denrées, année du triomphe de Métellus, on trouve :

Une pareille abondance était entremêlée nécessairement de jours difficiles : tantôt les terres restaient incultes par la prolongation d'hostilités, ou par suite de dissensions intestines, tantôt l'ennemi ou des intempéries avaient détruit les récoltes. Alors le Sénat devait pourvoir aux besoins des citoyens. Cette mission était difficile, parce que Rome s'était rendue odieuse par son esprit de domination et d'envahissement; elle ne pouvait acheter du blé que sur des points très-éloignés; il fallut aller jusqu'en Sicile, « tant la haine des peuples voisins forçait à recourir à des ressources lointaines (1). » Telle fut l'origine de l'*annone*, dont la nécessité s'accrut plus tard avec l'extension continuelle des guerres et des conquêtes, et qui dut, à la fin, pourvoir à la subsistance du peuple de Rome tout entier.

Le témoignage de Pline, et celui de Polybe, que nous allons invoquer sur le même sujet, se confirment l'un par l'autre d'une manière irréfutable : voici ce que ce dernier, dans son histoire générale, rapporte d'une autre partie de l'Italie — les provinces septentrionales ou Gaule Cisalpine — à une époque déjà moins favorisée.

Hectolitre de vin (*a*)	2 fr.	55
Kil. de figues sèches	0	008
Kil. d'huile d'olive	0	025
Kil. de viande	0	021

(1) *Tite-Live* : II, 9, 34, 51, 52; IV, 12, 25.

(*a*) *Pline* (XVIII, 5) fait observer que les Romains ne s'occupèrent que tard de la culture de la vigne; ce qui explique le prix élevé du vin comparativement à celui que Polybe va signaler dans l'Italie septentrionale.

« Les expressions manquent pour dire la fertilité de ce pays. L'abondance du blé y est telle que, *de nos jours* (1), on a vu, *très-souvent*, le médimne sicilien de froment ne valoir que quatre oboles ; le médimne d'orge, deux oboles ; et le métrète de vin ne pas coûter plus qu'une mesure d'orge. Le millet

(1) *Polybe*, né vers l'an 200 avant l'ère vulgaire, mort en 122.

Le *médimne de Sicile* équivaut à 49 litres 16 centilitres. (Voir document C.) D'un autre côté, le poids spécifique au *modius romain* (8 l. 570), était :

Pour le blé, de 21 livres (*Pline* : XVIII, 12), soit 6 kil. 867 gram.
Pour l'orge, de 15 livres (*Id.* 11), soit 4 kil. 905 gram.

Pour le médimne de Sicile, le poids spécifique était donc :

En blé, de	39 kil.	390
En orge, de	28	136

L'obole valant 15 cent. 277, le prix de :

4 oboles pour le médimne de blé	0 fr.	61,11
2 oboles pour le médimne d'orge et pour le métrète de vin (34 litres)	0	30,55

présente les résultats suivants :

Prix du quintal métrique de blé	1 fr.	55,1
— du quintal métrique d'orge	1	08,5
— de l'hectolitre de vin	0	81,3

Plus loin, Polybe parle d'une disette affreuse, causée par les dévastations d'Annibal.

« Toutes les campagnes en Italie avaient été désolées jusqu'aux portes de Rome, et on ne pouvait attendre aucun secours du dehors, car la guerre embrassait l'univers entier ; il y avait des armées partout, excepté en Egypte. Les vivres étaient si rares à Rome que le médimne de Sicile valait quinze drachmes (IX, 22). »

Cela équivaut à 34 fr. 90 le quintal métrique, *soit trente fois le prix des années de grande abondance !* En France, de nos jours, le prix de 20 fr. le quintal de blé est un prix de grande abondance et de préjudice pour le cultivateur. Qu'on le suppose, par suite de guerre et de famine, porté à 600 fr. le quintal ! Est-il bien certain que la société résisterait à une pareille épreuve ? Rome, pour la première fois, vécut et fit vivre ses armées des céréales qu'elle put tirer d'Egypte.

et le panis y poussent à foison. et un seul fait peut donner une idée de la quantité de glands que fournissent les chênes épars dans la plaine : on tue en Italie beaucoup de porcs ; or, c'est de ces campagnes que viennent la plupart de ces animaux, Enfin, voici une preuve concluante de l'abondance et du bon marché des vivres dans ces contrées. Les voyageurs qui s'arrêtent dans les hôtelleries ne conviennent pas du prix de chaque objet séparément ; ils demandent combien on prend par tête : le plus souvent, l'hôte s'engage à fournir pour un *sémisse* (quart d'obole) tout ce qui est nécessaire, et il est rare que ce prix soit dépassé (1). »

Recherchons maintenant comment on employait le blé. Pline dit, à ce sujet : « Les différentes espèces de blé ne sont pas les mêmes partout, et, là où elles sont les mêmes, elles ne portent pas les mêmes

(1) *Polybe*, Hist. gén.: II, 15.

Le *Sémisse*, demi-as ou quart d'obole, environ quatre centimes.

Dans un autre passage (XII, 4), *Polybe* donne une idée merveilleuse des proportions extraordinaires que l'élève du porc avait prises en Italie, surtout dans les provinces maritimes de l'Etrurie et de la Gaule Cisalpine.

M. *Letronne* (Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines), dans un paragraphe qu'il a consacré à la recherche du prix du blé et à celle de la valeur comparative de l'argent (*Didot*, 1817, p. 116), allègue que ce passage de Polybe a embarrassé tous les critiques. Il y a là une erreur manifeste. M. Letronne a oublié, évidemment, de rapprocher Polybe de Pline ; et, aussi, de consulter la traduction latine et les excellentes notes de *Schweighæuser*, dont il a cependant employé l'édition. Pour plus de développements, voir le document C.

noms. Les plus répandues sont : le *far*, appelé par les anciens *adoreum ;* le *siligo* et le *triticum*... De tous les blés, le *far* est le plus dur, et résiste le mieux aux hivers : il s'acccommode des localités les plus froides, les moins préparées, ou brûlantes et dépourvues d'eau. Ce fut le premier aliment des habitants du Latium. Une grande preuve qu'il en était ainsi est dans les distributions d'*adorea* qu'on faisait comme nous l'avons dit. Il est évident que, pendant longtemps, les Romains ont vécu de *puls* (1) et non de pain...... Ennius, poète très-ancien, décrivant la famine d'un siége, rapporte que les pères arrachaient la portion de *puls* à leurs enfants en pleurs..... *La puls paraît avoir été autant inconnue à la Grèce que la polenta à l'Italie* (2).

Ainsi, pendant plusieurs siècles, la population romaine tout entière n'eut pas d'autre aliment principal que la *puls* : c'était une bouillie épaisse, faite de grain de blé grillé, puis grossièrement moulu, que l'on détrempait dans l'eau, et que l'on faisait cuire en y ajoutant quelque condiment. On y substituait parfois, selon la nécessité ou la convenance, une sorte de pain sans levain, de *galette*, pour mieux dire, fabriquée avec une simplicité tout aussi primitive.

(1) *Puls granea triticea*, bouillie épaisse, faite avec le blé : voir ci-après.

(2) *Pline*, Hist. nat.; XVIII, 19. *M. T. Varron*, de Ling-lat, IV, « *antiquissima puls* ». — *Valère Maxime*, Dicta factaque mem., II, 6. « Erant majores nostri adeo continentiæ intenti, ut frequentior apud eos *pultis usus*, quam panis esset. »

Caton l'Ancien décrit (1) comment il préparait la *puls*. On opérait la décortication du blé en le mouillant; le son soigneusement enlevé, on faisait cuire le grain dans l'eau pure; le degré convenable étant obtenu, on ajoutait du lait peu à peu jusqu'à ce qu'il se formât une crême épaisse. Mais la décortication du grain et l'emploi du lait représentent une préparation perfectionnée, à l'usage des seules familles aisées. En effet, déjà on avait inventé, pour le riche, la fleur de farine, les levains; puis l'*artopta* (2), ustensile à l'aide duquel chaque maison opulente pouvait même confectionner du *pain-levé* pour son usage; et bientôt, survenant la guerre avec Persée de Macédoine, cinq cent quatre-vingts ans après la fondation de la ville, on commença à connaître les boulangers, les fours, et des produits qui, par leur délicatesse recherchée, devancèrent les raffinements de notre époque. Sous le nom d'*alica*, une farine de gruau, provenant du plus beau froment, et la fleur de farine du blé *siligo*, très-estimé, avons-nous dit, servaient à la confection de friands gâteaux : la fraude, parasite inséparable du luxe, introduisait dans ces farines une notable partie de *craie*, pour leur donner plus d'éclat et de poids (3).

(1) *Caton*, de Re Rustica : §§ LXXXV et LXXXVI.

(2) Ustensile analogue à celui que nous appelons, vulgairement, *four de campagne*.

(3) *Pline*, Hist. nat : XVIII, 20 et 29. La *craie* dont parle l'auteur, provenait, dit-il, d'une colline appelée *Leucogæum*, entre Pouzzoles et Naples : aujourd'hui, la *Lumera*.

En Afrique, le commerce imitait l'*alica*, et y incorporait du *plâtre* dans une proportion plus forte encore ! On ne saurait donc traiter tout à fait de chimériques quelques tentatives du même genre que l'on prétend avoir été pratiquées dans ces dernières années.

Soustraite au moins à d'aussi dangereuses falsifications, la *puls* resta l'aliment habituel des classes inférieures : Juvénal en fait mention (1). Elles y auront renoncé seulement lorsque, dans les distributions qu'ils faisaient aux Romains dégénérés, les empereurs remplacèrent le blé en nature par un pain qui reçut l'appellation de *panis gradilis*, en raison du mode de distribution sur les degrés des amphithéâtres.

Quant au petit cultivateur romain, jusqu'à l'extinction complète de cette race, qui n'avait plus que bien peu de représentants sous Auguste, elle conserva, jusqu'à la fin, la frugalité des anciens siècles. On trouve, à ce sujet, dans l'un des premiers essais de Virgile — le *Moretum*, — un tableau de mœurs, précieux par cette attrayante précision des détails qui montre la nature prise sur le fait. Nous allons en extraire un passage, parce qu'il est de nature à éclairer la question que nous traitons.

(1) Nous avons été assez heureux pour faire revivre, pendant cinq mois du siége de Paris (octobre 1870 à févr. 1871), l'usage de la *puls*, de la véritable bouillie des Romains. Voir, à ce sujet, le Document D, dans lequel nous décrivons les procédés que nous avons employés, les services que cette restauration a rendus, et ceux que l'on peut en attendre pour le service d'une armée en campagne.

Simulus est le héros du petit poème ; il vient de préparer lui-même sa galette rustique : quel mets approprié y joindra-t-il pour renouveler ses forces? Virgile le décrit ainsi :

Simulus n'était ni assez riche ni assez prodigue pour se donner le luxe d'un dos ou de membres de porc suspendus au foyer de sa cabane. En temps ordinaire, l'oignon rouge et le porreau taillé lui suffisaient ; il y ajoutait le cresson piquant, l'endive et la roquette ; mais, ce jour-là, songeant à quelque mince régal, notre héros tire, de son jardin, quatre aulx avec leurs racines fibreuses, de la rue, de l'ache et de la coriandre. Il prend son mortier, dépouille de leurs nombreuses enveloppes les têtes des aulx, « en ôte, un à un, les premiers téguments, qu'il répand çà et là sur le sol d'une main dédaigneuse et qu'il jette loin de lui : il n'en garde que les bulbes, et il les met dans le creux de la pierre. Il les parsème de grains de sel, il y joint la croûte durcie d'un fromage, et amollit, broie, sous le pilon, toutes les herbes, qui confondent leurs sucs ;... Simulus y verse, goutte à goutte, la liqueur de Pallas et le vinaigre aux vifs esprits ; il mêle et remue encore la masse toujours remaniée ; enfin, parcourant, de deux doigts, les bords du mortier, il resserre en un seul globe les parties séparées de la pâte, qui prend le nom et la forme parfaite d'un *moretum* (1). »

(1) *Virgile,* Moretum : Collect. Nisard, v. 86 à 119.

Le propriétaire qui ne prenait pas un soin intelligent du jardin attenant à son champ, était condamné par Caton à acheter, au marché, des légumes ou de la viande. Cet anathème, on le reconnaîtra, n'atteignait pas Simulus ! Ses exploits culinaires prouvent, au contraire, combien les classes laborieuses étaient frugales (1). Cette sobriété s'étendait, du reste, pendant le séjour à la campagne, à beaucoup de gens aisés : les uns par un goût naturel pour des souvenirs d'enfance; d'autres, en plus grand nombre, par suite de l'avarice particulière à la race romaine (2).

Après avoir constaté les habitudes du foyer domestique, il nous reste à établir quelle était la manière de vivre dans l'état de guerre. Mais, pour compléter d'abord le sujet qui nous occupe, nous allons retracer rapidement les conditions d'existence de quelques populations barbares, dont nous n'avons pas eu occasion de parler, et sur lesquelles l'attention des historiens a été attirée par différentes causes.

Diodore de Sicile signale, parmi les *anciens Arabes*, des races qui exerçaient l'agriculture; d'autres, au contraire, qui vivaient du lait, de la chair de leurs troupeaux, et de quelques productions spontanées du sol, propres à servir d'aliments (3).

(1) *Juvénal*, Sat.: XI, v. 58; 83 à 85.
(2) *Horace*, Serm.: Liv. II, Sat. VI, v. 63 à 67.
(3) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XIX, 94.

Salluste dit des *Numides* que la disette était d'autant plus supportable pour eux, qu'ils ne se nourrissaient guère que de lait; ils y ajoutaient la chair des animaux sauvages, sans employer ni sel ni aucun des autres assaisonnements qui provoquent l'appétit, ne mangeant et ne buvant que pour apaiser leurs besoins, non par sensualité (1).

Hérodote cite quelques *familles babyloniennes* comme ne mangeant que du poisson : après l'avoir pêché, elles le mettaient à sécher au soleil, le pilaient dans un mortier, et le réduisaient en fragments qu'elles tamisaient. Elles en faisaient ensuite ou des gâteaux, ou une pâte que l'on cuisait, au besoin, comme le pain (2). »

Les Massagètes n'ensemençaient pas les terres; ils se nourrissaient uniquement de leurs bestiaux, et du poisson que l'Araxes leur fournissait en abondance. Le lait était leur seule boisson (3).

Les *Scythes du Pont-Euxin* ne se livraient jamais non plus aux travaux de la charrue : ils ne vivaient que de leurs bestiaux (4). Ils sacrifiaient toutes sortes de bétail, *et principalement des chevaux.* Hérodote rapporte, à ce sujet, une coutume très-industrieuse de ce peuple, et qui mérite d'être signalée.

(1) *Salluste*, Jugurtha : § LXXXIX, XC, XCI.
(2) *Hérodote* : I, 200. — On voit que la *poudre de viande* a une bien vieille sœur aînée.
(3) *Hérodote* : I, 215.
(4) *Hérodote* : IV, 46.

« Comme la Scythie est entièrement dépourvue d'arbres, et que *l'on n'y trouve même pas le bois nécessaire pour faire cuire les viandes*, après avoir écorché les victimes, on dépouille les os de la chair qui y était attachée, et on jette les morceaux dans des chaudières fabriquées dans le pays, lorsqu'il s'en trouve sous la main; *l'on y cuit les viandes en faisant le feu avec les os que l'on a recueillis. Si ces chaudières manquent, on rassemble les chairs dans l'enveloppe du ventre même de la victime, on y mêle de l'eau, et on les fait cuire en employant également les os comme combustible.* La capacité du ventre de l'animal est assez grande pour contenir facilement toute la chair séparée des os et coupée en morceaux. *De cette manière, un bœuf sert à se faire cuire lui-même, et il en est ainsi de toute autre espèce de victime* (1). »

Presque tous *les anciens peuple du nord et du centre de l'Europe* vivaient également du lait, du sang et de la chair de leurs chevaux.

Terminons cette revue en empruntant à M. Miot quelques lignes d'une lettre de l'empereur Julien, citée par Suidas (2). « Tous les voyageurs, y est-il dit, qui ont parcouru la terre, assurent que des peu-

(1) *Hérodote* : IV, 61. — Les *Gauchos* des provinces argentines usent d'un procédé de cuisson qui a de l'analogie avec celui que décrit Hérodote, en faisant cuire « *carne cum cuero.* »

(2) Au mot *Hérodote*.

ples qui ne se nourrissent que de la chair des poissons ou d'autres animaux, vivent très-bien, *quoique, pas même en songe, ils n'aient l'idée d'une nourriture tirée du pain.* »

CHAPITRE II.

MODE DE SUBSISTER DANS L'ÉTAT DE GUERRE.

ARTICLE Ier.

Les Grecs.

§ Ier.

ARMÉES DE TERRE.

Nous avons fait connaître quels aliments composaient, au foyer domestique, la subsistance de la partie la plus nombreuse de la population : cette discussion était indispensable pour constater avec plus d'autorité comment les anciens vivaient lorsqu'ils étaient appelés à prendre les armes.

Aussitôt son nom inscrit sur les rôles de départ (1), le citoyen grec était tenu de se munir de provisions pour plusieurs jours, — pour trois jours, généralement, à Athènes.

(1) *Aristophane*, La Paix : vers 1183 ; Lysist.: v. 556.

Thucydide ; Aristophane, quant aux détails pris sur le vif que le grave historien n'avait pu donner ; Xénophon, dans ses divers écrits, fournissent avec précision des renseignements sur les aliments dont on faisait usage. La *farine d'orge* figure au premier rang, et se transforme en *polenta* ou en pâte pétrie : comme au temps d'Ilion et d'Homère, elle fait toujours, avec le vin, la force et la vigueur de l'homme. Quelles denrées y ajoutait-on ? — Le poète comique les décrit, lorsqu'il appelle les guerriers « *de grands mangeurs d'ail, d'oignons, de fromage* (1). » Ajoutons le *sel*, dont Platon parle comme d'un mets. La chair des animaux, surtout du porc, était employée là où l'on pouvait s'en procurer, plus particulièrement aux dépens de l'ennemi. Les Grecs savaient aussi faire usage, pour leurs approvisionnements, « *de viandes salées et de haut goût, qui excitent l'appétit et se conservent longtemps* (2). »

De nombreux exemples, tirés des grandes expéditions au dehors, ne montrent aucun changement dans la manière de subsister, quelle que fût l'origine des denrées : achats directs, présents d'hospitalité, distributions accidentelles en nature. Dans leur marche rétrograde, les *Dix-Mille* avaient vécu des ressources propres aux pays qu'ils traversaient. Xénophon men-

(1) *Aristophane*, les Acharniens : vers 207 ; la Paix, v. 311, 312 ; les Guêpes, v. 243, etc.

(2) *Xénophon*, Cyropédie : VI, Ch. 2.

tionne, à ce sujet, comme digne d'attention, d'étonnement en quelque sorte, l'incident que voici : Les Mosynèques, riverains de la côte asiatique du Pont-Euxin, s'étaient montrés hostiles; leur ville fut prise et livrée au pillage : « les Grecs trouvèrent, dans les maisons, des *tas de* PAINS *entassés depuis l'année précédente*, suivant l'usage du pays, à ce que dirent les Mosynèques. Il y avait aussi du blé nouveau en gerbes : la plus grande partie de ce grain était de l'*épeautre* (1). » Les *pains* des Mosynèques étaient, sans aucun doute, une grossière pâte pétrie et fortement cuite, à l'instar du pain biscuité que certaines de nos localités alpestres confectionnent en prévision de leur long hiver, et conservent également d'une année à l'autre. Quant au blé trouvé en grain, c'était une circonstance qui se présentait le plus fréquemment ; les Grecs comprenaient donc, dans leur matériel de campagne, des meules portatives pour la mouture des grains : sage prévoyance qui, du reste, était commune aux Perses (2).

Après la retraite des *Dix-Mille*, l'entrée à Byzance d'une partie d'entr'eux inspirant une vive inquiétude au navarque lacédémonien, Anaxibius, il les fait sortir de la place, et, dans la crainte que, privés de solde, ces hommes ne commettent des violences, il leur envoie des provisions dont la composition ne

(1) *Xénophon,* Anabase : V, Ch. 4.
(2) *Id.* Cyropédie : VI, Ch. 2. — *Frontin,* Stratag. IV, 1, 6.

manque pas d'intérêt au point de vue de la proportion des consommations. « Vingt hommes étaient chargés de farine d'orge ; vingt autres, de vin ; trois, d'huile d'olive ; un autre portait une telle provision d'ail qu'il pliait sous le faix ; un autre était, de même, chargé d'oignons (1). »

Un fait à la fois instructif et sans pareil, concernant la denrée qui constituait la principale nourriture du guerrier grec, ressort aussi de la grande invasion macédonienne en Asie. Arrien le rapporte à l'occasion de la fondation d'Alexandrie d'Egypte. « Le roi ordonne aux ouvriers de marquer l'emplacement des murs aux endroits qu'il leur indique ; ceux-ci n'ayant rien sous la main pour faire le tracé, l'un d'eux conçoit l'idée de réunir toute la *farine d'orge* (2) *qui composait la provision des soldats*, et, la répandant sur les points désignés par Alexandre, il marque le plan circulaire de la ville. Alors, les devins annoncent au roi qu'un jour toutes sortes de biens, particulièrement ceux de la terre, abonderont dans cette ville (3). »

(1) *Xénophon*, Anabase : VII, Ch. Ier.

(2) Αλφιτα, porte le texte. M. *A. Pillon*, bibliothécaire à la Bibliothèque du Louvre, fixe, comme il suit, dans ses *Synonymes grecs*, le sens précis de ce mot : « Αλφιτον, dénomination employée pour désigner l'*orge*, qui fut la nourriture la plus ancienne, et à laquelle Homère, par ce motif, donne l'épithète de *sacrée*. — *Grains d'orge broyés, ou pilés, ou concassés après avoir été torréfiés*. Par la suite, et seulement au pluriel, Αλφιτα, *farine d'orge*. » — Voir aussi le Dictionnaire des Homérides de Theil et Hallez.

(3) *Flavius Arrien*, Expéditions d'Alexandre : III, Ch. 2. Traduction de Chaussard.

Après avoir constaté quelles étaient les denrées employées communément en campagne, il convient de déterminer la mesure très-approximative de l'emploi qui en était fait. Moyennant une indemnité qui lui était allouée, le citoyen grec devait pourvoir à sa nourriture et à celle de son valet. Il n'avait à suivre, généralement, que son choix personnel, ou, selon les lieux et les circonstances, la volonté commune de ses compagnons de campement : nous n'entrerons pas, à ce sujet, dans le détail des exceptions résultant, pour certaines cités, de lois ou de coutumes qui leur étaient propres.

Rappelons d'abord qu'Hérodote avait évalué à *un chénice* de grain (près d'un litre) par homme (1), la consommation journalière des Perses dans l'expédition de Xerxès.

Le même écrivain, parlant des prérogatives des rois de Sparte, dit que lorsqu'ils ne voulaient pas assister aux repas publics, on envoyait à chacun d'eux, chez lui, du vin et *deux chénices de farine d'orge* (près de 2 litres) ; s'ils se trouvaient aux repas, on leur servait *également une double portion de tout*, et on leur rendait les mêmes honneurs dans les repas où ils étaient invités (2). Le législateur n'avait nullement supposé par là que les rois eussent

(1) Voir Livre Ier, Section II, Chap. 2, Art. 2.
(2) *Hérodote* : VI, 57.

plus de besoins que leurs concitoyens ; il avait voulu seulement que cette *liste civile* toute primitive leur permît de faire, autour d'eux, quelque libéralité bien placée (1). *La portion de farine d'orge était donc de un chénice.* Thucydide relate, de son côté, une convention entre les Lacédémoniens et les Athéniens, lors de la prise de Pylos, par ces derniers, sur le territoire de la Laconie. Les Lacédémoniens furent battus; quatre cent vingt des leurs, les hilotes non compris, se trouvèrent coupés, sans possibilité de secours, dans l'île de Sphactérie; espérant faire agréer des propositions de paix au peuple d'Athènes, ils négocièrent, provisoirement, une suspension d'armes, aux termes de laquelle il leur était permis, sous la surveillance de leurs adversaires, d'envoyer, chaque jour, du continent au corps bloqué, des vivres dans les limites suivantes : *pour les guerriers*, deux chénices attiques de farine, deux cotyles de vin (50 centilitres), et de la viande; *pour les valets, la moitié de ces quantités* (2). Voilà des fixations précises pour la farine d'orge et pour le vin : il reste à en déterminer la véritable signification.

L'échange obligé, chaque jour, des récipients, et l'imperfection de ces contenants, n'auraient pas permis aux guerriers de Sphactérie de faire économie et provision d'une partie du liquide, dans une île

(1) *Xénophon*, Eloge d'Agésilas : Chap. V.
(2) *Thucydide :* IV, 15.

inhabitée, où il n'y avait aucun abri. Cette difficulté n'existait pas pour conserver de la farine sèche, et, en stipulant une quantité double des besoins réels, comme nous venons d'en trouver la preuve dans Hérodote, l'autorité lacédémonienne créait aux siens le moyen de ménager une réserve qui permettrait de prolonger un peu la résistance, si un traité de paix définitif n'était pas conclu (1). Cette éventualité, facile à prévoir, ne tarda pas, en effet, à se réaliser. Les Lacédémoniens durent employer alors les moyens les plus énergiques pour faire parvenir, en dépit du blocus, « *de la farine, du vin, du fromage*, et toutes les subsistances nécessaires à des troupes assiégées. » Indemnité des pertes éprouvées, larges récompenses pécuniaires, promesse de liberté aux hilotes : tout fut mis en œuvre pour encourager ces périlleuses entreprises, qui se pratiquaient, pendant la nuit, à l'aide de légers esquifs, ou par des plongeurs dont quelques-uns tiraient après eux « *des outres pleines de têtes de pavots au miel, et de graine de lin pilée* (2).» Dans la désignation fortuite de ces divers ingrédients, on trouve la preuve que la farine d'orge, pour les Lacédémoniens en campagne, était préparée sous la forme de *polenta* (3).

(1) Cette présomption n'a rien de hasardé, d'après ce que rapporte Thucydide (IV, 39). Il restait encore des munitions de bouche dans l'île au moment de la reddition; « car Epitadas, qui commandait, en distribuait plutôt au-dessous qu'au-dessus du besoin. »

(2) *Thucydide* : IV, 26.

(3) Voir les indications extraites de Pline dans le chap. précéd.

Arrivant aux proportions qui se remarquent dans l'envoi fait par ordre d'Anaxibius, aux soldats grecs expulsés de Byzance, on est conduit à reconnaître que chaque homme a dû recevoir *un chénice de farine d'orge, et deux cotyles de vin* (1). Cela confirme les appréciations émises plus haut, et autorise à adopter, comme bases générales des consommations journalières, ces mêmes quantités, qui représentent : pour *l'orge*, en y comprenant la graine de lin et la coriandre........... 630 grammes
pour *le vin*.................... 50 centilit.

(1) Voir le document B, donnant l'équivalent des mesures grecques en mesures françaises.

Vingt hommes portaient de la farine d'orge, calculant la charge de chacun d'eux à 120 kilos............................ 2,400 kilos
Vingt autres portaient du vin..................... 2,400

On peut admettre une tare uniforme de 100 kilos pour la farine, et autant pour le vin ; conséquemment, pour l'une comme pour l'autre, un poids net de 2,300 kilogrammes, soit en litres :

Farine, au poids spécifique de 50 kilos par hectolitre 4,600 litres.
Vin, au poids spécifique de 100 kilos id..... 2,300

D'où il suit que la ration d'orge doit être évaluée au double de celle du vin, soit un litre environ, c'est-à-dire *un chénice*.

Dans le cas examiné, les Grecs, désorganisés, ne devaient plus avoir de matériel de campagne, et, par ce motif, la farine leur aura été distribuée au lieu d'orge en grain.

Guischardt (Mémoires critiques et historiques, T. I, note 3, p. 387) fixe également à *un chénice* « la portion compétente destinée par les Grecs à la nourriture du soldat, de l'esclave, et en général de tout homme. » Mais en ajoutant qu'elle est seulement « *un peu inférieure à la ration du soldat romain*, » il a perdu de vue la différence considérable qui existe entre le *poids spécifique* de l'orge et celui du blé.

Les armées helléniques avaient, à leur suite, un personnel nombreux de non-combattants : le cavalier, l'*hoplite* ne savaient porter que leurs armes, et chacun d'eux était suivi d'un serviteur au moins. Ces valets prenaient soin des bagages, des tentes et de leur gréement, des vivres, et préparaient les repas, qui avaient lieu le matin et le soir (1) ; ils avaient soin également des chevaux, de telle sorte, en un mot, que leurs maîtres n'eussent à s'occuper que de la guerre. On en trouve une preuve décisive dans la relation de la funeste retraite des Athéniens en Sicile : « Chacun emportait ce qu'il pouvait pour son utilité. Les hoplites eux-mêmes et les cavaliers portaient, *contre l'usage*, leurs aliments, quoique sous les armes; les uns, parce qu'ils n'avaient plus de valets; les autres, parce qu'ils s'en défiaient (2).

Cette mention est très-précise ; nous en ajouterons, cependant, une autre, comme marquant, en même temps, sous le rapport industrieux, la distance immense qui s'est faite entre le soldat moderne et le plus illustre de ses devanciers. Favorisés par des traîtres, les Lacédémoniens se sont emparés du Léchée, l'un des deux ports de Corinthe. Prévoyant les conséquences de cet événement, les Corinthiens se

(1) *Homère :* Iliade : Chant IX, v. 60 à 78 et passim. — *Hérodote :* VI, 78 — *Xénophon,* Hell.: V; Rép. de Sparte : Ch. XII. — *Frontin,* Strat:. IV, 1, 6.
(2) *Thucydide :* VII, 75.

hâtent de mettre leurs troupeaux en sûreté dans le Pirée, ancien établissement maritime situé à l'extrémité de leur campagne (1). Agésilas projette, pour s'approprier cette proie, d'enlever le Pirée par surprise. A la suite d'une marche forcée, sa troupe gagne le sommet d'une montagne voisine où elle doit passer la nuit. « En cette circonstance, on sut gré à Agésilas d'une idée qui, sans avoir rien d'extraordinaire, eut, du moins, le mérite de l'à-propos. *Ceux qui portaient des vivres à la troupe ne s'étaient point munis de feu, quoiqu'il fît froid sur un lieu très-élevé*, que, sur le soir, les Lacédémoniens eussent souffert de la pluie et de la grêle, et qu'ils fussent légèrement vêtus. Ils étaient glacés ; ils se souciaient peu de manger dans les ténèbres. *Agésilas ne leur envoya pas moins de dix hommes portant du feu dans des vases de terre* ; ils arrivèrent, par divers chemins, au haut de la montagne ; comme elle était boisée, on fit grand feu de toutes parts : en sorte que tous se mirent à se frotter d'huile, et quelques-uns à souper une seconde fois (2). »

Indépendamment des valets, qui étaient des esclaves (3), le chiffre des non-combattants se grossissait encore de marchands, gens de condition libre qui faisaient, à la suite des troupes, un commerce

(1) Le Pirée corinthien, moins connu que celui d'Athènes.
(2) *Xénophon*, Hell.: IV, Ch. 4.
(3) *Thucydide :* IV, 8; VIII, 40.— *Xénophon*, Rep. ath.: Ch. I.

tout à fait différent de celui des vivandiers de nos jours : c'était sur eux que reposait, presque en entier, la subsistance d'une armée. Les historiens ne dédaignent pas d'en faire fréquemment mention (1).

Les belligérants, lorsqu'ils traversaient un Etat allié ou ami, ouvraient, dans le camp, un marché où la population rurale et les habitants des villes apportaient leurs denrées. A ce marché, les marchands eux-mêmes complétaient ou renouvelaient leurs provisions, afin d'être constamment en mesure de satisfaire aux demandes des troupes, dont les achats étaient, en quelque sorte, individuels et journaliers (2). Ce mode de procéder fonctionnait sous l'impulsion et la surveillance de commissaires agissant d'après les ordres du chef d'armée. Dans la retraite des *Dix-Mille*, Xénophon les montre en exercice sous la dénomination d'*agoranomes*, et se plaint des sévices qu'ils avaient subis par l'injuste prévention des soldats (3). L'*agoranome* stimulait l'action des vendeurs, intervenait pour que les prix des denrées fussent acceptables (4), et surveillait le bon état des instruments de livraison, comme l'exactitude des quantités vendues (5). Il était de règle, on le sait,

(1) *Xénophon*, Cyropédie : II, Ch. 3 ; IV, Ch 2 ; V, Ch. 2 ; VI, Ch. 2.— Hellén.: VI, Ch. 4, et passim.
(2) *Xénophon,* Cyropédie : IV, Ch. 5.
(3) *Id.* Anabase : V, Ch. 7.
(4) *Aristophane,* Acharniens : v. 723.
D. J.-J. Reiske, Indices op. Dem. (Leipsick, 1775) } Verb.
(5) *F.-G. Sturzius,* Lex. Xenophont. (Leipsick, 1801) } Αγορανομος

que les troupes fussent munies de vivres pour un certain nombre de jours ; les approvisionneurs recevaient quelquefois l'ordre de s'abstenir de toute vente durant ce même laps de temps : par ce moyen, à l'expiration du délai fixé, les ressources des marchands formaient une petite réserve sur laquelle on pouvait compter. Les marchands qui étaient les mieux approvisionnés recevaient des encouragements (1).

Mais, approchait-on d'une ville neutre, elle fermait ses portes et s'abstenait de toute fourniture, par la crainte de se commettre dans un conflit qui lui était étranger. Quant aux territoires ennemis, les seules ressources à en tirer consistaient, à moins de surprise, en quelques rares denrées que les habitants n'avaient pas eu le temps d'abriter derrière leurs remparts (2).

Nonobstant toutes les précautions accumulées, la situation d'une armée grecque était donc toujours précaire. Ainsi s'explique la préoccupation du peuple athénien qui, assez fréquemment, dans le choix de ses stratèges, de ses commandants de flotte, de ses triérarques (3), ne recherchait pas tant le mérite que la fortune : celle-ci permettrait, au moins, au chef, de parer, par ses propres moyens, à de pressantes éventualités (4).

(1) *Xénophon*, Cyropédie ; VI, Ch. 2.
(2) *Thucydide :* VI, Ch. 7, et passim.
(3) *Triérarque,* chef d'une trirème.
(4) *Xénophon*, Entret. mémor. de Socrate : III, Ch. 3, § 2 ; l'Economique, Ch. II, § 85.

Cette absence de système et d'organisation, source perpétuelle d'entraves et de difficultés pour mener promptement une guerre à sa fin, était désastreuse surtout lorsqu'il s'agissait d'opérations considérables et lointaines, parce que personne n'avait pu acquérir une expérience suffisante. Lors de l'expédition de Sicile, la flotte athénienne comprenait, dans le convoi, un approvisionnement de précaution ; mais quelle en était l'importance ? On avait cru satisfaire aux exigences d'une large prévoyance, en le composant de *trente* navires de charge de l'époque, transportant du blé, de l'orge grillée, et, de plus, des ouvriers, avec tous les instruments nécessaires aux fortifications (1). Nicias comptait sans doute sur l'immense production de la Sicile; mais il fallait d'abord la conquérir ! Malheureusement, il ne sut pas se rendre maître de la plaine dès le débarquement, et s'assurer les ressources agricoles qu'elle aurait produites. On épuisa bien vite les magasins de l'armée et les approvisionnements des marchands. Empêchés par l'ennemi d'effectuer des achats, ceux-ci, de leur côté, se montrèrent impuissants à se pourvoir au-dehors : des besoins d'une aussi grande étendue dépassaient la limite trop restreinte de leur avoir et de leur intelligence. Pendant presque toute la durée du siége, on dut donc faire vivre les troupes de terre et de mer avec des vivres, distribués en nature, qui étaient tirés,

(1) *Thucydide :* VI, 44.

principalement, de Naxos et de Catane, seules villes qui se fussent alliées aux Athéniens, et, en minime partie, de quelques ports d'Italie, où l'on rencontra beaucoup de mauvais vouloir. A la fin, Nicias fut réduit à demander à la métropole un ravitaillement et des renforts ; mais il avait trop attendu.

En Asie, si l'on devait s'éloigner du littoral, il fallait, forcément, vivre des produits du sol. Mais, selon la direction que l'on aurait à prendre, l'aridité de certaines provinces pouvait obliger une armée d'invasion à se prémunir contre le danger d'une disette accidentelle. Le jeune Cyrus, par une prévoyance qui était habituelle à sa nation, avait pourvu le corps auxiliaire grec à sa solde, dont Xénophon faisait partie, de quatre cents voitures chargées d'un approvisionnement de précaution composé, principalement, de farine d'orge et de vin (1).

Alexandre, au contraire, en menant son armée à la conquête de la Perse, était tellement dénué de ressources, qu'il fut obligé d'emprunter deux cents talents (1,100,000 fr.) pour la paye de ses troupes (2). Il ne pouvait, il est vrai, ressentir trop de mépris pour l'ennemi dégénéré qu'il venait attaquer. En s'enfonçant dans les profondeurs de l'Asie, Alexandre s'avança, cependant, avec prudence, à

(1) *Xénophon*, Anabase : I, Chap. 19.

(2) *Arrien*, Expéd. d'Alexandre : I, Chap. 2, et note de Chaussard y faisant suite.

travers la Mésopotamie, « ne marchant point, dit Arrien, de l'Euphrate vers Babylone, par la route directe, et choisissant, de préférence, celle qui, plus facile, fournissait abondamment des vivres, des fourrages, et où les chaleurs étaient plus supportables (1). »

Mais, enivré par ses faciles succès, et méprisant les plus sages conseils, le conquérant faillit, plus tard, engloutir follement sa toute-puissance et son armée dans les sables de la Gédrosie, où il aurait à compter avec la nature : le récit du véridique Arrien est trop instructif pour qu'il ne soit pas utile d'en citer le passage le plus important :

« Une grande partie de l'armée et surtout les bêtes de somme y périrent de la chaleur et de la soif ; on était arrêté par des montagnes de sables brûlants ; les hommes enfonçaient comme dans un limon ou dans un amas de neige ; ils y demeuraient ensevelis. On eut beaucoup à souffrir de l'inégalité du chemin ; les bêtes de somme ne pouvaient ni monter ni descendre. Egarée dans des marches forcées que la disette d'eau rendait plus pénibles, l'armée était excédée. Le chemin paraissait moins pénible la nuit, surtout avant le lever du soleil, lorsqu'une douce rosée rafraîchissait l'air ; mais, au milieu du jour, s'il fallait aller plus loin, la chaleur et la soif devenaient intolérables.

(1) *Arrien*, Expéd. d'Alexandre : III, Chap. 4.

» Les soldats tuaient les bêtes de somme; les subsistances manquant, ils se nourrissaient de la chair des chevaux et des mulets, qu'ils assuraient alors être morts de fatigue. Personne n'osait vérifier les faits; Alexandre en était instruit, mais tout le monde était coupable, et la nécessité excusait ce qu'il fallait, sinon permettre, du moins paraître ignorer.

» *On abandonnait sur la route les malades et ceux qui ne pouvaient suivre;* on sentait le manque de bêtes de somme et de chariots pour les transporter. Les chariots avaient été brisés dès les premiers jours, parce que la difficulté de les conduire retardait la marche. *Affaiblis par les maladies, les fatigues, la chaleur et la soif, une foule de malheureux sans secours bordaient les chemins; l'armée continuait précipitamment sa marche, le salut de tous faisant négliger celui du moindre nombre.*

» Ceux qui s'endormaient à la suite des fatigues de la nuit se trouvaient seuls à leur réveil; ils voulaient suivre les traces de l'armée, ils s'égaraient : presque tous périssaient dans ces mers de sable.

» Un nouvel accident fut fatal à l'armée, et surtout au reste des animaux de trait. Lorsque les vents étésiens (*vents annuels du nord*) soufflent, il pleut dans ces déserts comme dans l'Inde; mais la pluie ne tombe pas dans les plaines : elle est reçue par les montagnes, où les nuées s'amassent et crèvent. Or, *l'armée était campée près d'un ruisseau :* vers la seconde veille, il se déborde, enflé par la chute des

grosses pluies tombées au loin. Cette inondation imprévue entraîne l'équipage d'Alexandre, les femmes, les enfants, l'attirail de l'armée ; les soldats ont peine à se sauver avec leurs armes ; quelques-uns y périrent, surtout pour s'être désaltérés trop largement avec imprudence. Cela fut cause de la précaution que prit Alexandre de ne plus camper qu'à vingt stades (2 kilomètres) des ruisseaux, afin, entre autres motifs, de contenir l'intempérance des soldats, qui buvaient alors avec excès, *et dont les premiers, en se précipitant dans l'eau, la troublaient et la rendaient moins potable.....*

» Un nouveau malheur vient accabler l'armée : les guides ne reconnaissent plus la route couverte par les sables ; il leur était impossible de se retrouver ; aucun moyen de diriger ses pas au milieu de cet océan de sable : du moins, sur les mers, on peut se guider par l'inspection des astres. Alexandre conjectura qu'il fallait tirer sur la gauche ; il poussa de ce côté à la tête de quelques chevaux, dont la plus grande partie, excédée de fatigue, reste en route. Enfin, il arrive, lui sixième, sur le rivage. On creuse dans le sable, on y trouve une eau excellente (1) ; l'armée le rejoint ; on côtoie pendant sept jours le rivage. Les guides se reconnaissent et mènent dans

(1) *Tite-Live* relate un résultat analogue obtenu par *Paul Emile*, en Macédoine, dans la guerre contre Persée, résultat « qui ajouta encore à l'idée que les soldats avaient conçue de leur général et au respect qu'ils lui portaient. » XLIV, 33.

l'intérieur, vers la capitale des Gédrosiens, où Alexandre fait reposer son armée (1). »

On ne saurait trop multiplier les exemples des désastres qui attendent presque toujours les expéditions aventureuses, même lorsqu'un chef habile et énergique cherche à en atténuer les dangers par une prévoyance éclairée. Les lieutenants d'Alexandre se disputent son héritage; Antigone, voulant attaquer Ptolémée en Egypte même, fait un puissant armement dans lequel il rassemble quatre-vingt mille hommes d'infanterie, huit mille de cavalerie, quatre-vingt-trois éléphants, cent cinquante navires de guerre, cent bâtiments de charge. Il ordonne au commandant de la flotte de suivre le rivage parallèlement à l'armée de terre.

» Quant à lui, empressé de devancer les préparatifs de Ptolémée, et voulant entrer le premier en campagne, il marche avec son armée sur Gaza. Là il prescrivit aux soldats de prendre, chacun, pour dix jours de vivres, et fit placer sur les chameaux que lui fournirent les Arabes, cent trente mille médimnes de grain (65,000 hectolitres), avec une quantité considérable de foin destinée à la nourriture de toutes les bêtes de somme et de monture qui se trouvaient dans l'armée ; puis, ayant chargé des armes de trait sur des voitures à deux chevaux, il entra dans le désert (2). »

(1) *F. Arrien*, Expéd. d'Alexandre : VI, Chap. 7.
(2) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XX, 73 à 76.

L'habileté de Ptolémée et les moyens de corruption employés par lui, avec succès, près des mercenaires d'Antigone, les tempêtes et les difficultés du terrain, firent échouer les projets de l'agresseur. Les subsistances commençaient à manquer, l'armée était démoralisée par les défections et la mortalité : Antigone dut se résigner à regagner au plus vite la Syrie, en faisant vivre les troupes des approvisionnements de la flotte qui longeait la côte.

Que serait-il advenu, si un vent contraire eût interrompu les communications des bâtiments avec la terre ! L'armée tout entière aurait péri par la faim.

§ II.

ÉQUIPAGES DES FLOTTES ET TROUPES EMBARQUÉES.

Il ne sera pas sans intérêt de compléter la question des *Subsistances en campagne* par quelques renseignements sur le mode d'alimentation des gens de mer, et des troupes qui étaient fréquemment embarquées.

L'imperfection de l'architecture navale des anciens rendait leurs navires impropres à recevoir un approvisionnement de vivres suffisant pour une navigation prolongée. On trouve, à ce sujet, un exemple mémorable de difficulté vaincue, dans le périple que, six siècles avant notre ère, les Phéniciens entreprirent autour de l'Afrique, par ordre de Nécos.

« Lorsque ce roi d'Egypte eut abandonné le projet de creuser le canal entre le Nil et le golfe d'Arabie, il détacha quelques vaisseaux, montés par des Phéniciens, qui eurent ordre de rentrer dans la mer du Nord (la Méditerranée), par les colonnes d'Hercule, et de revenir ensuite en Egypte. Ces Phéniciens, partis du golfe arabique, naviguèrent sur la mer du Midi. *Lorsque l'automne arrivait, quelle que fût*

la contrée de la côte de la Lybie où ils se trouvassent, ils y abordaient et ensemençaient des terres. Ils attendaient ensuite l'époque de la moisson, et, lorsqu'ils avaient recueilli le grain, se remettaient en mer. Leur voyage, conduit de cette manière, dura deux années. Dans la troisième, parvenus à la hauteur des colonnes d'Hercule, ils changèrent de direction pour les passer, et revinrent en Egypte. Ils rapportèrent un fait que je ne crois pas (dit Hérodote, l'auteur de ce récit), mais qui, peut-être, ne paraîtra pas indigne de foi à tout autre : c'est qu'en faisant le tour de la Lybie, ils avaient eu le soleil à droite. C'est ainsi que la figure de la Lybie a été connue pour la première fois (1).» Cette dernière particularité écarte toute objection sur la réalité du périple de Nécos : le doute exprimé par Hérodote, avec tant de candeur, donne une nouvelle preuve de sa véracité dans tous les faits qu'il affirme.

Revenons à la marine des Grecs. Non seulement l'espace faisait défaut; le moyen d'installer, sans danger d'incendie, des appareils de cuisson à bord des navires manquait aussi. De là cette prescription imposée aux équipages des trirèmes et aux troupes qui étaient embarquées fréquemment sur ces vaisseaux, de se pourvoir, comme réserve, pour deux jours, trois jours — rarement davantage — *d'aliments cuits*, ou n'ayant pas besoin de passer au feu. Dans

(1) *Hérodote :* IV, 42.

la pratique habituelle, les vaisseaux abordaient, soit sur un point du continent, soit dans quelqu'une des nombreuses îles de la Méditerranée; matelots et guerriers s'y procuraient des vivres par le procédé que nous avons vu employer pour l'armée de terre, les préparaient au moyen d'ustensiles dont ils étaient munis, et se rembarquaient aussitôt après le repas. S'ils étaient suspects à une ville, elle ne leur ouvrait un marché qu'en dehors de son enceinte, ou se refusait même à toute communication avec eux. La flotte qui conduisait à Syracuse le puissant armement d'Athènes rencontra ce mauvais vouloir en Italie. « Les Athéniens côtoyèrent cette contrée sans qu'aucune ville les reçût dans ses murs ni dans ses marchés; on leur permettait seulement de mouiller en rade et de faire de l'eau, ce que Tarente et Locres n'accordèrent même pas. Ils arrivèrent enfin à Rhégium et s'y rassemblèrent; mais on ne les reçut pas dans la ville : ils furent obligés de camper au dehors, sur un terrain où on leur ouvrit un marché (1). » Les équipages et les troupes durent donc vivre, en grande partie, des provisions appartenant aux marchands qui, par spéculation privée, accompagnaient la flotte.

Voici quelles étaient les conséquences de la situation que nous venons de décrire. Si le chef d'une expédition navale ne pouvait livrer immédiatement un combat décisif, il devait se rendre, sans retard,

(1) *Thucydide :* VI, 44.

dans des parages amis, où les hommes trouveraient leur subsistance, soit dans les ressources de terres voisines (1), soit dans la culture de champs mis à leur disposition (2). Autrement, les matelots désertaient.

Les équipages étant absents des navires pendant le temps des repas, la vigilance la plus attentive s'imposait au commandant de toute expédition, pour éviter une surprise de l'ennemi. La fortune d'Athènes a sombré dans le gouffre ouvert trois fois par l'indiscipline de ses matelots, ainsi que par l'impéritie et le manque d'énergie de leurs chefs. Elles méritent d'être relatées.

Les Syracusains, enhardis par leurs succès, entreprennent d'attaquer la flotte athénienne dans le grand port. La première fois, les succès restent balancés. Nouvelle attaque le lendemain : de part et d'autre on essaie ses forces au commencement de l'action. Enfin, Ariston de Corinthe, le meilleur pilote qui fût parmi les Syracusains, engagea les commandants de la flotte à donner l'ordre aux gens qui, dans la ville étaient chargés de la police, de faire transporter le marché des subsistances près de la mer, et de forcer tous ceux qui avaient des comestibles, à venir les y mettre en vente, afin que, en débarquant les matelots à cet endroit, ils prissent, sans délai, un

(1) *Thucydide :* VIII, 83.
(2) *Xénophon* : Helléniques : VI, Chap. 2.

repas près des vaisseaux, et que aussitôt, le même jour, ils attaquassent les Athéniens à l'improviste.

Les Athéniens, avec leur présomption accoutumée, descendent à terre, préparent leur repas à loisir. Tout à coup, les Syracusains remontent sur leurs bâtiments. Les Athéniens, à jeun, éperdus, s'embarquent en tumulte : ils éprouvent une défaite complète, cause certaine de leur prochain anéantissement (1).

Un stratagème analogue causa aux Athéniens la perte de l'île d'Eubée, qui était devenue leur dernière ressource (2), et, ensuite, le désastre d'Ægos-Potamos, qui mit fin à la guerre du Péloponnèse et à la puissance athénienne (3).

(1) *Thucydide :* VII, 39 et 40.
(2) *Id.* VIII, 95.
(3) *Xénophon :* Hell. II, Ch. Ier.

§ III.

MATÉRIEL DES SUBSISTANCES.

Les Grecs faisant campagne étaient munis, comme nous l'avons dit, de meules portatives propres à moudre le grain, ou, pour mieux dire, à le réduire en farine brute suffisamment broyée pour la préparation de la *polenta* ou de la galette (1). Chaque appareil devait servir en commun à tous les hommes d'une même tente.

De petits récipients en cuir, des vases quelquefois peut-être, contenaient le grain ou la farine dont ils étaient toujours approvisionnés pour plusieurs jours (2).

A bord des vaisseaux, les marins durent être munis également de meules et de sacs en peau. Quant au vin, et à l'eau surtout (3), dont les triérarques et les commandants de toute autre espèce de bâtiments ne pouvaient se dispenser d'avoir, pour leurs équi-

(1) *Xénophon*, Cyrop.: VI, Ch. 2.

(2) *Fl. Arrien*, Expéd. d'Alexandre, coll. Didot, traduction latine de F. Dubner : III, Ch. 2.

(3) *Thucydide :* VI, 42.

pages, une provision de prévoyance, ils devaient employer des vases et des jarres garnis de couvercles, comme Homère en parle déjà dans l'Odyssée (1).

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails, parce qu'ils seraient sans utilité ; mais nous relèverons deux mentions historiques qui ont de l'intérêt pour le service sédentaire.

Dans leur passage à travers le pays des Carduques, les *Dix-Mille* trouvèrent des maisons où les vivres abondaient : « Il y avait une telle quantité de *vin, qu'on le gardait dans des citernes cimentées* (2).»

L'autre circonstance fait allusion aux *silos*, comme moyen d'emmagasiner les céréales. Eumène, qui avait été le plus fidèle compagnon de son maître, lutte contre Antigone, en faveur de la famille d'Alexandre. Il a dans son armée les *argyraspides*, corps de la garde que le feu roi avait comblé de bienfaits. Antigone, par une habile surprise, dont l'insubordination seule de ces vétérans causa le succès (3), enlève aux troupes d'Eumène, femmes, enfants, valets, bagages. Pour recouvrer ces biens, les argyraspides livrent leur général à son ennemi, qui fait mettre Eumène à mort. Mais, au moins, cette horrible trahison ne resta pas impunie : « Antigone fit arrêter Antigène, le chef des argyraspides, *ordonna qu'il fût jeté dans une*

(1) *Homère,* Odyssée : Ch. II, v. 281 à 292, et 349 et suiv.
(2) *Xénophon,* Anabase : IV, Ch. 2.
(3) *Diodore de Sicile,* Biblioth. hist.: XIX, 49.

des fosses où l'on conserve le blé (σειρος), et l'y fit brûler vif (1). »

Ajoutons que le corps des argyraspides fut dissous et dispersé dans toute l'Asie.

(1) *Cornélius Népos*, Eumène : § 8.

ARTICLE 2.

Les Romains.

§ Ier.

ARMÉES DE TERRE.

Ainsi que nous l'avons exposé, les citoyens romains qui avaient le privilége et l'obligation du service militaire étaient compris dans les cinq premières *classes* de la population ; chaque classe, de une à cinq, marquait une fortune décroissante : parmi elles, la présence à l'armée aurait donc été principalement à charge aux citoyens les moins aisés. L'homme de génie qui, par une habile organisation civile et militaire, fonda la puissance romaine, voulut éviter cette inégalité, et assurer à tous, uniformément et régulièrement, la gratuité de subsistances, des armes et de l'équipement. L'ennemi vaincu en supportait le plus souvent la charge (1), mais, au besoin, le tribut qui, par l'établissement des *classes* et du cens, pesait plus particulièrement sur les riches, satisfaisait à cette

(1) *Tite-Live* : II, 54; nombreux exemples.

dette si légitime (1). Une taxe distincte, imposée aux veuves, aux femmes non mariées, et aux orphelins mineurs, assura spécialement l'entretien du cheval des chevaliers (2). Voilà ce qui constitue l'immense différence entre la milice grecque et l'institution romaine. Des armes offensives et défensives, fabriquées sous une direction unique, durent acquérir

(1) *Denys d'Hal.*, A. R.: IV, 4, 5; V. 1. — *Tite-Live* · I, 42; II, 59; III, 23; V, 7. — *Juste-Lipse,* de Milit. Rom.: V, dial. 16. — *Niebhur*, H. R.: T. II. Cent, p. 234; T. IV, p. 173.

Les avis ont été partagés sur ce point, en raison de deux passages que nous allons citer. Après la relation de la prise d'Anxur, Tite-Live, parlant de la solde qui fut décrétée par le Sénat, ajoute : « *quum ante id tempus de suo quisque functus eo munere esset* » — « jusque là, chacun avait fait la guerre *à ses dépens.* » Or, même en recevant, de la République, des armes pour combattre, du blé pour vivre, le citoyen romain appelé sous les enseignes supportait une lourde charge ! Le préjudice causé, par l'absence, à sa culture et à ses affaires domestiques, disparut par l'allocation d'une solde régulière : la réflexion de Tite-Live doit donc évidemment se comprendre ainsi, et elle n'a nullement la portée que quelques commentateurs lui ont attribuée.

Quant au second passage, Le Beau (Mém. de l'Acad. des Inscrip. et B. L., T. XLI, p. 129 à 181), détruit victorieusement l'objection qu'on en avait tirée. Un texte incomplet de S. P. *Festus* (de signif verb. *Voce Privato*), est ainsi conçu :

« *Privato sumptu*....... tes romani, antequam stipendia...... »

Scaliger a rempli arbitrairement cette lacune comme il suit :

« Privato sumptu *se alebant mili*tes romani, antequam stipendia *mererentur.* » Il ne faut pas perdre de vue, dit Le Beau, que cette objection tient à l'erreur de Scaliger, qui a généralisé ce qui avait pu arriver seulement quelquefois. » Et, comme nouvelle preuve, Le Beau cite, avec raison, l'exemple de légionnaires recevant des rations de vivres *doublés (duplicarios),* bien avant l'établissement de la solde (Tite-Live : II. 59).

(2) *Tite-Live* : I, 43, et Commentaire de *Niebhur* précisant le sens de ce §, H. R., T. II, Centuries, p. 227-228.

une perfection, une supériorité, une efficacité de plus en plus décisives (1), et les distributions régulières de blé facilitèrent la victoire, en permettant de tenir les légionnaires constamment réunis sous les enseignes pendant toute la durée de chaque campagne (2). Cette organisation sera affermie mieux encore, lorsque viendra la création de la solde, sur laquelle la République prélèvera la valeur représentative des fournitures qu'elle aura effectuées. Faisons ici, immédiatement, deux remarques importantes : — la règle invariable était de ne distribuer que des denrées de la meilleure qualité (3), — et cependant le tarif de remboursement fut maintenu, en tout temps, à un taux si modéré qu'il n'excita jamais le moindre murmure.

Pour répondre aux besoins des armées, grandissant sans cesse avec son ambition, le Sénat disposait, séparément ou collectivement, des ressources suivantes : — tributs nationaux, perçus originairement en nature, et taxes diverses (4) ; dîmes des provinces successivement conquises, payées en froment ; secondes dîmes exigibles moyennant un prix que l'administration romaine arbitrait elle-même ; tous autres impôts auxquels furent soumises, par la suite, ces

(1) *Tite-Live :* IV, 46. Voir Section IV, Chap. 1er, Art. 2.

(2) *Tite-Live :* II, 54. L'obligation de pourvoir à ces allocations était imposée souvent à un ennemi amené à composition.

(3) La vérification en était faite par les tribuns chefs de légions.

(4) *Denys d'Hall.,* A. R.: IV, 5.—*Juste-Lipse,* de M. R., dial. 16.

provinces — Sardaigne, Corse, Sicile, Espagne, Afrique, Gaules, Egypte (1) ; — contributions frappées sur les peuples vaincus (2).

Indiquons aussi quels étaient, généralement, les moyens administratifs de pourvoir : marchés de fournitures, passés, invariablement, par adjudication, avec publicité et concurrence (3) ; versements effectués par des alliés, à charge de remboursement ou à

(1) *Cicéron*, in Verrem : I. 54; III, 42. — *Tite-Live* : XXIX, 36; XXXVI, 2; XXXVII, 2, 50; XLII, 31.

(2) *Polybe* : XV, 18. — *Tite-Live* : XXIV, 3; XXIX, 3; XXXVII, 28, 29; XXXVIII, 13, 14, 15.

(3) Le système des adjudications publiques s'appliquait, chez les Romains, à toutes les entreprises possibles ; il ne sera pas sans intérêt d'en citer quelques exemples :

FOURNITURES D'ARMÉES.

Tite-Live : XXIII, 48 (nous donnerons plus loin un extrait de ce chapitre); XXIV, 18; XXXIV, 9.

Salluste, Grande Hist., Fragments : III, 310 à 316.

REVENUS PUBLICS.

Tite-Live : XLIII, 16.

TRAVAUX PUBLICS.

Construction et réparations de ponts, digues, aqueducs, chaussées, routes; encaissement et *cailloutage* de grands chemins ; percement de rues, pavage, travaux divers d'édilité. — Construction, réparations et *blanchiment d'édifices publics* (blanchiment qui semble prouver que, à cette époque-là, au lieu de donner prise au temps — *tempus edax*, — en grattant les monuments, on les blanchissait pour les préserver — *albo polire*).

Polybe : VI, 17. « Le nombre des monuments est si grand, dit Polyte, qu'on ne saurait les compter sans peine. »

Tite-Live : XXXIX, 44; XL, 51 ; XLI, 27 ; — XXXVIII, 28; XXIX, 37; XL, 51.

Les entrepreneurs était tenus de fournir caution : *S.-P. Festus*, voc. *Manceps* et *Prœs*. La durée des marchés était généralement d'un lustre. Cicero ad Atticum : VI, 2.

titre de dons volontaires (1) ; achats confiés à des commissaires spéciaux, envoyés dans des contrées favorables par leur situation géographique et par l'abondance de leurs produits (2) ; spéculations privées à la suite des armées (3) ; produits de récoltes en pays ennemi (4). On ne doit mentionner que d'une manière très-secondaire les ressources provenant de cette dernière origine. En effet, souvent, de ses propres mains, l'ennemi détruisait ses moissons, ses approvisionnements, ses villes même, pour trouver de puissants auxiliaires dans la pénurie et la solitude qu'il créait derrière lui (5). D'un autre côté, la dévastation des contrées envahies était une pratique fréquente des légions, et la fumée des incendies, aperçue au loin dans les campagnes, devenait, pour des troupes romaines assiégées, l'indice le plus certain de l'approche d'un secours impatiemment attendu (6). L'incendie, le pillage, la destruction des édifices et des habitations, l'extermination des hommes et des animaux étaient, d'ailleurs, un moyen pratiqué pour

(1) *Polybe* : I, 16.—*Cicero* in Verr.: II, 5.— *Tite-Live* : XXIII, 38; XXXI, 19; XXXII, 27; XXXVI, 4, 14; XXXVII, 37; XLIII, 6, 8. — *Diodore* : XXV, 8e fragment.

(2) *Tite-Live*: XXXVI, 3; XLII, 27.

(3) *Id.* XXX, 38.

(4) *Id.* XXXIV, 9; XL, 35; XLIV, 7; LXXIX, 35.—*J. César*, B. G.: II, 2; VII, 56.

(5) *J. César*, C. G. d. G.: VII, 14, 64.

(6) *Salluste*, G. H., Fragments: III.—*J. César*, B. G.: V. 48. « Tum fumi incendiorum procul videbantur : quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit » : VIII. 3, 25. — *Tite-Live* : IV, 59; IX, 37; X, 15, et passim.

inspirer la terreur aux populations, et pour leur faire prendre en aversion les chefs qui les avaient excitées à la guerre : moyen sauvage, et funeste parfois à l'armée qui l'avait employé (1).

A l'énumération qui précède, il faut ajouter enfin, dans les épreuves suprêmes de la République, le patriotisme de ses citoyens les plus opulents, comme des citoyens les plus pauvres. Après la défaite de Cannes, le Sénat reçut des demandes pressantes d'argent et d'approvisionnements des propréteurs de Sicile et de Sardaigne ; il dut leur répondre d'avoir à pourvoir par eux-mêmes, comme ils le pourraient, aux besoins des troupes : Hiéron, en Sicile ; en Sardaigne, les villes alliées, fournirent généreusement aux besoins (2). En Espagne, Publius et Cnéus Scipion avaient obtenu de grands succès ; « mais ils manquaient d'argent pour la paye, de vêtements et de blé pour les troupes de terre, de tout enfin pour les équipages de la flotte. A l'égard de l'argent, mandèrent-ils au Sénat, si le Trésor était épuisé, ils trouveraient quelque moyen d'en tirer des Espagnols ; quant au reste, il était indispensable de l'envoyer de Rome : nul autre moyen de conserver l'armée et la province. Après la lecture de ces lettres, il n'y eut personne qui contestât la vérité du rapport et le fondement des demandes ; mais l'on songeait à ce que

(1) *Hérodien* : VIII, siége d'Aquilée.
(2) *Polybe* : I. 59.— *Tite-Live* : XXIII. 21.

coûtaient déjà tant de forces de terre et de mer, et au surcroît de dépenses qu'allait entraîner l'équipement d'une nouvelle flotte, si la guerre de Macédoine venait à éclater. La Sicile et la Sardaigne, qui, avant la guerre, fournissaient de l'argent, pouvaient à peine, aujourd'hui, nourrir les armées qu'on y entretenait. Il fallait que le tribut imposé aux citoyens fît face à toutes les exigences ; mais le nombre de ceux qui le payaient était bien diminué par les désastres de Trasimène et de Cannes ! Maintenant, le peu de Romains qui restaient, s'ils avaient à supporter la charge d'une nouvelle contribution, allaient périr par un autre fléau. Le crédit seul pouvait donc soutenir la République, à défaut des ressources qui lui manquaient. Aussi le préteur Fulvius dut convoquer une assemblée générale du peuple, lui exposer les besoins impérieux de l'Etat, et engager ceux qui avaient passé des marchés à lui avancer, pour un temps, les gains qu'ils avaient faits avec elle, et à se charger de toutes les fournitures pour l'armée d'Espagne. On prit l'engagement de les rembourser sur les premiers fonds disponibles. Après sa proclamation, le préteur indiqua, dans la même assemblée, le jour où l'on passerait les marchés pour l'habillement et les vivres de l'armée d'Espagne, et pour les divers besoins de la flotte.

Le jour arrivé, il se présenta dix-neuf citoyens, formant trois associations, qui se chargèrent de tout à deux conditions ; la première, qu'ils seraient exempts

du service militaire tant que durerait l'entreprise ; la seconde, que les pertes qui seraient occasionnées par les ennemis ou les tempêtes seraient supportées par l'Etat. On leur accorda ce qu'ils demandaient. Ils passèrent leurs engagements, et cette partie du service public se fit de la sorte, avec les fonds des particuliers. Telles étaient les mœurs d'alors. Ainsi, l'amour de la patrie, répandu dans toutes les classes, les animait toutes d'un même esprit. Ces engagements, pris avec tant de générosité, furent remplis avec une fidélité exemplaire, et rien ne resta en souffrance : on eût dit qu'alors comme autrefois, un trésor abondant alimentait les dépenses publiques (1). »

Cette médaille antique a, cependant, son revers. Trois ans après, on découvrit des fraudes honteuses auxquelles avait donné lieu la clause qui mettait à la charge de l'Etat les pertes occasionnées par les tempêtes. Deux des adjudicataires avaient supposé de faux naufrages, et on devait attribuer à leur seule perfidie ceux même qui étaient réels. En effet, sur des vaisseaux délabrés et hors de service, ils avaient chargé des objets de peu de valeur et en petite quantité, les avaient fait couler à fond en pleine mer, en recueillant les équipages sur des esquifs préparés à l'avance ; puis, ils réclamaient frauduleusement le prix de fournitures considérables. L'année précédente, le consul M. Ati-

(1) *Tite-Live* : XXIII, 48, 49.

lius, informé déjà de ces coupables manœuvres, les avait dénoncées au Sénat, qui n'avait ordonné, cependant, aucune mesure de répression, parce qu'il ne voulait pas, dans la crise du moment, indisposer l'ordre des publicains. Le peuple se montra plus sévère : il tira vengeance de cette perfidie en prononçant une forte amende, puis ensuite l'exil, par suite de la résistance audacieuse des coupables (1).

La République était en droit d'être exigeante envers ceux avec qui elle traitait. On aura remarqué, en effet, qu'elle avait la sagesse de ne point récriminer contre les gains, même considérables, provenant de marchés librement et régulièrement consentis ; elle faisait preuve, en outre, de la plus parfaite loyauté dans le paiement des sommes acquises à ses créanciers (2) : le Sénat et le peuple pouvaient donc punir avec la dernière rigueur tout acte de fraude et de supercherie.

Après l'énumération des moyens dont la République disposait pour satisfaire aux besoins de ses armées, il y a lieu de déterminer : — de quelles denrées les approvisionnements se composaient plus particulièrement, — quelle était la quotité de la ration, — comment le légionnaire préparait ses aliments et prenait ses repas. Nos investigations ne dépassent

(1) *Tite-Live* : XXV, 3, 4.
(2) *Tite-Live* : XXXI, 13; XXXIX, 7.

point la période républicaine, après laquelle les institutions militaires, la gloire la grandeur, la puissance de Rome descendent de plus en plus rapidement la pente de la décadence.

Le *blé* est la denrée qui figure au premier rang : Polybe, Jules César, Tite-Live ne parlent des autres qu'incidemment (1). Avec quelques légumes que le soldat se procurait lui-même sur place, ou même seulement avec du *sel*, le blé pouvait, à la rigueur, suffire à tous les besoins : « Varron rapporte, dit Pline, que les anciens faisaient, du sel, un mets, et le proverbe nous montre qu'ils le mangaient avec du pain (2). » Cependant, on complétait la ration, autant que possible, par la *viande salée*; l'immense production porcine que nous avons signalée en Italie (3), rendait cette fourniture facile et peu coûteuse. On y suppléait, lorsqu'il y avait nécessité, et lorsqu'on le pouvait, par de la *viande fraîche* provenant de troupeaux pris sur l'ennemi, ou obtenus, à divers titres, soit localement, soit sur des points plus ou moins éloignés (4). Comme denrées de subs-

(1) *Polybe* : VI, 39. — *Jules César*, B. G. : I, 16. — *Tite-Live* : XXIII, 21 et passim.

(2) *Pline*, H. N. : XXXI, 41. — *Horace* a exprimé ce proverbe dans les deux vers suivants ;

« .... Cum sale panis
« Latrantem stomachum bene leniet...... »
(Satires, II, 2, v. 17 et 18.)

(3) V. Sect. II, ch. II, art. 2. Salure sèche et non en saumure.

(4) *Jules César*, B. G. : VII, 17, 56. — *Aulus Hirtius*, B. C. : in Afr. § 43. — *Diodore de Sicile*, B. hist. : XXIV, 1er fragment.

titution au blé et à la viande, il faut citer *l'orge*, *les légumes secs*, *et tous autres comestibles*, en un mot, utilisables selon les lieux et les circonstances (1). La plus grande garantie contre les privations était : d'un côté, la responsabilité personnelle et directe du général comme administrateur et comme chef de guerre ; de l'autre, la confiance que les troupes pouvaient avoir en lui à ce double titre. En cela est la véritable supériorité de l'organisation des anciens sur celle des modernes. Ainsi, lors du siége d'Avaricum, dans les Gaules, le blé manque pendant plusieurs jours ; César ne peut faire distribuer que des bestiaux amenés, à grand'peine, de fort loin ; et cependant nul murmure ne s'élève : « Il n'échappa aux soldats aucune parole indigne de la majesté du peuple romain, ni des précédentes victoires ; et même comme César, visitant les travaux, s'adressait tour à tour à chaque légion, et offrait de lever le siége si la disette leur était trop pénible, tous le conjurèrent de n'en rien faire, disant que, depuis nombre d'années qu'ils servaient sous ses ordres, ils avaient appris à n'essuyer aucun affront, et à ne laisser aucune entreprise imparfaite ; qu'ils se tiendraient pour déshonorés s'ils quittaient le siége commencé, et qu'ils aimaient mieux tout souffrir que ne pas venger les citoyens romains massacrés à *Genabum* par la perfidie des Gaulois (2). »

(1) *Jules César*, Cres G. C. : III, 47. — *Plutarque*, Vie de Crassus.
(2) *Jules César*, B. G. : VII, 17 ; B. C. III. 47.

Les perplexités de César en ce genre furent nombreuses : en Espagne, lors du siége d'Ilerda (1), en Illyrie et en Thessalie, dans sa lutte contre Pompée (2); et, bien que son génie fût fertile en expédients, il aurait succombé, si la fortune ne s'était prononcée pour lui. En Afrique encore, resserré dans son camp par Scipion, qui avait réuni ses forces à celles de Labiénus et de Pétréius, il eut à surmonter une cruelle pénurie, particulièrement pour sa cavalerie. « Le fourrage vint à manquer. En cette extrémité, les vieux soldats et les cavaliers qui avaient fait longtemps la guerre, et enduré souvent ces rudes épreuves, ramassaient sur le rivage de *l'algue marine*, la lavaient dans l'eau douce, et, au moyen de cet aliment, prolongeaient la vie de leurs chevaux affamés (3). »

Nous devons à Polybe la connaissance exacte de la ration de blé pour l'homme, de celle de l'orge pour le cheval; nous le citerons donc textuellement :

« *La ration de blé pour l'infanterie romaine ne dépasse pas les deux tiers d'un médimne attique* (4); *pour la cavalerie, elle est de sept mé-*

(1) *Jules César*, B. C.: I, 48 et passim.
(2) *Id.* III, 47.
Appien, G. C.: II, 66.
(3) *Aulus Hirtius*, B. C.: in Af., § 24.
(4) Le *médimne attique* contenait quarante-cinq *litres;* il se subdivisait en six *hectes* ou *modios*; le modios, en huit *chénices*.

dimnes d'orge par mois et de deux de blé. La ration de l'infanterie des alliés est la même que celle des Romains; les cavaliers ont un médimne et un tiers de blé, et cinq d'orge. Ces distributions sont gratuites pour les alliés; quant aux Romains, le questeur retient sur leur solde une certaine somme pour le blé, pour les vêtements et pour les armes (1). »

A quelle période de temps se rapportaient les allocations dont Polybe détermine les quotités d'une manière si précise? *au mois*, et, par ce motif, les Romains se servaient du mot *Menstruum* (2). Or, il ne faut pas perdre de vue qu'avant la réforme julienne du Calendrier, l'année romaine était *lunaire*, soit de trois cent cinquante-cinq jours. Elle comprenait, en principe, un mois de vingt-huit jours, sept mois de vingt-neuf jours, quatre mois de trente et un jours; mais les Pontifes, gardiens légaux du Calendrier, introduisaient des modifications fréquentes, par des considérations quelquefois religieuses, plus souvent d'intérêt privé; de plus, pour rétablir la concordance avec le cours du soleil, ils devaient, périodiquement, intercaler un treizième mois dont la durée était variable (3). C'est par ces motifs que Polybe, dans le

Donc, les deux tiers d'un médimne représentaient quatre modios, ou trente-deux chénices, équivalant à trente litres. Voir Document B.

(1) *Polybe* : VI, 39.

(2) *Tite-Live* : XXIII, 21; XLIII, 1; XLIV. 2; et passim.

(3) *Tite-Live* : I, 19; XXXVII, 59; XLIII, 11 et note du traducteur (Collection Nisard); XLV, 44; CIX, 5 et 6. Supplém. de Freinsheim.

tarif qu'il fait connaître avec tant de précision, aura employé une expression limitative, voulant donner à comprendre que le *menstruum* devait suffire aux consommations d'un mois entier, quelle qu'en fût la durée : la moyenne la plus approximative paraît en être de vingt-neuf jours et demi, et c'est celle que nous avons adoptée. Il reste à fixer l'équivalent, en mesure française, des distributions mensuelles, et, par suite, des attributions journalières. Recherchant, dans ce but, des bases plus certaines que celles dont on s'est servi jusqu'ici, nous avons emprunté à Pline l'Ancien le *poids spécifique* qu'il assigne au blé et à l'orge, avec une autorité inattaquable (1). Voici ce

— *Niebhur*, Hist. rom.: T. I, p. 385 à 395, se fondant sur l'opinion de Joseph Scaliger.

(1) *Pline* (Hist. nat.: XVIII, 12) assigne au *modius de blé* (boisseau romain de huit litres cinquante-sept centilitres — Voir Document B.) — des provenances que l'on considérait comme les meilleures pour la consommation de l'armée, le *poids spécifique* moyen de *vingt et une livres romaines* (327 gr.), soit, 6 kil. 867 grammes (80 kil. 12 déc. par hectolitre). Le *menstruum*, qui était de *quatre modios grecs* (les deux tiers d'un médimne, soit 30 litres), correspondait donc à *24 kil. 040 grammes* (24 kil. 0385), et produisait, *pour la consommation journalière de l'homme, 815 grammes.*

Dans un autre chapitre (XVIII, 11), Pline dit que, des différentes espèces de froment, l'*orge* avait le *poids spécifique* le moins élevé, poids qui ne dépassait point *quinze livres par boisseau romain*, c'est-à-dire 4 kil. 905 gr. (57 kil. 23 décag. par hectol.) Le *menstruum* d'orge pour les chevaux des chevaliers romains étant de *sept médimnes* (soit, 315 litres), l'allocation mensuelle était de *180 kilogr. 290 gr.* et la *consommation journalière de 6 kil. 110 gr.*; le chevalier romain ayant trois chevaux, la ration était de *2 kil. 035 gr. par cheval et par jour.*

Quant aux alliés, dont l'infanterie était traitée sur le même pied

qui en ressort, d'après des déductions dont nous donnons le détail séparément :

que les Romains, le *menstruum* pour deux chevaux était un peu plus fort — *cinq médimnes* (soit, 225 litres) représentant *128 kil. 780 gr.* par mois, et pour un cheval, chaque jour, *2 kil. 180 grammes.*

Nous résumons ces différents résultats dans le tableau suivant :

		MENSTRUUM.		RATION JOURNALIÈRE	
		HOMMES Blé	CHEVAUX Orge	HOMMES Blé	CHEVAUX Orge
ROMAINS.		kil	kil.	kil.	kil.
Fantassin.	2/3 de médimne, ou 4 modios (30 litres).	24.040	»	0.815	»
Chevalier, pour lui, 2 valets et 3 chevaux.	Blé : 2 médimnes, ou 12 modios (90 lit.).	72.120	»	0.815	»
	Orge ; 7 médimnes, ou 42 modios (315 lit.).	»	180.290	»	2.035
ALLIÉS.					
Fantassin.	Comme l'infanterie romaine..........	24.040	»	0 815	»
Cavalier, pour lui, 1 valet et 2 chevaux.	Blé : 1 médimne 1/3, ou 8 modios (60 lit.)	48.080	»	0.815	»
	Orge : 5 médimues. ou 30 modios (225 lit.)	»	128,780	(*)	2.180

(*) La ration de 0.815g correspond exactement à deux livres et demie, poids romain.

Nota.—*Juste-Lipse* et les autres commentateurs, dans leurs travaux sur le Milice romaine ; *Le Beau*,

Blé.— Pour le fantassin romain, le chevalier romain et chacun des deux valets qui l'accompagnaient; également, pour le fantassin allié et pour le valet à son service, l'allocation mensuelle était de deux tiers d'un médimne attique, soit....... 24 kil. 040 gr.
donnant, en moyenne, par homme
et par jour, une ration uniforme de » 815 gr.
qui pouvait, à elle seule, suffire à tous les besoins d'une journée (1).

On considérait comme une règle naturelle, quelle que fût l'espèce de blé employée, que le pain militaire dépassât d'un tiers le poids du grain (2) : le rendement, en galette cuite, des 815 grammes de blé était donc de................. 1 kil. 087 gr.

Orge.— Le *menstruum* collectif des trois chevaux du chevalier romain était de...... 180 kil. 290 gr.
soit, pour un cheval et par jour.. 2 035

Le cavalier allié recevait mensuellement, pour ses deux chevaux................. 128 kil. 780 gr.
représentant une ration simple de.. 2 180

dans ses Mémoires sur le même sujet, et d'autres écrivains, se sont bornés à évaluer la composition des rations en mesures de capacité, sans se préoccuper du *poids spécifique des denrées* : il en est résulté de notables erreurs. *Guischardt*, lui-même, a suivi leur exemple, et, par suite, a conclu à tort qu'il y avait, à peu près, parité entre la ration du *guerrier grec* qui consommait de l'*orge,* et celle du *soldat romain* qui se nourrissait de *blé.* (Voir Mém. crit. et hist., T. I, note 3, p. 381.)

(1) A titre de récompense, ou comme conséquence du grade, certains hommes recevaient des suppléments de vivres et de solde : ces deux questions étant connexes, nous les traiterons au titre de la *Solde*.

(2) *Pline*, Hist. nat.: XVIII, 12.

La ration d'orge des alliés dépassait un peu (145 gr.) celle de la cavalerie romaine, sans doute en raison du service plus pénible qui lui était imposé ; mais l'une et l'autre allocation auraient été insuffisantes, et il est évident qu'on laissait aux consuls et aux préteurs le soin de faire compléter sur place, en herbe et en paille, le fourrage qui était nécessaire à la nourriture du cheval. La preuve en est que, là où ces denrées faisaient défaut, on voit apparaître un notable supplément d'orge. Un passage de Plutarque nous éclaire à ce sujet. Voulant montrer combien Caton l'Ancien s'étudiait à alléger, en toutes choses, les charges de la République, il précise quelles étaient les quantités de blé et d'orge que Caton se faisait distribuer dans l'exercice de ses commandements. Sa suite était limitée à cinq agents ou serviteurs, et, en sus de sa propre monture, il ne disposait que de cinq chevaux ou mulets (1) : il avait donc droit, quotidiennement, à six rations de blé et à six rations de fourrage, et cependant Plutarque s'exprime ainsi : « Caton, pour lui et pour sa suite, ne recevait pas plus de *trois médimnes attiques de blé par mois*, et *de un médimne et demi d'orge par jour* (2). »

Or, 3 médimnes de blé représentent 108 k. 180 gr.; soit, pour une personne : — par mois, 18 k. 030 gr.; — par jour, 611 grammes; ce qui fait, par personne,

(1) *Plutarque*, Vie de Caton l'Ancien : §§ X et V.
(2) *Ibid.* § VI.

une économie mensuelle de 6 kil. 010 grammes, et une moindre consommation journalière de 204 gr.

Passons à l'orge. Dès ce temps reculé, la malheureuse Espagne, ravagée par ses habitants et par ses envahisseurs, se trouvait, on le sait (1), dans un tel état d'épuisement, que le Sénat, pour assurer les besoins des troupes romaines, était obligé de leur envoyer tout du dehors. Voilà pourquoi, au lieu de

six rations ordinaires de 2 kil. 035 gr..	12 k. 210
Caton recevait, chaque jour, un médimne et demi, correspondant à...........	38 630
avec une différence en plus de.	26 k. 420

Il y avait donc, en cela, un supplément, par cheval, de 4 k. 403 d'orge et une ration complète de 6 k. 438. A défaut de renseignement précis sur ce point, si l'on compare l'équivalent, en *orge seule*, de la ration très-modique de notre cavalerie légère et des mulets d'équipage en campagne — équivalent qui est de sept kilogrammes trois cents grammes d'avoine ou d'orge,— on trouve, du côté du consul romain, une économie notable, puisqu'elle ne s'élève pas à moins de huit cent soixante-deux grammes par cheval ou mulet, et par jour.

Au premier abord, on pourra trouver de pareils détails indignes de l'histoire. Plutarque en a jugé autrement, croyant utile, sans doute, d'offrir l'exemple de Caton en imitation aux chefs d'armée de son temps.... et peut-être aussi à ceux de l'avenir.

(1) Voir plus haut.

Nous avons montré que les allocations de denrées étaient mensuelles ; il faut ajouter que l'on distribuait le *menstruum* à des dates certaines, soit intégralement, soit pour une période de temps qui, en campagne, était généralement de quinze jours, et parfois embrassait le mois entier (1). Cette provision était mise en un sac de cuir — *folliculus* — (2), que, dans les premiers siècles de la fondation de la ville, le légionnaire porta sur ses épaules, puis ensuite attaché au bout d'une *ærumnule* (3) à laquelle étaient aussi fixés les objets suivants : une petite *marmite* servant alternativement, soit à préparer de la bouillie en guise de galette, ou de la viande lorsqu'on ne la faisait pas rôtir à l'aide d'une *broche*, ou bien encore des légumes; soit aussi pour contenir, abrités, les vivres cuits; enfin, une *tasse* de deux cotyles (50 centilitres environ), contenance qui marque sans aucun doute la mesure de la ration du vinaigre ou du vin : pour boire, le casque tenait lieu souvent de la tasse (4).

Le légionnaire préparait lui-même ses aliments : il moulait son blé, à la meule commune de la décurie

(1) *Tite-Live* : XXIII, 21; XLIII, 1; XLIV, 2; et passim. — *Jules César*, B. G.: I, 26; VI, 33 et passim.

(2) *Tite-Live :* IX. 13.

(3) Bâton du voyageur antique, que Marius appropria à l'usage des légions en marche.

(4) *Polyen*, Stratag.: VII, Chap. 16, § 2.

faisait cuire sa bouillie ou sa galette au brasier commun (1). Quant à la viande fraîche, il paraîtrait que le bétail était livré vivant aux troupes, par *turmes* de cavalerie, et par centuries de fantassins (2) : chaque turme et centurie, à la manière homérique, ou chaque décurie, ce qui se rapprocherait de nos usages, devait faire rôtir sa portion collective.

Il y avait deux repas ; vers le milieu du jour, dîner (*prandium*) : le soldat le prenait debout, et dans les circonstances ordinaires mangeait sa galette ou sa bouillie sans y joindre rien de cuit ; le soir, souper (*cœna*) : ce repas était le principal ; le soldat, assis, ou de préférence couché sur le sol, mangeait, avec la galette ou la bouillie, de la viande ou les aliments qui y suppléaient (3).

De même que chez les Grecs, les généraux romains attachaient la plus grande importance à faire prendre de la nourriture aux légions avant de les mener à l'ennemi, persuadés que là était l'un des gages les plus certains de la victoire (4) : Tib. Sempronius

(1) Ce mode de procéder resta en usage aussi longtemps que la distribution du blé en nature. Cherchant à capter la bienveillance des troupes, l'empereur Caracalla se conformait à l'ordinaire du soldat : « Pour boire et pour manger, il se servait de vases en bois. Il usait de pain fait à la hâte : moulant, de ses propres mains, la quantité de blé nécessaire pour lui seul, pétrissant la pâte, la faisant cuire sur des charbons, et s'en nourrissant. » *Hérodien*, Hist. : IV, a. u. c. 966 : ch. n. 213.

(2) *Salluste*, Jugurtha : LXXXIX à XCI.

(3) *Polyen*, Strat. : VII, 16, 2.

(4) *Polybe* : I, 12 ; XI, 22 à 24 ; III, 72 et var.

l'oublia à la Trébia, et les Romains, en proie à la faim et au froid, succombèrent dans cette bataille, qui fut pour eux la première cause de longs désastres. Mais l'exécution de cette mesure n'était possible que si le soldat était muni invariablement de vivres cuits pour plusieurs jours, et un général prévoyant ne manquait jamais d'en renouveler l'ordre (1). Lorsque Paul Emile, nommé consul, vient prendre le commandement des légions de Macédoine, il leur adresse cette brève allocution, qui aurait encore aujourd'hui le même à-propos :

« *C'est au général lui seul, dans une armée, qu'il appartient de régler les opérations nécessaires, par lui-même ou de concert avec les officiers qu'il appelle au conseil. Le devoir de ceux qui n'y sont pas appelés est de n'émettre leurs propres idées ni en public ni en particulier. Quant au soldat*, TROIS CHOSES DOIVENT ÊTRE L'OBJET DE SES SOINS : SE LIVRER AUX EXERCICES PROPRES A RENDRE, AU PLUS HAUT DEGRÉ, LE CORPS ROBUSTE ET AGILE; TENIR SES ARMES EN BON ÉTAT; AVOIR DES VIVRES PRÉPARÉS, DE MANIÈRE A POUVOIR PARTIR AU PREMIER ORDRE. *Qu'il se repose pour le reste sur les dieux immortels et sur la sagesse de son général* (2). »

Tels étaient les rouages simples à la fois et éner-

(1) *Tite-Live :* III, 23, 27; XI, 26; XXVIII, 26 et var.
(2) *Tite-Live :* XLIV, 34, 35.

giques du service administratif le plus important. Aux aptitudes si diverses que leur fonctionnement exigeait, le soldat romain en joignait une autre du plus grand prix : il excellait dans les professions les plus utiles à une armée. Munies des outils nécessaires, les légions devenaient ainsi de puissants ateliers qui pouvaient improviser, avec une célérité prodigieuse, les constructions les plus variées et les plus considérables. Enfin, composées d'hommes si bien accoutumés à la frugalité et à la fatigue, les armées romaines n'avaient presque pas de malades, et n'éprouvaient d'autres pertes sensibles que celles du champ de bataille.

Voyons maintenant agir le Sénat et les consuls. Une guerre devient-elle imminente? Ils rassemblent des subsistances, des armes, des munitions, des vêtements, des bêtes de somme, afin de n'être pas surpris par les événements (1). Les consuls lèvent des légions de citoyens et d'alliés ; ils les organisent, et puisent librement pour les premiers besoins dans le trésor public : *un questeur, attaché à chaque armée, assiste le consul pour toutes les opérations administratives.* Le Sénat vote ensuite les fonds et les quantités de blé et d'approvisionnements

(1) *Polybe* : II; 22. 23.— *Tite-Live* : III, 23; V, 7 et passim.

de toute sorte qu'il faut diriger incessamment sur le théâtre des opérations militaires (1).

S'agit-il d'expéditions lointaines, *même dans des contrées de grande production?* Rarement les généraux partent sans être munis d'une tête d'approvisionnement, suffisante pour le début de la campagne (2). Si des provinces, la Sardaigne, la Sicile, l'Espagne, la Grèce, l'Afrique, sont plus rapprochées que l'Italie du théâtre des opérations militaires, ce sont elles qui sont chargées des expéditions, soit isolément, soit simultanément, afin que l'armée ne souffre jamais d'un vent contraire (3); et les envois se prolongent *jusqu'à ce que la guerre puisse nourrir la guerre* (4). A ce moment-là, on utilise les moissons de la contrée; et, pour obtenir un blé plus net à broyer, le légionnaire se charge volontiers d'égréner lui-même les épis qui lui sont venus en partage (5).

Les conséquences d'une organisation aussi simple sont faciles à saisir : — *Personnel administratif* presque nul ;— *matériel* très-restreint, et n'exigeant

(1) *Polybe* : VI, 12, 13, 15.
(2) *Salluste*, Jugurtha : §§ XXXVI; XLIII; LXXXVI. — *Tite-Live:* XXIX, 25, 36.
(3) *Salluste*, Jugurtha : § C. — *Jules César*, B. C.: 1, 48; III, 42, 47. — *Appien* B. C.: IV, 86. — *Tite-Live :* XXIII, 38; XXIX, 36; XXX, 3, 24, 36; XXXI, 19; XXXII, 15, 27; XXXIV, 9; XXXVI, 3, 4; XL, 35; XLII, 31; XLIV, 13, et pass.
(4) *Tite-Live :* XLII, 27.
(5) *Tite-Live :* XLII, 64.

rien de semblable à notre immense attirail de fours, d'ustensiles de boulangerie, et des autres branches de service ; — *emploi du blé dans sa nature propre :* ainsi, nul besoin d'usines de mouture ; — *approvisionnement de quinze jours ou d'un mois porté par le soldat* : de là nombre relativement peu élevé de bêtes de somme, sans encombrement de lignes interminables de chariots d'équipage (1) ; — enfin, dans les intervalles favorables de repos et de sécurité, *aliments préparés spontanément par le légionnaire de manière à avoir constamment des vivres cuits pour plusieurs jours :* par suite, possibilité de trouver, à tout instant, les légions alertes, compactes, et de profiter de toutes les occasions selon les circonstances et les lieux (2).

A mesure que l'armée avance, le général constitue, sur les points stratégiques les plus convenables, des places de réserve, villes ou camps fortifiés (3) ; il y réunit subsistances, armes, munitions de guerre, vêtements, remontes, trésor militaire ; il y crée des magasins pour ses approvisionnements, et des logements pour le personnel affecté au service ; il ouvre des routes, creuse des canaux, jette des ponts sur les fleuves, saisit la contrée, de distance en distance,

(1) *Tite-Live :* XLIV, 2. — *Polybe* parle toujours de bêtes de somme ; nulle part de chariots.

(2) *Polybe* : III, 89, 90.

(3) *Salluste*, Jugurtha : § LXXV. — *Jules César* B. G. : VII, 55 ; et var.

par des postes retranchés et approvisionnés : en un mot, il assure la promptitude, la sécurité de ses communications, l'entretien de ses magasins, le succès des opérations militaires (1) ; et, au besoin, il construit des machines de guerre, des chariots d'équipage, même des flottes si, pour arriver à ces fins diverses, une mer est à traverser (2).

On pouvait tout entreprendre, en effet, avec les soldats romains. Mais à une pareille activité il fallait un aliment incessant. Malheur au général qui, par insuffisance ou par faiblesse, laissait l'oisiveté produire dans la discipline un relâchement auquel il devenait très-difficile de porter remède ! Salluste trace un tableau digne de remarque, des efforts que Métellus dut faire pour ramener dans le devoir les légions de Numidie, lorsqu'il vint prendre la suite de la guerre contre Jugurtha.

« La garde du camp ne se faisait plus selon les règles militaires : s'écartait qui voulait des enseignes. Les valets d'armée, pêle-mêle avec les soldats, erraient jour et nuit, et, dans leurs courses, dévastaient les champs, attaquaient les maisons de campagne, enle-

(1) *Tite-Live* : XXIX, 36; XLIV, 9. — *Salluste*, Jugurtha : LXXXIX, XC. — *Jules César*, B. G.: I, 16: VII, 11. 55, 100; construction d'un pont de bois, sur le Rhin, en dix jours, IV. 17.

(2) *Jules César*, B. G.: Construction d'une flotte pour agir contre les Vénètes ; César l'utilise ensuite pour sa première descente en Bretagne : III, 9. — Construction, en un hiver, d'une flotte pour la seconde expédition de Bretagne (600 bâtiments de transport et 28 galères), V, 1 à 23; et ·ar.

levaient à l'envi les esclaves et les troupeaux; puis, les échangeaient, avec des marchands, contre des vins étrangers et d'autres denrées de choix. *Ils vendaient aussi le blé des distributions réglementaires, et achetaient, des vivandiers* (lixæ), *au jour le jour, des aliments cuits.* Enfin, tout ce que la parole peut exprimer, et l'imagination concevoir de honteux en fait de lâcheté et de dissolution, était encore au-dessous de ce qui se voyait dans cette armée...... Au milieu de ces difficultés, Métellus se montra non moins grand, non moins habile que dans ses opérations contre l'ennemi, tant il sut garder un juste milieu entre une excessive rigueur et une condescendance intéressée. Par un édit, il fit d'abord disparaître ce qui entretenait la mollesse, *prohiba dans le camp la vente du pain ou de tout autre aliment cuit* (1), défendit aux valets de suivre l'armée, aux simples soldats d'avoir dans les campements ou dans les marches des esclaves ou des bêtes de somme. Ce fut par des voies moins directes qu'il mit un frein aux autres excès.... Dans les marches, il se plaçait tantôt à la tête, tantôt à la queue, quelquefois au centre, afin que personne ne quittât son rang, qu'on se tînt serré autour des enseignes, *et que le soldat portât lui-même ses vivres et ses*

(1) *Frontin* dit à ce sujet : « Dans la guerre de Jugurtha, Métellus rétablit la discipline par une pareille sévérité..... Il défendit aux soldats d'user d'autres viandes que de celles qu'ils avaient fait *rôti* ou *bouillir* eux-mêmes. » Stratag.: IV, 1.

armes. C'est ainsi qu'en prévenant les fautes plutôt qu'en les punissant, le consul eut bientôt rétabli la discipline (1) »

Résumons-nous. L'habitude d'une constante frugalité, et la résignation à souffrir des privations accidentelles, qui sont inséparables de l'état de guerre, comptent au nombre des conditions les plus essentielles du succès des armées. Les annales militaires des Romains offrent des exemples frappants de cette solidarité.

(1) *Salluste,* Jugurtha : §§ XLIII à XLV. — Voir, pour autres exemples, *Tite-Live :* XLIV, 34, 35 ; XLV, 28, 36, 37 ; LVII, Epitome ; et var.

§ II.

ÉQUIPAGES DES FLOTTES ET TROUPES EMBARQUÉES.

L'an 547 de Rome, Publius Cornélius Scipion, qui venait d'expulser d'Espagne les Carthaginois, fut élu Consul et eut pour collègue P. Licinius Crassus. Ce dernier devait tenir Annibal en échec dans le Brutium; Scipion avait pour province la Sicile, et était autorisé à passer en Afrique, s'il le croyait utile aux intérêts de la République : son projet avoué était de terminer la guerre sous les murs de Carthage (1).

« Scipion n'eut pas la permission de lever de nouvelles troupes : il l'avait faiblement sollicitée; mais il obtint celle d'emmener des volontaires; et, comme il avait annoncé que sa flotte ne coûterait rien à l'Etat, on l'autorisa à recevoir ce que les alliés lui donneraient pour construire des vaisseaux neufs. Les peuples d'Etrurie, d'abord, promirent d'aider le consul, chacun selon ses moyens. Céré offrit du blé et des provisions de toute sorte pour les équipages; Populonie, du fer; Tarquinies, de la toile pour les voiles;

(1) Voir Liv. I, Sect. III, Chap. 2, Art. 2.

Volaterre, du blé, en outre, la résine et la poix nécessaires à l'enduit des navires; Arrétium, trois mille boucliers, autant de casques, des javelots romains et gaulois, des piques longues, formant par quantités égales cinquante mille; de plus, des haches, des pioches, des faux, des cuves à eau (1), des *meules* à moudre les grains pour l'équipement de quarante vaisseaux longs; enfin, cent vingt mille boisseaux de froment, et les frais de route des décurions et des rameurs; Pérouse, Clusium et Ruselles donnaient du sapin pour la construction des navires, et du froment en grande quantité. Scipion tira le sapin des forêts de la République. Les peuples d'Ombrie et avec eux ceux de Nursia, de Réaté, et d'Amiterne, ainsi que toute la Sabinie, promirent des soldats. Les Marses, les Pélignes et les Marrucins fournirent beaucoup de volontaires qui s'enrôlèrent dans les équipages. Les Camertes, qui s'étaient alliés à Rome, envoyèrent une cohorte armée forte de six cents hommes. Trente carènes de vaisseaux, dont vingt quinquérèmes et dix quadrirèmes furent mises sur chantier; et Scipion, de sa personne, pressa si activement le travail, que, quarante-cinq jours après que les bois de construction avaient été apportés des forêts, les vaisseaux, équipés et armés, furent mis à flot (2). »

(1) Cuves à contenir l'eau, comme app[t] pour l'équipage.

(2) *Tite-Live :* XXVIII, 45.

Ce récit donne un détail précieux, — celui des objets qu'exigeait l'armement d'une flotte : on y remarque des *meules*. De même que pour les troupes de terre, le blé était donc le principal aliment des équipages, et, de là, les dons considérables de blé faits à Scipion par les villes alliées. Nul auteur n'a précisé la quotité exacte de la ration ; mais il serait difficile de croire qu'elle ait été inférieure à celle du légionnaire, en raison du service pénible des gens de mer, particulièrement des rameurs.

Avant que de s'embarquer, les équipages faisaient griller le grain de leur *menstruum*, le moulaient pour le nombre de jours fixé par le chef de l'expédition, et convertissaient tout ou partie en galette. On voit des ordres donnés pour dix jours, quinze jours, trente jours même (1). Si la traversée, ou l'expédition, durait plus que la période prévue, on recourait aux approvisionnements dont la flotte était munie : une nouvelle distribution étant faite, du blé, broyé avec les meules des décuries navales, puis pétri avec de l'eau froide, occasionnellement avec de l'huile ou du vin, à l'instar des Grecs (2), procurait une nourriture substantielle à laquelle les marins étaient accoutumés (3). Du sel, des légumes — surtout des

(1) *Tite-Live :* XXI, 49 ; XXIX, 25 ; XXIV, 11.
(2) *Thucydide* : III, 49.
(3) Voir plus haut. Le procédé antique est pratiqué encore, de nos jours, en Algérie, et, plus particulièrement, par les Arabes qui traversent le Sahara.

plantes alliacées,— du fromage, des salaisons, complétaient les ressources des équipages (1). L'eau, mélangée avec du vinaigre, parfois avec du vin, servait de boisson. Les provisions touchaient-elles à leur terme, on s'occupait, dans une relâche, de les renouveler (2).

Lorsque, très-accidentellement, des troupes étaient embarquées sur les vaisseaux de combat, habituées, de leur côté, à une alimentation parfaitement identique, elles n'apportaient aucune perturbation dans le régime intérieur de la flotte. Mais la règle constante était de faire prendre passage aux légions sur des navires de transport. (3). Ces bâtiments, formés en convoi, étaient approvisionnés dans la même proportion que les vaisseaux longs. La capacité des uns et des autres se prêtait à toutes les dispositions d'une large prévoyance, puisque la flotte de Scipion partit, de la Sicile, avec quarante-cinq jours de vivres, *dont quinze jours en aliments cuits*, et une quantité d'eau correspondante pour les équipages et pour l'armée de débarquement tout entière (4).

(1) *Joh Scheffer*, de Militia navali veterum : IV, 1; p. 253, 254.
(2) *Polybe :* I, 29.— *Tite-Live :* XXXVII, 29, et passim.
(3) Voir Sect. IV, Chap. II, art. 2 : troupes embarquées.
(4) *Tite-Live* : XXIX, 25; XXXIV, 12.

§ III.

MATÉRIEL DES SUBSISTANCES.

Les principaux ustensiles de campagne des Romains étaient, comme nous l'avons déjà dit en partie (1) : un *sac de cuir* (*folliculus*) contenant, généralement, de douze à quinze kilogrammes de blé, mais pouvant recevoir un *menstruum* entier, soit vingt-cinq kilogrammes ; une *meule à main* pour moudre le blé, et à laquelle des cailloux suppléaient en cas de besoin ; une *broche* servant à faire rôtir la viande ; une *petite marmite* propre à divers usages — cuisson, conservation, emploi des aliments ; — une *tasse* pour boire, en bois (2), quelquefois en métal.

A cette énumération, il faut ajouter, occasionnellement, une *outre en peau*, dont les auteurs font mention fréquemment, lorsque les armées opèrent dans des contrées arides, telles que l'Espagne, la Grèce, l'Afrique, etc. (3). Salluste cite une circonstance de la campagne de C. Marius contre Jugurtha,

(1) Voir plus haut.
(2) *Hérodien*, Hist.: IV.
(3) *Salluste*, Gr. Hist.: I, 91 à 94 ; Jugurtha : LXXV.—*Tite-Live* : XLIV, 33. — *Appien*, G. C.: IV, 103.

qui initie à la méthode employée par les Romains en de pareils cas.

Pour mettre une fin prompte à la guerre, Marius projette de surprendre *Capsa,* ville grande et forte où Jugurtha a réuni la plus grande partie de ses ressources. Manquant de grains, il s'empare de nombreux troupeaux dont les légions se nourriront à la façon des Numides.

« Il ordonna à son lieutenant A. Manlius d'aller l'attendre à *Laris,* où étaient déposés le trésor et les vivres de l'armée. Il lui promit de venir bientôt le joindre, après avoir pillé le pays. Ainsi, dissimulant son projet, il se dirige vers le fleuve Tana.

» Dans la marche, il fit faire, chaque jour, à son armée, une distribution égale de bétail par *centuries* et par *turmes*, et *veilla à ce que l'on confectionnât des outres avec les peaux. Ainsi, il suppléa au manque de grains, et, en même temps, sans laisser pénétrer son secret, il se ménagea les récipients dont il allait avoir besoin.* Enfin, au bout de six jours, lorsqu'on fut arrivé au fleuve, une grande quantité d'outres se trouva faite. Après avoir établi un camp légèrement fortifié, Marius ordonna aux soldats de prendre de la nourriture, puis de se tenir prêts à partir au coucher du soleil, *débarrassés de tout et n'emportant, avec leurs vivres, que de l'eau; les bêtes de somme en seraient aussi exclusivement chargées* (1). »

(1) *Salluste,* Jugurtha : §§ LXXXIX à XCI.

A l'exception des meules portatives, qui, communes aux hommes d'une même tente, étaient portées par les mulets de centurie (1), les ustensiles de campagne, et la provision de blé que contenait le *folliculus*, groupés ingénieusement à l'extrémité supérieure de *l'ærumnule*, rendaient la charge plus légère au fantassin en marche, et, dans les haltes, lui assuraient un repos plus prompt et plus facile (2). Il en avait d'autant plus besoin que bien d'autres objets ajoutaient encore au poids de son fardeau ! Nous traiterons cette question à la Section *charge*, *marches*, *équipages*, *transports*.

Sauf *l'ærumnule*, qui aurait été pour eux sans objet, les gens de mer étaient pourvus des mêmes ustensiles que les soldats des légions ; les uns et les autres étaient munis aussi d'un petit filet *(reticulus)*, pour y mettre les denrées sèches, telles que plantes alliacées, fromage, etc. (3).

Nous avons vu les Grecs trouver en Asie l'usage des silos. Faisons remarquer en terminant qu'un

(1) *Plutarque* : sur Marc Antoine. § XLV (Exp. chez les Parthes) : les bêtes de somme, chargées ordinairement des meules, sont employées au transport des malades et des blessés.

(2) *Frontin* : IV, 1, *Furcæ*, « *Sub quibus habile onus, et facilis requies esset.* » — *Sext. Pomp. Festus.* « Fourches auxquelles les voyageurs suspendaient leurs bagages. Comme C. Marius en fit adopter l'usage par l'armée, elles ont été appelées plus tard *mulets de Marius.* »

(3) *Juvénal*, Sat. : XII, 60. — *J. Scheffer*, de Mil. nav. : IV, 1, p. 254.

procédé analogue existait en Afrique. Trop confiant dans sa fortune pour se conformer aux règles de la prudence, César a débarqué en Afrique, sans s'être fait suivre des approvisionnements nécessaires. « *Les habitants de l'Afrique ont l'habitude de pratiquer des excavations dans les champs et dans presque toutes les habitations de la campagne, pour y mettre leurs grains en sûreté*, principalement en cas de guerre, dans les irruptions subites de l'ennemi. César, informé de cette coutume, fit partir, à la troisième veille, deux légions et la cavalerie, qui s'éloignèrent à dix milles de son camp, et les vit, avec bonheur, revenir chargés de grains (1).»

Ce fut le salut de l'armée, qui put attendre ainsi l'arrivée d'approvisionnements tirés du dehors.

(1) *Aulus Hirtius*, B. A.: § 65 à 67.

SECTION III.

LA SOLDE. — LE BUTIN.

LES GRECS. LES ROMAINS.

CHAPITRE Ier.

LA SOLDE.

ARTICLE Ier.

Les Grecs.

§ Ier.

MILICES CITOYENNES. — TROUPES MERCENAIRES.

Dans la Section précédente, nous avons exposé que le citoyen grec désigné pour servir était tenu de se pourvoir immédiatement de vivres ; il devait y comprendre des aliments pour le valet dont il se faisait toujours suivre. Enfin, les armes, l'équipement étaient aussi à sa charge (1). Or, généralement, les Grecs étaient pauvres : l'état d'hostilité, presque permanent, des villes entre elles, fit reconnaître d'abord la nécessité d'accorder aux guerriers une in-

(1) *Xénophon*, Hell.: III, Chap. 4.

demnité de subsistance, et, pour mieux atteindre le but que l'on se proposait, de la payer avant le départ.

Lorsque, après Salamine, sous prétexte d'assurer l'indépendance des cités ioniennes, les Athéniens se chargèrent, moyennant un subside, de les protéger contre les Perses, ces armements entraînèrent au loin, et pour un temps plus ou moins prolongé, les troupes de terre et de mer qui les composaient : il fallut donc leur allouer un salaire, une récompense proportionnée à la durée du service effectué (1). L'une et l'autre indemnités étaient journalières ; le décompte en était fait à l'issue de la campagne, et donnait lieu à un paiement final. Les deux allocations réunies constituaient la *solde*; l'espoir de la voir devenir permanente par la conquête de la Sicile, influa beaucoup sur la décision de la partie du peuple athénien que cette question intéressait le plus (2).

(1) Voir le grand dictionnaire grec de Henry Estienne aux mots : Σιτηρεσιον : *Allocation de subsistance,* en argent ou en nature; Μισθος : *Récompense, salaire, solde.*

(2) *Thucydide* : VI, 24.

On a prétendu que l'on devait attribuer à Périclès, à l'occasion de la guerre du Péloponnèse, la mesure qui compléta la solde. Evidemment, c'est une erreur. Périclès le déclare lui-même, selon Plutarque, lorsque, projetant de grands travaux d'embellissement, il s'adresse aux Athéniens pour les gagner à ses vues : « Notre ville est bien pourvue de tout ce qui est nécessaire à la guerre ; employons le surplus de nos ressources, en choses qui, une fois parachevées, vous vaudront une gloire éternelle, et vous enrichiront par la diversité des matériaux nécessaires, et des ouvriers qui les mettront en

La solde étant payée invariablement en argent, sauf remboursement des vivres dans les cas très-rares de distributions en nature, lorsque les auteurs parlent des ressources mises à la disposition d'une armée, on doit y voir des fonds, non des approvisionnements (1).

Avant la guerre du Péloponnèse, la solde de la milice athénienne s'élevait à *trois oboles attiques*, — 0 fr. 45 c. 83 — pour le *fantassin ;* au *double*, pour le *cavalier*, soit une drachme — 0 f. 91 c. 66 (2).

Longtemps après les malheurs qui suivirent cette funeste lutte, lorsque Démosthène cherche à mettre ses concitoyens en garde contre les dangers dont l'ambition de Philippe de Macédoine menaçait alors la Grèce, on voit cette solde maintenue au *même taux* pour le *cavalier*, mais abaissée à *deux oboles* pour le *fantassin* — 0 fr. 30 c. 55 (3).

S'il s'agissait d'une entreprise où, indépendamment de plus grandes fatigues à prévoir, on devait tenir

œuvre. Car ceulx qui estoient forts et dispos de leur personne, et en aages de porter armes, *avoient entretenement de la soulde publique*, qu'ils touchoient en allant à la guerre; et les autres qui ne se mesloient point des armes, comme les gens méchaniques et vivans de leurs bras, il vouloit bien qu'ils eussent aussi part aux deniers communs, mais non pas sans les gaigner ne sans rien faire.» *Plutarque*, Vie de Périclès : § XXIV. Traduction d'Amyot.

(1) *Xénophon*, Hellén.: III, Chap. 4.

(2) Voir, dans le Document C, ce que ces allocations représentent, de nos jours, d'après le prix du froment et la valeur comparative de l'argent aux deux époques.

(3) *Démosthène* : I, Phil., Paris, Planche, 1810. T. I, p. 394.

compte de difficultés dans l'acquisition des vivres et de leur cherté, la rétribution était fixée à un taux correspondant. Prenons pour exemple le siége de Potidée, révoltée contre les Athéniens, peu de temps avant la guerre du Péloponnèse : « *Cette place était assiégée par des hoplites à deux drachmes de solde* — 1 f. 83 c. 32 : — *chacun d'eux avait une drachme par jour et une pour son valet* (1).» Mais cette largesse, qui avait été étendue à la marine, épuisa promptement le trésor public (2).

Au nombre des instruments authentiques que Thucydide a eu la sage pensée de recueillir dans son ouvrage, il en est un du plus grand intérêt : c'est le traité d'alliance offensive et défensive conclu, dans la douzième année de la guerre du Péloponnèse, pour eux et pour leurs alliés, entre les Athéniens, d'une part, et, de l'autre, les Argiens, les Mantinéens et les Eléens. Ce document donne le taux exact de la solde proportionnelle du fantassin et du cavalier appelés à seconder les parties contractantes dans leurs opérations militaires.

« Que la ville qui enverra des troupes auxiliaires leur fournisse des vivres pendant trente jours comptés du moment où elles entreront sur le territoire de celle qui aura demandé des secours, et de même, lorsqu'elles partiront. Si l'on veut faire usage de ces

(1) *Thucydide* : III, 17.—Voir le Docum. C, mentionné plus haut.
(2) *Id.* III, 19.

troupes plus longtemps, que la ville qui les aura demandées leur fournisse, à titre de subsistance, par jour : *à l'hoplite, à l'homme légèrement armé et à l'archer, trois oboles d'Egine, et, à chaque cavalier, une drachme d'Egine* (1).

» Que la ville qui aura demandé des secours jouisse du commandement tant que la guerre se fera sur son territoire ; mais si les villes jugent à propos de porter quelque part la guerre en commun, qu'elles aient toutes une part égale au commandement (2). »

Après la guerre du Péloponnèse, Lacédémone, enflée de la suprématie qu'elle avait acquise, entreprit des expéditions lointaines, et, à son tour, elle y trouva sa perte. La puissance d'Olynthe, ville de Thrace, portant ombrage aux Lacédémoniens, ils arrêtèrent, d'accord avec leurs alliés, une levée de dix mille hommes. « On ajouta, en même temps, que, au lieu d'hommes, on serait libre de fournir une contribution en argent, à raison de *trois oboles éginètes par fantassin hoplite,* et de *quatre fois autant par cavalier monté* (3).

(1) Le rapport entre la monnaie d'Egine et celle d'Athènes, suivant Romé de l'Isle (*Métrologie*, p.34), était :: 10 : 6. Or, la drachme attique étant évaluée à 0 fr. 91 c. 66 (Voir Document 6, déjà cité), la drachme éginète valait 1 fr. 52 c. 76. Ainsi, les allocations représentaient, dans le cas sus-mentionné :

Pour le fantassin, 3 oboles d'Egine = 0 fr. 76 c. 38;

Pour le cavalier, 1 drachme, c'est-à-dire le double, 1 fr. 52 c. 76.

(2) *Thucydide* : V, 47.

(3) *Xénophon*, Hell.: V. Ch. 2.— *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XV, 31.

Des milices citoyennes, passons aux *troupes stipendiées*.

Le développement que prirent les opérations dans la guerre du Péloponnèse, et l'épuisement qui s'en suivit, firent développer en Grèce un nouveau fléau, celui des *mercenaires*, dont l'emploi avait été remarqué plus particulièrement, jusque là, chez les Egyptiens, les Carthaginois, les Asiatiques. Le continuel exercice des armes donnant à ces troupes une supériorité incontestable sur les milices ordinaires (1), chaque cité voulut en avoir à sa solde, soit temporairement, soit d'une manière permanente ; et la nécessité de trouver des fonds pour les payer mit, successivement, tous les Grecs à la merci du roi de Perse. Dans leur expédition de Sicile, les Athéniens en avaient employé un grand nombre. « Les Mantinéens et autres Arcadiens stipendiés, accoutumés à combattre ceux qu'on leur désignait pour ennemis, marchaient autant par l'appât du gain, que parce qu'ils regardaient comme ennemis les Arcades venus avec les Corinthiens (2). Les Crétois et les Etoliens s'étaient mis aussi à la solde d'Athènes... Quelques Acarnanes s'enrôlèrent autant pour le gain que par amitié pour Démosthènes (3). » Ce n'est pas tout :

(1) *Xénophon*, Hellén.: IV, 2, 3; VI, 4 et passim.

(2) Les Corinthiens étaient alliés aux Syracusains contre les Athéniens.

(3) Le général athénien.

le renfort qui partit sous le commandement de ce dernier devait comprendre treize cents *peltastes*, de Thrace, qui arrivèrent trop tard ; renvoyés immédiatement, par motif d'économie, ces étrangers commirent de révoltantes atrocités en regagnant la mer pour s'embarquer (1). On vient de voir qu'il y avait des *Arcadiens* dans le camp athénien et dans le camp syracusain ; lorsque les Grecs avaient besoin de corps stipendiés, c'était à ce peuple qu'ils les demandaient de préférence : « Sans eux, dit Xénophon, les Lacédémoniens n'eussent jamais osé fondre sur Athènes ; ni plus tard, les Thébains pénétrer dans la Laconie (2). »

Quelle que fût leur origine, les mercenaires faisant métier de leur service, il fallut ajouter, pour eux, à la rénumération primitive de service, un supplément représentant le salaire dû à celui qui vend son sang.

Les exigences des mercenaires se proportionnaient naturellement au besoin que l'on avait de leur coopération. Les *peltastes thraces* renvoyés d'Athènes recevaient *une drachme* par jour — 0 f. 91 c. 66 (3). Indépendamment d'une large gratification promise s'il était vainqueur, le jeune Cyrus accordait aux Grecs qu'il comptait dans son armée, trois demi-

(1) *Thucydide :* VII, 57 et 27, 29.
(2) *Xénophon*, Helléniques : VII, Chap. Ier.
(3) *Thucydide :* VII, 27, 29.

dariques par mois — 41 fr. 37 (1). Après la retraite des *Dix-Mille*, l'autorité lacédémonienne mettant obstacle au retour en Grèce de ceux d'entr'eux qui étaient arrivés à Byzance, ces hommes, Xénophon à leur tête, entrent au service de Seuthès, prince de Thrace, avec lequel ils s'engagent aux conditions suivantes :

A chaque soldat, mensuellement, une cyzicène *ou* darique..........................	27 fr.	58
Au lochage (2), le double : deux cyzicènes...........................	55	16
Au chef commandant plusieurs *lochos*, le quadruple : quatre cyzicènes....	110	32

Seuthès promettait, de plus, autant de terres que les Grecs en désireraient, des attelages pour les cultiver, et une ville maritime fortifiée (3). Ces promesses ne furent tenues qu'imparfaitement; les Grecs, qui avaient déjà servi le compétiteur au trône de Perse, Cyrus-le-Jeune, ensuite Seuthès, prince de Thrace, passèrent à la solde de Lacédemone, en Asie ; puis, revinrent en Europe avec Agésilas et décidèrent la victoire qu'il remporta, à Coronée, sur les villes coalisées contre sa patrie : nous ne chercherons pas à les suivre plus loin. Alexandre stipendia aussi un fort contingent de mercenaires, et il avait en présence un corps nombreux de Grecs recrutés par Darius.

(1) *Xénophon,* Anabase : I, Chap. 3.
(2) Chef d'un *lochos,* troupe de 512 hommes.
(3) *Xénophon,* Anabase : VII, Ch. 2.

Enfin, les lieutenants d'Alexandre ne purent, après sa mort, composer leurs armées que de ce genre de troupes, et Diodore de Sicile en caractérise parfaitement l'esprit, à l'occasion de la lutte entre Antigone et Ptolémée, dont nous avons fait mention dans la Section précédente.

« Après avoir occupé, par de bonnes garnisons, toutes les positions propres à la défense du pays, Ptolémée envoya, sur des barques, divers émissaires, avec l'ordre de s'approcher des points où l'ennemi pourrait débarquer, et de faire publier à son de trompe : — *que le roi d'Egypte donnerait une gratification à tous ceux qui voudraient quitter le service d'Antigone, savoir : aux simples soldats, deux mines* (183 fr.), *et à chacun des chefs commandant plusieurs corps, un talent* (5.500 fr.) *Cette proclamation séduisante excita un grand désir de changement parmi les troupes à la solde d'Antigone, et exerça également son influence sur la plupart des commandants, qui déjà, par quelques motifs particuliers, étaient portés à passer dans un autre parti : il y eut donc un assez grand nombre de désertions* (1). »

A de pareils traits, qui ne reconnaîtrait les vrais ancêtres des *condottieri* ! Devant eux, les milices nationales disparurent presque entièrement dans toutes les cités (2).

(1) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XX, 75.
(2) *Démosthène*, 1re Phil.: loc. sup. cit.

L'épouvante que ressentit Platon à la vue des progrès de cette dégradation morale, lui suggéra sans doute sa théorie d'une classe spéciale, parmi les citoyens, de guerriers dont la seule occupation aurait été de garder l'Etat : sous un autre nom, c'eût été une armée permanente. *Il aurait voulu, sagement, que le guerrier de sa République ne connût ni l'opulence ni la pauvreté : l'une engendrant la mollesse, l'oisiveté et le goût des nouveautés ; l'autre, avec ce même amour des nouveautés, produisant la bassesse des sentiments et l'envie de mal faire* (1).

Récapitulons, au point de vue des bases sur lesquelles les tarifs reposaient, les détails que nous venons de donner dans ces deux alinéa.

Le citoyen grec sous les armes recevait, de la cité, une solde journalière pour sa nourriture, ses armes, son équipement, et pour l'entretien de son valet.

La rémunération du cavalier, double d'abord de celle du fantassin, fut portée au quadruple à Lacédémone et chez ses alliés : elle comprenait la fourniture du cheval et sa nourriture (2).

(1) *Platon,* de Rep.: Liv. IV, p. 192 à 197.

(2) Dans le passage emprunté à la 1re Philipp. de Démosthène, la solde du cavalier athénien n'est pas portée au triple : elle reste, comme autrefois, à *une drachme.* C'est la solde du fantassin qui, par suite de la pénurie des ressources d'Athènes, est réduite d'un tiers — deux oboles au lieu de trois.

Dans chaque arme, la solde du simple combattant était doublée pour le *lochage*, quadruplée pour le *général.*

Lorsque des circonstances extraordinaires forçaient un Etat de pourvoir aux besoins des troupes par des distributions en nature, les quantités fournies étaient imputées sur la solde, pour le règlement de laquelle des rôles étaient tenus (1).

Avant de finir, entrons un instant, par la pensée, dans l'antique Athènes. Quelles sont ces clameurs à travers les bruits de la ville? — A la porte d'un payeur, gens de guerre impatients des lenteurs administratives..... de ce temps-là! (2).

(1) *Polybe*, H. G.; V, 64.
(2) *Aristophane,* Acharniens; vers 547.

§ II.

SOLDE DES GENS DE MER.

Les gens de mer recevaient une solde au moyen de laquelle ils devaient pourvoir à tous leurs besoins. Sur la flotte envoyée contre Potidée, et dans les armements maritimes que fit Athènes au commencement de la guerre du Péloponnèse, les équipages recevaient, par homme, et par jour, une drachme attique — 0 fr. 91 c. 66 (1). Dans l'expédition de Sicile, le trésor public allouait également une drachme, et les triérarques donnaient, en outre, de leurs propres deniers, un supplément que chacun d'eux avait accordé probablement, par émulation réciproque, pour s'assurer le concours d'hommes d'élite (2). On trouve d'autres exemples de l'allocation d'une drachme : de ce nombre, les subsides que, dans la dernière période de la guerre du Péloponnèse, le Grand-Roi payait aux Lacédémoniens pour les aider à détacher l'Ionie de la domination d'Athènes. Mais les

(1) *Thucydide :* III, 17.

(2) *Thucydide :* VI, 31. — Ils accordèrent aussi ce supplément aux rameurs *thranites*. Voir Document F, la conséquence à tirer de cet incident.

conseils qu'Alcibiade suggère au satrape perse, éclairent sur le taux réel de la solde dans les circonstances ordinaires : elle était de trois oboles—0 fr. 45 c. 83. « Alcibiade engagea Tissapherne à dire aux Péloponnésiens qu'Athènes, dès longtemps avant eux, si expérimentée dans la marine, ne donnait à ses équipages que trois oboles; moins par insuffisance de ressources, qu'en vue d'empêcher ses matelots, devenus insolents par le surperflu, — les uns d'énerver leur corps en dépensant pour des plaisirs qui détruisent la santé, — les autres, de quitter leurs vaisseaux en sacrifiant leur arriéré de solde pour se faire remplacer (1). »

Si l'on suit, dans leurs diverses modifications, les subsides consentis par les Perses, voici ce que l'on constate : lorsque l'allocation journalière est fixée à une drachme par homme, le subside mensuel payé pour chaque équipage est de un talent de soixante mines (5,500 fr.); lorsque l'allocation est réduite à trois oboles, le subside est de trente mines de cent drachmes (2,750 fr.). A l'aide de ces deux données, on obtient un renseignement qui ne manque pas de valeur : c'est que l'équipage entier d'une trirème, comprenant les matelots, les rameurs, et les épibates ou soldats de marine, se composait de deux cents hommes (2).

(1) *Thucydide :* VIII, 45.

(2) *Thucydide :* VI, 8 ; VIII, 29. — *Xénophon*, Helléniques : I, Chap. 2. (Voir à la page suivante la continuation de la note.)

L'étude qui précède fait ressortir, de plus, un trait de mœurs maritimes qui se trouve être applicable à tous les temps : — l'humeur indépendante du matelot, et la fougue indomptable de ses passions dès qu'il peut mettre un pied sur le sol.

PREMIÈRE HYPOTHÈSE.

Subside pour 30 jours, un talent de 60 mines, chacune de 100 drachmes..............	6,000 d.	Soit 200 hommes par jour.
Solde d'un homme pendant 30 jours, à raison de une drachme par jour........	30 d.	

DEUXIÈME HYPOTHÈSE.

Subside pour 30 jours, trente mines de 100 drachmes..............................	3,000 d.	Soit 200 hommes par jour.
Solde d'un homme pendant 30 jours, à raison de trois oboles par jour.........	15 d.	

ARTICLE II.

Les Romains.

§ Ier.

LES LÉGIONS. — LES MERCENAIRES ÉTRANGERS.

Tant que les luttes de Rome avec ses voisins furent intermittentes et de courte durée, l'armement, l'équipement, la subsistance des légions, assurés comme nous l'avons vu, suffirent à toutes les exigences de la situation. Mais, lorsqu'une coalition redoutable vint mettre l'existence de Rome en péril, le Sénat, pour la vaincre sans retour, résolut, après la prise d'Anxur, d'anéantir le peuple véien, qui était l'instigateur persévérant de la ligue, et l'ennemi le plus dangereux de Rome, parce qu'il en était le plus voisin. La perspective d'une guerre longue et opiniâtre commanda, dès ce moment, une prévoyance plus étendue. La puissance de Véies balançait, depuis longtemps, celle des Romains (1) : obliger la dangereuse rivale à se renfermer dans ses murs, l'isoler ensuite de tout secours ; enfin, se rendre maître de cette ville opulente, c'était là un effort qui demanderait plusieurs

(1) *Tite-Live*: V, 4, in fine.

années. Le Sénat comprit qu'il devait, avant tout, offrir une compensation aux sacrifices du peuple, pour le gagner à ses vues et le retenir sous les armes aussi longtemps que les circonstances l'exigeraient.

Les historiens donnent au siége de Véies une durée de dix années ; ils signalent de nombreux prodiges, comme témoignage de la protection que les dieux auraient accordée aux Romains : épopée, selon eux, égale au moins à la prise de Troie (1). Considérée seulement du côté sérieux, cette lutte décisive fut l'origine de trois créations qui contribuèrent, d'une manière singulière, au développement de la puissance militaire des Romains ; énumérons-les :

La *Solde*.— Ce fut un lien qui permit, désormais, de tenir des armées rassemblées aussi longtemps que la nécessité l'exigerait.

La *Tente de peaux*.— Les Véiens détruisaient, en hiver, les travaux exécutés péniblement, par les assaillants, pendant la belle saison : grâce à l'abri imperméable de la tente de peaux, imitée des Grecs, ou inventée une nouvelle fois par les Romains, les légions purent braver les temps les plus rigoureux, et, le siége étant rendu permanent, la prise de la ville ne fut plus douteuse. Depuis lors aussi, les armées romaines ne connurent plus de saisons et se jouèrent de toutes les intempéries.

Le *Bouclier romain*.— Couvert de cet ample,

(1) *Niebuhr*, H. R. : T. IV, p. 221 et 230.

épais et solide bouclier, le légionnaire, si habile à le manier, devint en quelque sorte invulnérable; nous en donnerons un exemple remarquable (1).

Nous n'avons à nous occuper ici que de la *solde*.

La solde fut, d'abord, accordée exclusivement aux fantassins (2), parce qu'ils se recrutaient dans la portion du peuple où le besoin s'en faisait le plus sentir. Elle représenta l'indemnité jugée nécessaire pour que le citoyen se trouvât convenablement couvert du préjudice à lui causé par l'éloignement de sa famille et de son patrimoine ; elle comprit, pour ordre, l'équivalent des allocations de blé faites, depuis longtemps, à titre gratuit, et dont le légionnaire subirait, conséquemment, l'imputation. Le légionnaire devint aussi passible, désormais, du prix des vêtements qui lui seraient fournis, et responsable des effets d'équipement et de campement dont la perte ou la détérioration pourrait être attribuée à sa négligence.

La ration de blé, nous l'avons dit, était mensuelle (*menstruum*). La solde, au contraire, fut *journalière :* soulignons cette distinction, parce qu'elle dut entraîner, forcément, un mode différent de décompte et de réglement.

A cette époque (348 de la fondation), la monnaie de cuivre existait seule à Rome : elle consistait en *as* (3) du poids d'une livre de douze onces (327 gr.)

(1) Voir Section IV, Ch. Ier, art. 2.

(2) *Tite-Live* : IV, 59.

(3) L'*as* avait pour sous-multiples : le *semisse*, demi-as ; le *triens*, tiers d'as ; le *quadrans*, quart d'as ; le *sextans*, sixième d'as, etc.

On fixa la solde à trois as et un tiers, soit *dix triens*, ce qui fut le tiers du *denier argent,* lorsque, cent trente ans après, on l'introduisit dans la circulation (1). Le peuple trouva cette fixation si équitable, qu'il en manifesta sa reconnaissance avec autant d'unanimité que d'enthousiasme. Une taxe annuelle, au paiement de laquelle, sans distinction de rangs ni de classes, tous les citoyens imposables contribuèrent proportionnellement à leur revenu, assura le paiement régulier de la solde (2).

Quatre années se sont écoulées depuis le commencement du siége; à la suite d'un échec grave infligé par les Véiens, les citoyens, qui payaient le cens équestre sans qu'ils eussent encore été mis en possession de chevaux de l'Etat, se concertent, se présentent au Sénat, et proposent de se monter et de servir à leurs frais. Les plébéiens, de leur côté, se déclarent prêts à courir à Véies et partout ou besoin sera. Le Sénat rend aussitôt un décret : il n'oubliera jamais de pareils actes de patriotisme : « toutefois, sa volonté est que tous ceux qui se sont offerts, hors de tour, pour le service militaire, reçoivent la solde. *Une paye fixe fut assignée aux chevaliers : c'est de ce jour qu'ils commencèrent à y avoir droit en servant avec leurs propres chevaux* (3). »

(1) Pour toutes les questions controversées qui concernent les monnaies, le prix du blé, la valeur comparative de l'argent, voir une dissertation spéciale dans le Document C.

(2) *Tite-Live* : IV, 60; V, 12, 20; X, 46.

(3) *Tite-Live* : V, 7.—Les marques de désintéressement se renou-

Sext. Pomp. Festus dit que les chevaliers romains avaient deux chevaux de bataille, afin de pouvoir disposer toujours d'un cheval frais ; et, à cette occasion, il donne, en ces termes, l'explication de la locution « *Pararium æs,* — nom donné à la double paye des chevaliers, parce que, ayant deux chevaux, ils recevaient double solde (1). » Mais, dès l'an 402, un incident, rapporté par Tite-Live, ne laisse aucun doute qu'on leur avait attribué une paye triple de celle du fantassin (2). Polybe, dont le témoignage est irrécusable en cette matière, confirme le fait, et on en trouve une nouvelle preuve dans la triple ration de vivres et de fourrages allouée aux chevaliers romains pour eux, deux valets, deux chevaux de guerre et un mulet ou cheval de bât, affecté aux bagages (3).

Voici, textuellement, les indications données par Polybe :

« La solde des *fantassins* est de *deux oboles par jour* ; — celle des *centurions* est du double, 4 oboles ; — les *chevaliers* reçoivent une drachme, 6 oboles (4). »

velleront dans la seconde guerre punique : « Le bon vouloir des particuliers passa de la ville dans les camps ; les chevaliers, les centurions rivalisèrent de désintéressement, et l'on traita de mercenaire celui qui avait accepté la solde. » (*Tite-Live* : XXIV, 18).

(1) *S. P. Festus*, de signif. verb. : voc. *Pares equi. Pararium æs.*

(2) *Tite-Live :* VII, 41 in fine.

(3) *Polybe :* VI, 39. — La position du chevalier, et la question de *l'equus publicus*, de *l'equus privatus*, ont beaucoup occupé et divisé les commentateurs. Voir, sur l'un et l'autre sujet, la solution que nous en avons donnée, Section II, Chap. 2, Art. 2.

(4) *Polybe :* VI, 39.

Convertissons en monnaie romaine :

SOLDE par jour.	Période pendant laquelle le denier d'argent valut dix as.	Depuis l'époque où le denier d'argent fut élevé à seize as.	Equivalent en denier d'argent ou fractions.	Valeur intrinsèque en monnaie française.	Valeur comparative d'après le prix du blé dans l'antiquité et de nos jours.
			(1)	(1)	(1)
Fantassins (hommes armés à la légère, hastats, princes, triaires, sans distinction).......	3 as 1/3	5 as 1/3	1/3 de denier.	0f 27c 33	1f 72c
Centurions....	6 as 2/3	10 as 2/3	2/3 de denier.	0 54 66	3 44
Chevaliers (2)..	10 as	16 as	1 denier.	0 82 »	5 16

(1) Pour les développements et pour les modifications survenues, voir le document C, sup. cit.

(2) Lorsque des cohortes équestres, recrutées par les Plébéiens, furent substituées à la cavalerie légionnaire composée de *chevaliers*, on doit supposer que les soldats de ces cohortes ne reçurent que la solde des fantassins légionnaires. En effet, *Appien* (II, 102), rendant compte des gratifications distribuées par J. César à l'occasion de son quadruple triomphe, n'en signale qu'une « *à chaque soldat 5,000 drachmes.* » Ces gratifications étant toujours proportionnelles à la solde de chaque arme et de chaque grade, César aurait agi différemment si les deux soldes n'eussent pas été parfaitement égales.

Les décurions de la cavalerie ayant le même rang que les centurions parmi les fantassins, recevaient le double de la paye des chevaliers.

Les tribuns légionnaires, et les préfets de la cavalerie ayant rang de tribuns, recevaient, les premiers, le double du centurion ; les seconds, le double du décurion (1). La progression croissante de la solde des officiers s'étendait aussi à leurs rations de vivres.

Tel était le tarif normal ; mais il était susceptible, pour les rangs inférieurs, de divers accroissements, qui, de droit, revenaient aussi aux hommes décorés de colliers *(torquati)* : c'était une des manières de récompenser les actions d'éclat : honneur dangereux pour ceux qui, l'ayant reçu, faiblissaient ensuite dans un combat, car, parfois, on les mettait à mort (2). Dans l'origine, la récompense consistait en un supplément de *demi-ration* ou *d'une ration entière de blé* (3) ; distribué à la fin de la campagne, il profitait à la famille du légionnaire. On appliqua ces proportions à la solde, lorsqu'elle fut créée ; de là les appellations suivantes : hommes à simple paye, *simplares* ; à paye et demie, *sesquiplares* ; à double paye, *duplares* ou *duplicarii* (3).

Tantôt, les récompenses consistaient en un supplément de blé seul (4), ou en une augmentation de paye

(1) *Appien*, B. C. : II, 102.
(2) *Tite-Live* : II, 59.
(3) *Varron*, L. L. : V. 90. « *Duplicarii dicti, quibus, ob virtutem, duplicia cibaria ut darentur institutum.* »
(4) *Tite-Live* : VII, 37 ; XXIII, 20.

seulement d'après les proportions sus-indiquées (1) ; tantôt, dans les deux faveurs cumulées (2). Elles étaient attribuées, quelquefois, à un corps entier qui s'était particulièrement distingué (3). Tite-Live mentionne encore un autre genre de récompense — l'exemption du service militaire pendant un nombre d'années déterminé, jointe à la double solde : cette libéralité fut accordée, pour cinq ans, à une petite troupe de Prénestins et de quelques Romains qui avait défendu héroïquement Casilinum contre Annibal (4).

Depuis 348 de la fondation de la ville, année de la création de la solde, jusqu'en 485, époque de l'introduction du denier d'argent, la paye fut faite, nous venons de le dire, en *as* de cuivre, seule monnaie qui existât alors. Les soldats en avaient reçu le nom de *milites ærarii*. Varron, qui donne ce renseignement, ajoute : « *Stipendium* — solde — vient de *stips*, nom qu'on donnait aussi à la monnaie de cuivre. Comme *l'as* pesait une livre, les citoyens qui en avaient reçu une grande quantité, déposaient leur numéraire, non dans un coffre-fort, mais dans quelque lieu convenable, où ils le rangeaient et l'entassaient pour qu'il occupât moins de place ; et de *stipare* (entasser), on a fait *stips* (5). » Il ressort

(1) *Tite-Live* : XXIII, 20.
(2) *Jules César*, B. C. : III, 53.
(3) *Id.* id.
(4) *Tite-Live* : XXIII, 20.
(5) *Varron*, L. L. : V, 181, 182.

implicitement, mais très-clairement, de ce passage, qu'il y aurait eu impossibilité pour le questeur d'armée de faire transporter les espèces nécessaires; impossibilité plus grande encore au légionnaire d'ajouter le poids de la somme reçue, à celui de tant d'objets de première nécessité, qui composaient déjà son fardeau; impossibilité, conséquemment, de payer la solde mois par mois. La crainte de perdre leur pécule et leur butin aurait affecté, d'ailleurs, le moral des légions : nous montrerons que les consuls évitaient avec soin ce grave inconvénient. Mais le citoyen appelé sous les enseignes devait laisser des ressources à sa famille (1). A cet effet, un à-compte, qui était de six mois au moins, parfois même d'un an (déduction faite des imputations à prévoir pour le blé et autres objets), était payé avant le départ (2); le reste, soit à la fin de la campagne, soit à l'expiration de l'année, et pour le nombre de jours pendant lequel le soldat avait servi (3). Les officiers devaient reverser ce qui avait été perçu en trop (4). Cependant, on relève certains cas où, par exception, la paye de l'année entière était accordée comme gratification, à la suite d'une guerre heureusement terminée (5). La

(1) *Denys d'Halicarnasse.*

(2) *Varron,* L. L.: « Stipendium dicebatur æs, quod militi semestre aut annuum dabatur. » *Tite-Live* : V, 4.

(3) *Polybe* ; VI, 39.— *Tite-Live* : XL, 41.

(4) *Tite-Live* : XL, 41.

(5) *Id.* XLV, 2.

paye était acquise en maladie comme en santé : soigné par ses camarades de tente, le légionnaire ne quittait point sa centurie.

Lorsque les succès de la seconde guerre punique eurent rendu abondantes les espèces d'argent, l'usage des paiements successifs fut adopté, par cette considération que les légions, retenues dans les provinces où elles combattaient, ne rentraient plus à Rome qu'à la fin des hostilités. (1) Mais les soldats en jouissance d'un *supplément de blé* n'auraient pu ni porter, ni consommer leurs rations mensuelles, augmentées de moitié, ou doublées : évidemment, dès ce moment-là, on dut régler les suppléments par voie de compensations pécuniaires. Ainsi, les *sesquiplares*, au lieu de subir, sur leur solde, l'imputation du *menstruum* entier, n'en auront supporté que la moitié ; et les *duplicarii* eurent, de ce chef, leur paye franche de toute imputation.

Les commentateurs s'étonnent de ne trouver, dans aucun auteur, l'indication d'époques fixes auxquelles la solde aurait été payée : ils ne se sont pas rendu compte que, en campagne, l'état des hostilités, la possibilité, l'utilité, règlent toutes les opérations qui ne sont pas d'un ordre indispensable, le *prêt*, comme toutes les autres.

Voici comment s'effectuait le paiement de la solde.

(1) *Tite-Live* : Guerres du Samnium, de Sicile, d'Afrique, de Macédoine, etc.

Les troupes étant sous les armes, chaque homme, à l'appel de son nom, recevait, à son rang (1), du questeur, la somme qui lui était due. Les décomptes étaient établis à l'aide des feuillets-matricules de centuries, et de feuilles de journées (2) faisant connaître le nombre de jours de solde acquis, les imputations à faire, le *restant net et définitif à payer* (3).

Le Sénat apportait la plus grande vigilance à pourvoir les armées des fonds nécessaires, particulièrement pour la solde (4).

L'innovation introduite dans le mode de paiement eut pour conséquence forcée la création d'une caisse de dépôts militaires, qui dut faciliter les opérations de trésorerie des armées : les légionnaires, pour alléger leur marche, surtout pour soustraire aux vicissitudes de la guerre leurs épargnes provenant de la solde et du butin, les versaient dans la caisse de dépôts, d'où ils ne les retiraient, le plus souvent, qu'au retour en Italie (5).

(1) *Josèphe*, B. J.: V, 9.

(2) *J. César*, B. G.: V, 47.— *Appien*, G. C.: III, 43; V. 46.

(3) *Tite-Live* : « Citati milites nominatim.... stipendium singulis persolutum est. » XXVIII, 29.

(4) *Salluste*, Jugurtha : XXVII; XXXVI; CIV.

(5) On retrouve cette institution sous l'Empire, mais avec une restriction qui caractérise bien les préoccupations de l'époque : « Domitien ne souffrit pas que l'on reçût en dépôt plus de mille sesterces (180 fr.) par soldat sous les drapeaux ; car il avait remarqué que L. Antonius, qui tramait une révolte aux quartiers d'hiver de deux légions, se fiait principalement, pour l'exécution, sur l'importance des sommes déposées.» *Suétone*, les Douze Césars, Domitien: § VII.

Le tarif de la solde resta sans modification jusqu'au moment où Jules César, entreprenant de se mettre au-dessus des lois, voulut s'attacher les légions : il l'éleva à *dix as* pour le fantassin et pour le cavalier, et proportionnellement pour les divers grades (1). Ce ne fut rien, cependant, en comparaison des parts énormes de butin et des largesses incessantes dont il enrichit ses légionnaires. La solde, quoique doublée, devint ainsi, de plus en plus, la rémunération accessoire (2). Aussi paraîtra-t-elle insuffisante, lorsque, les nations étant conquises, il n'y aura plus d'ennemis riches à dépouiller (3).

Nous avons montré les contingents latins et alliés recevant gratuitement leur blé de l'administration romaine (4). Quant à la solde et à tous les autres besoins, chaque ville, pour ce qui la concernait, devait munir le commandant des fonds nécessaires : cet officier était responsable et rendait compte à ses concitoyens.

Il en était de même des troupes que les provinces recevaient l'ordre de lever pour le service de la Répu-

(1) *Suétone,* les Douze Césars, J.-César : §§ XXVI à XXVIII. Pour la valeur comparative, voir le Document C.

(2) *Tite-Live* : XLII, 32 et suiv. — *Appien*, B. C. : II, 102. — Voir aussi Art. 2, *Butin*, et le Document C.

(3) *Tacite,* Ann. : I, 17. « *Militiam infructuosam..... sterilem pacem,* » disent les légions de Pannonie.

(4) *Polybe* : VI, 39.

blique (1). Mais si des vaisseaux leur étaient demandés, la nourriture des équipages était à leur charge, de même que toute autre dépense d'armement, de solde et d'entretien (2).

Il nous reste encore à parler des troupes mercenaires que les Romains ont pu prendre à leur solde : ils ne recouraient à cette assistance que lors de nécessités impérieuses.

Dans la sixième année de la guerre punique, les deux Scipion, qui commandaient alors en Espagne, attirèrent à eux la jeunesse des Celtibériens, pour la même solde que celle dont ceux-ci étaient convenus avec les Carthaginois ; ils envoyèrent, en outre, en Italie, au-delà de trois cents Espagnols, des plus nobles familles, afin qu'ils tentassent de gagner ceux de leurs compatriotes qui servaient dans l'armée d'Annibal. Tite-Live dit à ce sujet : « Dans toute cette année, une seule chose de remarquable se passa en Espagne, c'est que les Celtibériens furent les premiers mercenaires que les Romains eussent jamais admis dans leurs armées (3).» Il existe, cependant, plusieurs traces antérieures de la présence de soldats étrangers parmi les Romains. Ainsi, le consul P. Corn.

(1) Si la province avait fourni le blé, le prix lui en était remboursé : conséquence de ce qui est dit au § précédent.

(2) *Cicéron,* in Verrem ; V. de Suppl., § 24.

(3) *Tite-Live* : XXIV, 49.

Scipion, père de l'Africain, battu par les Carthaginois sur le Tessin, a franchi le Pô et s'est retranché. « *Les Gaulois faisant partie de l'armée romaine* » forment le projet de l'abandonner. A la pointe du jour, ils se jettent sur les Romains, sortent de leur camp, et se présentent à Annibal, au nombre de deux mille fantassins et de deux cents cavaliers (1).

Après les désastres qui suivirent, Hiéron, dont l'attachement pour les Romains ne se démentit jamais, leur fit passer des approvisionnements considérables, et ses envoyés tinrent au Sénat ce discours : « Le roi sait que vous n'admettez dans votre infanterie et votre cavalerie que des Romains et des Latins; *mais il a vu dans vos camps des troupes légères composées d'étrangers*. C'est pourquoi il vous envoie aussi mille archers et frondeurs, fort bons à opposer aux Baléares, aux Maures et aux autres nations qui combattent de loin (2). » Ces paroles caractérisent très-exactement le genre de service que les Romains demandaient le plus souvent aux troupes mercenaires, et qui en rendit toujours le nombre très-restreint : il en fut ainsi, même dans les circonstances les plus critiques, relativement à l'effectif élevé des armées que la République dut alors mettre sur pied (3).

(1) *Polybe :* III, 66 et 67. Gaulois cisalpins recrutés sans doute par Scipion.

(2) *Tite-Live* : XXII. 37.

(3) *Id.* XXVII, 38; XLII, 35.

Dans un parallèle entre Rome et sa rivale, Polybe a représenté, avec une grande justesse, l'emploi illimité des troupes mercenaires, comme l'une des causes principales de la chute de Carthage ; on peut en appliquer également les conclusions à la Grèce, ce qui donne un double intérêt à ce passage :

« Les Carthaginois pratiquent la marine et s'y préparent mieux que les Romains. Ils ont reçu cette science de leurs ancêtres, et se livrent à la navigation plus que tout autre peuple. Mais, sur terre, les Romains ont, à l'égard des Carthaginois, une supériorité incontestable : ils s'y consacrent tout entiers, tandis que les Carthaginois ne s'occupent aucunement de l'infanterie et médiocrement de la cavalerie. La cause de cette négligence est qu'ils se servent de soldats mercenaires et étrangers, tandis que les Romains n'emploient que des troupes indigènes et nationales. La liberté de Carthage dépend sans cesse des bonnes dispositions des mercenaires ; celle des Romains, de leur propre courage et de l'assistance de leurs alliés. Aussi, quelque malheureux qu'ils soient au commencement d'une guerre, les Romains l'emportent à la fin, tandis que le contraire arrive à Carthage. Combattant pour leur patrie et pour leurs enfants, les Romains ne laissent jamais leur ardeur se ralentir, et persévèrent dans leur audace jusqu'à la victoire. Il résulte de là qu'inférieurs de beaucoup sur mer en expérience, ils l'emportent cependant, grâce à la mâle valeur de leurs soldats ; car, malgré le secours que

donne, contre le danger, la science même de la navigation, la bravoure du soldat qui combat sur la flotte décide, le plus souvent, du succès (1). »

On n'a aucune notion sur les allocations de solde que les Romains faisaient aux mercenaires ; mais elles devaient être relativement modiques, puisque ces soldats étrangers n'étaient employés que comme troupes légères.

(1) *Polybe* : VI, 52.

§ II.

SOLDE DES GENS DE MER.

La solde des légions était établie depuis cent cinquante ans, lorsque, pour attaquer Carthage sur son propre territoire, Rome se décida à construire sa première flotte. Il ne reste aucune mention directe de la condition qui fut faite aux équipages sous le rapport de la solde ; mais comme il existe un rapport constant entre la solde, et les gratifications ou parts de butin, un passage de Tite-Live permet de restituer le tarif de la milice navale.

En effet, à l'occasion de la première victoire de Pydna, Paul Emile triomphe des Macédoniens, et la gratification accordée au *légionnaire* s'élève à *cent deniers* (1). Puis, succède le triomphe du préteur Cn. Octavius, auquel était échu le commandement de la flotte ; c'était à lui que revenait l'honneur de s'être emparé de la personne de Persée, dans l'île de Samothrace, de l'avoir remis vivant entre les mains de Paul Emile ; c'était lui aussi qui avait amené, à bon port, sur ses vaisseaux, les immenses richesses

(1) *Tite-Live* : XLV, 40.

enlevées aux vaincus : il serait donc impossible de supposer que la gratification accordée à la flotte n'aurait pas été proportionnellement équivalente à celle de l'armée. Or, chaque *homme d'équipage* reçut, dans cette circonstance, *soixante-quinze deniers*(1) : de même que la gratification, *sa solde était, par suite, les soixante-quinze centièmes de celle du légionnaire.* — De cette base ressort le tarif suivant :

SOLDE PAR JOUR.	Période pendant laquelle le denier d'argent avait valu dix as	Depuis que le denier d'argent fut élevé à 16 as.	Equivalent en denier d'argent ou fractions.	Valeur intrinsèque en monnaie française.	Valeur comparative d'après le prix du blé dans l'antiquité et de nos jours
	Solde du simple légionnaire, 3 as 1/3	*Solde du simple légionnaire, 5 as 1/3.*	*Solde du simple légionnaire, 1/3 de denier.*	(2)	(2)
Homme d'équipage (rameur ou autre)..........	2 as 1/2	4 as	1/4 de denier.	0 f 20 c 5	1 f 29
Pilote ou homme de timonnerie	5 as	8 as	1/2 denier	0 41	2 58
Maître de marine...........	10 as	16 as	1 denier.	0 82	5 16

(2) Pour les développements, voir le document C.

(1) *Tite-Live* : XLV, 42. — La gratification du *pilote* fut double (150 deniers); celle du *maître*, quadruple (300 deniers), ibidem.

Nous avons mentionné un avantage accordé par les Grecs aux rameurs *thranites*, comparativement à la paye des bancs inférieurs : nulle distinction de ce genre ne se remarque chez les Romains.

La solde des équipages comprenait la valeur du *menstruum* de blé et celle de l'habillement, dont imputation était faite sur la paye ; enfin, la récompense du service. Nous ne pouvons que nous référer, par analogie, pour le mode de paiement, les indemnités accidentelles de licenciement, etc., aux détails dans lesquels nous sommes entré dans le paragraphe premier.

La solde navale n'était pas moins que celle des légions une charge du trésor public. Mais, pendant toute la période désastreuse de la seconde guerre punique, les citoyens qui avaient fait abandon de leurs esclaves pour composer des équipages, subvinrent, en outre, à leurs besoins pendant un temps plus ou moins prolongé (1).

Quant aux soldats qui formaient la garnison des vaisseaux, ils étaient fournis par une ou plusieurs légions que l'on affectait au service de la flotte, et dont la solde, que nous avons fait connaître, fut payée invariablement par la République (2).

(1) *Tite-Live* : XXIV, 11 ; XXVI, 35, 36

(2) *Id.* XXII, 57 ; XXIV, 11.

CHAPITRE II.

LE BUTIN.

ARTICLE Ier.

Les Grecs.

La Grèce fut, dans les premiers temps, un foyer de brigandage. Exercer la piraterie, c'était une profession réputée honorable, sans doute parce qu'elle était périlleuse. Le brigandage ne fut jamais complétement extirpé en Grèce : Xénophon en fait l'aveu, lorsqu'il cite les pirates comme une preuve de la force supérieure qu'acquiert un corps exercé à la peine : « Considérons que les pirates ne se procurent des moyens de subsistance, aux dépens de gens même supérieurs en nombre, que parce qu'ils sont endurcis à la fatigue. Ne possédant rien, manquant du nécessaire, *on ne leur fait point un crime de leur pillage dans les campagnes*, puisqu'il faut ou travailler,

ou se nourrir sans travail des productions du sol : il n'est pas d'autre moyen ni de vivre, ni d'avoir la paix (1). »

Le caractère de la nation conserva donc toujours l'empreinte de son premier penchant — passion de la lutte — passion du butin, qui pouvaient procurer instantanément des richesses. Ce fut l'appât du butin qui fournit tant de recrues au service mercenaire. Guerriers et non-combattants ennemis, quelle profitable proie s'ils tombaient aux mains du vainqueur (2) ! Or, à cette proie vivante, vouée à l'esclavage, venaient s'ajouter les dépouilles des armées vaincues, des villes prises, des populations sans défense.

On pourrait croire que la législation de Lycurgue, si rigide pour inculquer aux citoyens une constante pratique de modération et de réserve, aurait exercé le même pouvoir sur le gouvernement de l'Etat. Il n'en fut rien : « elle laissa les Spartiates, même à l'égard des autres Grecs, fort avides de conquêtes et d'empire, très-désireux, en général, des richesses d'autrui. » C'est Polybe qui nous l'apprend, et qui en donne une preuve convaincante.

« Qui ne sait, en effet, dit-il, que, par cupidité, les Spartiates, convoitant, les premiers entre les Grecs, les terres de leurs voisins, *envahirent la*

(1) *Xénophon*, le Comm[t] de la caval[ie] : Chap. VIII. — Voir aussi *Thucydide* : I, 10 et *Polybe* : IV, 3 à 6.

(2) *Xénophon*, Hellen.: VI, 4.— *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XV, 33.

Méssenie pour vendre les prisonniers? Qui ne se rappelle qu'ils s'engagèrent par un serment à ne pas lever le siége avant que Messène eût succombé (1)? »

Aussitôt le butin conquis, on s'empressait, le plus possible, d'en opérer la vente : dans de petites armées, déjà encombrées d'un personnel de service qui comprenait beaucoup d'esclaves, il eût été difficile de nourrir et de garder des prisonniers, de conduire et de faire paître des troupeaux, de transporter un peu loin des objets lourds ou encombrants (2).

Le butin — hommes, chevaux, troupeaux, matériel — était vendu aux enchères. Voici un épisode de la guerre de Lacédémone, en Asie, qui donne la mesure de l'aveugle rapacité des vainqueurs, des embarras qu'elle leur créait, et des combinaisons d'administration et de comptabilité de cette époque. Agésilas a envahi la Phrygie à l'improviste, et a enlevé un immense butin : « on avait fait des prises si considérables, que tout se vendait à vil prix. Agésilas avertit les alliés de Lacédémone d'acheter ce qu'ils voudraient, et les prévint qu'il ne tarderait pas à conduire son armée vers la mer (3). Les commissaires

(1) *Polybe* : VI, 48, 49.

(2) *Xénophon*, Eloge d'Agésilas : Chap. Ier. — Helléniques : IV, Chap. 6.

(3) Protection offerte, par Agésilas, pour le transport et l'embarquement des objets mis en vente, et dont il lui importait d'encourager l'achat.

chargés de la vente du butin (1) avaient ordre d'inscrire sur leurs registres les prix de chaque objet vendu, et de le livrer aux amis de la Grèce sans en exiger le paiement : de sorte que ceux-ci, ne déboursant rien d'abord, firent un profit immense, qui n'occasionna aucun dommage au trésor public (2). »

On prélevait pour les dieux, sur les dépouilles ou sur le produit de la vente du butin, une offrande qui était généralement du dixième (3). Une part importante était attribuée au chef d'armée (4), qui, parfois, en faisait hommage à une divinité ou à la cité. Les droits du trésor recevaient plus ou moins d'extension selon l'origine et la nature du butin, les nécessités publique, les circonstances de la guerre, les besoins immédiats de l'armée (5). Le général en était le juge sous sa responsabilité, s'il n'avait pas d'ordre exprès à cet égard ; mais, quelles que fussent ses instructions, il devait, avant tout : prévenir le découragement, en accordant des récompenses extraordinaires

(1) Dans leurs fonctions, si importantes pour le trésor, ces commissaires remplissaient la charge que les Romains confièrent, par le même motif, aux questeurs d'armées.

(2) *Xénophon,* Eloge d'Agésilas : Chap. Ier. — *Sturzius.* Lexicon Xenophonteum : verbo Λαφυροπώλης, commissaire à la vente du butin.— *Diodore de Sicile,* Bibl. hist.: XIV, 53 et passim.

(3) *Hérodote*: IX, 81.— *Thucydide* : III, 114.—*Xénophon*, Eloge d'Agésilas : Chap. Ier; Anabase : V, Chap. 3.— *Diodore*, Bibl. hist.: XI, 25. 62.

(4) *Hérodote* ; IX, 81. — *Xénophon*, Anabase : V, Chap. 3. — *Polybe* : 11, 62.— *Diodore*, Bibl. hist.: XIII, 34.

(5) *Xénophon*, Hellén.: II, 3.— *Diodore*, Bibl. hist.: XIII, 100.

aux guerriers qui s'étaient le plus distingués (1) ; et réduire, autant que possible, le pillage individuel, pour donner une satisfaction suffisante à l'intérêt de tous (2) : tâche très-difficile, il faut le dire, dans les armées grecques, où chacun voulait poser en principe que tout butin doit rester à son premier maître (3).

Après les divers prélèvements privilégiés, le surplus était réparti également entre le reste des combattants, en tenant compte du rapport proportionnel de la solde du fantassin et du cavalier (4), et, dans chacune des armes, de la progression croissante adoptée pour les divers grades.

En résumé, le *butin* était un appât pour les citoyens enrôlés et pour les contingents alliés, un entraînement pour les troupes mercenaires. Enfin il assurait, sur place, à un général heureux et habile, des moyens de trésorerie pour les besoins de son armée.

(1) *Xénophon*, Hellén.; VI, Chap. Ier. — *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XI, 25; XIII, 34.

(2) *Diodore de Sicile* : XI, 25, 33, 82; XIII, 42.

(3) *Polybe* : X, 17.

(4) *Xénophon*, Cyrop.; IV, Chap. 5.

ARTICLE 2.

Les Romains.

Nous venons de voir quelle était l'avidité des Grecs pour le butin; celle des Romains était insatiable. Les haines nationales n'animaient pas tant le légionnaire que l'occasion du butin (1), et cet appât était plus dangereux encore que sa colère (2).

Afin que le pillage fût plus productif et n'exposât à aucun danger, les Romains l'avaient soumis à des règles aussi précises que celles d'une manœuvre de guerre. Tantôt on détachait quelques hommes par manipule; tantôt on procédait par manipules entiers; mais jamais plus de la moitié de l'armée n'était employée au pillage : l'autre moitié était placée, comme réserve, dans une position à être vue de l'ennemi, et toujours prête à porter secours. Les dépouilles étaient rapportées fidèlement comme l'exigeait le serment militaire (3). Les tribuns en faisaient ensuite le partage : ils y admettaient non-seulement

(1) *Tite-Live :* VIII, 30; IX, 42.— *Polybe* : II, 29.
(2) *Id.* IX, 31.
(3) *Polybe* : VI, 33.

les soldats qui étaient restés en réserve, mais encore les sentinelles préposées à la garde du camp, les malades, et ceux même qui avaient reçu quelque mission éloignée. Aux détails qui précèdent, Polybe ajoute ces réflexions : « Il faut qu'un capitaine s'attache à ce que, sans aucune distinction, quelle qu'elle soit, les soldats aient la certitude d'une part égale dans le butin. Bien des fois on a vu des généraux, après avoir pris le camp des ennemis et même leur ville, contraints tout à coup, non-seulement d'en sortir, mais encore d'abandonner la suite de leur entreprise, sans qu'il fallût pour cela d'autre cause que l'oubli de ce sage principe (1). »

Si le butin n'était pas susceptible d'être réparti équitablement en nature, le questeur en faisait la vente aux enchères, et le produit était partagé comme il vient d'être dit (2).

Quel que fût le mode de procéder, les droits étaient réglés proportionnellement à la solde de chacun (3).

Lorsque la situation des finances l'exigeait, le produit du butin était réservé exclusivement à la République. Les légions en étaient privées encore dans les cas où le consul avait à se plaindre de leur conduite (4).

En tout état de choses, le numéraire, les métaux

(1) *Polybe* : II, 31; VI, 33; X, 16, 17.

(2) *Denys d'Hallic.*: IV, Ch. 6.— *Tite-Live* : XXXV, 1; XLV, 34, et passim.

(3) *Tite-Live* : XXIX, 29, 35; XXXIV, 52; XXXVI, 40, et passim.

(4) *Id.* III, 10, 31; V, 26; — IV, 53, et passim.

en lingots ou en objets de prix, revenaient de droit au trésor romain. Il en était de même des prisonniers de condition libre et des esclaves : on les vendait à l'encan ; dans certaines circonstances exceptionnelles, cependant, et plus souvent vers la fin de la République, les légionnaires eurent leur part de cette proie humaine (1).

Une fois, le peuple de Rome tout entier participa aux dépouilles d'une ville conquise : ce fut lors de la prise de Véies (2). « La nation des Tyrrhéniens faisait beaucoup de dépenses, tant dans les villes qu'à la guerre. Accoutumés à la magnificence et à une vie de délices, outre les provisions de bouche, ils traînaient dans leurs camps toute sorte de meubles précieux par leur valeur et par l'art des ouvriers, ne s'épargnant rien de tout ce qui peut servir au luxe et au plaisir (3). » On peut se rendre compte, par cette description d'un camp véien, quelles durent être les richesses de la ville, et la part qui échut à chaque Romain. Un lot du territoire conquis fut attribué, de plus, à chacun d'eux (4). Le seul argent qui profita, cette fois, à la République, fut le produit de la vente de la population de Véies (5).

(1) *Tite-Live* : IX, 37 ; X, 46 ; XLII, 63 ; XLV, 34 ;—IV, 29 ; V, 22 ; VI, 4, 13 ; X, 46 ; XXIII, 37 ; XXIV, 16 ;— IV, 34.— *J. César*, B. G. : VII, 89.

(2) *Tite-Live* : V, 20.

(3) *Denys d'Hallic.*, Ant. Rom. : IX, Ch. 4.

(4) *Diodore de Sicile* : XIV, 102.

(5) *Tite-Live* : V, 22.

Comment, au cours d'une campagne, la mobilité des légions ne souffrait-elle point du pillage qui marquait leur route? — Cette curée était livrée à une nuée de marchands que le général autorisait à suivre l'armée. Après le sac d'une cité samnite, P. Décius craint que ses troupes ne soient gênées dans leurs mouvements par un lourd bagage; il les convoque et leur dit: « Vous contenterez-vous de cette victoire et de ce butin! Ne voulez-vous pas élever vos espérances au niveau de votre courage? Toutes les villes des Samnites, toutes les richesses laissées dans ces villes sont à vous... Vendez ce que vous avez pris, et, par l'appât du gain, attirez le marchand à la suite de l'armée: bientôt je vous procurerai de quoi vendre encore (1). » Les soldats versaient, à la caisse des dépôts militaires, les sommes qu'ils avaient amassées, et, selon le désir du général, « *leurs armes étaient alors leur seul souci* (2). »

Ne nous arrêtons qu'aux traits les plus caractéristiques, et passons à la guerre contre Persée: son armée fut détruite à Pydna; la phalange — 20,000 hommes — y périt tout entière. Il restait encore au roi une notable part des anciennes dépouilles d'Asie, et il avait accumulé un trésor considérable à l'aide de ses mines de Macédoine (3): ces richesses, jointes au produit de l'impôt que paieraient les vaincus, suf-

(1) *Tite-Live*: X, 17.
(2) *Id.* X, 20.
(3) *Polybe*: XVIII, 18.

firaient à dégrever le peuple romain de l'impôt foncier, et c'est à cet usage que Paul-Emile les destinait. Cependant ; l'avidité accoutumée des légionnaires voulait être satisfaite : on leur accorda le pillage de soixante-dix villes de l'Epire ! Pourquoi cette fatale préférence? — Vengeance et convoitise : elles avaient embrassé le parti de Persée, et elles étaient riches. Mais il fallait les surprendre sans défiance et sans défense, pour pouvoir, sûrement, les envelopper toutes dans un commun désastre. A cet effet, Paul-Emile se tient au loin, afin de ne pas jeter l'alarme. Il envoie des centurions dans chaque ville, avec ordre de déclarer qu'ils viennent retirer les garnisons, pour que les Epirotes soient libres, comme les Macédoniens ! Concurremment, il appelle près de lui dix notables habitants de chaque ville, et, après leur avoir prescrit que l'or et l'argent soient livrés aux agents du Trésor, il met ses troupes en mouvement : l'ordre du départ des cohortes est réglé d'après la distance à parcourir, de telle sorte que toutes arrivent en même temps à leur destination. Tribuns et centurions avaient reçu leurs instructions. Le même jour, dès le matin, l'or et l'argent sont déposés ; à la quatrième heure, le signal du pillage est donné aux soldats. Le butin fut si considérable que, vendu à l'encan, le produit donna quatre cents deniers à chaque cavalier (328 fr.), deux cents à chaque fantassin (164 fr.) Dans ce seul jour, plus de cent cinquante mille créatures humaines furent traînées en

esclavage ! On rasa ensuite les murailles des malheureuses villes.

Cependant, Paul-Emile n'avait pas assouvi, comme il l'espérait, l'avidité de ses troupes : elles étaient irritées de ne pas avoir plus participé aux dépouilles de Persée que si elles n'eussent pas fait la guerre de Macédoine (1) ; aussi voulurent-elles lui faire refuser le triomphe. Par suite de ce mauvais vouloir, Paul-Emile limita à cent deniers par fantassin (82 fr.), deux cents par centurion (164 fr.), trois cents par cavalier (246 fr.), la gratification que le triomphateur prélevait, ordinairement, en faveur de son armée, sur les sommes versées par lui au Trésor public (2).

Après une victoire éclatante, ou à l'occasion d'un triomphe, on accordait encore aux légionnaires *double froment* et *double paye :* comme la ration de blé était *mensuelle,* il faut entendre par ces termes un *menstruum* double, et une solde doublée également pour le même laps de temps (3).

Tous ces avantages étaient communs aux Latins et aux alliés auxiliaires.

Jules César voulut surpasser tout ce qui avait été fait avant lui, et aller même au-delà de ses propres promesses. Dans son quadruple triomphe — des Gaules, d'Egypte, de Pharnace et de Juba, — il donna :

(1) *Tite-Live* : XLV, 34. — *Polybe*, XXX. Fragment 12.
(2) *Id.* XXX, 45; XXXIV, 52, et passim.
(3) *Id.* XXXVII, 59, et passim.

A chaque *soldat*, cinq mille *deniers* (1).	4,100 fr.
A chaque *centurion*, le double du soldat	8,200
A chaque *tribun de légion* et à chaque *préfet de cavalerie*, le double du centurion........................	16,400 (2)

Il est vrai que, chose inouie, il exposa, dans cette pompe, aux yeux d'un peuple ébloui, soixante mille talents d'argent comptant, et deux mille huit cents couronnes d'or, du poids de vingt mille quatre cents livres romaines (6,675 kilogrammes) : le tout représentant trois cent cinquante millions de francs ! (3).

Mais que d'afflictions ces stériles trésors n'avaient-ils pas coûtés à l'humanité ! C'étaient les dépouilles du monde entier alors connu. Suétone l'affirme, et on ne saurait le taxer d'exagération : il parlait du premier des Césars, et il a écrit sous le règne de l'un d'eux.

« Jules César ne montra aucun désintéressement dans ses gouvernements ni dans ses magistratures. Il est prouvé, par des mémoires contemporains, qu'étant proconsul en Espagne, il reçut, des alliés, de fortes sommes, mendiées par lui comme un secours pour acquitter ses dettes, et qu'il livra au pillage plusieurs villes de la Lusitanie, quoiqu'elles

(1) *Appien*, comme tous les auteurs grecs, a employé le mot *drachme* comme équivalent du terme latin *denier*. Voir Docum. C.

(2) Le *denier* calculé à raison de 82 centimes. Ibidem.

(3) *Appien*, B. C.: II, 102. L'historien, qu'on le remarque, ne fait aucune distinction entre le *fantassin* et le *cavalier*.

n'eussent fait aucune résistance, et qu'elles eussent ouvert leurs portes dès son arrivée. *Dans les Gaules, il pilla les chapelles particulières et les temples des dieux, tout remplis de riches offrandes, et il détruisit certaines cités dans un intérêt sordide, plutôt qu'en punition de quelque tort.* Ce brigandage lui procura beaucoup d'or, qu'il fit vendre, en Italie et dans les provinces, sur le pied de trois mille sesterces la livre.

» Pendant son premier consulat, César vola, dans le Capitole, trois mille livres pesant d'or, et il y substitua une pareille quantité de cuivre doré. Il vendit l'alliance des Romains; il vendit jusqu'à des royaumes; il tira ainsi, du seul Ptolémée, en son nom et en celui de Pompée, près de six mille talents (33 millions de francs). Plus tard encore, ce ne fut qu'à force de sacriléges et d'audacieuses rapines qu'il put subvenir aux frais énormes de la guerre civile, de ses triomphes et de ses spectacles (1). »

A ce triste tableau ajoutons les flots de sang répandus, et le nombre infini de créatures humaines précipitées de la liberté dans la servitude. Parmi les Gaulois seulement, un million de guerriers succombèrent; un autre million furent misérablement conduits en esclavage (2). Ceux qui restaient, affaiblis, démoralisés, durent courber la tête.

(1) *Suétone*. les Douze Césars. J. César : § LIV.

(2) Après la reddition d'Alesia, Jules César fit don à chaque sol-

Les Gaulois étaient une nation relativement neuve: nombreuse, héroïque, vive, susceptible de civilisation, que n'a-t-elle pu conserver son indépendance! Peut-être des institutitions améliorées, décuplant son énergie et sa puissance, lui eussent valu la gloire de changer le cours des destinées, et de préserver les peuples de l'oppression, des ténèbres, de l'abaissement intellectuel et moral qui ont pesé sur eux pendant tant de siècles.

Les regrets, la sympathie, l'admiration universelle — surtout celle de la France — s'attacheront donc toujours au souvenir de la nation valeureuse qui, pendant huit années, a soutenu, pour son indépendance, une lutte inégale (1); non au Romain ambitieux et pervers, qui n'a jamais eu en vue que l'assouvissement de ses passions et l'asservissement de sa patrie (2).

dat d'un prisonnier gaulois : dans cette seule occasion, l'armée, qui y participa tout entière, dut recevoir plus de cent mille esclaves. — *Jules César*, B. G.: VII, 89.

(1) Supériorité des armes romaines sur les armes des Gaulois. — *Polybe* : II, 30, 33; III, 114, — et *Tite-Live* : XX, 49 (Suppl. Freinsheim); XXII, 46: XXXI, 34. — Florus : II, 7.

(2) *Suétone*, les Douze Césars, Jules César : §§ XXVI et XXVII.

SECTION IV.

HABILLEMENT. — ÉQUIPEMENT MILITAIRE. — CAMPEMENT.

LES GRECS. — LES ROMAINS.



CHAPITRE I[er].

HABILLEMENT. — ÉQUIPEMENT MILITAIRE.

ARTICLE I[er].

Les Grecs.

L'équipement du fantassin grec comprenait le casque, la cuirasse, les grévières, le bouclier.

Le *casque* était fait de peau de bœuf, ou de feutre de laine (1) ou d'airain. Aristophane rappelle, plaisamment, dans une de ses comédies, l'usage qui existait de tamponner le fond du casque pour amortir l'effet des coups portés sur la tête (2) : nous l'avons vu pratiqué déjà par les guerriers d'Homère.

La *cuirasse* se fabriquait avec le feutre (1) ou le métal. A l'époque de la décadence, Iphicrate fit adopter aux Athéniens la cuirasse de lin, en rempla-

(1) *Pline*, H. N.: VIII, 73.
(2) *Aristophane*, Acharniens.

cement de là cuirasse d'airain qui était devenue trop pesante pour leurs corps énervés (1).

Les *grévières*, destinées à protéger la partie antérieure des jambes, étaient en métal généralement; dans la cavalerie, des *bottes*, dont la tige était de même cuir que la semelle, tenaient lieu de grévières (2).

Le *bouclier*, de forme ovale pour les hommes pesamment armés, était rond et moins grand pour les peltastes (3), petit et léger pour les cavaliers : le cuir de bœuf, le métal, entraient dans sa fabrication.

A la guerre, les Lacédémoniens portaient une tunique rouge et un bouclier d'airain (4). Lycurgue avait considéré que cette tenue ressemblait moins que toute autre à celle des femmes; qu'un tel bouclier était plus militaire, se nettoyait vite, et ne se rouillait que difficilement (5). Dans la pensée du législateur antique, le temps du simple soldat même

(1) *Cornélius Népos*, Iphicrate : I. Quelques guerriers grecs et troyens (*Homère*, Iliade : II, v. 529 et 830), et diverses tribus asiatiques (*Xénophon*, Cyrop.: VI, 4.—Anabase : V, 4) sont représentés comme ayant fait usage de cuirasses de lin. Il paraît qu'au temps d'Iphicrate les Grecs savaient, en feutrant le lin, lui donner une assez grande force de résistance. Mais *Pausanias* (I. 9) déclare que les cuirasses de ce genre étaient plus propres à préserver le chasseur de la dent des lions et des panthères, que le guerrier des traits et de l'épée des ennemis (*Juste-Lipse* : III, dial. 6).

(2) *Xénophon*, La Cavalerie : Chap. XII.

(3) Soldats moins pesamment armés que les hoplites : ils tenaient le milieu entre ceux-ci et les archers, frondeurs, etc.

(4) Les autres peuples grecs faisaient usage d'un vêtement blanc.

(5) *Xénophon*, Rép. de Sparte : Chap. XI.

avait son prix, et il pourrait l'employer plus utilement qu'à faire reluire sans cesse un *fourniment*. N'y aurait-il pas en cela un avertissement utile aux modernes ?

C'était dans le même ordre d'idées, sans doute, que les Lacédémoniens donnaient la préférence au feutre pour le casque et la cuirasse. Toutefois, Thucydide, parlant du combat dans lequel les Lacédémoniens succombèrent à Sphactérie, dit que leurs *cuirasses* de feutre ne suffisaient pas à les garantir des traits des Athéniens (1).

On reconnaissait une bonne cuirasse au rapport exact de ses proportions avec la personne qui devait la porter. « Une armure qui va bien fatigue moins de son poids, sans être, par le fait, plus légère. Celle qui va mal, ou pend trop sur les épaules, ou presse fortement quelque partie du corps, et devient par là incommode et difficile à porter ; l'autre se partage, avec un juste équilibre sur les épaules, sur le dos, sur la poitrine, sur l'estomac : on dirait que c'est — non un fardeau — mais un appendice du corps (2). »

Passons à la tenue, un peu asiatique, des Grecs qui étaient au service de Cyrus-le-Jeune. « Ils avaient des casques d'airain, des tuniques de pourpre, des grévières, et des boucliers luisants (3). » Un corps

(1) *Thucydide* : IV, 34, et sur ce §, *Meursius*, Miscel. lacon.: I, 17.
(2) *Xénophon*, Entret. mém. de Socrate : III, Chap. 10.
(3) *Xénophon*, Anabase : I, Chap. 2.

d'élite de l'armée d'Alexandre portait des boucliers enrichis d'un large rebord d'argent, qui valut à cette troupe le nom *d'argyraspides.*

D'après deux incidents dont nous allons rendre compte, il paraîtrait que, au moins dans les expéditions lointaines ou de longue durée, le guerrier, sous sa cuirasse, portait un *vêtement de peau*, pour se préserver probablement des intempéries plus encore que des traits de l'ennemi. Les *Dix-Mille*, au commencement de leur retraite, se voient obligés de former un petit corps de cavalerie pour inquiéter l'ennemi que l'infanterie aura mis en fuite : dans ce but, « on choisit cinquante chevaux, et autant de cavaliers auxquels on fournit des *habillements de peau* et des cuirasses (1). » Plus tard, dans une rencontre avec les Carduques, l'armée perdit Cléonyme, guerrier de marque : « il eut le flanc percé d'une flèche qui traversa et son bouclier et *son habit de peau* (2). » Cléonyme était de Sparte : c'était donc un fantassin.

Quant aux vêtements, bien appropriés au climat de la Grèce, ils étaient complétement insuffisants dans les contrées moins favorisées. Xénophon, observateur judicieux de tout ce qui intéresse l'art de la guerre, ne manque pas, à l'occasion de sa campagne de Thrace, au service de Seuthès, de faire sous forme de réflexion, une critique dont le temps

(1) *Xénophon*, Anabase : III, Chap. 3.
(2) *Ibid.* IV, Chap. Ier.

présent pourrait faire encore son profit : « Il y avait beaucoup de neige : il faisait un temps si dur que l'eau qu'on apportait pour préparer le souper gela en chemin ; il en arriva autant au vin dans les vases qui le contenaient, et beaucoup de Grecs eurent le nez et les oreilles brûlés. On vit alors clairement pourquoi les Thraces mettaient sur leurs têtes des fourrures de renards *qui leur couvraient les oreilles ; pourquoi, à cheval, ils portaient des tuniques qui ne croisaient pas seulement sur leur poitrine, mais enveloppaient les cuisses* ; et, au lieu de chlamys, de longs manteaux qui descendaient jusqu'aux pieds (1). »

Il serait sans intérêt d'examiner les changements que les Grecs apportèrent à leur équipement, devenu trop pesant pour eux. Comme ils furent asservis bientôt par les Romains, c'est sur les institutions des vainqueurs que nous devons maintenant porter nos recherches.

(1) *Xénophon*, Anabase : VII, Chap. 4. — La chlamys était le manteau de guerre des Grecs.

ARTICLE 2.

Les Romains.

L'habillement du légionnaire était d'une extrême simplicité ; il se composait de deux vêtements de laine grossière (1) : la *tunique*, qui se portait sur la peau (2), et que recouvrait la cuirasse ; la saie — *sagum*, — qui tenait lieu de manteau. La saie était le vêtement caractéristique de la milice romaine (3) : toute la population

(1) Sous la République, les vêtements n'étaient pas fermés : ils consistaient en une longueur d'étoffe, composée, au besoin, de plusieurs morceaux dont la coupe était appropriée à chaque usage spécial, et que l'on assemblait par la couture : on attachait les vêtements avec des agrafes (*H. A. Spartianus* in Carac. et in Hadr.—Notes de Casaubon). Quant à la tunique en particulier, les bras de l'homme devaient trouver passage dans des ouvertures accompagnées d'un appendice supérieur qui recouvrait le haut des bras.

La tunique et le *sagum* étaient blancs. *Le Beau* (XXXIe. Mém. Acad. Inscrip. T. XXXIX, p. 506 et suiv.) veut que le *sagum* ait été de couleur écarlate; mais les meilleures autorités et les plus solides raisons sont contraires à cette opinion. Les plis du sagum, relevés sur le bras gauche, servaient de défense au soldat surpris sans bouclier; le sagum tenait lieu aussi de couverture sous la tente.

(2) La *subucula* (chemise) n'a été adoptée que tard sous l'empire. Il est très-admissible que, dans les régions froides, le légionnaire mettait deux tuniques l'une sur l'autre.

(3) Les Romains ont emprunté ce genre de vêtement aux Gaulois; c'était aussi celui des Germains (*Tacite :* German. mor.: § XVII).

quittait le vêtement de ville — la toge — et prenait le *sagum* aussitôt qu'un danger public surgissait : cette démonstration ne prenait fin qu'avec le danger (1).

A l'armée, la saie était propre au simple légionnaire; la toge, aux centurions et aux grades supérieurs (2). Il en était de même pour les équipages de la flotte (3).

La *tunique*, de forme semblable pour le soldat et pour l'officier, était ample ; on la relevait au moyen d'une ceinture en cuir, de manière qu'elle atteignît à peine le genou.

La *saie* descendait plus bas ; la *toge* était plus longue encore.

Le *paludamentum*, grand manteau de couleur écarlate, était l'attribut du commandement en chef : il se portait par-dessus la cuirasse (4).

La *caliga* — chaussure du soldat — était pourvue d'une épaisse semelle de cuir, qui, garnie de longs clous en saillie (5), préservait les pieds du froid et

(1) *Tite-Live :* Epit.: LXXII; LXXIII; CXVIII. — Suppl. Freinsheim : LXXII, 5; LXXIII, 50; CXVIII, 13.

(2) *Tite-Live :* XXIX, 36; XLIV, 16 et pass. Il résultait de là une différence assez sensible pour que, de loin, on pût distinguer l'officier du soldat. *Tite-Live :* VII, 34.

(3) *Tite-Live* : XXXVII, 9.

(4) *Tite-Live* : XXI, 63; XXXI, 14; et pass.

(5) *Justin* : XXXVIII, 10. — *Juvénal :* Sat. III. — *Josèphe*, B. J.: VI, Chap. 7. — Dans la manière de combattre chez les anciens, le succès dépendait beaucoup des points de résistance que l'homme trouvait sous ses pieds : de là, probablement, les longs clous dont les Romains garnirent la chaussure militaire.

de l'humidité : elle était commune aux centurions (1). La chaussure des officiers d'un grade supérieur était surmontée d'une tige pleine qui protégeait le bas de la jambe.

L'équipement du cavalier ne différait pas de celui du fantassin.

L'équipement de l'infanterie comprenait le casque, la cuirasse, une grévière et le bouclier.

Le *casque*.— Les hommes armés à la légère avaient une coiffure de peau de bêtes fauves. Le casque était d'airain pour les soldats pesamment armés ; petit, mais dans de bonnes proportions, il protégeait bien la tête sans la fatiguer. En route, les légionnaires portaient le casque suspendu à l'épaule droite : ainsi dégagés, ils marchaient la tête nue, ou plutôt recouverte d'une petite calotte de laine qui leur était indispensable, le casque n'étant pas garni à l'intérieur : le doute ne saurait exister à cet égard, puisque,

(1) *Josèphe*, B. J.: VI, Chap. 7. — Les avis sont partagés sur la façon de la *caliga*. Les uns — *Guischardt* de ce nombre (Mém. crit. hist. T. II, Sect. VI, note 13) — disent qu'elle consistait en une semelle de cuir, liée par des courroies qui faisaient quatre tours au-dessus de la cheville, et laissaient le pied presque entièrement à nu. Les autres — parmi eux *Antony Rich* (Dict. des antiquités rom. et grecq. verbo *caliga*) — veulent que ce fût un soulier fermé et retenu par des courroies qui couvraient le cou-de-pied et s'enroulaient autour du bas de la jambe. Cette dernière description, qui concorde avec les figures de la colonne trajane, est la plus vraisemblable, parce qu'elle montre le pied mieux protégé contre les accidents de la marche, alors très-nombreux, considération que les Romains ne peuvent avoir négligée. Voir *Fabretti*, de Col. traj.

pour boire, le casque remplaçait souvent la tasse (1).

Au moment de livrer bataille, le général ordonnait aux troupes de prendre le casque : tiré d'un étui en peau, et, pour l'occasion, surmonté d'une aigrette, il lançait un éclair, et, de bien loin, l'ennemi reconnaissait les Romains (2).

La *cuirasse.* — Polybe désigne la cuirasse du légionnaire sous le nom de « *pectorale.* » C'était une plaque d'airain de douze doigts (0 m. 20 c. 5) en tous sens. La poitrine était protégée par le *pectorale ;* le reste du corps, jusques et y compris les hanches, par des bandes flexibles de cuir recouvertes de lames de métal : dans leur assemblage avec le *pectorale*, ces bandes , juxta-posées , mais divisées , laissaient à l'homme toute la liberté de ses mouvements.

Servius Tullius ayant placé aux premiers rangs des divers manipules les citoyens de la première classe, suivant l'âge de chacun, leur avait attribué des cottes de mailles comme protection plus efficace que le *pectorale* (3). Cette différence disparut avec les changements apportés au recrutement et à l'organisation des légions. Les cottes de mailles devinrent l'un des signes distinctifs des centurions, et une prérogative des vétérans qui, dans le nouveau système, combat-

(1) *Polybe :* VI, 22, 23. — *Fabretti :* Col. traj.: 214. — *Ammien-Marcellin :* XIX, 8. — *Polyen*, Stratag.: VII, Ch. 16, § 2.

(2) *J. César,* B. G.: II, 21 ; B. C. Afr. : § XII. — *Plutarque*, in Lucullo : § XXXVII.

(3) *Polybe :* VI, 23. — *Denys d'Hal.*: IV, Ch. 5. — *Tite-Live :* I, 43.

tirent en première ligne. Les officiers supérieurs se servaient d'une cuirasse en métal dont les deux parties, articulées, se fermaient par un côté.

La *grévière* était en métal ; elle couvrait le devant de la jambe droite. On renonça à en faire usage.

Le *bouclier* des Romains, différent de tous ceux de l'antiquité, répondait admirablement aux moyens offensifs de tous leurs ennemis. Convexe de forme, il avait deux pieds et demi de développement dans le sens de la largeur (0 m. 76 c. 25), et quatre pieds de haut (1 m. 22), avec un palme en sus (7 centimètres) pour les hommes de grande taille. Il était fait de deux ais de bois, recouverts d'une toile de lin, puis d'une peau de bœuf ou de veau : ces diverses parties, fortement unies à l'aide de gélatine de taureau, ne faisaient qu'un tout compacte ; la saillie du bouclier (*umbo*) était protégée par une pièce en métal qui faisait, en même temps, ornement (1). Ce fut à l'occasion du siége de Véies que les Romains améliorèrent ainsi cette armure, qu'ils recouvraient, comme le casque, d'un étui en cuir, excepté les jours de combat (2). Camille y apporta un second perfectionnement lors de la seconde invasion gauloise, qu'il eut l'heureuse chance de repousser, malgré son grand âge. Les Gaulois, en combattant, s'attachaient à frapper leurs adversaires à la tête et sur les épaules.

(1) *Polybe :* VI, 23.
(2) *Tite-Live :* VIII, 8 ; IX, 19. — *Plutarque* : in Lucullo. — *Jules César,* B. G,: II, 21.

Camille l'avait remarqué, et, comme le bois seul ne pouvait résister à ces formidables coups, il fit renforcer d'un rebord d'airain le haut et le bas des boucliers (1).

Afin que l'on puisse apprécier exactement l'avantage que le bouclier romain donnait au légionnaire, il est intéressant de rappeler les détails du combat singulier qui eut lieu entre Titus Manlius Torquatus et un chef gaulois, lors de l'invasion de l'an 391 de la fondation de la ville. Les deux armées se disputent un pont. Le Gaulois, de haute stature, s'avance seul et défie la jeunesse romaine. Après un long silence, Manlius demande l'autorisation du dictateur. Il prend un bouclier de fantassin, et ceint une épée ibérique, meilleure pour combattre de près. Une arme si courte et la petite taille du Romain font sourire le Gaulois; écartant son bouclier, qu'il tient de la main gauche, il frappe, de la droite, son adversaire, avec le tranchant de sa grande épée. Manlius, au contraire, pare d'abord, emboîte sur lui son bouclier creux, se glisse vivement entre le corps et le bouclier du Gaulois, le paralyse ainsi, et, le frappant, coup sur coup, au ventre et à l'aine, l'étend mort à ses pieds (2).

Les Romains montraient une même vigilance dans le perfectionnement de leurs armes offensives : la

(1) *Plutarque,* Vie de Camille : § XL.— De même que le casque, le bouclier se recouvrait d'un étui en peau que le légionnaire enlevait avant le combat.— *Plutarque,* Vie de Lucullus : § XXXVII.

(2) *Tite-Live* : VII, 10.

plus terrible était le *pilum*, épieu d'une pesanteur et d'une force que leur bras vigoureux et exercé pouvait, seul, manier, et dont ils se servaient, avec une égale dextérité, pour porter des coups terribles et pour parer ceux de l'adversaire (1). Ils avaient su aussi rendre leurs javelots, et le *pilum* lui-même, impropres à être utilisés contre eux par l'ennemi (2).

Dans le principe, le cavalier légionnaire n'avait pas de cuirasse. Couvert seulement des vêtements ordinaires, il était plus leste, assurément, à monter à cheval et à en descendre, mais il courait de grands dangers. Un bouclier ovale, de simple peau de bœuf, sujet à se ramollir par l'effet de la pluie, n'offrait aucun résistance aux traits de l'ennemi. Les Romains, plus habiles que tous les autres peuples à modifier leurs usages et à s'en approprier de meilleurs partout où ils en trouvaient, ne tardèrent pas à emprunter : aux Grecs, la lance ferrée des deux bouts, et les armes défensives de leur cavalerie ; aux Espagnols, l'épée ibérique dont l'infanterie romaine avait été déjà pourvue (3).

Or, des armes sont meurtrières surtout selon la main qui s'en sert. Tite-Live le prouve dans le récit suivant ; ce passage montre aussi les conséquences graves que le premier engagement — même sans importance apparente — peut avoir sur le reste d'une

(1) *Plutarque*, in Camillo : § XL in fine.
(2) *Polybe* : VI, 22.— *Plutarque,* in Mario : § XXV.
(3) *Id.* VI, 25.

campagne. Il s'agit de la seconde guerre contre Philippe III de Macédoine. Les deux armées pressentent réciproquement leur approche ; Philippe et le consul romain envoient, chacun, un détachement de cavalerie en reconnaissance : de part et d'autre, c'était l'élite de l'armée. Bientôt les deux troupes se rencontrent et sont aux prises. Le combat dura plusieurs heures, et, seule, la fatigue des hommes et des chevaux y mit un terme, sans résultat décisif : chaque détachement se retira avec une perte égale. Philippe, pour encourager les siens, voulut faire de magnifiques funérailles aux Macédoniens qui avaient glorieusement succombé.

« Mais rien de plus inexplicable et de plus incertain que l'esprit mobile de la multitude : ce qui semblait devoir stimuler les Macédoniens à affronter avec plus d'ardeur tous les périls, leur inspira de la crainte et du découragement. Ils n'avaient connu jusqu'alors que les blessures de la pique et de la flèche, plus rarement celles de la lance, habitués qu'ils étaient à ne se mesurer qu'avec les Grecs et les Illyriens. Mais, à la vue de ces cadavres mutilés par le glaive ibérique, de ces bras coupés, de ces têtes abattues et entièrement séparées du tronc, de ces entrailles à nu, de tant d'autres blessures non moins horribles, ils ne songeaient plus qu'avec effroi à quelles armes et à quels hommes ils allaient avoir affaire. La peur gagna le roi lui-même, car Philippe n'avait jamais

soutenu une bataille en règle contre les Romains (1).»

Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter quelques remarques à la description que nous venons de donner des armes des Romains.

Sous peine de mort, le légionnaire employé à un travail quelconque devait conserver toujours son épée, afin que l'ennemi ne pût jamais le surprendre impunément (2).

En bataille, le maniement du bouclier et celui des armes offensives exigeaient que chaque soldat eût ses coudées franches : un espace de six pieds romains (1 m. 86 c.) lui était nécessaire, soit, la moitié en tous sens. Ces distances servaient à distribuer aux légionnaires les armes de jet dont ils avaient besoin ; elles donnaient aussi passage aux soldats d'autres manipules de la légion, ou à ceux d'autres légions qui venaient relever les hommes des corps placés en première ligne et qu'une lutte prolongée avait épuisés (3).

De toutes les armes offensives et défensives, la plus importante, aux yeux des anciens, était le *bouclier :* sentiment de conservation plus vivement apprécié par des peuples qui comptaient presque tous leurs citoyens dans une étroite enceinte (4). Scipion l'Africain aimait mieux sauver un citoyen que de faire

(1) *Tite-Live* : XXXI, 34.
(2) *Tacite*, Annales : XI, 18.
(3) *Arrien*, Tactique, — *J. César*, B. G., II, 25. — *Appien*, B. C.: II, 104.
(4) *Tite-Live*; Epitome : LVII.

périr mille ennemis : cette belle parole doit nous prouver que, sur ce point, nous sommes restés des Barbares.

Le poids des armes seules du soldat est propre à causer l'étonnement, et, cependant, le légionnaire ne le comptait pas dans la charge qu'il portait, étant accoutumé à s'exercer avec des armes encore plus pesantes : il les considérait comme faisant partie de son propre corps.

Les armes du simple soldat étaient aussi celles des officiers de la légion, les tribuns exceptés (1).

Pendant toute la durée des beaux siècles de la République, les armes conservèrent une simplicité martiale, nonobstant l'exemple d'une partie des autres peuples de l'Italie que les Romains eurent si longtemps à combattre. Les Samnites avaient levé deux armées : l'une d'elles se faisait remarquer par des boucliers ciselés en or ; l'autre, par des boucliers ciselés en argent. Le dictateur L. Papirius Cursor harangue à ce sujet ses légions : « Vous connaissez déjà ce vain appareil d'armes éclatantes ; il faut que le soldat ait l'air rude et fier ; qu'il soit, non pas ciselé en or, mais protégé par le fer et par son courage. Ces armes, éblouissantes avant l'action, sont ternies bientôt par le sang et les blessures ; la valeur est le

(1) Dans les moments critiques d'une bataille, le chef de l'armée lui-même en faisait parfois usage. (*J. César*, B. G.: II. — *Appien*, G. C.: II, 103 et 104.

plus bel ornement du soldat, et tous ces objets de prix passent, avec la victoire, d'un ennemi fastueux au vainqueur indigent (1). »

Guischardt, dans ses Mémoires critiques et historiques, a consacré un passage à l'habillement du soldat romain : « Ma dissertation, dit-il, n'intéressera que ceux qui sont curieux de connaître à fond les habitudes et les usages de ce peuple qui, pour porter ses armes d'une partie du monde à l'autre, a dû braver les climats, et se mettre au-dessus des injures du temps. La différence qui se trouve entre leur manière de vêtir le soldat et celle qui est d'usage aujourd'hui, a de quoi nous surprendre. C'étaient pourtant des hommes comme nous, mais des hommes endurcis au travail par l'éducation et par des habitudes nationales qui facilitaient cette éducation (2).

(1) *Tite-Live* ; IX, 40.
(2) *Guischardt,* Mém. crit. hist.; T. I, Av.-Prop., p. XVII.

CHAPITRE II.

CAMPEMENT.

ARTICLE 1er.

Les Grecs.

§ 1er.

BIVOUACS.— TENTES.— BARAQUEMENT.

Pour entreprendre leur errante vie, les peuples nomades se créèrent des habitations roulantes (1) : l'écorce des arbres fut la première matière qui servit à former un abri sur le chariot (2). Plus tard, ils surent employer à cet usage la laine et le poil des animaux, et en faire du feutre : fabrication toute primitive, et qui a précédé de beaucoup l'industrie du filage et du tissage.

(1) *Hérodote :* IV, 33.
(2) *Ammien-Marcellin*, H. r. g.: XXII, 58.

Le choix du feutre fait par les Lacédémoniens pour leurs casques et leurs cuirasses, a suggéré à *Lévesque* des observations intéressantes sur l'origine de cette fabrication, et sur son emploi, par les nomades, pour améliorer leur existence : elles tirent une légitime autorité des études de ce savant. Lévesque s'exprime ainsi à ce sujet :

« Les peuples du nord de l'Asie, tels que les Kalmoucks, les Mongols et autres peuples que nous appelons Tartares, ne font leurs tentes que de feutre. Cet usage remonte chez eux à la plus haute antiquité. Il était connu d'Hippocrate : — *Les tentes sont portées sur des chariots ; les plus petits ont quatre roues, les autres en ont six; ces tentes sont garnies de feutre.* — Strabon, non plus, n'a pas ignoré cet usage : — *Les tentes des peuples nomades sont de feutre, et sont établies sur des chariots qui font la demeure de ces peuples* — (1). »

Les tentes de nomades contenaient une famille entière; elles leur servaient pour la guerre et pour la paix. Au contraire, les populations sédentaires, se bâtissant des demeures fixes, ne firent usage de tentes que pendant la guerre. Le plus souvent, les querelles, très-fréquentes de cité à cité, se terminaient promptement par un combat, et, jusqu'au moment de la rencontre, les guerriers bivouaquaient, s'il y

(1) *Lévesque*, Trad. de Thucydide (Paris, 1795) : T. II, p. 204. Note sur le § 34 du livre IV.— *Strabon* : IV, Chap. 4; VII et pass.

avait lieu, et se faisaient un lit de paille ou de feuillage (1). Mais, dans les grandes entreprises, il fallut aviser à se créer des abris. Pour assiéger Troie, les Grecs avaient construit un baraquement permanent (2). En rase campagne, le besoin fut différent ; on dut imaginer des tentes d'une contenance limitée, afin de les rendre mobiles ; la matière compacte et rigide du feutre ne convenait donc point : on employa les peaux de grands animaux, comme présentant, par leur souplesse relative, plus de facilité pour le maniement et le transport. Les dépouilles des chèvres et des moutons servirent de couches et de couvertures (3). Les populations riveraines des cours d'eau, avaient appris bien vite, même pour les plus grands fleuves, à communiquer entre elles à l'aide de radeaux ou de bateaux recouverts avec des peaux. Hérodote signale le procédé qu'il a vu employer, à ce sujet, sur l'Euphrate (4). Cette invention enseigna aux armées le parti qu'elles pouvaient tirer de leur matériel de campement : entre leurs mains, il devint l'équivalent *d'un équipage de pont*, pour les opérations miltaires et d'approvisionnements. Le procédé antique pourrait, accidentellement, présenter de si grands avantages, que nous devons rappeler quelques-uns des faits nombreux rapportés par les histo-

(1) *Aristophane*, La Paix : V. 347.
(2) Voir Liv. I, Sec. II, Chap 1er, art. 2.
(3) Ibid.
(4) *Hérodote* : I, 194.

riens : nous prendrons chacun d'eux dans des conditions différentes.

Les auxiliaires grecs au service de Cyrus-le-Jeune étaient pourvus de tentes et de leurs accessoires en peaux (1). L'armée du prétendant arrive aux Pyles babyloniennes ; elle souffre de la disette dans le désert qu'elle traverse. L'Euphrate est à sa droite, et, de l'autre côté du fleuve, se trouve Charmande, ville grande et riche. « Les soldats y allaient acheter des vivres, *sur des radeaux faits à l'aide des peaux qui leur servaient de couvertures ;* ils les joignaient et les cousaient si serrées que l'eau ne pouvait mouiller le foin (2) : *c'était sur ces radeaux qu'ils passaient le fleuve, et revenaient avec du vin, des dattes et du panis, qui abondaient dans le pays* (3). »

Familiarisés avec ce procédé, les Grecs étaient en mesure de l'appliquer à une armée entière. Lorsque, dans le moment le plus critique de la retraite, il leur faut, ou franchir le Tigre entre deux armées ennemies, ou s'ouvrir une voie périlleuse à travers le pays des Carduques, voici la proposition qu'un Rhodien soumet aux chefs des *Dix-Mille.* « Je me charge de faire passer quatre mille hoplites à la fois, si vous voulez me fournir les matériaux nécessaires, et me donner une récompense. Il me faudra deux mille

(1) *Xénophon*, Anabase : II, Chap. 4; III, Chap, 2, etc.
(2) Le *foin* dont on remplissait les peaux en les cousant.
(3) *Xénophon*, Anabase : I, Chap. 5.

outres : je vois beaucoup de moutons, de chèvres, de bœufs, d'ânes : en les écorchant et en soufflant leurs peaux, on passera facilement. J'aurai aussi besoin des sangles des bêtes de somme pour attacher les peaux l'une avec l'autre. Des pierres pendantes dans l'eau tiendront lieu d'ancres. On liera les peaux par les deux extrémités, et, quand elles seront mises à l'eau, je jetterai dessus des fascines, et sur les fascines de la terre. Vous allez voir sur le champ que vous n'enfoncerez point. Chaque outre portera deux hommes, et les fascines recouvertes de terre empêcheront de glisser.

» Les chefs militaires, après l'essai fait sous leurs yeux, jugèrent l'invention ingénieuse, mais l'exécution impossible, parce qu'elle eût été contrariée, au-delà du fleuve, par une cavalerie qui aurait empêché les premiers détachements de prendre terre (1). »

Le projet eût donc été mis en pratique si l'ennemi ne s'était pas trouvé en présence.

Avant que d'entreprendre la conquête de la Perse, Alexandre voulut aguerrir son armée dans des combats contre quelques peuplades belliqueuses ; il commence par les Gètes, et doit, pour cela, traverser l'Ister (Danube). « Il s'embarque. A son ordre, *on forme des outres avec les peaux des tentes* ; on les remplit de paille ; on traverse, et l'on s'empare d'une multitude de canots dont se servaient les habitants

(1) *Xénophon*, Anabase, III, Chap. 5.

du pays pour la pêche, le commerce et le brigandage : à l'aide de ces préparatifs, on passa en aussi grand nombre que l'on put (1). »

Transportons-nous, avec le conquérant, en Asie. Il poursuit Bessus, le meurtrier de Darius ; l'Oxus l'arrête. « Nul moyen de traverser ce fleuve : sa largeur est de six stades — 600 mètres environ (2) ; son lit est profond et plein de sable ; son cours, extrêmement rapide ; il est également difficile d'y fixer ou d'y retenir des pilotis. On manquait de bois pour y jeter des ponts. Tirer de plus loin ces matériaux, aurait fait perdre un temps précieux : on a recours à l'expédient suivant. On remplit de paille et de sarments *les peaux qui formaient les tentes des soldats* ; on les coud de manière à les rendre imperméables ; on les attache entre elles ; on s'aide de ce moyen, et l'armée traverse le fleuve en cinq jours (3). »

Arrivé à l'Hydaspe, Alexandre doit aborder à la rive opposée où Porus l'attend avec toute son armée. Il renvoie alors Cœnus vers l'Indus pour en retirer les bâtiments qui lui avaient servi à le traverser, avec ordre de les démonter et d'en amener les parties. Cet ordre est exécuté : les plus petits sont divisés en deux, les plus grands en trois. On les transporte sur des chars jusqu'à l'Hydaspe, on les y assemble,

(1) *F. Arrien*, Expéditions d'Alexandre : I, Chap. 1er, § 4.
(2) Stade de 99m 75, dont, selon d'Anville, se sont servis les arpenteurs d'Alexandre.
(3) *Fl. Arrien*, Expéd. d'Alex. : III, Chap. 10, § 2.

on remet les bâtiments à flot. Puis, lorsque le moment favorable est enfin venu, on organise, pendant la nuit, *des radeaux, avec les peaux des tentes des soldats*, et le passage s'effectue avec un plein succès (1).

Pour châtier les Arsacéniens, qui ont fait défection, il s'agit ensuite de franchir l'Acésinès : ce fut encore à l'aide de bâtiments, et de radeaux faits avec les peaux des tentes, que l'armée macédonienne fit cette opération difficile. A l'endroit choisi par Alexandre, « le fleuve est extrêmement rapide, large de quinze stades (1,500 mètres), et semé d'écueils et de rochers, contre lesquels ses flots s'élèvent, se brisent avec fracas, et ouvrent des gouffres écumants. *Les radeaux abordèrent facilement*, mais les bâtiments se brisèrent presque tous contre les écueils, et il périt beaucoup de monde (2). »

Tels étaient les services que les Grecs, peu chargés de bagages et habiles à nager, savaient tirer de leur matériel de campement. Nous allons voir les Romains, dans des conditions différentes, y trouver d'autres avantages : une protection efficace contre les attaques de l'ennemi, et des garanties inappréciables pour la conservation de la santé des hommes, sous tous les climats et dans toutes les saisons.

(1) *Fl. Arrien*, Expéd. d'Alex.: V, Chap. 3.
(2) *Id.* V, Chap. 5, § 4.
} Le mode de construction de ces radeaux est invariablement celui que l'historien a décrit au Livre III, Chap. 10, cité ci-dessus.

Les Grecs suppléaient, lorsqu'il y avait lieu, aux tentes de peaux, par des huttes. Ce cas se présenta pour les Athéniens, en Sicile. En effet, s'étant résolus à aller passer à Naxos l'hiver qui suivit le débarquement, ils abandonnèrent leur camp de Catane, et les Syracusains, qui s'en emparèrent, *en incendièrent les tentes et les retranchements*. Evidemment, les Athéniens auraient enlevé les tentes en même temps que les bagages, si elles eussent été mobiles (1) : le le mot — *tente* — n'a ici d'autres signification que celui d'abri.

Quant aux baraquements fixes, on les voit employés dans les blocus rigoureux, durant la mauvaise saison (2), ou lorsqu'il faut mettre en quartiers d'hiver une armée que l'on tient à ne pas dissoudre (3).

Xénophon se prononce pour les baraques de grande contenance : il les veut d'une compagnie entière. « Les soldats gagnent à se connaître réciproquement : car, naturellement, les hommes sont plus retenus en présence de ceux qui les connaissent : quand on n'est pas connu, l'on se permet aisément de faire le mal, de même que lorsqu'on est dans l'obscurité. » Il ajoutait *que des hommes vivant en commun ne s'abandonneraient pas volontiers*, et

(1) *Thucydide* : VI, 75.
(2) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist. : XVIII, 25.
(3) *Id.* — XX, 113.

c'est là, en réalité, le fondement le plus sûr de cette solidarité qui fait la force des armées (1).

Ce principe n'est pas moins applicable à la contenance des tentes dans la limite du possible : c'est une question que nous ne manquerons pas de traiter.

(1) *Xénophon*, Cyropédie, II, Chap. 1er.

§ II.

FEUX DE NUIT.— FEUX D'AVANT-POSTES.

Lorsque Homère fait bivouaquer les Troyens dans la plaine du Xanthe, mille feux étincellent, et le vif éclat de chaque foyer éclaire cinquante guerriers assis à l'entour (1).

Nous avons représenté, au temps d'Agésilas, un bivouac lacédémonien, et l'on a pu remarquer que, à cette grande époque de la civilisation hellénique, le plus difficile, pour des guerriers, était de se procurer non le combustible, mais le feu (2).

Xénophon se plaît à reconnaître, par le récit suivant, la supériorité du Thrace demi-barbare sur ses compatriotes, dans l'emploi du feu de nuit et d'avant-poste. Il se rend, dans les ténèbres, au camp de Seuthès (3), pour traiter des conditions auxquelles le reste des Dix-Mille entrera au service de ce prince.

« Quand on fut près, on trouva des feux, mais pas de sentinelles à l'entour. Xénophon crut d'abord que

(1) *Iliade:* VIII, v. 553-565.
(2) Voir Sect. II, Chap. II, Art. 1er, 1er §.
(3) Voir Liv. I, Sect. II, Chap. IV.

ce Thrace avait décampé. Mais, ayant entendu et du bruit, et des avertissements que les sentinelles se donnaient les unes aux autres, il comprit que Seuthès *faisait allumer ainsi des feux en avant des postes*, afin qu'on ne pût voir les gardes qui se tenaient dans l'obscurité, ni savoir où elles étaient, et que tout ce qui s'en approchait, au contraire, ne pût réussir à se cacher d'elles, et fût aperçu à la lueur des flammes (1). »

(1) *Xénophon,* Anabase : VII, Chap. 2.

ARTICLE 2.

Les Romains.

A l'imitation des autres peuples de l'Italie, le campement des Romains consista, d'abord, en huttes faites de branchages et de paille. C'étaient des abris très-imparfaits, et tels que les comportait la belle saison, à laquelle les opérations militaires se trouvaient alors limitées (1).

Le siége de Véies, nous l'avons dit (2), fit inventer un nouveau système d'abri, constitué avec des peaux brutes d'animaux — de la race bovine plus particulièrement : il permit aux légions d'affronter les rigueurs de l'hiver. Mais ce n'était, cependant, qu'un pas fait dans la voie du progrès, et, pendant longtemps encore, le mode de préserver sûrement des intempéries l'homme de guerre, celui de protéger des troupes au repos contre toute attaque d'un ennemi, restèrent sans système raisonné, sans aucune règle précise (3).

(1) *Denys d'Hal.:* III, Ch. 19; X, Ch. 5.— *Tite-Live:* II, 64.
(2) Voir Section III, Ch. Ier, Art. 2.
(3) *Tite-Live*: V, 2.

Ce fut seulement après la défaite de Pyrrhus que la vue du camp abandonné par lui apprit aux Romains l'art de la castramétation (1). L'un des principes de cet art les conduisit à faire concorder leur unité tactique — la *décurie*,— avec une unité corrélative de campement — le *contubernium*, ou logement en commun d'un nombre déterminé de soldats (2). — Celle-ci se composa donc d'une *décurie* entière, c'est-à-dire de dix soldats et du décurion ; soit, onze hommes (3) ; et de là découlèrent logiquement les proportions qu'il fallut adopter pour le groupement et l'agencement méthodiques et symétriques de toutes les parties d'un camp. Ainsi, quant à l'unité de campement, elle dut avoir : pour *élévation*, un peu plus que la taille habituelle du légionnaire ; pour *largeur*, le double de cette taille ; pour *profondeur*, la place de six rangées d'hommes (4).

La tente des Romains n'était pas un objet de matériel distinct, mais un abri obtenu à l'aide de *peaux* qu'ils assemblaient, qu'ils *tendaient* pour le former : de là l'expression « *sub pellibus*, » consacrée par

(1) *Tite-Live*, Suppl. Freinsheim : XIV, 32.— *Frontin*, IV, Ch. 1er.

(2) *J. César*, B. C.: III, 76.— *Tacite*, Ann.: I, 41 ; Hist.: II, 80.

(3) *H. A. Spartianus*, in Pescen. Nig.

(4) La taille moyenne du légionnaire était de 1 m. 764 (Voir Sect. I, Ch. II) : par suite, nous admettrons comme dimensions de la tente triangulaire des Romains : *hauteur*, 2 mètres ; *largeur*, 3 m. 55, *profondeur*, 3 m. 60. L'une des rangées, n'étant que de 5 hommes, pouvait recevoir ceux de la plus forte corpulence. La superficie d'une tente, dans ces conditions, était de 12 m. 78 centim.; soit, 1 m. 16 par homme.

tous les auteurs lorsqu'il est question de troupes placées sous la tente (1). Un exemple ne sera pas inutile ; nous l'empruntons à l'historien Josèphe, qui joua un rôle militaire dans la défense de la Judée, sa patrie : « Josèphe fit une sortie (de Jotapate) avec les plus braves de ses gens, poussa les gardes romaines, força leurs retranchements, *donna jusque dans leur camp, renversa les peaux sous lesquelles les soldats étaient huttés, et mit le feu dans leurs travaux* (2). »

Les peaux brutes de l'espèce bovine étaient la matière employée à la couverture des tentes : conséquence, sans doute, de leurs dimensions plus avantageuses, et de leur plus grande impénétrabilité (3).

Un nombre fixe de peaux était accordé pour la tente des légionnaires. La tente était de forme triangulaire (4) ; des cordes d'attache, arrêtées aux piquets fichés en terre, servaient à assujettir la couver-

(1) *Tite-Live* : V, 2; XXXVII, 39, et pass. — *J. César*, B. G. : III, 29; B. C.: III, 13; B. A.: § 47. — *Cicéron*, Académ.: II, § 32, et var. — A défaut de peaux de moutons ou de chèvres pour coucher, on employait de la paille. (*Pline*, VIII, 73.) Le *sagum* servait de couverture. (Voir Chap. 1er, Art. 2).

(2) *Josèphe*, B. J.: III, Ch. 14.

Nota. — Une remarque importante à relever : Josèphe parvient à mettre le feu aux travaux des Romains ; quant aux *tentes*, qui sont faites de *peaux*, tout ce qu'il peut, c'est de les renverser.

(3) *Eustathe*, cité par Dugas-Montbel, trad. de l'Iliade : Note sur Ch. III, v. 246 et 247.

(4) *Tite-Live* : VIII, 36. Le dictateur Papirius Cursor, après une victoire sur les Samnites, pour visiter ses blessés, peut seulement avancer la tête sous leurs tentes.

ture (1). Pour les officiers, le nombre des peaux variait suivant le grade (2).

Arrivés au lieu qu'ils avaient choisi pour passer la nuit ou pour séjourner (3), et le camp étant ouvert aux troupes, les Romains dressaient leurs tentes, à moins que la prévision de la fuite de l'ennemi avant le jour (4), ou la nécessité, pour eux-mêmes, d'un brusque départ, ne fît donner un ordre contraire.

Polybe, historien si compétent de l'organisation militaire des Romains, s'exprime comme il suit au sujet des avantages que présentaient les dispositions de leurs camps, et leurs tentes de peaux :

« Deux cents pieds séparent partout les tentes du retranchement, et cet espace vide est d'un grand et fréquent usage : il est commode et parfaitement ménagé pour l'entrée et pour la sortie des légions ; les soldats peuvent y arriver par les rues qui s'étendent devant leurs tentes, au lieu de se heurter et de se culbuter en s'élançant tous par un seul chemin. C'est aussi là que l'on garde et que l'on dépose en sûreté, pendant la nuit, les troupeaux ou tout autre butin enlevé à l'ennemi. Mais le principal avantage, c'est que, dans les attaques nocturnes, il n'y a pas de feux ni de traits qui puissent arriver jusqu'aux soldats ; si cela se présente par hasard, il n'en résulte aucun

(1) *Tacite*, Hist.: VI, 22.
(2) H. A. Treb. Poll. in Claud., et note de Saumaise.
(3) *Tite-Live* : X, 15, 25, et pass.
(4) *J. César*, B. C.: I, 81.

mal, à cause de la distance où sont placées les tentes, et de la *protection qu'elles prêtent à ceux qu'elles couvrent* (1). »

A cette protection, qui était accidentelle, s'en joignait une autre, bien plus appréciable, parce qu'elle était de tous les jours. Il existe un étroit enchaînement entre l'action et le repos, entre le vêtement et la tente : les Romains avaient résolu admirablement le problème qu'il soulève.

En marche, sous le lourd fardeau que le légionnaire portait, sa légère tenue lui était encore trop pesante dans l'été; durant l'hiver, elle lui paraissait généralement suffisante. Mais lorsque l'homme passe, subitement, d'un exercice violent au repos absolu, son corps ressent l'impérieux besoin d'un abri efficace. C'est de ce précieux avantage que le soldat romain jouissait dans son camp; son excellente tente de peaux le préservait également bien de la chaleur, du froid, de la neige, de l'humidité; et, enveloppé dans son ample *sagum*, qui lui servait de couverture (2), il trouvait, dans un sommeil réparateur que rien ne pouvait troubler, le délassement des fatigues de la journée, et les forces nécessaires pour les travaux du lendemain (3). Cette condition, éminemment favorable à la conservation de la santé, doit avoir contribué, pour une très-large part, à l'immunité

(1) *Polybe* : VI, 31.
(2) *Suétone*, les Césars ; Othon, II.
(3) *Tite-Live* : II, 64.— *Polybe* : VI, 31.

presque complète de maladies que l'on remarque dans les armées des Romains (1).

Leurs généraux s'attachaient, du reste, pour y contribuer, à faire des déplacements incessants, même lorsque rien ne les y obligeait : ils pensaient que les marches, les changements de lieux rendaient le soldat plus dispos et mieux portant (2) ; et, un ordre invariable s'observant dans tous les déplacements, les légionnaires savaient si bien dans quelle rue, en quel endroit de la rue, ils devaient dresser les tentes, qu'on aurait cru les voir entrer dans leur ville natale (3). Comment s'étonner d'après cela que leur camp fût, pour les Romains, l'image de la patrie absente, l'aiguillon à bien faire, l'assurance d'un appui en cas d'insuccès (4).

Le départ n'était pas moins facile et moins prompt. Une première sonnerie le fait connaître : les soldats démontent les tentes et font tous leurs préparatifs. Seconde sonnerie, ils chargent leurs bagages. Troisième sonnerie, tout s'ébranle. Alors un héraut, porte-voix du général, crie, par trois reprises : « *Etes-vous prêts à combattre?* » — « *Nous le sommes....* » répondent-ils d'un accent qui témoigne

(1) *Montesquieu*, Grand. et Décad. Chap. II.— *Nota*. Nous nous bornerons ici à faire remarquer le profond contraste qui existe à ce sujet entre la condition du soldat romain et celle des armées modernes.

(2) *Tite-Live :* X, 25.

(3) *Polybe :* VI, 41.

(4) *Tite-Live :* XLIV, 39.

leur ardeur. Souvent même ils préviennent le héraut; puis, ils marchent dans le même ordre que s'ils avaient l'ennemi en face, et sans jamais rompre leurs rangs (1).

Lorsque les événements forçaient à mettre des troupes en cantonnement, les Romains établissaient parfois un baraquement; mais, dans ce cas, si la discipline n'était pas fermement établie, les habitations voisines pouvaient être dépouillées des matériaux les plus nécessaires (2).

D'autres fois, notamment à la suite d'échecs, les Romains suppléaient au matériel qu'ils avaient perdu par des huttes en paille. C'est ce genre d'abris qu'ils furent forcés d'employer, à la manière gauloise, dans le camp où Quintus Cicéron, l'un des lieutenants de César, dut chercher un refuge lors de la grande levée de boucliers des Gaulois. Ceux-ci parvinrent à incendier ces abris, en lançant, par-dessus le retranchement, des dards enflammés, et, à l'aide de la fronde, *des globes d'argile rougis au feu* (3).

Les huttes de guerre des Carthaginois étaient faites de roseaux et de paille. Ces matières, essentiellement inflammables, occasionnèrent une épouvantable catastrophe qui décida du sort de Carthage; voici dans quelles circonstances :

(1) *Polybe* ; VI, 40. — *J. César*, B. C ; I, 66. — *Josèphe*, B. J.: III, Chap. 6.

(2) *Tite-Live* ; XLV, 28.

(3) *J. César*, B.; G. V, 43. — Exemple de boulets rouges chez les Gaulois !

Depuis un an déjà, P. C. Scipion a débarqué en Afrique, et il a perdu quelque chose de son prestige en échouant dans le siége d'Utique. Il a devant lui les Carthaginois, commandés par Asdrubal, et les Numides du roi Syphax. Ces forces, partagées en deux camps séparés l'un de l'autre, sont supérieures de beaucoup à celles des Romains ; Scipion, incertain de l'avenir, n'ose livrer une bataille rangée : il a recours à la ruse. Sous le prétexte d'entamer des négociations de paix, mais avec la secrète pensée d'entraîner Syphax à une défection, il lui envoie des députés. A leur retour, quelques-uns de ceux-ci racontent à Scipion que les Carthaginois, pour passer l'hiver, ont construit, sans y mêler de la terre, des huttes de bois et de feuillage ; les Numides, de leur côté, avaient employé à cet usage des roseaux, même du feuillage seulement ; enfin, une notable partie de ces abris se trouvait en dehors des fossés de leurs camps. Scipion écoute ces récits avec une apparente indifférence, mais un projet infernal est entré tout à coup dans son esprit. Les députations auprès de Syphax deviennent plus nombreuses ; les conférences, plus fréquentes entre les représentants des deux chefs, sont prolongées à dessein par Scipion ; à ses commissaires, il mêle des hommes intelligents, même des soldats, déguisés en esclaves, qui pourront observer à leur aise les mouvements d'entrée et de sortie des deux camps.

L'hiver s'écoule ; Scipion, pour mieux tromper

l'attention des Carthaginois, des Romains eux-mêmes, feint de tourner ses vues sur la reprise du siége d'Utique. Au milieu de préparatifs simulés, il envoie une nouvelle députation reprendre les négociations avec Syphax : « Les Carthaginois acceptent-ils les propositions émanées du roi, et qui consistent dans l'évacuation — de l'Italie par Carthage, — de l'Afrique par Rome ? » Ordre est donné aux commissaires de ne pas revenir sans une réponse formelle à cette question. Observateurs inconscients de tout ce qui les entoure, ils attendent donc, dans le camp numide, la décision que Syphax a demandée au Sénat carthaginois. Cette réponse est affirmative; elle ajoute à la confiance et à l'abandon de l'ennemi : la paix n'est plus douteuse ! Mais, au retour des commissaires, le général romain les fait repartir, aussitôt, porteurs de cette déclaration : « Nonobstant les dispositions personnelles de Scipion, son conseil arrête la reprise des hostilités. »

Après s'être soustrait, par ce subterfuge, aux objections de sa conscience, Scipion a hâte d'agir : il est prêt ! Chez les ennemis, au contraire, abattement profond, absence de toutes mesures immédiates et efficaces — suite d'un espoir trop longtemps nourri, subitement déçu.

C'est une attaque nocturne que Scipion a préméditée. Bientôt, un soir, après la retraite sonnée, il fait venir ses espions, rappelés à cet effet des deux camps carthaginois; il s'éclaire de leurs rapports, et

des conseils de son allié Massinissa, à qui les localités sont familières, laisse une garde suffisante dans son camp, et sort sans bruit à la tête de son armée. Arrivé au point voulu, il dirige la moitié des troupes contre Syphax, avec ordre de livrer brusquement l'ennemi aux flammes, et marche de sa personne vers Asdrubal. On s'approche sans être découvert, et à peine quelques brandons, allumés subitement, sont-ils partis des premiers rangs, que la conflagration du camp numide devient irrémédiable. Il en est de même, peu après, du camp carthaginois. Asdrubal et Syphax s'échappent avec peine, suivis de quelques cavaliers. Hommes, chevaux, bêtes de somme, périssent, brûlés, étouffés, écrasés, au milieu de gémissements et de cris de rage et de désespoir. Le petit nombre de soldats qui se dérobent à l'incendie vont tomber sous les coups de Romains apostés, qui égorgent sans merci ces malheureux, nus et sans armes. Plus de cinquante mille hommes périrent dans ces scènes d'horreur.

« Scipion, dit Polybe, s'est illustré par de nombreux exploits, mais ce coup de main est le plus hardi, le plus étonnant qu'il ait jamais tenté (1). »

(1) *Polybe* ; XIV, 1 à 5. — *Tite-Live*, d'après Polybe ; XXX, 3 à 7. — *Nota*. Un accident antérieur, analogue, mais purement fortuit aurait dû éclairer les Carthaginois, et les préserver de ce malheur irréparable (*Diodore de Sicile* ; XX, 65). En négligeant cette salutaire leçon, ils ont subi le sort réservé à ceux que la Providence semble vouloir avertir, et qui ne profitent pas de ses suggestions.

L'admiration de Polybe peut étonner à bon droit; de toute façon, elle soulève pour nous un doute grave. Est-il bien certain que, à un moment donné, aucun de nos adversaires n'aspirerait à la triste célébrité de l'action de Scipion? Et nos tentes de toile offriraient-elles beaucoup plus de résistance au feu que les huttes carthaginoises, particulièrement les *tentes-abris* qui, fractionnant une armée à l'infini, augmentent le danger dans une proportion considérable!

Au lieu de laisser dans l'ombre le fait que nous venons de rapporter, nous croyons donc plus sage de le mettre en vive lumière : ceux qui ont la responsabilité des destinées de notre pays apprécieront.

SECTION V.

CHARGE DU FANTASSIN. — MARCHES. — ÉQUIPAGES MILITAIRES.

TROUPES EMBARQUÉES ET TRANSPORTS MARITIMES.

LES GRECS. — LES ROMAINS.

CHAPITRE Ier.

CHARGE DU FANTASSIN. — MARCHES. ÉQUIPAGES MILITAIRES.

ARTICLE 1er.

Les Grecs.

§ Ier.

CHARGE DU FANTASSIN.

Les Grecs considéraient les soins matériels de la vie comme indignes du guerrier : tout au plus pouvait-il, sans déroger, porter lui-même ses armes. Aussi se faisait-il toujours suivre, en campagne, d'un esclave qui lui servait de valet, se chargeait de son bagage, de ses vivres, dressait sa tente et préparait ses repas. Nous avons donné un exemple frappant de ce préjugé dans un épisode de la funeste retraite des Athéniens lorsqu'ils furent forcés de lever le siége de Syracuse, et, cependant, à ce moment-là, il y allait de la vie (1).

(1) Voir Livre II, Section II, Chap. 2 : Alimentation dans l'état de guerre ; Art. 1er : les Grecs.

Il serait donc sans intérêt d'entrer dans aucun développement ; nous nous bornerons à citer, de préférence à beaucoup d'autres, le témoignage de Polybe, qui, grec lui-même, a connu, mieux que personne, les mœurs et les usages de ses compatriotes : c'est un parallèle entre les Grecs et les Romains, à propos des fatigues extraordinaires que ces derniers eurent à subir dans leur seconde guerre de Macédoine.

« Titus (Quinctius Flamininus), qui, sans pouvoir découvrir en quel lieu campait l'ennemi, savait parfaitement qu'il était en Thessalie, enjoignit à tous ses soldats de tailler des pieux, et de les porter avec eux pour s'en servir au besoin. Un tel ordre aurait semblé inexécutable suivant les mœurs grecques, mais il n'offrait aucune difficulté pour les Romains. *Les Grecs supportent avec peine, dans la marche, le poids même de leurs armes, et n'endurent pas sans plainte la fatigue qu'elles leur causent* ; les Romains, au contraire, le bouclier suspendu à l'épaule au moyen de lanières en cuir, et leur lourd *pilum* dans la main, se chargent volontiers de pieux de campement (1). »

Ces observations de Polybe méritent d'autant plus d'attirer l'attention que, depuis longtemps déjà, Iphicrate l'Athénien avait fait prévaloir, chez les Grecs, l'usage d'une armure beaucoup plus légère que par le passé.

(1) *Polybe :* XVIII, 1.

§ II.

MARCHES.

Plusieurs causes nuisaient à la mobilité des armées grecques, et l'état de la viabilité, presque partout défectueux, réduisait encore les distances que le guerrier et le simple voyageur même pouvaient parcourir en un jour. Hérodote voulant donner une idée de l'étendue de la Scythie, la détermine par un nombre de journées de marche. Or, ajoute-t-il, « un jour de marche peut, suivant mon estimation, être évalué à deux cents stades (1) » : cela répond à 20 *kilomètres*.

En Perse, au sujet de la grande artère de Sardes à Suze, Hérodote suppute la journée de marche à cent cinquante stades — mesure persane, ici, évidemment — : le parcours journalier se trouve ainsi porté à............ *22 kilom. 200 mètres* (2).

(1) *Hérodote :* IV, 101. — L'auteur se sert, sauf quelques exceptions, du petit *stade*, dont la réduction décimale a été fixée à 99 mètres 75 centimètres : ce qui, pour 200 stades, donne 19,950 mètres; soit 20 kilomètres en nombre rond. — Voir traduction d'Hérodote par M. Miot, T. III, p. 327 à 332.

(2) Le stade persan correspond à 147 mètres 78 centimètres, ce

L'augmentation de plus de deux kilomètres s'explique facilement par l'entretien exceptionnel de cette magnifique voie de communication, qui, sur une longueur totale de treize mille cinq cents stades, passant continuellement par des lieux habités, comptait cent onze stations de poste et exigeait quatre-vingt-dix jours de marche (1).

Dans son *Anabase*, Xénophon donne le relevé des distances franchies à l'aller et au retour.

D'Ephèse, en Ionie, au champ de bataille de Cunaxa, Cyrus-le-Jeune pressait la marche de ses troupes, afin de surprendre, autant que possible, son frère, Artaxercès-Mnémon. Il ne suivait pas la route royale. L'armée fit cinq cent trente-cinq parasanges en quatre-vingt-treize marches, produisant une moyenne de. .... *25 kilom. 500 m.* (2).

Dans la retraite, huit mois attiques (236 jours) furent nécessaires aux Grecs pour parcourir six cent vingt parasanges en cent vingt-deux marches, soit l'une. .... *22 kilom. 530 m.* (3).

Nous signalerons diverses marches qui sortent des résultats ordinaires. Quant à ces derniers, qu'il faut attribuer aux causes indiquées plus haut, ils ne doi-

qui, pour 150 stades, donne vingt-deux kilomètres cent soixante-sept mètres ; en chiffre rond, 22 kilom. 200 mètres. (Miot loc. cit.)

(1) *Hérodote :* V, 52 et 53.

(2) *Xénophon,* Anabase : II, Ch. 2.— La parasange comprenait 30 stades persans : de là, 16,050 stades, et 2371 kilom. 869 mètres.

(3) *Ibid.*: V, Ch. 5.—18,600 stades, et 2,748 kil. 708 mètres.

vent rien faire préjuger relativement à la vigueur avec laquelle les Grecs savaient combattre. Dans l'action, ils faisaient preuve de la plus grande agilité sous leur armure : on en trouve la preuve dans l'élan irrésistible avec lequel, partant d'un point éloigné, ils chargeaient l'ennemi au pas gymnastique, tout en conservant leurs rangs (1). Il en est un autre exemple qui, se rattachant à l'entreprise de Cyrus-le-Jeune, trouve ici naturellement sa place ; il donne, en même temps, la mesure de l'ascendant acquis aux Grecs sur les peuples asiatiques. Cyrus passe une revue de son armée, et plus particulièrement du corps auxiliaire, en l'honneur de la reine de Cilicie, dont il traverse les Etats : animée des dispositions les plus bienveillantes pour le prétendant, cette princesse avait exprimé le vif désir de jouir de ce spectacle, et elle y assistait dans une voiture fermée. Après un défilé rapide de ses troupes indigènes, Cyrus parcourt le front des Grecs, donne l'ordre, par son interprète, de faire avancer toute la ligne en bataille. « Dès que la trompette eut donné le signal, on marche en avant, en présentant les armes ; le pas s'accélère peu à peu ; les cris s'élèvent ; les soldats, sans commandement, courent droit dans la direction des tentes des Barbares. Ceux-ci en furent effrayés ; la reine de Cilicie s'enfuit dans sa voiture, et les marchands du camp, abandonnant leurs denrées,

(1) *Hérodote*, voir Livre I, Section II. Chap. II, Guerres Médiques.

prirent aussi la fuite. Cependant, les Grecs revenaient, en riant, à leur campement. La reine admira leur tenue et leur discipline, et Cyrus fut charmé de l'effroi qu'ils inspiraient aux Barbares (1).»

Voici, maintenant, divers exemples de marches plus rapides que les précédentes :

Agésilas, pendant plusieurs jours, s'étudie, par une lenteur calculée, à inspirer aux Acarnaniens une trompeuse sécurité. Tout à coup, « il sacrifie le matin, fait cent soixante stades de chemin, et arrive, avant le soleil couché, près d'un étang sur les bords duquel paissaient presque tous les troupeaux des Acarnaniens. Il prit quantité de bœufs et de chevaux, du bétail de toute espèce, et beaucoup d'esclaves (2).» Mesure olympique, les cent soixante stades représentent............... *29 kilom. 550 mètres,* c'est-à-dire un peu plus que notre étape moyenne de vingt-huit kilomètres.

Dans les opérations d'Alexandre, les marches les plus saillantes sont les suivantes :

Troupe à cheval, chaque cavalier ayant un fantassin en croupe : elle parcourt, dans une partie d'un jour suivie d'une nuit entière, quatre cents stades (quarante kilomètres) ; soit, environ pour une journée (3)..................... *28 kilomètres.*

(1) *Xénophon*, Anabase : I. Ch. 2.
(2) *Thucydide* : IV, Ch. 6.
(3) *Fl. Arrien,* Expédition d'Alexandre : III, Ch. 7.

Corps de troupes : en deux jours, six cents stades (soixante kilomètres); conséquemment, pour un jour de marche (1)................. *50 kilomètres.*

Autre opération : quinze cents stades (cent cinquante kilomètres) en trois jours; donc, pour une journée (2)................... *50 kilomètres.*

L'effort le plus remarquable se trouve dans l'une des guerres des successeurs d'Alexandre. Démétrius, fils d'Antigone, qui, de la Cœlé-Syrie, observait les mouvements des armées rassemblées en Egypte, apprend les conquêtes de Ptolémée. Aussitôt, à la tête de la partie la plus mobile de ses troupes, l'infanterie légère et la cavalerie, il se porte sur la Cilicie, exposée aux plus grands dangers. Mais, apprenant en route que l'ennemi s'est rembarqué, il revient, à marches forcées, sur son premier camp, après avoir perdu, dans le trajet, la plus grande partie de ses chevaux. En effet, il avait parcouru, en six jours, vingt-quatre *stations* (3), et la fatigue de la route fut telle que ni les bagages, ni les valets d'écurie ne purent suivre les troupes (4).

Le parcours de quatre stations en un jour équivaut à..................... *72 kilomètres.*

(1) *Fl. Arrien*, Expéd. d'Alexandre : III, Ch. 9.
(2) *Ibid.* IV, Ch. 6.
(3) D'après les indications données par Hérodote (voir *Supra*), on peut évaluer à 18 kilomètres la distance, en Perse, d'une *station de poste* à l'autre; ce qui donne 432 kilomètres pour les 24 stations parcourues en six jours, et 72 kilom. pour une journée de marche.
(4) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XIX, 80.

Des résultats que nous venons de faire connaître, il semblerait ressortir, au premier abord, que notre étape moyenne serait supérieure à la journée ordinaire de marche des Grecs : l'état de nos routes, incomparablement supérieur à l'état des leurs, réduirait cet avantage à une simple apparence, si, d'un autre côté, le soldat français n'était pas chargé d'un lourd bagage que le guerrier grec ne portait pas.

§ III.

ÉQUIPAGES.

Nous avons montré les armées grecques encombrées d'une foule de non-combattants (1) ; instruits par leur contact incessant avec les hommes de guerre et par la nature de quelques-unes de leurs fonctions, ces gens devinrent plus d'une fois une aide inattendue, notamment à Leuctres, pour les Thébains (2). Mais si ce personnel ne fut pas toujours une non-valeur absolue, la célérité des marches en souffrait incontestablement. Un autre inconvénient était le nombre, considérable aussi, des chariots — de service et de négoce — que les armées avaient à leur suite, indépendamment des bêtes de somme. Placées sous le commandement d'un chef supérieur (3), ces voitures, qui portaient l'attirail de guerre, les bagages, servaient, un jour de combat, à protéger le matériel ; et, derrière ce rempart improvisé, se rangeaient,

(1) Voir Section II, Chap. 2, alimentation dans l'état de guerre. Art. 1er. Les Grecs.

(2) *Xénophon*, Hellén.: VI, Chap. 4.

(3) *Xénophon*, Rép. de Sparte : Chap. XIII.

pour le défendre, les hommes les moins valides (1). Les chariots servaient, en outre, au transport des blessés, occasionnellement à celui des dépouilles (2).

Cyrus-le-Jeune avait assigné au corps auxiliaire grec un approvisionnement de prévoyance d'environ douze jours de vivres, ainsi qu'on peut le déduire de la composition de la ration (3), du nombre de chariots de transport, qui était de quatre cents (4), enfin, du poids que Xénophon attribue au chargement d'un attelage de deux bœufs : ce poids était de vingt-cinq talents (5); soit, six cent cinquante-quatre kilogrammes, ou près de sept quintaux métriques. Aujourd'hui, nos caissons militaires, attelés de quatre chevaux ou mulets, ne portent pas plus de dix quintaux métriques en moyenne : nous n'avons donc réalisé aucun avantage sur la plus haute antiquité, malgré les progrès immenses des arts mécaniques et de la viabilité !

Xénophon critiquait, avec raison, l'abus que les Grecs faisaient des bagages et des équipages (6) ; conséquent avec lui-même, dans la délibération publique des *Dix-Mille*, après Cunaxa, pour arrêter les dispositions de la retraite, il fit décider le sacri-

(1) *Thucydide :* V, 72.

(2) *Thucydide* : VI, 7.

(3) Voir Section II, Chap. II, Art. 1er : acception faite naturellement de la tare des récipients, et des déchets considérables sur les liquides pendant une aussi longue route.

(4) *Xénophon*, Anabase : I, Chap. 19.

(5) *Id.* Cyropédie : VI, Chap. 1er.

(6) *Id.* Cyropédie : V, Chap. 4.

fice des voitures, qui furent brûlées, et l'emploi exclusif de mulets de bât, dont on limiterait le nombre au plus strict nécessaire : « Les vaincus, dit-il, n'ont rien à eux ; et, si nous sommes vainqueurs, nous devons regarder nos ennemis comme des esclaves destinés à porter notre bagage (1). »

Au contraire, les armées perses traînaient après elles un charroi considérable, nécessité par les exigences administratives et militaires de leur effectif toujours élevé, par le luxe effréné des chefs (2), et par la mollesse des soldats. Dans son expédition d'Asie, Agésilas, avant d'exposer en vente, comme esclaves, ses prisonniers perses, les faisait mettre nus : fréquemment voiturés dans les marches, n'exposant jamais leurs membres à l'air, la blancheur de leur peau montrait aux Grecs qu'ils avaient affaire à des femmes plutôt qu'à des soldats (3).

Les peuples barbares de l'Europe et de l'Asie étaient pourvus d'une grande quantité de chariots ; mais ces voitures devaient répondre à tous leurs besoins, même comme retranchements et comme machines de guerre. En effet, dans les campagnes qui précédèrent sa grande entreprise, Alexandre ayant attaqué les Thraces au mont Hæmus, ceux-ci avaient disposé leurs chariots de manière à s'en faire un

(1) *Xénophon*, Anabase : III, Chap. 2.
(2) *Hérodote :* I, 188.
(3) *Xénophon*, Eloge d'Agésilas : Chap. 1er.

rempart, et, en outre, à pouvoir les précipiter, des sommets les plus escarpés, sur la phalange, si elle tentait de gravir ces hauteurs (1).

(1) *Fl. Arrien,* Expéditions d'Alexandre : I, Chap. 1er. — Autre exemple, V, Chap. 5.

ARTICLE II.

Les Romains.

§ Ier.

CHARGE DU LÉGIONNAIRE.

Le légionnaire portait :

Des vivres pour un demi-mois, parfois même un *menstruum* entier (1), et les ustensiles de préparation et de cuisson des aliments ;

Ses armes offensives et défensives ; un ou plusieurs pieux de palissade (2) ;

Une forte corbeille servant de hotte, et aussi de sac à terre pour l'établissement, presque journalier, d'un camp retranché ; des outils que les travaux concernant la marche et la conservation de l'armée pouvaient à tout instant rendre nécessaires ; enfin, une chaîne et des courroies pour garotter les prisonniers (3).

(1) *Tite-Live* : XLIII, 1 et passim. — Voir Section II, Chap. II. Art. 2, 1er §.

(2) *Polybe :* XVIII, 1. — *Salluste*, Jugurtha, § XLV.

(3) *F. Josèphe*. B. J. : III, 6. — *Frontin*, Stratag. : IV, Chap. 1er, § 7. — *Fabretti*, de Col. traj. — Les outils ont dû varier pour chaque homme, de manière à former une collection complète par décurie.

Rien de plus ingénieux que la combinaison qui permettait au soldat romain de porter avec aisance des objets en si grand nombre et d'un aussi grand poids.

Suspendu par des lanières en cuir, le *bouclier* couvrait l'épaule gauche; retenu à l'épaule droite, le *casque* — son ouverture tournée vers la poitrine — y reposait sans ballottement; portée sur le dos, la *corbeille* contenait les *outils*, la *chaîne*, les *liens*; au-dessus d'elle, se plaçaient les *pieux* de retranchements. Le *sac de blé*, les *ustensiles*, dont l'un rempli de vivres cuits, étaient groupés au bout supérieur de l'*ærumnule* (1), que l'homme soutenait appuyée, alternativement, sur la partie de l'une et de l'autre épaule : d'un côté, entre le cou et le casque; de l'autre, entre le cou et le bouclier. Dans la main disponible, le légionnaire tenait, des *javelots* s'il était *vélite*, le *pilum* s'il était *hastat* ou *prince*, la *pique* s'il était *triaire*; ou bien encore, il suspendait ces armes derrière le dos (2).

Un pareil fardeau fait dire à Flavius Josèphe que, dans cet état, « *la charge de l'homme ne différait guère de celle du cheval* (3). »

Cependant, ordre de combat étant donné à des légions en marche, elles déposaient sous bonne garde

(1) *Plutarque*, in Mario : Avant cette invention, le légionnaire portait le sac de blé en travers de ses épaules.

(2) *Tite-Live* : XXVII, 28. — *Frontin*, Strat.: IV, Chap. 1er, § 7.

(3) *Fl. Josèphe*, B. J.; III, 6.

leur fardeau, jetaient dans les corbeilles les étuis de casques et de boucliers, et se trouvaient, aussitôt, prêtes à commencer l'action (1).

Le général craignait-il d'être inquiété dans sa marche, il faisait porter, par les mulets ou chevaux d'équipages, le bagage d'un certain nombre d'hommes, de corps entiers parfois, qui, ainsi allégés, étaient toujours prêts à repousser l'ennemi (2).

Les objets communs à la décurie entière, peaux de tentes, montants, courroies, meules à main, etc., étaient chargés sur les bêtes de somme (3).

Quel pouvait être le poids des objets réunis dont nous venons de faire l'énumération, et auxquels il faut ajouter, de plus, les vêtements (tunique, saie) et la lourde chaussure du soldat romain? — La matière, la forme et les proportions de chaque objet attentivement examinées, on ne saurait estimer le total à moins de *cinquante kilogrammes*, et il faut le porter à *soixante-deux* kilogrammes lorsque le

(1) *Tite-Live* : III, 27, 28, VI. 3 ; VIII, 11 ; IX; 31 : et passim. — *Aulus Hirtius*, B. A. : § 69.

(2) *Jules César*. B. G. ; II, 19. — *Aulus Hirtius*, B. A. : §§ 75, 78. On donnait à ces hommes, ou à ces corps, le nom de *milites expediti* — *legiones expeditæ*.

(3) Les *expediti* étaient suivis, non-seulement des bêtes de somme qui portaient leurs bagages, mais encore de celles qui étaient chargées de leurs tentes et de leurs meules à main (*J. César*, B. C. : I. 64. Siége de Lérida), *afin que subsistances et abris ne leur manquassent jamais*.

légionnaire avait reçu ordre de prendre un *menstruum* entier (1).

Quant à la portée de l'expression de l'historien Josèphe, on doit la restreindre, il est vrai, au sens que nous y attachons dans notre propre langue, mais l'autorité des citations que nous venons de faire rend inattaquable notre évaluation. Comme élément décisif de conviction, nous allons reproduire textuellement les paroles de juste admiration que la vigueur du légionnaire inspirait à Cicéron :

« Et nos armées (vous voyez d'où leur vient ce nom de *exercitus*), que de travaux de toute espèce dans leurs marches : porter des vivres pour plus de quinze jours, porter leur bagage, porter les pieux de palissade ; car le casque, le bouclier, l'épée, nos soldats ne les comptent pas plus pour un fardeau que leurs bras, leurs mains : les armes, disent-ils, sont les membres du soldat ; et, en effet, ils sont si adroits à les manier, que, s'il faut combattre, ils jettent bas leur bagage, et se servent de leurs

(1) *Tite-Live* : XLIV, 2 et passim.

Sur ces totaux, les vivres et les ustensiles comptent, selon le cas, pour dix-sept ou pour vingt-neuf kilogrammes ;

Les vêtements et la *caliga* pour cinq kilogrammes ;

Les armes, effets d'équipement et accessoires, pour vingt-huit kilogrammes.

Une commission nommée, en 1862, par le ministre de la guerre, pour déterminer le poids maximum dont le soldat français pouvait être chargé, l'avait fixé à 30 kilogrammes, *en se prévalant de l'exemple des Romains*. Cette conclusion n'a pu résulter que d'une étude insuffisante de la question.

armes comme de leurs propres membres. Quel travail que celui de nos légions dans tous leurs exercices, la course, la mêlée, le cri de guerre ! De là ce courage qui brave les blessures et la mort. Mettez à côté un soldat d'un égal courage, mais que l'exercice n'aura pas fortifié, vous diriez une femme ! Pourquoi, entre une jeune et une vieille armée, cette différence que nous avons tant de fois éprouvée ? Ordinairement, le nouveau soldat, par son âge, est plus vigoureux, mais l'habitude seule apprend à supporter le travail, à mépriser les blessures (1). »

(1) *Cicéron*, Tusculanes : II, 16.

§ II.

MARCHES.

Le soleil le plus ardent, l'effort le plus prolongé ne pouvait, nous l'avons vu, éprouver le légionnaire (1).

Jusqu'à quel point résistait-il également aux fatigues de la route, sous la lourde charge qu'il portait et que nous venons de préciser, c'est ce qui nous reste maintenant à rechercher (2).

Les historiens ne déterminent que dans des cas peu nombreux les distances parcourues par les légions. Les obstacles qu'elles avaient eu à surmonter, sous le rapport de la nature du terrain, de l'état de la viabilité, des circonstances atmosphériques, de la rencontre de l'ennemi ou de son absence, servaient

(1) Voir Section Ire, Ch. 2, 1er §, Instruction Militaire.

(2) Les Romains comptaient les distances par *pas* de convention de *cinq pieds*, et leur mesure itinéraire était le *mille*, composé de mille de ces pas.— *Romé de L'Isle* (Métrologie) donne comme équivalent de 5 pieds romains, en pieds de roi, 4 pieds, 6 pouces, 5 lig., ce qui représenterait 1 mètre 473 ; soit, 1,473 mètres pour le *mille*. D'un autre côté, *Polybe* (III, 39) rapporte que les Romains divisaient le *mille* en 8 stades, qui étaient marqués sur les bornes milliaires de leurs voies de communication. Le stade étant compté pour 184 m. 72, on obtiendrait 1478 mètres. Nous adopterons, cependant, le nombre 1481, qui est l'équivalent généralement adopté.

seuls de termes d'appréciation au chef d'armée. Aussi, à de très-rares exceptions, se bornait-il à caractériser sommairement le résultat obtenu : « *Justum diei iter* » — distance parcourue, satisfaisante pour la journée ; « *magnis itineribus contendere* » — s'avancer à grandes journées ; — « *magnis et continuis itineribus confectis* » — marches précipitées et sans aucun jour de repos.

Polybe, Tite-Live, ne fournissent presque aucune information précise. Voici les deux exemples les plus remarquables d'extrême diligence qu'ils fournissent :

Le premier est la marche audacieuse du consul C. Claudius Néro (1), volant au secours de son collègue M. Livius : Asdrubal est sur le point d'attaquer celui-ci pour conduire à Annibal une puissante armée de renfort. Afin de ne laisser échapper aucun élément d'appréciation, rappelons que toute la route à parcourir par Néro, du fond de l'Italie à l'extrémité de l'Ombrie, était soumise à Rome ; que, visant à la plus grande diligence, le consul avait allégé de vivres et de bagages le corps d'élite qu'il conduisait, et qui se composait de six mille fantassins et de mille cavaliers ; que, dans toutes les localités à traverser, il avait fait préparer, par les habitants, des aliments cuits pour sa troupe, et des bêtes de somme pour le transport des hommes fatigués. A l'aide de ces facilités accumulées, aussi habilement conçues que pa-

(1) Voir Livre I. Section III, Ch. 2, § 2.

triotiquement réalisées, Néro arriva avec son corps d'armée parfaitement intact, et voulut que, dès le lendemain, on attaquât Asdrubal. Il repartit la nuit même de la victoire, et, « *par une marche plus rapide encore que la première,* » *rentra en six jours dans son camp*. La distance entre les deux points extrêmes étant de 390 kilomètres environ, c'est, dans cette dernière route, une moyenne par jour de. .. .. *65 kilomètres.*

Après pareil enchaînement d'efforts, de veilles, d'émotions, de fatigues physiques et morales, une telle marche tient certainement du prodige, et prouve combien l'esprit des soldats s'associait à la pensée de leur chef pour le salut de la patrie (1).

Le second fait se rapporte à Scipion — le futur *Africain*,—nommé, avant l'âge, préteur en Espagne, où il espère réparer les malheurs passés, si douloureux pour sa famille. Sans laisser personne pénétrer ses desseins, il part de Tarragone avec vinq-cinq mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers, franchit l'Ebre, et arrive le *huitième jour* sous les murs de Carthagène (2). Evaluons la distance à quatre cents kilomètres : même en comptant pour entier le dernier jour de marche, c'est une moyenne journalière de........................ *50 kilomètres.*

Il s'agit, dans ce cas-ci, d'une armée entière ; elle

(1) *Tite-Live* : XXVII, 43 et suivants.
(2) *Polybe* : X, 6 à 9.

est suivie de son attirail de guerre ; le légionnaire porte ses vivres et son bagage de campagne ; il n'a nulle assistance à attendre des habitants ; enfin, l'état des chemins de l'Espagne est celui que leur situation actuelle fera concevoir facilement à plus de deux mille années en arrière ; toutes ces considérations peuvent faire juger la marche de Scipion comme n'étant pas moins remarquable, peut-être, que celle de Claudius Néro.

On trouve la confirmation du résultat indiqué plus haut dans la relation que donne Polybe des soins de Scipion, après la prise de Carthagène, pour exercer et aguerrir ses troupes : « Le premier jour, elles devaient parcourir trente stades sous les armes (55,416 mètres), *55 kilomètres ;* le second jour, fourbir leurs armes en public ; le troisième, se livrer à un repos absolu ; le quatrième, combattre avec des armes émoussées ; le cinquième, recommencer la promenade militaire de 55 kilomètres (1). »

Passons aux campagnes de Jules César, et commençons par celles des Gaules, dont il a écrit lui-même l'histoire.

Il part avec six légions, dont deux de nouvelle formation, passe le mont Genèvre, se fait jour, l'épée à la main, à travers les peuplades gauloises qui font obstacle à sa marche, et entre chez les Allobroges.

(1) *Polybe*, H. G. : X, 20.

M. de Saulcy, de l'Institut, fait, à ce sujet, les réflexions suivantes (1) :

« J'ai longtemps cherché à me rendre compte de la longueur habituelle des marches de César, et je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant qu'il ne franchissait guère que sept de nos lieues kilométriques par jour, et cela en terrain favorable. Il semblerait donc qu'en pays de montagnes, et avec la nécessité, pour ainsi dire quotidienne, de forcer le passage l'épée à la main, en enlevant les hauteurs successivement occupées et défendues par l'ennemi, il n'aurait pu franchir plus de quatre lieues par jour (16 kilomètres) au plus. Il en fut tout autrement. Cette marche nous donne le total énorme de *200 à 210 kilomètres* parcourus en *sept jours* par une armée suivie de ses bagages, se battant presque à toute heure et en plein pays de montagnes ! César a donc fait *30 kilomètres par jour en moyenne.* C'est là un véritable tour de force, et le grand capitaine n'a dû reculer devant aucune fatigue, aucune difficulté, plus pressé qu'il était que d'habitude par les circonstances. » L'explication du résultat relevé par M. de Saulcy nous paraît se trouver, en partie, dans une remarque faite par lui-même, d'après de nombreux passages des *Commentaires*, où plus d'un fait rapporté par César prouve que les Gaules étaient coupées et sillonnées de routes praticables en toutes saisons.

(1) Etudes d'Archéologie, Ire Partie, p. 285, 286. Paris, Didier, 1862.

Cet état de choses étant admis, on comprendra aisément qu'il dut être plus favorable à la conquête qu'à la résistance, et il explique la rapidité des mouvements de Jules César dans les deux circonstances mémorables que nous allons rapporter.

Lors du grand soulèvement des Gaulois, l'un de ses lieutenants, Cicéron, est assiégé et réduit à la dernière extrémité dans son camp. César vole à son secours : il fait vingt milles le premier jour (1), *30 kil.* C'était en hiver.

Les habitants d'Autun sont sur le point de prendre part à l'insurrection. César veut prévenir, par un coup d'éclat, les suites périlleuses d'une levée de boucliers de ses anciens alliés : départ de nuit à la tête de quatre légions ; marche précipitée sans aucune halte ; distance franchie à l'arrivée, 25 milles, soit trente-sept kilomètres ; trois heures de repos après la soumission aussitôt raffermie ; retour immédiat : en trente heures environ, distance parcourue, d'une seule traite, peut-on dire (2).............. *74 kilomètres.*

Dans les guerres civiles, le trait le plus saillant, en raison de l'énorme distance — combinée avec la non-interruption de la marche précipitée d'une grosse armée, est celui que fournit Appien : il se rapporte à la seconde guerre d'Espagne.

« César se rendit de Rome en Ibérie en *vingt-*

(1) *J. César,* Commentaires : V, 47.
(2) *Ibid.* VII, 40.

sept jours, ayant fait une très-longue route avec une très-grosse armée (1). »

En prenant ce récit au pied de la lettre, voici quel en serait le résultat. On ne peut pas compter moins de dix-huit cents kilomètres de Rome à Munda (aujourd'hui *Ciudad-Ronda*); le nombre de jours employé est de vingt-sept : la moyenne journalière serait donc de. . . . . *66 kilomètres.*

Mais, évidemment, une grande partie des légions devait être échelonnée à l'avance sur la route, et la partie la moins nombreuse, dont le dictateur se sera fait accompagner du point de départ au lieu d'arrivée, aura profité de moyens accélérés de transport, que César avait dû faire organiser sans aucun doute, au moins pour les hommes fatigués.

Quelle qu'ait été la somme des difficultés aplanies, le résultat n'en est pas moins digne d'admiration.

Des rapprochements que l'on vient de faire, sous le rapport des marches, entre les armées grecques et les légions, il ressort une grande différence en faveur de ces dernières.

Et, en raison du pesant fardeau que portait le légionnaire, charge presque double de celle de l'infanterie française, l'avantage reste aussi tout entier du côté des Romains : les preuves que nous avons produites dans ce paragraphe et dans celui qui précède, devront clore définitivement ce débat.

(1) *Appien.* G. C.: II, 103, 104.

§ III.

ÉQUIPAGES.

Pendant toute la durée des grands siècles de la République, les Romains ne firent emploi que de bêtes de somme pour leurs transports militaires, d'où ils excluaient sévèrement ce qui n'était pas d'une absolue nécessité. Armes de jet et de rechange, peaux et accessoires de tentes, meules à main pour le blé des légionnaires, approvisionnements destinés soit à la formation des magasins, soit à de prochaines distributions, tels étaient les principaux objets transportés : parmi les derniers, on voit figurer même des fourrages et du bois, dans un passage de Tite-Live que nous allons avoir à reproduire plus loin (1).

Ce système d'équipages contribua pour beaucoup à la rapidité des marches des Romains ; Guischardt dit, à ce sujet, avec autorité : « Comme leurs armées n'étaient pas chargées d'un grand train d'équipages et de voitures, un gué tant soit peu praticable leur suffisait pour passer sans pont une rivière (2). »

(1) *Tite-Live* : XLI, 3 et 4.
(2) *Guischardt*, Mém. crit. et hist.: T. I, Sect. II, p. 130, 131.

Bien que réduit au strict nécessaire, le nombre des chevaux et mulets de bât était assez considérable encore : les Romains en tiraient souvent un habile parti comme stratagème de guerre : montés par leurs conducteurs *(calones)*, esclaves formés à ces mouvements, les animaux de transport, réunis en troupe, apparaissaient subitement au loin dans le moment le plus critique d'une bataille, figuraient un renfort de cavalerie arrivant à l'improviste, et, jetant le trouble et le découragement parmi les ennemis, contribuaient à leur défaite (1).

Les Romains employaient fort utilement, en outre, les bêtes de somme de leurs armées, soit pour le transport des blessés, soit pour celui des hommes fatigués ou moins bons marcheurs, si les circonstances exigeaient une grande diligence ; voici des détails que l'historien donne à ce sujet.

Les Romains, faisant la guerre en Istrie, avaient établi un camp près du lac Timave ; les Istriotes s'en emparent par surprise et en chassent la IIe légion. La IIIe légion, à laquelle un messager est envoyé, avise aussitôt à réparer cet échec. Les tribuns font jeter à terre le fourrage et le bois que les bêtes de somme transportaient en ce moment, et, sur les mulets ainsi allégés, ils donnent l'ordre aux centurions de placer deux à deux les soldats les plus

(1) *Tite-Live :* VII, 14; IX, 37; X, 40; et pass. — *Jules César*, Comm.: VII, 45. — *Frontin* : II, 4, 6.

âgés (1); en même temps, ils font prendre en croupe un jeune fantassin par chaque cavalier. On arrive, ainsi, rapidement et le camp est repris (2).

Lorsque les circonstances commandaient la création de ressources de quelque étendue, les approvisionnements provenaient, selon le cas, d'une côte maritime où on les faisait aborder, de campagnes où on les moissonnait, de réserves locales dont on s'emparait : le général mettait alors en réquisition les chariots des habitants; au besoin, il en faisait construire par ses légions, mais pour la circonstance seulement (3). De grands sacs en cuir *(culei)*, pour les grains, des outres en peaux pour les liquides, servaient au transport, soit à dos de bêtes de somme, soit sur des voitures. Le service des équipages avait pour chef le préfet des camps.

Tel fut le mode d'opérer tant que la discipline primitive resta en vigueur. Dans tout le cours de son histoire, Polybe, qui connaît si bien le système militaire de la République, ne parle jamais que de chevaux ou mulets d'équipages : le doute n'est donc pas permis. Mais les grands succès, les grandes conquêtes causèrent des relâchements déplorables; les légionnaires se procuraient des chevaux pour s'éviter la fatigue de la route (4) ou pour porter leur bagage,

(1) Origine du cacolet.
(2) *Tite-Live* : XLI, 3, 4.
(3) *Tite-Live* : XLII, 65.— *A. Hirtius*, B. A.; § 9.
(4) *Tite-Live*, Supplément Freinsheim : LVII, 4.

des esclaves pour les servir; les chefs, des soldats même, eurent des voitures; la licence était à son comble. Pour retremper les légions, le Sénat devait user d'un moyen que Tite-Live rapporte en ces termes :

« Les Ligures semblaient destinés à maintenir la discipline militaire chez les Romains durant les intervalles des grandes guerres : aucune province n'exerçait plus la valeur du soldat.

« L'Asie, avec les délices de ses villes, l'abondance de ses ressources de terre et de mer, la mollesse de ses défenseurs et les trésors de ses rois, était plus propre à enrichir les armées qu'à les fortifier (1). Ce fut surtout sous le commandement de Cn. Manlius que le relâchement et la négligence furent portés à l'excès. Aussi ses troupes, en revenant par la Thrace, trouvèrent la route plus pénible, se virent attaquées par un ennemi plus aguerri, et éprouvèrent une sanglante défaite.

« En Ligurie, au contraire, tout contribuait à tenir le soldat en haleine. C'était un pays âpre et montagneux, où l'on avait autant de peine à s'emparer des hauteurs qu'à déloger l'ennemi de ses positions; c'étaient des routes escarpées, étroites et remplies d'embuscades; c'était un ennemi alerte et agile dont les brusques apparitions ne laissaient pas un moment de repos aux Romains, ne leur permet-

(1) *Tite-Live* : XXXIX, 6.

tait pas de se croire en sûreté quelque part ; c'étaient des châteaux-forts qu'il fallait assiéger en s'exposant à des fatigues et à des périls sans nombre ; c'était enfin un sol ingrat qui imposait des privations aux soldats, et ne leur offrait qu'un très-mince butin. Aussi ne voyait-on pas à la suite de l'armée ce cortége ordinaire de valets et de bêtes de somme, qui prolonge les colonnes : il n'y avait que des combattants avec des armes pour unique ressource. On ne manquait jamais d'occasion ou de prétexte pour attaquer les Ligures, car la pauvreté de leur pays les portait à envahir les terres voisines. Toutefois, ils évitaient avec soin une action décisive (1). »

Sur un autre théâtre, le relâchement des mœurs militaires amenait-il quelque grand désastre, le premier soin des généraux qui voulaient vaincre était de restaurer l'antique discipline. C'est ce que furent obligés de faire le grand Scipion, Paul-Emile, Scipion Emilien, Métellus, Marius. Au moment où, pour combattre ses adversaires politiques, il allait passer en Afrique, Jules César lui-même, qui avait autorisé tous les désordres pour attacher la soldatesque à sa fortune, dut les supprimer un instant ; mais ce fut à sa façon, cependant, par sollicitation, non par autorité : « A son arrivée à Brindes, César harangua les soldats et leur dit, *puisqu'ils touchaient au terme de leurs périls et de leurs travaux, de*

(1) *Tite-Live* : XXXIX, 1.

laisser à terre, sans répugnance, leurs esclaves et leurs bagages; ils s'embarqueraient avec moins d'embarras et en plus grand nombre : ils devaient tout attendre de la victoire et de sa libéralité. Tous s'écrièrent qu'il donnât des ordres, que l'on s'y conformerait (1). »

César n'hésita jamais à sacrifier toutes les lois divines et humaines, dès qu'il s'agissait de son intention de régner.

(1) *J. César*, B. C.: III, §§ 6 à 10. — Voir aussi *A. Hirtius*, B. A.: § 44.

CHAPITRE II.

TROUPES EMBARQUÉES.— TRANSPORTS MARITIMES.

ARTICLE Ier.

Les Grecs.

La flotte sur laquelle les Grecs s'embarquèrent pour assiéger Troie, se composait de petits bâtiments ouverts en forme de barques.

A Corinthe revient, en Grèce, l'honneur d'avoir ponté les premiers navires et construit les premières trirèmes.

Les Perses n'eurent une marine qu'après les Grecs; mais les conquêtes de Cyrus et de Cambyse les rendirent maîtres, instantanément, de tout le matériel naval que possédaient ou que pourraient construire tant de villes maritimes soumises, désormais, à leur vaste empire, et, plus particulièrement, celles de la Phénicie, d'où sortirent les meilleurs marins de l'an-

tiquité. Voilà comment, pour leurs expéditions de Scythie et de Grèce, Darius, fils d'Hystape, et Xerxès, son successeur, disposèrent d'un nombre immense de navires, et purent faire exécuter les travaux gigantesques qu'elles exigèrent. Les flottes comprenaient: des trirèmes; des hippagogues (1) ou bâtiments écuries; des vaisseaux ronds, espèce de galiottes à proues et poupes arrondies et à larges flancs : en les disposant, alternatiment, à cet effet, on pouvait, selon les circonstances, les affecter au service militaire ou aux besoins du commerce. Nous allons rechercher quelles ressources ces différentes sortes de navires offraient pour le transport des hommes, des chevaux et du matériel.

Les plus grands navires de l'armement préparé contre Troie étaient ceux de la Béotie : cent vingt hommes y montèrent; mais dans ce nombre n'entraient qu'un très-petit noyau de marins pour diriger la marche, parce que les guerriers ramaient et servaient à la manœuvre (2).

Il ne pouvait en être ainsi des nouveaux vaisseaux de guerre — les trirèmes — : longues et étroites (3), construites exclusivement pour la marche et le combat, leur service exigeait un fort équipage en pilotes, rameurs et soldats de marine, qui s'élevait à deux

(1) Voir Livre I, Section II, Chapitres II et III.

(2) *Homère,* II, v. 93. — *Thucydide,* I, 10 à 14, pour tous les §§ qui précèdent.

(3) De là le nom de *vaisseaux longs, naves longæ.*

cents hommes au moins (1), et lorsqu'elles prenaient, accidentellement, des troupes, elles ne pouvaient recevoir que très-peu de passagers. Dans la seconde année de la guerre du Péloponnèse, Périclès fit une incursion en Laconie ; les cent trirèmes dont se composait l'expédition embarquèrent quatre mille hoplites, soit quarante hommes seulement chacune (2). Le même résultat se reproduit dans une des guerres des successeurs d'Alexandre (3). Diodore parle, il est vrai, d'un vaisseau à six rangs de rames que Cassandre voulut employer, dans l'Hellespont, pour faire passer des renforts d'Europe en Asie : ce vaisseau portait cinq cents hommes. Mais l'art naval des anciens n'était pas encore en état de construire avec solidité, et de faire manœuvrer avec sécurité, des bâtiments d'aussi grandes dimensions : assailli par une forte tempête, ce colosse, pour l'époque, fut tellement maltraité, que, sur les cinq cents hommes, il n'y en eut que trente-trois qui furent sauvés (4).

Pendant la guerre du Péloponnèse, les Athéniens construisirent, pour la première fois, et employèrent, à diverses reprises, à l'instar des Perses, des hippagogues, dans le rapport des chevaux que comportait le faible effectif de leur cavalerie (5). Il y a quelques

(1) Voir Section III, Chap. I, Art. 1er, § II.
(2) *Thucydide*: II, 56.
(3) *Diodore de Sicile,* Bibl. hist.: XIX, 77.
(4) *Ibid.* XX, 112.
(5) *Thucydide :* II, 56 ; IV, 42 ; VI, 43, etc.

exemples de trirèmes utilisées au même usage, à défaut de bâtiments spéciaux : impropres à ce service, on reconnaît qu'elles ne durent pas prendre au-delà de dix chevaux au plus (1). Des hippagogues, en grand nombre, furent comprises dans la flottille de deux mille bâtiments construite par ordre d'Alexandre, et sur laquelle, descendant de l'Hydaspes dans l'Acésinès, il ramena son armée dans l'Indus. Bâtiments de combat, transports chargés de fantassins et de matériel, hippagogues, étaient réunis en divisions distinctes, et, dans chacune d'elles, placés à égale distance. Les rames de tous ces navires frappaient l'eau en cadence, les cris des matelots s'élevaient, et ce bruit formidable était encore grossi par les échos des rives escarpées. A cette vue, les populations furent frappées d'admiration. « Les chevaux que portaient les hippagogues, dit Arrien, étaient un nouvel objet d'étonnement pour les Barbares accourus sur les deux rives. En effet, jamais semblable spectacle n'avait frappé leurs yeux. On vit les Indiens, sur le rivage, suivre longtemps la flotte ; attirés par ce bruit et par cette nouveauté, ils sortaient en foule des retraites les plus éloignées ; les rives retentissaient des chants barbares : en effet, les Indiens aiment beaucoup la musique et la danse (2).

Sur les vaisseaux ronds, le nombre des fantassins

(1) *Diodore de Sicile*, Bibl. hist.: XIX, 77.
(2) *Fl. Arrien*, Expéd. d'Alexandre : VI, Ch. I, § 3.

n'excédait pas de cinquante (1) à quatre-vingts (2), selon la capacité, non compris l'équipage. Lorsque l'on se servait de ces navires, il y en avait un de réservé pour la personne du général (3).

Un exemple, fourni par Thucydide, fait voir qu'il y avait aussi des bâtiments construits pour le transport exclusif des fantassins, et Xénophon donne la preuve que c'étaient des vaisseaux peu propres à la marche ; par conséquent, des navires ronds (4).

Quant aux approvisionnements de vivres, à l'attirail de guerre et aux bagages, ils étaient chargés sur des bâtiments ronds ; dans le récit de l'expédition athénienne en Sicile, on peut remarquer ce détail que les ouvriers de différentes professions, attachés à l'armée, avaient été embarqués sur les navires mêmes qui portaient ce matériel (5).

(1) *Diodore de Sicile,* Bibl. hist.: XX, 49.
(2) *Xénophon,* Anabase : V, Ch. 7.
(3) *Ibid.*
(4) *Thucydide* : VIII, 62.—*Xénophon,* Hell.: I, Ch. 1er.
(5) *Id.* VI. 30 et 44.

ARTICLE 2.

Les Romains.

On sait comment, au cours de la première guerre punique, Rome, sur le modèle de deux vaisseaux carthaginois qui tombèrent successivement en son pouvoir, improvisa des flottes, les perfectionna, et finit par arracher l'empire de la mer à sa rivale (1). Elle transformait, en vaisseaux, le bois des forêts avec une rapidité que même l'espèce et le rang relativement inférieur des bâtiments de l'époque ne suffisent pas à expliquer (2).

Mais des vaisseaux construits en si peu de temps étaient, évidemment, d'une construction imparfaite, et ne pouvaient offrir une bien longue résistance aux tempêtes : nous en avons rapporté de terribles exemples (3).

(1) *Polybe* : I, 20, 47, 23, 61.

(2) *Polybe* : I, 38 : 220 vaisseaux de combat, complètement achevés en trois mois, par ordre du Sénat. — *Tite-Live* : XXVIII, 45 : 20 quinquérèmes et 10 quadrirèmes, en 45 jours, par l'armée, et sous la direction de P. C. Scipion (l'Africain). — *Jules César*, B. G. : V, 1 à 23 : 600 navires de transport et 28 galères, en un hiver, par l'armée des Gaules, etc., et var.

(3) Voir Liv. I, Sect. III, Chap. I.

Cependant, l'architecture navale des Carthaginois et des Romains marquait un notable progrès sur le système de la marine hellénique, même lorsque celle-ci eut pris plus d'essor sous les successeurs d'Alexandre. Bien que Grec, Polybe le reconnaît avec des expressions d'étonnement qui méritent d'être rapportées.

« Quand on admire et les batailles et les flottes d'Antigone, de Ptolémée, de Démétrius, avec quel étonnement, en lisant cette histoire, ne doit-on pas réfléchir sur ce que de tels évènements ont de plus considérable ! Et si, de plus, on observe quelle distance sépare les *vaisseaux à cinq rangs de rames*, des galères dont les Perses se servirent contre les Grecs, ou les Athéniens et les Lacédémoniens entr'eux, on doit dire que jamais pareilles flottes ne se montrèrent sur les mers (1). »

La quinquérème que signale notre auteur fut, en effet, chez les anciens, le type le plus parfait du véritable vaisseau de combat, par une exacte relation entre la masse à mouvoir, et la plus grande puissance d'impulsion à attendre de rames dont le maniement n'excédât pas les forces humaines. Le combat naval de Chio, livré par Attale, roi de Pergame, et les Rhodiens, à Philippe III de Macédoine, assisté de ses alliés, en donne la preuve. Dans la flotte de

(1) *Polybe :* I, 63. — *Tite-Live* : XXXVIII, 20. Innavigabilité signalée d'un vaisseau royal, à seize rangs de rames, que Philippe avait fait construire.

ce dernier figurent des vaisseaux à sept, huit, neuf, dix rangs de rames, qui succombent, tous, à des coups d'éperon donnés au-dessous de la flottaison; tandis que, eux-mêmes, trop hauts sur l'eau, deviennent, par le moindre incident, inhabiles à manœuvrer, et ne peuvent frapper leurs adversaires qu'au-dessus du flot (1).

Les quinquérèmes comptaient trois cents rameurs et cent vingt hommes de combat (2). A ce nombre, il faut ajouter les matelots proprement dits, affectés à la manœuvre des voiles; les pilotes et les timoniers, les officiers : ce qui portait l'effectif de l'équipage à cinq cents hommes au moins (3). Dans la première guerre des Romains en Afrique, leur flotte se composait de trois cent trente vaisseaux à cinq rangs de rames; elle rencontra, près d'Ecnome, les forces carthaginoises, qui n'en comptaient pas moins de trois cent cinquante : ainsi, ce jour-là, sur de frêles constructions, trois cent mille hommes se livrèrent un combat acharné. « Pour peu que l'on songe à ces immenses réunions d'hommes, de navires, dit Polybe, qui ne serait frappé de la grandeur du péril et de la puissance des deux Républiques rivales ! (4) »

(1) *Polybe* : XVI, 2 à 7. Voir document F, sur les proportions que l'on peut assigner aux vaisseauux à cinq rangs de rames des anciens.

(2) *Polybe* : I, 26.

(3) *Polybe* : I, 26.—*Joh. Scheffer*, de Militia navali veterum : II, 3, p. 108. Rappelons ici que les trirèmes grecques ne portaient que deux cents hommes.

(4) *Polybe* : I, 25, 26.

Les vaisseaux de combat ne prenaient pas de troupes passagères, et il fallait un nombre immense de bâtiments de transport *(onerariæ)* pour les hommes, le matériel, les approvisionnements de tout genre; de navires-écuries *(hippagines)* pour les chevaux (1). En voici des exemples pris à diverses époques. Malgré les pertes énormes résultant de leurs défaites et des tempêtes, dans la première guerre punique, les Romains voulurent ne rien négliger de ce qui était nécessaire à leur lutte contre les Carthaginois. Il importait de pourvoir l'armée qui assiégeait Lilybée de vivres, de munitions : chargé de cette mission, le consul Junius y employa huit cents navires de transport, convoyés par cent vingt vaisseaux longs (2). A la fin de la seconde guerre punique, Publ. Corn. Scipion, allant attaquer Carthage, partit de la Sicile avec quatre cents bâtiments; la capacité des navires en rachetait sans doute le nombre, considéré généralement comme bien peu élevé pour une semblable entreprise : cinquante vaisseaux protégeaient la marche (3). Jules César, lors de sa seconde expédition en Bretagne, s'embarque avec cinq légions et un nombre de cavaliers et de chevaux égal à celui qu'il laissait sur le continent; le vent lui faisant défaut,

(1) *Polybe* : I, 26, 27, 28. *Sex. Pom. Festus* : « *hippagines,* naves quibus equi vehuntur, quas Græci ἱππαγωγοὶ dicunt. »

(2) *Polybe* : I, 52.

(3) *Tite-Live* : XXIX, 25, 26. — Autres exemples : XXXII, 16; et passim.

pendant la nuit, il se trouve entraîné par la mer et s'aperçoit, au point du jour, qu'il a laissé la Bretagne sur la gauche. Alors, profitant du flot, il fait force de rames pour gagner cette partie de l'île où il avait appris, l'été précédent, que la descente était commode. « *On ne put trop louer, dans cette occasion, le zèle des soldats qui, sur des vaisseaux de transport peu maniables, égalèrent, par le travail incessant des rames, la vitesse des galères* (1).» Lors des guerres civiles, le grand Pompée conduisit, de Brindes en Grèce, sous l'escorte de cent vingt vaisseaux, huit cents navires chargés d'hommes, d'argent, de vivres, de traits, de machines de guerre (2). Lépide, se rendant de la Lybie en Sicile pour concourir avec Octave à réduire Sext. Pompée, embarqua son armée sur mille bâtiments protégés par soixante-dix vaisseaux : elle comptait, il est vrai, douze légions, cinq mille cavaliers numides avec leurs chevaux ; soit, ensemble, soixante-douze mille hommes et huit mille chevaux environ ; de plus, l'attirail de guerre nécessaire à un pareil effectif (3). Seul, Jules César, passant en Afrique, avait embarqué la plus grande partie de ses troupes sur des vaisseaux longs : circonconstance exceptionnelle que relève Aulus Hirtius (4), et qu'il faut attribuer au

(1) *Jules César*, B. G.: V, 8.
(2) *Plutarque* : in Pompeio.
(3) *Appien*, B. C.: V, 97, 98.
(4) *Aulus Hirtius*, B. A.: § II. On ne trouve d'autres exemples

manque de bâtiments de charge, enlevés par les Pompéiens dès le commencement de la guerre civile.

Les navires de transport étaient construits expressément pour la charge ; ils différaient beaucoup de forme, de contenance, de destination. Tacite en donne une énumération assez complète, à l'occasion d'une invasion en Germanie, pour laquelle Germanicus fit construire mille bâtiments. « Les uns étaient courts, étroits de poupe et de proue, larges de flancs, afin de mieux résister aux vagues ; les autres, à carène plate, pour pouvoir échouer sans péril ; la plupart, à double gouvernail, afin que, en changeant de manœuvre, on les fît aborder par l'un au l'autre bout ; un grand nombre pontés, pour recevoir les machines ou servir au transport des chevaux et des vivres : tous bons voiliers, légers sous la rame, *et montés par des soldats dont l'ardeur rendait cet appareil plus imposant et plus formidable* (1). » Cette aptitude des légionnaires à la manœuvre des navires, dont la seconde descente de César en Bretagne a donné déjà un remarquable exemple, montre le fonds inépuisable de ressources qui se trouvait dans le soldat romain.

La possession et l'emploi des bâtiments de transport étant, généralement, une spéculation privée (2),

analogues (très-rares) que pour des expéditions partielles, d'un point sur un autre d'une côte ennemie. *Tite-Live* : XXIV, 40.

(1) *Tacite*, Annales : II, 56.

(2) *Tite-Live :* XXIX, 22 à 26. Les légions de Lépide l'abandon-

on visait surtout à leur donner une grande capacité : la marche était, en eux, une qualité secondaire. Par le même motif, les équipages étaient peu nombreux et naviguaient à la voile : dans les temps de calme seulement, ils recouraient à la rame.

Les *hippagines* avaient un entrepont ; le pont était percé de plusieurs écoutilles, pour que les chevaux pussent respirer librement. L'emploi des *hippagines* étant restreint et purement éventuel, les généraux ont dû les faire construire au moment du besoin : opération d'autant plus facile à exécuter, que les formes, très-simples, de cette sorte de navires, s'y prêtaient davantage. Cependant, on installait, parfois, des *onerariæ* en *écuries*.

Lorsque des bâtiments de charge étaient loués pour un service d'armée, la présence de soldats à bord permettait aux propriétaires de réduire notablement les équipages, et elle devenait une garantie de célérité, parce qu'on leur faisait faire le service de rameurs, auquel nous venons de les voir si bien formés. Autre avantage encore : un plus grand nombre de passagers pouvaient être embarqués sur chaque navire. Les cavaliers accompagnaient leurs

nent et passent dans les rangs d'Octave : « Octave réunit toutes ses forces, qui se trouvèrent consister en quarante-cinq légions, vingt-cinq mille hommes de cavalerie, près de quarante mille hommes de troupes légères, et six cents vaisseaux longs. *Quant aux bâtiments de transport, dont le nombre était énorme (pæne infinitas), il les rendit à ceux à qui ils appartenaient.*» — *Appien*, B. C. : V, 127.

chevaux (1). Les vaisseaux longs remorquaient celles des *onerariæ* et des *hippagines* dont la marche était la moins favorable (2).

D'après les indications données par les historiens, il est permis d'évaluer, en moyenne, à cent vingt hommes, ou à vingt chevaux, le chargement d'un bâtiment (3), ce qui impliquait, en même temps, le transport des provisions et de l'eau jugées nécessaires (4). Partant de ces bases, on peut établir, comme il suit, la répartition de l'armée de Lépide sur les mille transports de son convoi :

	Hommes.	Chevaux.	Navires.
	—	—	—
Le nombre des troupes et des navires était de..	72,000	8,000	1,000
Chevaux. — A raison de vingt, en moyenne, par navire, on aura embarqué et employé...........	»	8,000	400
Chacun de ces navires aura reçu, en outre, vingt cavaliers et quarante légionnaires : les cavaliers,			
A reporter....	»	8,000	400

(1) *Tite-Live* : XLIV, 28. — *Tacite*, Annales : II, 6. — *Joh. Scheffer*, de M. nav. Veter : IV, 1, p. 258.

(2) *Polybe* : I, 26. — *Tite-Live* : XXXII, 16.

(3) *Tite-Live* : XLIII, 9 ; XLIV, 28. — *Jules César*, B. G : IV, 22. — *Appien*, G. C. : V, 97 et 98.

(4) *Tite-Live* : XXIX, 25.

	Hommes.	Chevaux.	Navires.
	—	—	—
Report.......	»	8,000	400
pour soigner les chevaux; tous ensemble, pour seconder l'équipage......	24,000	»	»
Matériel. — Les vivres, les munitions de guerre, les approvisionnements de tous genres, auront exigé quatre cents bâtiments............	»	»	400
et chacun d'eux aura reçu, pour assister l'équipage, soixante soldats.......	24,000	»	»
Légions.— Le surplus des légionnaires, à raison de cent vingt hommes par navire, comporte.......	24,000	»	200
Totaux......	72.000	8,000	1,000

Terminons en faisant remarquer encore, ici, combien, au point de vue administratif et sous le rapport militaire, les procédés d'organisation et les moyens d'exécution des Romains l'ont emporté sur ceux des Grecs.

SECTION VI.

MALADES, — BLESSÉS : SOINS QUI LEUR ÉTAIENT DONNÉS.

LES GRECS. — LES ROMAINS.

CHAPITRE UNIQUE.

MALADES, — BLESSÉS :

NATURE DES SOINS QUI LEUR ÉTAIENT DONNÉS.

ARTICLE 1er.

Les Grecs.

Platon blâme les soins excessifs donnés au corps, lorsqu'ils dépassent les règles de la gymnastique : soins incompatibles avec tout exercice de la pensée, par la *préoccupation de soi-même* qu'ils donnent à l'individu. « Par ces considérations, Esculape ne conseillait de traitement que pour les gens se portant bien par nature et par régime, dans le cas seulement où il leur survenait quelque maladie : il se bornait à à de légers remèdes, sans changer leur manière de vivre. Mais, à l'égard des sujets radicalement malsains, il ne voulait pas se charger de prolonger leur vie et leurs souffrances, et les mettre dans le cas de

26

produire d'autres êtres destinés probablement à leur ressembler. Il pensait qu'il ne fallait pas traiter ceux qui ne pouvaient pas remplir la carrière marquée par la nature, parce que cela n'était avantageux ni à eux-mêmes ni à l'Etat (1). » Cette opinion n'était pas particulière à Sparte pour les enfants nouveaux-nés, elle s'étendait à toute la Grèce : elle explique comment, hormis le cas d'une grande calamité, on voit si rarement des malades dans les armées grecques; tandis que les historiens parlent fréquemment des blessés, des dispositions prises pour les soustraire aux ennemis, et des soins qui leur étaient donnés (2). Un sentiment religieux se rattachait à ce devoir, et l'oubli en était puni de mort.

Dans la *Cyropédie*, l'auteur fait ressortir, avec insistance, l'obligation pour un chef d'armée de s'attacher de bons médecins (3); « de ne pas oublier les médicaments, qui ne chargent pas beaucoup, et, dans l'occasion, sont infiniment utiles (4); » de montrer, enfin, la pitié la plus respectueuse et la plus empressée pour le courage malheureux, même dans les rangs ennemis. Voici diverses actions que Xénophon prête à Cyrus dans ce sens : « A la suite d'une défaite supposée de ses alliés, le roi court au-devant d'eux,

(1) *Platon*, de Rep.: III, p. 170-172.
(2) *Thucydide*, VIII : 27.— *Fl. Arrien*, Expéd. d'Alexandre : I, 4; II, 5.
(3) *Xénophon,* Cyrop.; I, Ch. 6; Hellén.: VI, 1er.
(4) *Ibid.* VI, Ch. 2.

accueille les blessés à mesure qu'ils arrivent, et les fait panser ; le roi paraissait pénétré de douleur. A l'heure du souper, toutes les troupes s'étant mises à manger, il continue de veiller avec les médecins sur les blessés, dont il veut qu'aucun ne soit négligé ; il les visite en personne, ou bien il détache, près de ceux qu'il ne peut aller voir, des gens pour les soigner. » Dans un autre récit, après une victoire, « on amène à Cyrus plusieurs prisonniers, les uns enchaînés, les autres blessés : il les voit, fait ôter les chaînes aux prisonniers, et met les blessés entre les mains des médecins, avec ordre de les soigner (1). » Ce dernier trait, surtout en l'attribuant à un prince de Barbares, n'était probablement qu'une insinuation de l'auteur auprès de ses compatriotes, introduite avec autant de ménagement que d'à-propos ; car, le plus souvent, les Grecs se montraient impitoyables pour les vaincus : nous l'avons constaté au titre du *Droit de la Guerre*.

L'émouvant épisode de la levée du siége de Syracuse par les Athéniens donne la preuve que les *malades et les blessés étaient soignés dans les tentes mêmes auxquelles chacun appartenait suivant l'ordre du campement*. « Le camp qu'on abandonnait offrait aux regards le plus triste spectacle, et inspirait à l'âme les plus douloureux sentiments. Les morts restaient sans sépulture, et celui qui voyait

(1) *Xénophon,* Cyrop.: V, Ch. 4; III, Ch. 2, et passim.

étendu sur la terre un infortuné qu'il avait chéri, éprouvait une affliction mêlée de terreur. *Malades ou blessés*, les vivants qu'on abandonnait, bien plus à plaindre que les morts, inspiraient encore plus de regrets. Ils priaient, ils gémissaient, ils réduisaient l'armée au désespoir, demandant qu'on daignât les emmener, implorant à grands cris ceux de leurs parents, de leurs amis qui s'offraient à leurs regards. *Ils se suspendaient à leurs compagnons de tentes;* ils les suivaient tant que pouvaient le leur permettre leurs forces languissantes, et quand, enfin, elles les abandonnaient, ils attestaient les dieux, ils poussaient des gémissements : l'armée fondait en larmes, et tombait dans une déchirante perplexité (1). »

Cherchons d'autres scènes qui offrent, au moins, quelque consolation. Dès le commencement de la retraite, les *Dix-Mille* ont beaucoup souffert de combats incessants; arrivés à des villages, ils prennent, pendant trois jours, un repos indispensable; les chefs y établirent huit médecins, en raison du grand nombre de blessés. Il en résultait que, à défaut des équipages qu'il avait fallu brûler, beaucoup d'hommes étaient détournés du service:— *les blessés, — ceux qui les portaient, — ceux qui étaient chargés des armes de ces derniers.* (2). »

Parvenus, à la fin, à Cotyore, colonie de Sinope,

(1) *Thucydide*: VII, 75.
(2) *Xénophon*, Anabase : III, Ch. 4.

cette ville, d'origine grecque, leur refuse, cependant, l'entrée de ses murs ; alors, les portes sont forcées, et les malades et blessés de l'armée sont déposés dans les maisons. Xénophon, répondant aux plaintes d'un des députés que Sinope s'était empressée d'envoyer, explique ainsi la conduite qui avait été tenue, voulant la justifier, en même temps, près de l'*harmoste* (1) que les Lacédémoniens avaient établi dans la contrée. « Nous avons prié les Cotyorites de loger nos malades ; comme on n'ouvrait pas les portes, nous sommes entrés dans la place par le côté même où on refusait de nous admettre, et, sans aucun autre acte de violence, *nous avons logé nos malades dans les maisons, où ils vivent à leurs propres dépens*. Pour qu'ils ne dépendent pas de votre *harmoste*, et que nous puissions *les transporter* quand il nous conviendra, nous avons mis des gardes aux portes. Le reste de l'armée, vous le voyez, couche au bivouac, garde exactement ses rangs, toujours prête à reconnaître un bienfait et à repousser une insulte (2). »

Alexandre, dans toutes ses expéditions, fait preuve de la plus grande sollicitude pour les blessés, et on voit ce sentiment se prolonger, après lui, au milieu des luttes furieuses qu'occasionna le partage de sa succession (3).

(1) Gouverneur.
(2) *Xénophon,* Anabase : V, Ch. 5.
(3) *Diodore de Sicile,* Bibl. hist.; XX, 97.

Il ressort de l'examen auquel nous venons de nous livrer, que, dans les armées grecques, il y avait toujours très-peu de malades, et que, en remontant à la plus haute antiquité (1), les blessés étaient l'objet de la sollicitude la plus attentive de la part des chefs. Les jours de combat, les médecins installaient leurs ambulances au lieu, protégé par les voitures d'équipages, où les bagages étaient déposés (2). Le service devait trouver, occasionnellement, des facilités dans la coopération des compagnons de campement, qui, par profession, se livraient, dans la cité, à l'exercice de la médecine.

(1) *Homère* : Ch. IV, vers 188 à 219 ; XI, 504 à 520 et 822 à 836; XIII, 210 à 315.

(2) *Xénophon,* Rép. de Sparte : Ch. XIII.

ARTICLE II.

Les Romains.

Les armées romaines comptaient habituellement peu de malades dans leurs rangs ; nous en avons signalé les véritables causes — la frugalité, et les rudes travaux ou exercices continuels auxquels le légionnaire se livrait (1).

Des corps si endurcis étaient, généralement, exempts de maladies : aussi le service hospitalier des légions ne présentait aucune des difficultés que nous subissons de nos jours, sans pouvoir les surmonter complètement.

Quant aux blessés, la supériorité des armes et de l'équipement des Romains — le *pilum* comme arme offensive — le bouclier comme arme défensive — mettait de leur côté de tels avantages, que leurs pertes en hommes tués ou blessés restèrent, pendant longtemps, beaucoup au-dessous de celles de l'ennemi. Il fallut les flèches redoutables des Parthes et la manière de combattre de ces barbares, de loin et en fuyant, pour dérouter la tactique romaine (2).

(1) *Tite-Live*, sous l'appellation de *ægri*, entend même quelquefois des blessés *(saucii)* XLI, 4 (8).

(2) *Dion-Cassius*, H.R.: Fragm. des Liv. I à XXXVI, § 330 (5,6).

Abandonner ses blessés sur le champ de bataille, y laisser ses morts sans sépulture, a toujours été, chez les peuples civilisés, l'aveu caractéristique d'une défaite : tel était le sentiment des Romains (1). Leurs blessés étaient relevés et transportés, même pendant l'action, soit jusqu'au camp, soit provisoirement en arrière des lignes, selon l'éloignement et les circonstances (2). Des alliés ou des auxiliaires, assistés de valets d'armée, esclaves, on le sait, étaient chargés de ce soin, auquel ils étaient tenus de se livrer exclusivement et sans prendre aucune part à l'action, à moins d'ordre exprès du général (3). Aussitôt déposés dans les tentes de leurs décuries respectives, les blessés étaient pansés à l'aide des objets nécessaires, toujours compris dans les bagages de l'armée (4).

Cicéron, comparant le jeune enrôlé au vieux légionnaire, dit : « Vous voyez le soldat neuf et non exercé pousser de honteux gémissements pour quelque blessure légère ; au contraire, le vieux soldat, dont les exercices ont doublé l'énergie, demande seulement un médecin qui pose l'appareil à sa blessure (5). »

Le général visitait les blessés, avançant la tête sous les tentes, louant les exploits de chacun, et lui demandant, avec sollicitude, dans quel état il se trouvait.

(1) *Tite-Live* : IV, 39 ; VIII, 1.
(2) *Polybe*, H. G. : XV, 14.
(3) *Tite-Live* : XXIII, 44.
(4) *Tite-Live*, Supp. Freinsheim : XI, 3. — *Jules César*, B. C. : III, 74. — *A. Hirtius*, B. A. : § 21.
(5) *Cicéron*, Tusculanes : II, 16.

Nulle action n'était plus propre à lui concilier le respect et le dévouement des soldats (1).

Après le combat, une sorte de trêve tacite s'établissait entre les deux camps pour la sépulture des morts : on voit César, remplissant religieusement ce devoir, suspendre, à cet effet, la poursuite des Helvétiens qu'il venait de battre à Bibracte, et qu'il avait, cependant, un pressant intérêt à atteindre dans leur fuite (2).

En campagne, blessés et malades étaient traités jusqu'à complète guérison, soit dans les camps de marche, s'il s'agissait de blessures ou d'indispositions légères (3); soit dans un seul de ces camps, si le nombre des légions dont se composait l'armée en comportait plusieurs (4); on s'empressait d'évacuer les malades et les blessés gravement atteints sur la ville — amie ou conquise — la plus voisine (5); là, ils étaient répartis entre les habitants les plus recommandables, que l'on indemnisait de leurs dépenses, comme aussi des frais de sépulture des hommes qui succombaient (6). Tacite parle de la générosité des anciens Romains envers les blessés et les malades qui étaient confiés à leurs soins (7). Chose remarquable, ce système d'une si

(1) *Tite-Live* : VIII, 36. — *Salluste,* Jugurtha : § LIV. — *Tacite,* Ann.: I, 71.
(2) *Tite-Live* : XXIII, 46. — *J. César*, B. G.: I, 26.
(3) *Tite-Live* : XLI, 4. (8).
(4) *Jules César*, B. G.: VI, 35, 38.
(5) *Polybe* : III, 66. — *Tite-Live* : XL, 33. — *J. César*, B. C.: III, 78.
(6) *Lampridius*, H. A., in Alex. Sev. · § XLVII.
(7) *Tacite*, Ann.: IV, 63.

grande simplicité et d'une si haute antiquité, paraît être aujourd'hui, après un bien long circuit de combinaisons et de tentatives diverses, celui qui réunit les conditions les plus favorables au traitement et à la guérison (1).

Aussitôt rétablis, les soldats étaient dirigés sur leurs corps, soit isolément, soit par détachements, selon le cas (2).

Il nous reste à rechercher quels pouvaient être, à cette époque, les hommes qui s'occupaient du soin de guérir.

Confinés longtemps en Italie, ce fut seulement à l'occasion de la première guerre punique que les Romains se trouvèrent en contact prolongé avec les Grecs, par leurs conquêtes en Sicile : cinq siècles s'étaient écoulés déjà depuis la fondation de la ville.

Bientôt après, l'an cinq cent trente-quatre (219 ans avant l'ère chrétienne), un certain Archagatus, fils de Lysanias, vint du Péloponnèse à Rome, et se mit à exercer la médecine. On lui conféra les droits de citoyen romain, et la reconnaissance publique se manifesta par le don d'une maison qui fut achetée pour lui aux frais du Trésor. Ce fait marque l'époque où, pour la première fois, on entendit parler à Rome de l'art médical : jusque là, les Romains n'avaient

(1) Le système antique a beaucoup d'analogie, en effet, avec nos ambulances actuelles — administratives ou privées.

(2) *Tite-Live*, Supp. Freinsheim : XIII, 11. — *Aulus Hirtius*, B. A. : § LXXVII.

entretenu leur santé que par la tempérance, et par l'usage des remèdes que leur fournissait la nature (1). Ils attribuaient surtout des vertus médicinales très-étendues à l'humble chou, qui entrait pour une large part dans leur régime alimentaire : Caton en fait mention avec des expressions de conviction qui tiennent presque de l'enthousiasme (2).

Mais s'il n'y eut pas de médecins proprement dits, il exista, dès l'origine — la chose ne saurait être contestée, — des hommes qui, instruits par leur propre expérience, furent en état de s'éclairer réciproquement entr'eux, surtout pour la guérison des blessures. Des procédés élémentaires, perfectionnés successivement, auront été employés par les chefs de famille ; il s'en sera trouvé parmi eux de plus habiles, de plus heureux dans l'observation des faits, dans l'amélioration progressive de la pratique : c'est ainsi que, une expérience croissante aidant, on aura vu se former un certain nombre d'hommes utiles à leurs voisins, et bientôt désignés par la notoriété pour panser et guérir les blessés des armées. Ce que nous venons de dire n'est pas moins applicable aux maladies, dont une alimentation saine et frugale devait rendre, d'ailleurs, le traitement plus facile. Ainsi seulement peut s'expliquer la situation, plus que modeste, qui était faite à ces simples praticiens, et dont nous parlerons dans la Section suivante.

(1) *Tite-Live*, Supp. Freinsheim : XX, 54.
(2) *Caton*, de R. R. — *Pline*, H. N.: XX, 9.

SECTION VII.

PERSONNELS DE SANTÉ, — D'AMINISTRATION.

OUVRIERS D'ARMÉE.

LES GRECS. — LES ROMAINS.

CHAPITRE UNIQUE.

PERSONNELS DE SANTÉ, — D'ADMINISTRATION.

OUVRIERS D'ARMÉE.

ARTICLE 1er.

Les Grecs.

A l'occasion de chaque branche de service, nous avons parlé, successivement, du personnel qui concourait à en assurer l'exécution :

Pour le *traitement des blessés et des malades*, les médecins (1) ;

Pour les *subsistances*, les agoranomes, les pourvoyeurs, les ouvriers, les agents distributeurs, les valets (1) ;

Pour la *solde et le butin*, les payeurs d'armée et les commissaires à la vente des dépouilles (1) ;

Pour les *équipages*, les commandants de convois (1).

Comme complément, il nous reste à ajouter ce que Xénophon rapporte, dans deux passages, des

(1) Voir chaque Section correspondante.

hommes de professions utiles à une armée, et que nous classons, aujourd'hui, dans les compagnies d'ouvriers militaires des armes spéciales.

Dans la *Cyropédie*, Cyrus dit aux chefs de ses troupes : « Munissons-nous de courroies pour attacher une foule de choses que portent les hommes et les chevaux.... Il faut avoir, en outre, beaucoup de bois de charronage pour raccommoder les chars de guerre et les chariots de bagages. Aux matériaux, on joindra les outils indispensables, car on ne trouve pas des ouvriers partout, et cependant il en faut beaucoup pour le travail de chaque jour : ces instruments sont toujours utiles aux particuliers, et souvent à l'armée entière. J'emmènerai des *armuriers*, des *charrons*, des *cordonniers, tous de l'âge où on porte les armes et munis de leurs outils ; ainsi, l'armée ne manquera d'aucune des choses qui dépendent de leur profession. Ils feront un corps séparé des soldats*, et auront un lieu fixe *où ils travailleront pour qui voudra les employer en payant* (1).

Au moyen de la rétribution que la cité lui accordait, le guerrier devait pourvoir à tous ses besoins : le passage qui précède en fournit une nouvelle preuve ; mais, si l'on tient compte de la différence des systèmes, n'est-il pas étonnant de voir la coopération des ouvriers nécessaires assurée avec tant d'intelligence aux armées de l'antiquité ?

(1) *Xénophon,* Cyropédie, VI, Ch. 2.

Dans un écrit historique sur les institutions militaires de Sparte, on reconnaît, en effet, que Xénophon n'avait pas exposé une simple théorie dans l'ouvrage que nous venons de citer. « Les éphores, dit l'auteur, font publier, par un héraut, *à quel âge on doit servir*, soit parmi les hoplites, soit dans la cavalerie. On *fixe pareillement l'âge des artisans au service de l'armée*, en sorte qu'on trouve dans le camp les mêmes ressources qu'à la ville. Il est ordonné d'emporter les outils qui peuvent être nécessaires — partie sur des chariots — partie sur des bêtes de somme : c'est le moyen de s'apercevoir aisément de ce qui manque (1). » Enfin, l'histoire nous fournit un exemple de cette organisation mise en pratique : dans sa campagne en Phrygie, Agésilas « ayant établi des ateliers d'armes à Ephèse, se prépare à la guerre avec une grande activité ; et, afin de faire, du soin même de s'équiper, un objet d'émulation pour le soldat, il promit des prix à ceux qui se distingueraient en ce point (2). »

Nous avons déjà constaté que, dans l'expédition de Sicile, les Athéniens, eux aussi, avaient adjoint à leur armée un nombre considérable d'ouvriers de diverses professions, qui étaient munis de leurs instruments de travail (3).

(1) *Xénophon*, Républ. de Sparte : Chap. XI.
(2) *Cornélius Népos*, Agésilas : § 3 — *Xénophon*, Eloge d'Agésilas.
(3) Voir Liv. I, Sect. II, Chap. III, Art. 2.

ARTICLE 2.

Les Romains.

Quel était, chez les Romains, le rôle, inférieur à leurs yeux, des personnels de santé, d'administration et d'ouvriers d'armée ? Nous allons recourir à l'autorité de Flavius Arrien et d'Elien pour résoudre cette question. Voici le passage d'Elien :

« Dans le grand nombre d'hommes que l'on rassemble à la guerre, les uns sont armés et destinés à combattre ; les autres n'ont aucune arme, et sont employés seulement à procurer aux autres des services utiles et nécessaires : on forme les premiers à toutes les manœuvres qu'il faut exécuter dans le combat, et on leur apprend à se servir avec avantage de leurs armes, soit pour l'attaque, soit pour la défense ; on met au nombre des seconds, les *médecins*, les vivandiers, les valets, et tous ceux que leur profession attache à la suite des armées (1). »

(1) *Elien*, Tactique : Ch. II. — Voici comment s'exprime Arrien (traduction de Guischardt) : « Les armées sont composées de deux ordres : l'un pour combattre, l'autre simplement pour le service du premier, comme sont les médecins, les vivandiers, les valets, les marchands, etc. »

Les personnes chargées du soin des blessés et des malades étaient classées, on le voit, dans les rangs les plus inférieurs de la hiérarchie militaire. La raison en est, évidemment, que, au temps d'Arrien et d'Élien, comme pendant la période républicaine, les Romains n'éprouvaient pas la nécessité d'avoir un vrai service médical dans leurs armées, et que de simples praticiens paraissaient suffire au traitement d'un nombre restreint de malades et de blessés : à leurs yeux, la *médecine* était un *art*, elle ne méritait donc que leur dédain (1) : des Grecs ne manqueraient pas pour l'exercer dans la ville !

Le rang que les praticiens occupaient ne saurait être assimilé au-dessus de celui de *décurion* de fantassins : il y en eut plusieurs dans chaque manipule, et ensuite dans chaque cohorte.

Nous avons fait connaître déjà (2) par quelles mains les travaux des services administratifs étaient exécutés : nous n'avons donc plus à nous occuper que des ouvriers d'armée.

Indépendamment des centuries de joueurs de cor et d'autres instruments, dont le nombre était réparti entre les légions, il y avait deux centuries, on le sait, d'ouvriers en bois, en métaux et autres matières, qui étaient destinées à la fabrication et à la réparation

(1) *Virgile*, En.: VI, v. 852, 853:

« Tu regere imperio populos, Romane, memento;
» Hæ tibi erunt artes. »

(2) Voir les Sections précédentes — Subsistances, etc.

des armes, des machines, et à tous les travaux nécessaires à la guerre (1). Ces centuries n'étaient pas armées ; à Rome, elles fabriquaient et remettaient en état les armes et les machines ; en campagne, les généraux organisaient, à l'aide des détachements d'ouvriers mis à leur disposition, des ateliers ou arsenaux temporaires (2) ; ou bien encore, on leur faisait diriger, tout en y prenant part, ces grands travaux militaires exécutés si fréquemment par les armées.

De même que chez les Grecs, la seule analogie que l'on puisse appliquer aux ouvriers d'armée —*fabri*— des Romains, est celle des soldats de nos compagnies modernes d'artillerie, du génie et des trains. Ils avaient un chef spécial — le *præfectus fabrûm*, — placé lui-même sous les ordres du préfet des camps — *præfectus castrorum*.

(1) Ce fut la création de Servius Tullius. (*Denys d'Hal.*: IV, 5).
(2) *Polybe :* X, 20.— *Tite-Live :* XXIX, 35.

SECTION VIII.

L'ADMINISTRATEUR MILITAIRE.

LES GRECS. — LES ROMAINS.

CHAPITRE UNIQUE.

L'ADMINISTRATEUR MILITAIRE.

ARTICLE 1er.

Les Grecs.

Le mode très-élémentaire de pourvoir, adopté pour les armées grecques (1), ne rendait pas nécessaire, au chef d'armée, l'assistance d'un fonctionnaire spécial pour la partie administrative : le concours des agents dont nous venons de relever l'énumération à la Section précédente, lui suffisait pleinement (2).

(1) Voir les Sections précédentes, au titre des *Grecs*.

(2) Nous ne rechercherons pas, comme étant sans intérêt, les dispositions que les derniers rois de Macédoine ont pu prendre pour les armées qu'ils ont tenues sur pied.

ARTICLE 2.

Les Romains.

L'administration romaine a laissé, dans toutes les parties qu'elle a embrassées, des traces ineffaçables; nous avons à étudier, ici, quelle était la position de ses représentants aux armées.

Dans l'origine, il existait à Rome deux *questeurs annuels*; la création en remontait à la royauté; leurs fonctions embrassaient: — la garde du Trésor (1); la perception des impôts, amendes, créances de toute sorte, acquis à la République; l'acquittement des dettes, des charges, des obligations de l'Etat; comme conséquence, la comptabilité et la justification des recettes et des dépenses publiques (2).

Les questeurs représentaient le peuple romain dans certaines occasions solennelles (3).

Les consuls étaient chargés, seuls, de l'administration et du commandement des armées. Mais l'ex-

(1) *Plutarque*: Q. Rom.: § XL.

(2) *Varron*, L. L.: IV, 14.— *Tite-Live*: XXX, 39; XXXVIII, 60.— *Tacite*, Ann.: XIII, 28.

(3) *Valère-Maxime*: V, 1.— *Denys d'Hal.*: VI in fine.— *Cicéron*, Phiipp.: IX, 7.

tension toujours croissante de la domination romaine, l'éloignement, de plus en plus considérable, auquel les légions combattaient, et le développement progressif de leurs besoins, exigeaient une modification qui fut réclamée avec insistance par les consuls et fortement appuyée par le Sénat (1) : elle consistait à doubler le nombre des questeurs : les deux magistrats de nouvelle création assisteraient les consuls dans les opérations administratives de la guerre, et les accompagneraient à l'armée.

Le peuple accédait à la demande, mais, appuyé par les tribuns, voulait que, désormais, ses choix pussent porter, indistinctement, sur des candidats plébéiens et patriciens. Cette prétention, contestée d'abord, fut admise en principe l'an 333 de la ville, et passa dans la pratique onze ans après (1). A partir de ce moment, les deux questeurs *urbains* continuèrent à exercer à Rome les attributions que nous avons énumérées plus haut ; il faut y ajouter, toutefois, en ce qui concernait l'armée, deux obligations incombant à leur charge :

Ils avaient la garde des étendards légionnaires, que les généraux déposaient au Trésor à leur retour de chaque campagne ; les consuls partant pour de nouvelles opérations recevaient leurs étendards des mains des questeurs, qui les leur remettaient au Champ-de-Mars (2).

(1) *Tite-Live* : IV, 43.
(2) *Id.* III, 69; IV, 22; VII, 23.

C'était aussi entre les mains des questeurs urbains que les généraux, pour obtenir les honneurs du triomphe, devaient affirmer, sous serment, la parfaite exactitude des états envoyés par eux au Sénat, et établissant le nombre des ennemis tués et des citoyens romains perdus pendant la durée de la guerre (1).

Sur les quatre candidats élus, *le sort en désignait deux* pour les fonctions de *questeurs militaires*, appelés aussi *questeurs provinciaux* (2) ; ils étaient attachés, chacun, à une armée consulaire. Leurs fonctions embrassaient l'ensemble des affaires administratives et des opérations de trésorerie. Ils agissaient sous la direction supérieure des consuls, et avaient la responsabilité de l'accomplisement des ordres qu'ils recevaient, et celle du paiement des créances régulièrement acquises. Les Romains avaient l'esprit trop pratique pour créer, dans leurs armées, des fonctions qui, *même seulement par l'apparence*, auraient enlevé la moindre part à l'autorité absolue du commandement. Si la direction des affaires lui semblait irrégulière, le questeur pouvait, comme le fit Caton-l'Ancien, se démettre de sa charge, aller

(1) *Valère-Maxime* : II, 8.

(2) *Cicéron*, in Verrem : I, 15. — L'an 488 de la ville, l'augmentation considérable des tributs et péages à percevoir, et l'accroissement immense de la République, firent porter le nombre des questeurs à huit. (*Tite-Live*, Epitome ; Freinsheim : XV, 18). Sylla en éleva le nombre à vingt (*Ibid.* : LXXXIX, 2) ; Jules César à quarante (*Ibid.*: CXVI, 13), mais ce fut par des considérations purement politiques. (*Tacite*, Ann. ; XI, 22. — *Dion Cassius* : XLIII, 47).

rendre compte au Sénat, et provoquer une mise en accusation.

Voici, sommairement, quelles étaient les attributions des questeurs militaires.

Administration.— Exécution des ordres des consuls pour la formation, l'entretien, la conservation, la distribution ou tout autre emploi des approvisionnements généraux (1). — Commandement direct de grandes opérations de ravitaillement dans des circonstances urgentes et importantes (2). — Comptes et justifications des versements annoncés, des entrées effectives, de l'emploi des denrées et des matières. Un incident de la fin de la seconde guerre punique permet de reconnaître la régularité avec laquelle toutes les opérations étaient constatées. Après la victoire décisive de Zama, une trève avait été accordée aux Carthaginois, en vue de préparer un traité; elle fut violée par les gens du parti opposé à la paix, qui capturèrent un certain nombre de bâtiments de transport, chargés en partie pour l'armée romaine. Les Carthaginois convinrent de rendre les navires et de rembourser toutes les pertes. A cet effet, Scipion ordonna au questeur d'établir, d'après « *les écritures authentiques*, le compte de ce qui avait appartenu à la République (3). »

(1) *Polybe :* I, 52 : VI, 12.
(2) *Id.* I, 52.
(3) *Tite-Live :* XXX, 37, 38.

Finances.— Paiement des fournitures faites à l'armée, et de tout service exécuté pour elle; paiement de la solde (1). — Prise en charge des présents offerts à une armée, du butin de guerre; vente du butin et répartition du produit, quand il y avait lieu, entre le Trésor et les légions (2).— Garde des dépôts de fonds faits par les soldats (3).— Registres publics de toutes les recettes et de toutes les dépenses (4).

Des attributions et des devoirs si étendus, entraînaient la nécessité d'un attirail considérable; elles exigeaient, de plus, l'assistance d'un personnel assez nombreux, sur lequel le questeur avait pleine juridiction (5). Polybe parle de *lieutenants et de conseillers* du questeur, fonctionnaires à chacun desquels deux gardes de nuit étaient accordés, indépendamment de trois gardes du questeur lui-même (6). Pour ne rien omettre, mentionnons les *scribes* et autres agents inférieurs d'exécution, qui, malheureusement, « se rendaient souvent indispensables par la pratique des affaires et de leur mécanisme,

(1) *Tite-Live* : XXVIII, 29.

(2) *Tite-Live* : V, 19, 26; XXVI, 47.— *Polybe* : X, 19.

(3) *Suétone*, Domitien · § VII. Ancienne coutume chez les Romains. Au moment d'une bataille, les soldats déposaient ce qu'ils avaient d'argent, afin que leur famille n'en fût pas frustrée s'ils venaient à périr.

(4) *Polybe* : X, 17. — *Tite-Live*, Epitome et Suppl. Freinsheim, LVII.— *Asconius*, in Cicerone.

(5) *Plutarque*, Caton d'Utique : §§ XXII, XXIV.

(6) *Polybe* : VI, 31, 35.

qu'un chef viager et d'un ordre relativement élevé ne savait pas toujours approfondir (1). »

Dans la hiérarchie des magistratures, la questure n'occupait qu'un rang secondaire, mais elle conduisait généralement au Sénat (2) : grand mobile pour stimuler le zèle des citoyens qui en étaient revêtus. L'indépendance de leurs avis, jointe à l'exécution loyale et empressée des ordres reçus, leur valait l'estime du consul, qui considérait généralement son questeur comme un membre de la famille (3). Toutes les garanties désirables se trouvaient ainsi réunies, puisque, d'un côté, les chances des élections annuelles, de l'autre, la désignation du questeur par la voie du sort, rendaient impossible une entente préméditée contraire aux intérêts de la République (4).

Pour faire réussir les calculs de sa cupidité, Jules César dut donc, avant tout, se soustraire aux prescriptions de la loi. Dans son commandement en Gaule, il chargea spécialement du service des subsistances Fusius Cita, chevalier romain, sa créature (5). Sans

(1) *Plutarque*, Caton d'Utique : §§ XXII, XXIV.

(2) *Cicéron*, in Verrem : I, 4. — *Valère Maxime :* II, 94.

(3) *Cicéron :* pro Plancio, II.

(4) Attaché à un gouverneur de province, le questeur militaire réunissait une grande part des attributions du questeur urbain. De plus, si le gouverneur — préteur ou proconsul — s'absentait ou mourait, le questeur le suppléait jusqu'à son retour, ou jusqu'à l'arrivée de son successeur.

(5) *Jules César*, B. G.: VII, 3. Dans la même guerre, César nomma préfet des ouvriers un autre chevalier, *Mamurra,* dont les immenses richesses et la source de cette honteuse fortune sont assez connues.

se soumettre à la désignation légale par la voie du sort, il prit Antoine pour questeur en Italie (1). Enfin, quand il partit pour l'Afrique, il s'attacha Salluste, qui, dans l'exercice de la questure, ne s'était abstenu de vendre que ce qui n'avait pas trouvé d'acheteur (2).

Au milieu de la corruption qui déborde de toutes parts à cette triste époque, les yeux peuvent se reposer, au moins, avec bonheur, sur quelques exemples de l'antique vertu. Après la défaite, par Jules César, à Thapsus, de l'armée républicaine, Caton-le-Jeune, qui en était le questeur, sut mourir en Romain du temps passé : « Les habitants d'Utique lui firent d'honorables funérailles, quoiqu'ils le détestassent à cause du parti qu'il suivait ; mais ils estimaient sa probité singulière, qui le rendait si différent des autres chefs (3). »

Capacité, probité à toute épreuve ; subordination non équivoque au chef d'armée, responsabilité effective envers le Trésor, et, comme récompense, grand avenir possible : telles furent, jusqu'au déclin de la République romaine, les qualités qui étaient exigées de l'administrateur militaire, et la perspective qui lui était offerte.

(1) *Cicéron*, Philipp. : II, 20.
(2) *Dion Cassius* : XL, 96; XLIII, 9.
(3) *Aulus Hirtius*, B. A. : § LXXXVIII. — *Florus* : IV.

SECTION IX.

LE CHEF D'ARMÉE.

LES GRECS. — LES ROMAINS.

CHAPITRE Ier.

LES GRECS.

ARTICLE UNIQUE.

Dans les Sections qui précèdent, nous nous sommes appliqué à pénétrer aussi avant que possible les détails d'exécution des services qui constituaient l'administration des armées de l'antiquité ; le général en chef lui-même en avait la direction : il nous reste à retracer les devoirs qu'il avait à remplir, et les qualités, les connaissances qu'il devait tenir, à la fois, de la nature, de l'étude et du sentiment élevé de sa responsabilité.

Les Grecs ne considéraient la *tactique* que comme une faible partie de l'art de la guerre (1). A leurs yeux, la capacité administrative était, entre toutes, la qualité la plus indispensable au général (2). Aussi Xénophon disait-il que l'art de savoir ranger une

(1) *Xénophon*, Entretiens mémorables de Socrate : III, Ch. 1er, §5.
(2) Ibid. Ch. 3, § 2.

armée en bataille ne serait pas d'une grande utilité, si les troupes manquaient de provisions et de santé (1). Partout où l'occasion s'en présente, Xénophon se plaît à développer ce qu'il importe de savoir, de prévoir, de pouvoir, pour assurer les besoins des troupes. « *Le général prendra si bien ses mesures, que le nécessaire ne fasse jamais défaut aux soldats :* et, pour cela, le seul moyen certain est de remplir les magasins avant que le besoin y contraigne. Pendant l'abondance, il se précautionnera contre la disette : on obtient toujours plus aisément ce que l'on demande, quand on ne paraît pas être dans la pénurie. Il s'attachera à prévenir les murmures des siens : prévoyance qui lui vaudra en même temps le respect de l'ennemi. Des troupes constamment bien pourvues marcheront avec ardeur partout où on les enverra ; et les menaces du général pèseront d'autant plus sur ses adversaires, qu'on le saura mieux en situation de les réaliser (2). »

Mais, pour obtenir ces résultats, deux choses sont indispensables : de *l'argent* — sans lui l'on ne peut rien faire à la guerre ; des *hommes capables et honnêtes* — sans eux le général serait impuissant. Xénophon n'est pas moins judicieux sur ce dernier point que sur tout le reste ; il s'exprime ainsi : « Ne méprisez pas les bons économes ! C'est par le nombre

(1) *Xénophon*, Cyropédie : I, Chap. 6.
(2) *Id.* Cyropédie : I, Chap. 6 ; — le Command. de la Cavalerie, Chap. 6.

seulement que les affaires publiques diffèrent de celles d'un particulier; les unes et les autres ne se traitent que par des hommes. Lorsque l'on tient les rênes du gouvernement, on n'emploie pas des hommes d'une autre nature que ceux dont se servent les pères de famille pour leurs propres affaires : quiconque sait les employer, réussit dans l'administration et dans la politique; au lieu que, sans ce talent, on ne commet que des fautes dans l'une et dans l'autre (1). »

Polybe professe également cette judicieuse doctrine, et il s'appuie de l'exemple d'un homme aussi vertueux qu'illustre, Philopœmen : « Il était soigneux dans sa vie, et, de plus, réservé dans tout ce qui était luxe; car il avait puisé dans les entretiens de ses maîtres, Ecdémus et Démophane, ces maximes — qu'un homme ne peut, ni bien administrer son pays, s'il a négligé d'ordonner sagement ses propres affaires; ni s'abstenir des richesses de l'Etat, dès qu'il se permet un faste au-dessus de sa fortune (2).

Après l'administrateur, le chef de guerre.

Xénophon emploie toutes les ressources de la dialectique pour réagir contre la considération qui, primitivement, avait fait, de la force corporelle, le principal titre au commandement militaire. Egalement

(1) *Xénophon,* Entret. mém. de Socrate : III.— Chap. 4, § 12.— *Hérodote* : V, 40.

(2) *Polybe* : X, 22.

nécessaire en agriculture, en politique, en administration, à la tête des armées, le talent de commander n'est pas départi uniformément à tous les hommes. « Entre les mains de celui-ci, des soldats deviennent paresseux, lâches, ne voulant, ne daignant obéir qu'à la dernière extrémité, se faisant même honneur de résister aux ordres donnés, incapables de rougir d'un échec déshonorant. Que ces mêmes hommes passent dans les mains de bons et habiles chefs, ils rougiront de la moindre lâcheté. Persuadés qu'il est sage d'obéir, ils se font gloire de leur soumission. S'agit-il d'endurer des fatigues, ils les supporteront, tous, de bonne grâce. Loin de se décourager sous un bon commandant, l'armée entière n'est plus qu'une seule individualité, avide de gloire, amie des périls, n'ayant qu'une ambition — celle d'avoir son chef pour témoin de ses exploits. Qu'ils sont puissants, les hommes placés à la tête de pareils soldats ! Les généraux redoutables ne sont pas ceux qui, fiers de leur force et de leur taille, bons lanciers, bons archers, excellents écuyers, vont aux premiers rangs, munis d'un bouclier, braver les dangers. Je ne regarde comme tels que ceux qui savent entraîner le soldat, par conviction, à les suivre au milieu des périls, à travers les flammes. Certes, le surnom de magnanime appartient à celui que suit une multitude pénétrée de la supériorité de son chef. Lorsqu'il s'avance, qui n'appellera puissant le bras du guerrier à qui tant de bras obéissent ! N'est-on pas un grand homme

lorsque l'on peut plus par le génie que par les forces du corps ! (1). »

Mais, pour acquérir un pareil ascendant, bien des mérites, bien des qualités sont nécessaires. Enumérons les principales dans l'ordre d'importance que les anciens y attachaient :

L'âme, l'intelligence et le corps seront préparés sans cesse à remplir les devoirs, à subir les épreuves et les privations inséparables de la guerre : — l'âme, par la pratique de la vertu, la perception des sentiments élevés ; — l'intelligence, par la culture de l'esprit, l'étude et le développement de toutes les connaissances ; — le corps, par les exercice du gymnase et le maniement des armes, en recherchant l'agilité convenable au guerrier plutôt que la force propre à l'athlète (2). La sobriété lui préparera une santé résistante et robuste : vienne le moment d'entrer en campagne, par degrés on retranche tout ce qui n'est pas indispensable, particulièrement ce qu'il serait difficile de trouver en pays ennemi (3). Alors le chef d'armée, sûr de lui-même, peut dire hautement à ses troupes : « En me voyant supporter la faim, le froid, le chaud, les veilles, les fatigues, sup-

(1) *Xénophon*, l'Economique : XXI.

(2) *Cornélius Népos*, Cimon : § IV ; Phocion : § 1 ; Epaminondas : §§ 2 et 4. — *Justin*, H. Un. : VI, 8. « Epaminondas avait porté si loin l'étude de la littérature et de la philosophie, qu'on ne pouvait se lasser d'admirer une si profonde connaissance de l'art de la guerre chez un homme nourri au sein des lettres. » — *Plutarque :* Epamin.

(3) *Xénophon*, Cyropédie : VI, Ch. 2.

portez-les à mon exemple (1). » Et, à ce sujet, Xénophon, dans la *Cyropédie*, mêle aux recommandations qu'Astyage adresse à son petit-fils, une réflexion admirable : « *Sache*, lui dit-il, *que les mêmes travaux n'affectent pas également les forces du général et celles du simple soldat ; car, pour le chef, ils sont adoucis par la certitude que nulle de ses actions ne restera ignorée* (2). »

Surtout, que le général évite un défaut trop fréquent dans le commandement — la colère ! la colère, dangereuse dans les opérations de guerre, parce qu'elle obscurcit le jugement (3) ; la colère, funeste dans les relations de service, parce qu'elle peut aliéner les cœurs des plus utiles subordonnés (4). Avec ceux-ci, la justice, la raison, une attitude ferme, mais paternelle, doivent servir invariablement de règle de conduite. Le général connaîtra les noms des officiers (5), leurs côtés faibles, mais aussi leurs belles actions, leurs besoins ; et il les encouragera, en honorant de sa bienveillance, même les plus humbles serviteurs, s'ils s'en montrent dignes. Pour donner de la vie et de la grandeur à sa pensée, Xénophon représente le conquérant Cyrus invitant à sa table,

(1) *Xénophon,* Helléniques : V, Ch. 1er et passim.
(2) *Id.* Cyropédie : I, Ch. 5.
(3) *Id.* Helléniques : V, Ch. 3.
(4) *Id.* Cyropédie : V, Ch. 4. — *Aristote* disait aussi à Alexandre : « On peut excuser la colère et l'emportement contre un supérieur, jamais contre un inférieur, et tu n'as pas d'égal. »
(5) *Xénophon,* Cyropédie : V, Ch. 3.

sous une vaste tente, des officiers de tout grade, des dizainiers, parfois même une décurie, une centurie entière. « Il accordait cette distinction à ceux dont il eût voulu voir la conduite imitée par tous les autres. Il avait les mêmes égards pour le personnel affecté au service du soldat : ces hommes-là, disait-il, qui suivent nos armées, méritent-ils moins de considération que des hérauts, que des ambassadeurs ? Il faut qu'ils soient fidèles, instruits des détails militaires, intelligents, prompts, laborieux, actifs, entreprenants ; de plus que, à toutes les qualités qui forment un homme brave, ils joignent cette bonne volonté qui fait que l'on ne dédaigne aucune commission, que l'on est toujours prêt à exécuter l'ordre du général (1). »

Cette appréciation, venant de Xénophon, l'un des hommes les plus éminents de l'antiquité comme administrateur, comme chef de guerre et comme historien militaire, paraîtra peut-être digne de remarque.

Il resterait beaucoup à dire sur le sujet que nous traitons ; nous nous bornerons, cependant, à reproduire un résumé très-succinct que notre auteur revêt de l'autorité de Cyrus et de Socrate : « Que le chef d'armée, dans sa sollicitude continuelle, médite — pendant la nuit, ce qu'il voudra faire exécuter lorsque le jour paraîtra ; — pendant le jour, ce qu'il conviendra de faire la nuit (2).

(1) *Xénophon*, Cyropédie : II, Ch. 2.
(2) *Ibid.* I, Ch. 6.

» Il faut que le général soit laborieux, soigneux, patient, doué d'une grande présence d'esprit ; qu'il sache être, à la fois, indulgent et sévère, franc et rusé, habile à surprendre et à se tenir sur ses gardes, libéral et avare, retenu et entreprenant ; enfin, qu'il ait mille qualités naturelles et acquises, toutes nécessaires au commandement (1). »

A l'exception de Sparte, où les rois avaient le privilége et la responsabilité du commandement des armées, les *stratèges* des autres Etats de la Grèce étaient, généralement, le produit de l'élection ; Athènes, chaque année, en nommait dix : merveilleuse fécondité que Philippe de Macédoine raillait si plaisamment, et qui était la source de nombreux abus.

Au lieu de recherches arides sur ces institutions de nul intérêt pour l'art militaire moderne, nous avons cru plus utile de rappeler les admirables préceptes que nous venons de reproduire ; ils reflètent la vie de quelques hommes illustres qui ont pris part aux plus mémorables événements de la Grèce — Miltiade, Cimon, Phocion, Epaminondas, Philopœmen : le savoir et la vertu joints à la gloire... Quel titre serait plus grand et plus durable près de la postérité ?

Les armées et les guerres incessantes des Romains vont nous ouvrir, maintenant, un vaste champ d'observations.

(1) *Xénophon*, Entretiens mémorables de Socrate : III, Ch. 1er.

CHAPITRE II.

LES ROMAINS.

ARTICLE 1er.

Période Républicaine.

La guerre que Persée, dernier roi de Macédoine, déclara aux Romains, fut, pour eux, le sujet des plus vives inquiétudes. Il fallait, en effet, aller combattre au cœur d'une contrée lointaine protégée par ses montagnes et défendue par des populations belliqueuses. La Macédoine échut, comme province, au consul P. Licinius Crassus.

« Après avoir prononcé les vœux au Capitole, Licinius partit de la ville, revêtu du *paludamentum* (1). C'est un moment toujours grave et solennel; mais il excite, au plus haut degré, l'attention et l'in-

(1) Manteau écarlate, attribut du commandement en chef chez les Romains.

térêt, lorsque le consul qu'on accompagne marche contre un ennemi puissant, et distingué par sa valeur ou par sa fortune. Ce n'est pas seulement par devoir et par conscience qu'on se presse aux côtés du général, mais encore par curiosité, et pour voir l'homme aux talents et à la sagesse duquel on confie la défense des premiers intérêts de l'Etat. Puis, mille pensées assaillent l'esprit : les chances de la guerre, l'incertitude du sort et les caprices de Mars ; les revers, les défaites, si souvent dus à l'inhabileté, à la présomption des chefs ; le bonheur, qui récompense généralement leur prudence et leur valeur : sait-on lequel de ces deux esprits, laquelle de ces deux fortunes sera le sort du consul qui part pour la guerre ! (1) »

Il est facile de comprendre l'émotion du chef qui était l'objet de ce concours, de cette anxiété de tout un peuple. Illustrer par une victoire sa patrie et sa famille, était une ambition très-légitime ; mais encourir la honte d'un désastre, *la responsabilité effective que l'inflexible loi romaine imposait aux fautes commises* (2), quel sujet d'émulation, et de réflexions salutaires tout à la fois, pour les citoyens qui aspiraient à l'honneur du commandement ! C'est

(1) *Tite-Live* : XLII, 49.

(2) *Polybe* : I, 52.— *Tite-Live* : XXVI, 2, 3, et passim.— Notons, distinctement : la condamnation de L. Postumius, personnage consulaire, pour avoir fait travailler des soldats de son armée dans sa terre. (*Tite-Live*, Epitome : XI) ; et la condamnation du proconsul Q. Servilius Cæpion à la confiscation de ses biens, pour avoir causé la perte d'une armée par sa témérité. (*Tite-Live*, Epit. : LXVII).

que l'influence d'un seul homme décide de la destinée d'une armée, d'un peuple entier (1). Et quel sera cet homme ? — Celui en qui se trouveront réunies la plus grande somme des dons que la nature puisse accorder, et la plus grande part des connaissances et des qualités qui s'acquièrent par l'étude, par la méditation, par la possession de soi-même (2).

Polybe, après avoir vécu longtemps dans l'intimité des plus illustres Romains, énumère ainsi les sciences que l'on considérait alors comme indispensables au général : l'histoire militaire (3), la géographie, la topographie, la géométrie, l'astronomie, la science des plans de campagne, des mouvements d'armées, et l'art des actions de guerre : « Toutes les opérations, dit-il, qui se rattachent à l'art de la guerre, réclament les soins les plus délicats, mais le succès est presque toujours assuré dès qu'on le poursuit avec intelligence. *Qu'il y ait dans le métier des armes moins d'actions osées à force ouverte ou au grand jour, que de tentatives où la ruse et l'occasion jouent le plus grand rôle*, c'est chose manifeste pour quiconque veut consulter l'histoire ; mais il est incontestable aussi, à voir l'issue de ces entreprises, que celles dont l'occasion seule est le mobile, manquent bien plus souvent qu'elles ne réussissent.

(1) *Polybe* : I, 35, 36.— *Tite-Live* : XI, 10 (Suppl. Freinsheim).
(2) *Id* VIII, 9 : I, 35.— *Diodore de Sicile* : XXIII ; Frag. 13,
(3) *Id*. IX, 9.

Enfin, comment ne pas reconnaître que la plupart des échecs ont pour cause l'ignorance ou la négligence des chefs ! Tout ce qui est fortuit ne mérite pas le nom d'opération, mais plutôt de coup de main, de rencontre heureuse; et comme de telles choses ne s'appuient sur aucune règle, sur aucun principe, nous n'en parlerons pas. *Des mouvements qui supposent un plan bien arrêté, voilà ce dont il doit être ici question.* Or, comme toute opération de ce genre a son heure, sa durée, sa place déterminées ; comme elle a besoin de secret, de certains signes convenus (1), de l'intervention de personnes qui la conduisent ou seulement qui y concourent; enfin, de moyens d'exécution, il est clair que le chef qui aura su satisfaire à toutes ces nécessités, ne peut manquer de réussir, tandis que, s'il en néglige une seule, il s'expose à échouer. Telle est notre nature : la chose la plus frivole, l'incident le plus léger, peuvent renverser nos desseins, et c'est à peine si toutes les conditions que nous venons d'énumérer suffisent à assurer le succès....... Il faut encore connaître les voies de terre et de mer, de jour et de nuit, aussi bien que le temps nécessaire

(1) *Polybe* recommande que ces signes soient toujours doubles ; autrement, le hasard peut faire qu'une personne complètement étrangère à l'entreprise pratique un acte analogue au signe convenu, et occasionne ainsi un cruelle méprise. Il cite l'exemple d'Aratus voulant s'empare de Cynèthe à l'aide d'une trahison, et échouant par une cause de ce genre. IX, 15.

habituellement pour les parcourir d'un point à un autre.... Parmi toutes ces connaissances, les unes sont fournies, soit par la pratique, soit par des études spéciales et raisonnées. *Le mieux est de connaître* PAR SOI-MÊME *les routes et les lieux où il faut se rendre, la nature de ces lieux, et les gens que l'on doit prendre ou pour agents ou pour auxiliaires*... Ces connaissances et d'autres semblables, qui reposent sur l'expérience ou sur le témoignage d'autrui, sont de celles qu'un général peut tirer d'une certaine habitude des camps. Mais les connaissances qui sont dues à l'étude demandent un enseignement théorique, et, avant tout, quelques notions de géométrie et d'astronomie : l'acquisition n'en est pas fort difficile en ce qui est de l'art militaire, et l'application de ces quelques idées peut être d'une grande utilité, et contribuer puisamment au succès (1). »

Le programme de Polybe laisse dans l'ombre des matières dont il n'avait point à parler en cette occasion, tant elles étaient élémentaires chez les anciens, notamment — l'art de pourvoir une armée de tout ce qui est nécessaire à l'homme et au guerrier;— l'art aussi de la maîtriser par la parole, ce levier si puissant et si sûr pour remuer, pour exalter les cœurs, pour les réunir tous en un seul élan, en une force irrésistible. L'éloquence était donc indispensable au général romain, et elle ne s'acquiert que par la con-

(1) *Polybe* : IX, 10, 11, 12.

naissance de l'histoire générale, l'étude de la philosophie, le culte des belles-lettres, travaux auxquels les jeunes patriciens se livraient avec ardeur (1). Prenons, entre toutes, l'une des figures les plus austères de la République romaine. « Caton, dit Cornélius Népos, se distingua, en tous genres, par une grande supériorité d'intelligence. C'était, à la fois, un cultivateur habile, un profond jurisconsulte, un bon orateur et un grand général. Il aimait les lettres avec passion ; et, bien qu'il ne s'en fût occupé qu'assez tard, il y fit de si grand progrès qu'on aurait trouvé difficilement, dans la littérature, quelque chose qu'il ignorât (2). »

Rome n'a commencé à connaître les armées permanentes qu'avec l'empire; sous la République, les grades supérieurs étaient acquis seulement pour la période de la charge dont ils étaient l'attribution ; les grades inférieurs, pour la durée de l'existence des légions (3). Des personnages consulaires acceptaient une position subordonnée, même celle de tribun légionnaire, pour faire acte de bons citoyens (4). Le service des armées n'était donc point une carrière, un métier où l'on eût à passer la plus grande partie de sa jeunesse, de sa vie, dans des emplois subal-

(1) *Polybe* : XXXII, 10.
(2) *Cornélius Népos*, Caton : Chap. 1er.
(3) Voir Section I, Chap. 2, 1er §. Org. Mil.
(4) *Tite-Live* : XI, 10; XXXVI, 17; et passim. — Mais, après avoir été *tribun légionnaire*, on ne pouvait servir comme *centurion*, et il est facile d'en saisir les motifs (*Tite-Live* : VII, 41).

ternes ; le jeune patricien, le riche plébéien servaient comme *chevaliers*, et pouvaient ainsi, après cinq ans, devenir tribuns des soldats. Ces cinq années leur suffisaient pour atteindre, sous les enseignes, la perfection des exercices auxquels le Champ-de-Mars les voyait s'adonner chaque jour. Dans le tribunat légionnaire, la rivalité de cinq collègues était un puissant aiguillon : il fallait se distinguer entre tous, se préparer, par une étude persévérante, à briguer les suffrages de ses concitoyens pour les grandes magistratures, dès que l'on aurait complété les dix années de service militaire exigées par la loi ; et pour le faire avec succès il fallait, de plus, la pratique de la vertu et un cortége d'amis vertueux. Polybe oppose à la triste vénalité qui souillait la Grèce, l'intégrité romaine à une époque où, cependant, d'immenses conquêtes avaient pu déjà faire fléchir la rigidité des premiers siècles ; il cite, entre beaucoup d'autres, Paul-Emile qui, après avoir conquis la Macédoine, rapporta à Rome les immenses trésors de Persée (1). « Lorsqu'il mourut, peu de temps après la guerre, et que ses deux fils voulurent rendre à sa femme sa dot, qui montait à vingt-cinq talents (137,500 fr.), ils se trouvèrent tellement embarrassés qu'ils n'auraient jamais pu fournir cette somme, s'ils n'eussent vendu leurs meubles, leurs esclaves et ses terres (2).

(1) *Tite-Live* : XLV. 39, 40.
(2) *Polybe* : XVIII, 17.

Mais la sévérité de mœurs dans la personne n'excluait pas le sentiment de dignité qu'une judicieuse politique doit inspirer, quand il le faut, à celui qui a l'honneur de représenter un grand peuple : le vainqueur de Persée, si modeste pour lui-même, comprend l'utilité de frapper les esprits impressionnables des Grecs, désormais asservis; il invite donc leurs principaux chefs à une fête qu'il donne à Amphipolis, avec un appareil extraordinaire, après l'avoir fait annoncer aux Républiques et aux rois de l'Asie.

« On admira dans ces jeux, encore peu familiers aux Romains, non seulement la magnificence, mais le bon goût; les repas offerts aux ambassadeurs ne laissèrent non plus rien à désirer pour la somptuosité et l'élégance. On rapportait un mot de Paul-Emile — *que celui qui savait gagner des batailles, devait savoir aussi ordonner une fête* (1). »

La force et l'agilité du corps acquises et entretenues par de continuels exercices; l'habitude d'obéir et de commander, contractée de bonne heure; l'étude persévérante, jointe à la pratique; le règlement d'une vie honnête et la probité dans la plus large acception du mot; le sentiment d'une dignité personnelle à la hauteur de la grandeur de la patrie, voilà déjà bien des mérites dans les chefs des armées romaines; passons à des qualités d'un autre ordre.

(1) *Tite-Live* : XLV, 32.

Le premier, le plus important des devoirs pour le général romain était d'assurer la subsistance de son armée (1) : le questeur est son auxiliaire, mais il ne compte que sur sa propre prévoyance, et il en réclame toute la responsabilité. Les Germains, commandés par Arioviste, avaient jeté la terreur dans l'armée romaine : tribuns, centurions, soldats, tous invoquent prétexte sur prétexte pour qu'on évite un combat. César rassemble l'armée et expose les raisons qui peuvent ranimer le courage des siens : « Quant à ceux qui, pour déguiser leur frayeur, allèguent la difficulté des chemins et leurs inquiétudes sur les subsistances, il les trouve bien insolents de supposer que le général manquera à son devoir. *Ce soin le regarde*..... (2). » On voit aussi des généraux, partant pour de grandes distances, annoncer qu'ils seront de retour au jour fixe d'une prochaine distribution de vivres : l'exactitude de l'opération, la bonne qualité des denrées n'en seront que mieux assurées (3). Aucun détail ne leur échappe : aux yeux de tout chef illustre, *la science des détails* a toujours été le gage le plus certain du succès (4).

Rien n'est comparable non plus à la présence du général pour tenir le soldat en haleine — parfois dans l'accomplissement ordinaire du service — sur-

(1) *Tite-Live* : XXVI, 3 : et passim.
(2) *Jules César*, B. G. : I, 40.
(3) *Jules César*, B. G. : VI, 3, et pass.
(4) *Polybe* : III, 44.

29

tout dans l'exécution d'une opération importante. Le grand Scipion va attaquer Carthage sur son propre territoire, laissant Annibal en Italie ! Il faut, pour le succès, que nulle omission, nulle négligence, que pas même le plus léger incident ne vienne, au départ, frapper défavorablement les esprits : « Afin que l'embarquement se fît en bon ordre et sans tumulte, Scipion se chargea lui-même de ce soin. » Cicéron rapporte que Scipion avait toujours entre les mains les œuvres de Xénophon, et qu'il aimait à répéter une maxime de cet écrivain que nous avons déjà citée : « La gloire adoucit pour le chef les travaux si pénibles pour le soldat (1). »

Une autre preuve de haute intelligence était la sollicitude avec laquelle les consuls ménageaient le sang des légions ; elle s'étendait jusqu'au soldat isolé : à leurs yeux, « ce résultat intéressait l'armée tout entière (2). »

La sollicitude n'est pas de la faiblesse : elle n'exclut pas la fermeté. Le général romain, avec une autorité remarquable, sait rétablir la discipline dans une armée où elle aura été, accidentellement, ébranlée : en prévenant ensuite adroitement les fautes, il évitera, le plus souvent, d'avoir à les punir. Inflexible pour les méchants, sa bienveillance est acquise aux

(1) *Salluste*, Jugurtha : § VI. — *Tite-Live* : XXIX, 22 à 26.— *Cicéron*, Tusculanes : II, 16.

(2) *Jules César*, B. G.: VI, 34.

bons serviteurs : le mérite, avec lui, a toujours le pas sur la faveur. Il acquiert, par là, avec le droit à la confiance absolue des troupes, un ascendant irrésistible. Si des armées ennemies s'avancent précédées d'une renommée effrayante, ce n'est pas en dépréciant leurs forces qu'il s'attachera à rassurer la sienne. La race des alarmistes se remarque dès la plus haute antiquité. L'approche de Juba ayant jeté la terreur dans les légions de César, il les assemble, et, poussant le démenti jusqu'à l'exagération : « Sachez, leur dit-il, que, dans très-peu de jours, le roi sera devant vous avec dix légions, trente mille chevaux, cent mille hommes de troupes légères et trois cents éléphants. Qu'on s'abstienne donc de toute question, de toute conjecture, et qu'on s'en rapporte à moi qui, seul, suis bien instruit. Sinon, je ferai jeter les donneurs de nouvelles sur le plus vieux de nos navires, et ils iront aborder là où il plaira aux vents de les pousser (1). »

Telle doit être l'impassibilité du chef d'armée. La première précaution à prendre est de savoir se taire dans la crainte comme dans la joie. « *Il ne faut ouvrir son âme qu'aux personnes sans lesquelles on ne peut mener à fin son entreprise, et ne le faire qu'autant que la nécessité l'exige ; de plus, le silence ne doit pas être seulement sur les lèvres,*

(1) *Tite-Live* : XLIV, 34 ; LVII Epit. — *Salluste*, Jugurtha : XLIII à XLV. — *Suétone*, les Césars, Jules César : § LXVI.

mais jusque dans l'âme : que d'hommes qui, sans proférer une parole, trahissent leur pensée par leur physionomie ou par quelqu'une de leurs actions ! (1) »

En résumé, le général étudie, observe, écoute, profite ; mais il ne parle que pour interroger, obtenir des éclaircissements ou dissimuler sa pensée, et pour donner des ordres mûris, précis, concis.

Mais, autant il reste impénétrable, autant il cherche à connaître les qualités, les défauts, les mœurs, les inclinations, le tempérament, les habitudes, le caractère de l'adversaire qu'il doit combattre. Annibal se livrait à cette étude avec la clairvoyance d'un homme de génie. Les Romains, oubliant toutes les règles de la prudence, opposèrent, plus d'une fois, des chefs présomptueux au capitaine le plus accompli : ils en furent punis cruellement. En empruntant à leur propre histoire un exemple désastreux pour eux, il n'en aura, ici, que plus d'autorité — surtout étant retracé par Polybe : nous choisirons la défaite de Trasimène.

(1) *Polybe* : IX, 10, 11. — Sur le même sujet, *Dion Cassius* prête la pensée suivante à Amilcar Barca, le père d'Annibal : « Quand on veut exécuter secrètement une entreprise, *il ne faut en parler à personne ;* car il n'est pas d'homme assez maître de lui-même pour garder un secret et l'ensevelir dans le silence. Plus vous recommanderez de ne point le révéler, plus on désire le faire connaître. Chacun croit l'avoir seul appris, et votre secret est bientôt divulgué. » Liv. I à XXXVI, Fragment 152. — On voit qu'il faut que le général sache concevoir lui-même tous les détails d'un projet, presque jusqu'au moment où il a l'intention d'en faire commencer l'exécution.

« Annibal apprit que le pays ouvert devant lui était fertile (1) ; que Flaminius — le consul alors présent — était fort avide de popularité, bon orateur, mais tout à fait étranger à la pratique sérieuse de l'art militaire ; qu'il avait enfin une folle confiance dans ses forces. Annibal en conclut que s'il sautait par-dessus le camp de l'ennemi, et se portait en avant, Flaminius, redoutant les sarcasmes de la multitude, ne le laisserait pas ravager impunément le pays ; qu'irrité de cet affront, Flaminius le suivrait partout où il le conduirait, et ferait tous ses efforts pour remporter la victoire, sans attendre l'arrivée de son collègue. Or, il espérait que, dans ces mouvements, le général romain lui fournirait quelque occasion de l'attaquer. Tels étaient les calculs qu'il faisait avec un esprit de pratique et une sagesse remarquables : on ne saurait le contester.

» En effet, il faut être insensé et aveugle pour ne pas voir que, chez un capitaine, il n'est pas de qualité plus précieuse que de savoir pénétrer les inclinations et le caractère du général ennemi. De même que dans un combat d'homme à homme, de rang contre rang, le soldat qui prétend à la victoire doit observer tous les moyens d'arriver à ce but, et remarquer les parties découvertes et accessibles que présente à ses coups le corps de l'adversaire ; de même un chef

(1) Le vrai général, le grand capitaine veut toujours, avant de rien entreprendre, avoir la certitude de pouvoir faire vivre son armée !

d'armée a pour devoir de chercher l'endroit par où l'âme du général ennemi est surtout vulnérable. Parmi les généraux, il en est beaucoup qui, par indolence et inertie, abandonnent les intérêts de l'Etat et les leurs ; beaucoup qui, adonnés à la passion du vin, ne peuvent consentir à dormir s'ils n'ont pas perdu leurs sens. D'autres, pour satisfaire leurs désirs sensuels et leurs folles ardeurs, ont non seulement détruit leur patrie et leur fortune, mais encore perdu honteusement la vie. Ajoutez la poltronnerie et la lâcheté, qui, déjà si déhonorantes dans la vie privée, deviennent, dans un général, une calamité publique; car un tel homme engourdit l'ardeur des troupes, et fait courir, souvent, les plus grands dangers à ceux mêmes qui lui en ont confié le commandement. Enfin, la témérité, l'audace insensée, la vanité, l'orgueil, sont, chez un capitaine, toutes choses fort commodes pour ses adversaires, fort dangereuses pour ses soldats, puisque, avec ce caractère, on s'expose, sans défense, à toute espèce d'attaques, d'embuscades et d'artifices. Aussi, savoir distinguer le faible d'autrui, et attaquer par où le chef est attaquable, est un moyen infaillible de triompher (1). »

La présomption de Flaminius et les fautes qu'il accumula dans la funeste journée de Trasimène — surtout en conduisant à l'ennemi ses légions sans

(1) *Polybe* : III, 80 et 81. — Voir, sur le même sujet, César contre Pompée : *Appien,* B. C.: II, 53.

leur avoir laissé, contre toutes règles, le temps de prendre de la nourriture,— furent les seules causes du désastre des Romains : on ne peut donc l'attribuer à l'inconstance de la fortune, si fréquente principalement à la guerre. Le hasard condamnera, accidentellement, le général le plus habile à être vaincu par un adversaire incapable ; mais alors il saura adopter immédiatement un nouveau plan, chose facile à celui qui, ayant prévu sagement un échec aussi bien que des succès, aura étudié d'avance les modifications applicables à toutes les éventualités. C'est ce que fait César après sa défaite à Dyrrachium : il ne trouve pas honteux de battre en retraite, assure ses subsistances qu'il avait commis la faute de négliger, donne le temps à ses légions ébranlées de reprendre confiance, et — un contre deux — remporte la victoire décisive de Pharsale (1).

Lorsque la perte de l'ennemi peut être obtenue sans combat, c'est presque un crime de livrer bataille : nul ne sait quelles peuvent être les suites du désespoir de l'ennemi. Dans la première guerre d'Espagne, César était parvenu à enfermer complètement Afranius et Pétréius, lieutenants de Pompée. Ses légions voulaient qu'on les menât au combat, et que, d'un seul coup, il mît fin à la lutte. Mais il avait su résister : « Pourquoi acheter même une victoire au prix du sang d'une partie de ses soldats, exposer aux

(1) *Jules César*, B. C.: III, 58, 78, 85, 88, 89. — *Appien*, B. C.: II, 64.

blessures ceux qui lui sont si dévoués ; enfin, tenter la fortune quand le devoir d'un général est de vaincre par la prudence, aussi bien que par l'épée? (1) »

Dans la seconde guerre d'Espagne, les rôles changent. Les fils de Pompée, seuls adversaires encore debout de César, pouvaient, avec une prudente temporisation, affamer son armée et l'anéantir sans combat : aveuglés par la supériorité de leurs troupes bien aguerries, ils brûlent d'en venir aux mains,... et c'est César qui, après avoir, cette fois, combattu pour la vie, détruit sans retour ses derniers adversaires ! (2)

Nous venons de réunir dans un seul cadre les qualités principales que, les uns par leur propre exemple, les autres par de doctes leçons, ont fait considérer comme nécessaires aux généraux romains : Scipion l'Africain et Jules César sont ceux qui en ont réuni le plus ; mais une distance immense sépare le second du premier (3).

P. C. Scipion, le plus grand citoyen de son temps, délivre Rome et l'Italie d'une invasion étrangère qui, pendant seize longues années, avait dévasté la contrée tout entière, anéanti l'agriculture, détruit ou dispersé les populations, et tari la source du recrutement des légions. S'élevant au-dessus de résistances

(1) *J. César*, B. C.: I, 52,
(2) *Appien,* B. C,: II, 103, 104.
(3) *Dion Cassius :* Livres I à XXXVI, Fragm. 241.

timorées, il transporte audacieusement la guerre en Afrique, force Carthage à rappeler Annibal du Brutium, extermine, à Zama, les vieilles bandes de ce chef illustre, et prépare à Rome triomphante la conquête du monde.

Jules César, au contraire, n'a en vue que son élévation : il rançonne impitoyablement, à son profit, les peuples qu'il combat, dépouille, indistinctement, les provinces conquises ou déjà pacifiées, déchaîne la guerre civile sur son malheureux pays, et s'empare de la dictature à l'aide de la corruption et de l'abaissement des caractères (1).

La constitution romaine avait investi les consuls du commandement suprême des armées ; mais une si grande autorité avait reçu de prudents contrepoids. Les consuls se trouvaient dans la dépendance du Sénat : — pour les fonds et les approvisionnements dont ils avaient besoin au cours de la guerre ; — pour obtenir de lui, à l'expiration du consulat, sous un autre titre, la prolongation de leur commandement, lorsque l'intérêt de la République l'exigerait ; — enfin, pour être admis au *triomphe*.

Les consuls dépendaient aussi du peuple, auquel il appartenait d'annuler ou de confirmer les traités (2),

(1) Pour divers détails, principes, etc., concernant le commandement des armées, voir le Document G.

(2) *Polybe* : VI, 15. — *Tite-Live* : XVIII, 17 ; XXX, 36, 41, 44.

et dont ils auraient besoin, plus tard, de solliciter les suffrages.

Ce partage de pouvoirs était sage; quelquefois, à la vérité, il conduisit des consuls à brusquer la fin d'une guerre pour ne pas laisser à leur successeur l'héritage immérité de la gloire que déjà ils avaient acquise; mais la liberté était sauve, et le Sénat pouvait aviser. D'ailleurs, l'excellence d'un système doit s'apprécier, avant tout, par les résultats d'un long enchaînement de faits. Or, voici, en l'empruntant à Strabon, le précis, jusqu'à l'époque où il écrivait (1), des conquêtes de Rome : on lira sans doute avec intérêt ce résumé des succès de la politique persévérante du Sénat, ainsi que des travaux des légions et de leurs chefs, et c'est par là que nous terminerons.

« *Lorsque Rome eut été fondée* (2), *les Romains restèrent avec sagesse, pendant plusieurs générations, gouvernés par des rois. Le dernier Tarquin usa mal de son pouvoir : ils le chassèrent* (3), *et se donnèrent une constitution mixte, tenant de la monarchie et de l'aristocratie.*

» *Ils avaient commencé par s'associer les* Sabini (4), *ainsi que les* Latini (5); *mais n'ayant pas trouvé chez ces peuples, ni chez leurs autres voisins, une bienveillance constante, ils furent en*

(1) An XVII de l'Ere chrétienne environ.

(2) 753 avant l'Ere chrétienne.— (3) 509.— (4) 747.— (5) 594.

quelque sorte contraints de les détruire, et, par conséquent, de s'agrandir.

» *C'est ainsi qu'ils avaient accru insensiblement leur puissance, quand, presque d'un seul et même coup, ils perdirent, contre toute attente, leur propre ville, et la reprirent d'une manière non moins inattendue. Ce double évènement arriva, selon Polybe, dix-neuf ans après la bataille d'*ÆGOS-POTAMOS (1), *vers l'époque de la paix conclue par Antalcidas* (2).

» *Leur désastre une fois réparé, ils soumirent d'abord toute la nation des* Latini (3), *et ensuite celle des* Tyrrheni (4); *puis ils arrêtèrent les fréquentes et trop libres entreprises des Celtes* (5), *établis sur les bords du Pô. De là, ils défirent successivement les* Samnitæ, *les* Tarentini *et Pyrrhus* (6). *Bientôt, ils eurent conquis le reste de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Italie, excepté les pays que le Pô traverse dans son cours. Tandis que l'on continuait à leur disputer ces provinces, ils passèrent dans la Sicile* (7), *et l'enlevèrent aux Carthaginois* (8). *Aussitôt, ils reprirent leurs projets contre les peuples riverains du Pô. Ils combattaient encore avec ces derniers, lorsque Annibal entra en Italie et commença la seconde guerre punique, qui, quelques années après, fut*

(1) 386 avant l'Ere chrétienne. — (2) 387. — (3) 338. — (4) 310. — (5) Gaulois Cisalpins. — (6) 275. — (7) 264. — (8) 241.

suivie de la troisième : mais, à l'issue de celle-ci, Carthage fut détruite (1), *et les Romains se trouvèrent maîtres de la Lybie* (2), *comme de toute la portion de l'Ibérie* (3) *que les Carthaginois possédaient.*

» *Les Carthaginois avaient eu pour alliés les Grecs, les Macédoniens, les Asiatiques d'en deçà du fleuve Halys et du mont Taurus; les Romains furent donc conduits, par la chaîne des événements, à soumettre en même temps tous ces divers peuples sur qui régnaient Antiochus* (4), *Philippe et Persée* (5).

» *Les Illyriens, ainsi que les Thraces les plus voisins des Grecs et des Macédoniens, avaient profité de la circonstance pour entrer en guerre avec Rome : cette autre guerre finit seulement lorsque tous les peuples d'en deçà de l'Ister eurent été vaincus comme ceux d'en deçà de l'Halys.*

» *Il en a été de même des Ibères, des Celtes* (6), *et du reste des autres nations (occidentales et septentrionales) qui obéissent maintenant aux Romains. En effet, les combats en Ibérie n'ont cessé, par la soumission entière du pays, qu'après la destruction successive de Viriathe* (7), *des Numantins* (8), *de Sertorius* (9) ; *puis, en dernier*

(1) 146 avant l'Ere chrét. — (2) Afrique. — (3) Espagne. — (4) Il cède l'Asie-Mineure en 189. — (5) Le dernier, vaincu et prisonnier en 167. — (6) Espagnols, Gaulois transalpins. — (7) 140. — (8) 133. — (9) 72.

lieu, des Cantabres, domptés enfin par Auguste (1). Et, pareillement, la Celtique tant en deçà qu'au-delà des Alpes (2), ainsi que la Ligurie, entamées d'abord d'une manière progressive, n'ont été tout à fait conquises qu'après une guerre générale conduite par Jules César et par Auguste. En effet, aujourd'hui (3), c'est de la Celtique que les Romains partent commodément pour faire en Germanie ces expéditions dans lesquelles ils ont trouvé déjà, plus d'une fois, matière à orner leur patrie de nouveaux triomphes (4). »

De triomphes en triomphes, le moment approche où, du vieux sang romain, versé sur tant de champs de bataille, une seule goutte ne coulera plus dans les veines ni des soldats ni même de leurs chefs. Alors, se réaliseront ces vers d'Homère, dont Scipion Emilien, en détruisant Carthage, faisait, avec une prévoyante tristesse, l'application à sa propre patrie :

« Un jour viendra où périra la ville sacrée d'Ilion, Priam et le peuple du valeureux Priam (5). »

(1) 72 Avant l'Ere chrét. — (2) 19. — (3) Strabon écrivait ceci l'an 18 ou 17 de l'Ere chrétienne. — (4) *Strabon*, Géographie. Trad. de Laporte-Dutheil, Gosselin, Coray et Letronne. Impr. nationale, 1815-1819. T. II, Liv. VI, p. 419 et suiv.

(5) *Polybe* : XXXIX, 3. Extrait de l'Iliade, Ch. IV, 164, 165.

ARTICLE 2.

Période de l'Empire : Décadence

Nous avons vu, à la suite des armées de l'Asie, avec le luxe, les richesses s'introduire à Rome (1); elles allèrent croissant sans cesse, surexcitèrent les ambitions, alimentèrent le feu des guerres civiles et perdirent la République.

Auguste, ayant vaincu ses compétiteurs, se rendit maître absolu du pouvoir, sous le titre modeste de *Prince* (2). Un appui était nécessaire à ce pouvoir nouveau : il fit les légions permanentes (3), les répartit sur les frontières de l'Empire, et s'entoura de cohortes prétoriennes. Afin que celles-ci devinssent pour lui une *véritable garde* (4), il fit décréter en leur faveur, par sénatus-consulte, une solde double de celle des légions; de plus, pour les prétoriens la durée du service fut limitée à dix ans, la *récompense* (5)

(1) *Tite-Live* : XXXIX, 1, 6.
(2) *Tacite*, Ann.: I, 1.
(3) *Dion Cassius* : LII.
(4) *Id.* LIII, 11.
(5) La *récompense* était la somme, une fois payée, qui tint lieu, sous l'Empire, de *retraite*, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce dernier mot.

de licenciement fut élevée à cinq mille deniers, tandis que le légionnaire ne recevait que trois mille deniers après vingt années (1).

On débutait seulement dans le nouvel ordre de choses, et pourtant Auguste pouvait à peine entretenir l'effectif des armées et payer la retraite des hommes libérables. On y suppléa en ajournant indéfiniment le règlement des droits acquis ; dispensé du service ordinaire, le légionnaire servira à un autre titre — sous le *vexillum*, — et grossira le nombre des combattants, lorsque l'on rencontrera l'ennemi : comme conséquence, le *vétéran* meurt souvent dans la vaine attente de son congé. C'est ainsi que la perte des trois légions de Varus prit les proportions d'un grand désastre : Auguste ne put les remplacer qu'en enrôlant des vagabonds, des indigents, des affranchis même, dont un grand nombre étaient âgés de plus de trente-cinq ans (2).

Mais prétoriens et légionnaires, à l'envi, se constituent bientôt les grands électeurs de l'Empire. Alors, à chaque nouvel avènement, largesses toujours croissantes : incessantes concessions au détriment de

(1) *Dion Cassius* : LV, 23. — *Tacite*, Ann. : I, 17.

(2) *Suétone*, les Césars, Auguste : § 24 ; Tibère : §§ 8, 48. — *Dion Cassius* : LVI, 23 ; LVII, 5. — *Tacite*, Ann. : I, 17, 31, 35 ; IV, 4. — *Ammien Marcellin* : XV, 12. — *Appien*, B. C. : II, 103. Un dénombrement fait par ordre de César, à son retour d'Afrique, fit reconnaître que la population romaine avait été réduite de moitié par les guerres civiles. Il n'en resta que le tiers après les nouveaux déchirements qui laissèrent enfin Auguste maître de l'Empire

l'antique discipline. Le légionnaire ne porte plus ses vivres — à l'intérieur de l'Empire, on les lui distribue dans des stations d'étape,— en pays ennemi on recourt à des convois (1); il ne porte plus son bagage — on le charge sur des bêtes de somme (2); en marche, on ne lui voit plus son casque suspendu à l'épaule, il ne porte plus les pieux de palissade, ne creuse plus le fossé du camp, et finira même par ne plus prendre part à ces grands travaux militaires, l'honneur autrefois des armées romaines : ces soins sont abandonnés à des mains serviles, car les valets sont devenus aussi nombreux que les soldats (3). Ajoutez des faveurs aussi fréquentes qu'insensées, réclamées avec arrogance, ou accordées par faiblesse (4); la solde accrue (5); la ration de vivres distribuée sans remboursement, quoique améliorée (6);

(1) *Lampridius*, H. A., Alexandre Sévère : 2e Série : T. XII, § 45, p. 195.

(2) *Fl. Josèphe*, B. J. : III, 5, 8; V, 7.

(3) *Tacite*, Ann. : XIII, 35.— *Spartianus*, H. A. Adrien : 2e Série : T. II. « Labantibus moribus, plures pene servi quam milites, ita ut ne gregarius quidem ullus sine servo.. . at sub imperatoribus passim suus cuique gregario servus : *calones*, hi veteribus dicti, recentioribus *galearii* : servi militum proprie sic dicti *quod galeam portarent*. » — « *Et fesso galea qui tibi portet aquam.* » *Properce*. Notes de Saumaise et de Casaubon, pages 61, 62. — *Fl. Josèphe*, B. J. : III, 5.

(4) *Dion Cassius* : XLVII, 17.— *Hérodien*, Septime Sévère : III, p. 130, 131.— Autres exemples très-nombreux.

(5) *Suétone*, Les Césars, Domitien : § 7.— *Zonaras*, Domitien, XI, 19.

(6) *Hérodien*, Septime Sévère : III, p. 130, 131.

le pain frais substitué, en campagne, au blé dont le soldat ne se contente plus (1); l'argent, l'or, la pourpre, la soie, tolérés ou mis follement en usage dans la tenue (2); des baraquements commodes, fastueux, substitués au campement sous les tentes de peaux (3); enfin, relâchement de tous les devoirs de la vie militaire — dévastation des campagnes, pillage chez l'habitant paisible, plus faciles et moins dangereux à faire que d'enlever des dépouilles sur l'ennemi (4). Voilà, en réalité, ce que fera, ce que deviendra le soldat qui, de Romain, n'aura plus que le nom.

En effet, la nécessité force, successivement, à enrôler affranchis, esclaves, sujets des provinces con-

(1) *Spartianus,* H. A., Pescennius Niger, p. 153 à 163.—*Ammien Marcellin* : XXV, 2.— *Code Théodosien* : VII, 4, 6. Le blé, quoique mentionné concurremment avec le pain, ne se distribuait plus.

(2) *V. Gallicanus,* H. A., Avidius Cassius : 2e Série, T. II, § 4.— Ordres de Marc-Aurèle pour le rétablissement de la discipline, dans la tenue notamment. Et, cependant, contradiction étrange, voici ce que fait lui-même cet empereur philosophe. Après avoir rétabli l'ordre en Orient, il retourne en Italie et débarque à Brindes. Là, il prit la *toge et la fit prendre à ses soldats : jamais*, sous lui, les soldats ne portèrent le *sagum* en Italie. (*J. Capitolinus*, H. A. : T. XIII, § 27). — *Fl. Vopiscus*, H. A., Aurélien : 2e Série, T. XII, § 46. « Aurélien s'élève contre l'usage général des métaux précieux dans les ameublements et les vêtements, et c'est lui qui, le premier, permet aux soldats de remplacer les *fibules d'argent par des fibules d'or;* le premier, aussi, il leur donna des tuniques bordées de *soie :* jusque-là, ils n'en avaient eu qu'en pourpre et tout unies. »

(3) *Pline,* Hist. nat.. X, 27.— *Ammien Marcellin* : XXII, 4.

(4) *Tacite*, Ann.: XI, 18; XIII, 35.— *Fl. Vopiscus*, H. A., Aurélien : 2e Série, T. XII, § 7. La lettre d'Aurélien à son *vicarius* (tribun en second) signale les maux, en appelant les remèdes.—*Zosime* : Liv. II, p. 739.— *Code Théodosien* : VIII, 4, 19.— Autres traits sans nombre. — *Procope,* Vand.: I, 21, etc., etc.

quises, bien avant que l'ont ait imposé à celles-ci la jouissance onéreuse du droit de bourgeoisie ; enfin, Barbares, prisonniers faits à la guerre (1). Dans la crainte qu'une recrue puisse s'échapper impunément, la lettre initiale du nom de l'empereur régnant lui est imprimée, dit Végèce, sur la main droite, au moyen de piqûres ineffaçables (2). « Ces marques, ajoute le commentateur, étaient appelées *stigmata*, et étaient honorables. L'usage persiste à donner une autre signification à ce mot.

Les chefs, du reste, sont dignes d'une pareille milice. L'histoire est pleine du récit de leurs vices et de leurs extorsions ; congés, dispenses de service, exemptions de travaux, ils mettent tout à l'encan ; avec la connivence des agents administratifs, qui pullulent et qui malversent, ils font argent de bons de fournitures reçus en paiement de leurs faveurs, ou exercent des retenues sur la paye : le soldat achète ainsi l'impunité, et il se dédommagera, en accablant les populations. Tout au plus peut-on contenir, temporairement, tribuns et centurions, en punissant les coupables de la lapidation ou de la peine capitale (3).

(1) *Suétone,* les Césars, Tibère : § 36.— *Tacite,* A.: IV, 4 ; XIII, 35.— *Fl. Vopiscus,* H. A., Probus.— *Spartianus,* H. A., 2e Série, Adrien : T. II, § 13. — Autres exemples nombreux.

(2) *Végèce,* de Re Militari : I, Ch. 8 ; II, Ch. 5, et Notes de *Turpin de Crissé,* p. 64 et 65.

(3) *Tacite,* Ann.: I, 35; Histoires : III, 50. — *Capitolinus,* H. A., Pertinax : T. XIII, § 9. — *Spartianus*, H. A., Pescennius Niger : 2e Sér., T. II, § 3.—*Lampridius,* H. A., Alexandre Sévère : 2e Série, T. XII, § 15.— *Ammien Marcellin :* XXVII, 9.

Sans doute, il y a, de distance en distance, des périodes de répression, de restauration relative de la discipline ; mais, par la force même des choses, elles ne sont que de courte durée. Evidemment, nul principe d'autorité ne peut s'établir d'une manière ferme et stable dans des armées où l'élément mercenaire s'est introduit : le sentiment patriotique ayant cessé de les animer, elles ne sont plus, tour à tour, qu'un instrument de révolte ou d'oppression (1). Ajoutez à ces maux la corruption, la vénalité, la prévarication, escaladant tous les degrés de la hiérarchie (2).

Comme peinture du régime et des mœurs de l'époque, il ne sera pas sans intérêt de connaître quelle solde et quel traitement pouvaient être assignés au commandant d'une légion, en raison du mérite, si rare dans ces temps malheureux, qu'on lui attribuait. Voici ce que Valérien accorde à Claude, illyrien d'origine (plus tard l'empereur Claude II), « tribun, dit-il, que nous avons donné à la *brave* cinquième légion de *Mars*, pour son dévouement et son courage, *et qui peut être comparé aux meilleurs guerriers de l'antiquité*, voulant traiter Claude, ajoute l'empereur, non comme un tribun, *mais comme un général d'armée ;* car c'est un homme tel, qu'il mériterait que l'on fît encore plus pour lui.» Ce traitement,

(1) *Aurelius Victor*, de Cæsaribus, Caligula, p. 187.

(2) *Lampridius*, H. A., Alexandre Sévère : 2e Série, T. XII, § 45.— *Ammien Marcellin :* XVIII, 5. — *Zosime :* II, p. 758, 759; IV, p. 838, 840.— *Procope*, Vandales : I, 13.

indépendamment d'une très-large solde en argent, s'étend à tous les besoins, dans les camps et à la ville, sans oublier même, dans le personnel, « deux belles femmes choisies parmi les captives (1). » Nous voilà

(1)
3000 boisseaux de blé par an.
6000 id. d'orge.
2000 livres de lard.
3000 septiers de vin vieux.
150 id. de bonne huile.
600 id. id. 2e q.
20 boisseaux de sel.
150 livres de cire.
Autant qu'il faudra : foin, paille, vinaigre, légumes, herbes.
30 dizaines de peaux pr tentes.
6 mulets........... par an.
3 chevaux.......... id.
10 chameaux......... id.
9 mules............ id.
50 livr. d'arg. travaillé. id.
150 philippes à notre effigie ; plus, aux étrennes, 47 philippes et 160 triens d'or.
22 livr. d'arg. pour les coupes, vases de table et marmites.
2 tuniques mil., rousses, p. an.
2 sagochlamides..... id.
2 agrafes d'argent doré.
1 id. d'or, avec pointe en cuivre.
1 baudrier d'argent doré.
1 anneau à 2 pierres, du poids d'une once.
1 bracelet de sept onces.
1 collier d'une livre.
1 casque doré.
2 boucliers cis. en or } qu'il
1 cuirasse id. } rendra.
2 javelots courts.
2 faulx ordinaires et quatre autres pour le foin.
1 cuisinier } (esclaves)
1 muletier } qu'il rendra.
2 belles femmes choisies entre les captives.
1 robe blanche — demi-soie, — garnie de pourpre de succube.
1 subarmal, garni de pourpre de Mauritanie.
1 secrétaire } (esclaves)
1 maitre-d'hôtel } qu'il rendra.
2 paires de garnitures de lit, de Chypre.
2 vêtemts intér. simples } qu'il
2 écharpes } rendra.
1 toge }
1 laticlave, qu'il rendra égalem.
2 chasseurs pour son service } (esclaves.)
1 cocher }
1 intendant de sa maison }
1 porteur d'eau, 1 pêcheur, }
1 pâtissier. }
1000 livres de bois par jour, si le bois est abondant ; sinon, autant que les lieux pourront en fournir.
4 mesures de charbon de bois p. j.
1 baigneur et le bois nécessaire, à moins qu'il ne fasse usage des bains publics.
Quant aux autres articles, trop peu importants pour être détaillés, vous les fournirez à Claude dans la mesure convenable, sans cependant en établir d'évaluation, ni en donner l'équivalent en argent, si, par circonstance, quelque détail venait à manquer.
Tr. Pollion, H. A., Claude II : 2e Série, T. II, § 14. — Voir des

bien loin du temps où, sous la République, la solde du tribun était fixée à quatre fois celle du légionnaire !

Chose digne de remarque. Cette prétention d'égaler « *les meilleurs guerriers de l'antiquité,* » persistera dans l'assemblage de nationalités décrépites qui constitueront le Bas-Empire : elles n'ont nulle conscience de leur abaissement moral ; elles veulent être restées à la hauteur des plus grands siècles, parce qu'elles croient avoir de meilleures armes que les anciens pour l'attaque et surtout pour la défense. C'est Procope, écrivain judicieux cependant, qui, vers l'an 550, le pense et l'affirme encore avec une bonne foi non douteuse. « Ceux, dit-il, qui ne considèrent pas cela avec application, n'estiment que les choses qui sont arrivées dans les siècles passés, *et ne font aucun cas de l'art et de l'industrie qui perfectionnent les hommes, et qui nous donnent le moyen d'égaler tout au moins nos prédécesseurs, si nous ne les surpassons pas* (1). » Il est vrai que, rois cents ans auparavant, Jules l'Africain, dans son ouvrage militaire — *les Cestes,* — prétendait avoir découvert le moyen employé par les anciens guerriers pour développer en eux le grand courage qui les a immortalisés : il suffisait de faire usage de ce

allocations à d'autres chefs, tout aussi exagérées : *Fl. Vopiscus,* H. A., Aurélien : 2e Série, T. XII, § 19. — *Probus :* 2e Série, T. XII, § 4.

(1) *Procope,* Guerre contre les Perses : T. I, Livre 1er, p. 4 à 7.

spécifique pour les égaler. « L'auteur veut qu'on éventre un coq qu'on sait avoir été bien vaillant, que l'on cherche dans son estomac une petite pierre qu'il croit s'y trouver quelquefois. Que l'on porte, pendant le combat, cette pierre sous la langue, ou sous le bras, et l'on en ressentira les effets les plus extraordinaires ! Thémistocle, selon lui, en était pourvu lorsqu'il se battit contre les Perses, et il prétend que c'était la raison pour laquelle les Athéniens, après une victoire, étalaient un coq dans la pompe du triomphe (1). »

Pour revenir au sérieux, les seuls points par lesquels ces « *héros* » de l'Empire dépassaient leurs illustres devanciers, étaient la prodigalité, nous venons de le voir, avec laquelle ils étaient traités, leurs débauches, leur lâcheté.

Quant aux généraux, et autres dignitaires, on peut juger de leurs excès, et des souffrances qu'ils imposaient aux malheureuses provinces, d'après les abus odieux qu'ils toléraient au-dessous d'eux et sous leurs yeux (2).

Les empereurs, du reste, par leur propre avidité et par leur esprit de vertige, mettaient le comble à tous ces maux. Les deux préfets du prétoire dirigeaient et administraient en commun les affaires

(1) *Jules l'Africain*, Les Cestes : Chap. V. Traduction de Guischardt dans ses Mémoires crit. hist. T. III, p. 320.

(2) *Ammien Marcellin* : XXVII, 9.

militaires, centralisées entre leurs mains. Constantin partage ces affaires entre quatre départements, et élève à ce nombre les préfets du Prétoire. Ce n'est pas tout : il dédouble leurs attributions, et confie la partie qu'il en détache à des maîtres de la milice, l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie. Zosime gémit des désordres qui en résultèrent : « *depuis que le soin des vivres a été confié aux uns, et l'ordre de la discipline militaire aux autres, ils disposent de tout selon leur caprice, et appliquent à leur profit particulier les fonds destinés au paiement des troupes* (1). »

Mais, ce n'est pas tout, une autre faute vient aggraver toutes les autres. « Constantin ouvrit aussi la porte aux Barbares pour venir faire le dégât sur les terres de l'Empire ; car Dioclétien ayant, par une sage prévoyance, mis des garnisons dans toutes les places frontières, les Barbares ne

(1) *Zosime* : Liv. II, p. 758, 759. Les plaintes de Zosime se trouvent justifiées par un fait, bien significatif, de l'expédition de Bélisaire contre les Vandales d'Afrique, sous l'empereur Justinien. *Jean de Cappadoce, l'un des préfets du Prétoire,* spécule, directement, à son profit, sur la fabrication du biscuit nécessaire à l'expédition.

Il détourne une partie de la farine ; et, pour obtenir, cependant, le poids voulu, il fait donner au biscuit un moindre degré de cuisson, ce qui produit un autre bénéfice sur le combustible....

L'approvisionnement arriva avarié, comme cela était inévitable, et Bélisaire dut en faire suspendre la distribution, en raison des maladies qui en résultaient dans ses troupes. L'historien ajoute ce dernier trait : « *Bélisaire rendit compte à l'empereur, qui trouva l'action abominable, sans que le préfet du Prétoire fût alors inquiété !* — *Procope*, Vand.: I, 13.

pouvaient faire irruption d'aucun côté sans trouver des troupes qui les arrêteraient. Constantin, au contraire, retira les garnisons des frontières, et les mit dans des villes qui n'en avaient aucun besoin. Ainsi, il exposa les unes à la violence des Barbares, les autres à la désolation en leur donnant des gens de guerre qui ne servaient qu'à les piller; et il amollit le courage des gens de guerre en leur fournissant l'occasion de s'abandonner à la débauche. Enfin, partout, en un seul mot, il fut la cause de la ruine de l'Empire (1). »

Théodose I[er] va plus loin encore que Constantin. « Il n'y avait, avant lui, qu'un maître de la cavalerie et un de l'infanterie, il en fit cinq, et exposa les soldats à l'avarice et à la violence de leurs chefs. Chacun de ces généraux, croyant posséder le commandement sur toute l'armée, cherchait à faire des gains injustes. L'empereur Théodose ne multiplia pas seulement les grandes charges, il augmenta aussi, de la moitié au moins, les emplois inférieurs, comme ceux des tribuns; tellement que les soldats ne touchaient plus rien de ce qui leur appartenait des deniers publics (2).» *Un dernier trait.* « Après avoir épuisé les finances par des libéralités indiscrètes envers des personnes qui ne les méritaient pas, il fut obligé d'exposer les charges en vente, et de les accorder à ceux qui avaient

(1) *Zosime* : Liv. II, p. 759.
(2) *Zosime* ; Liv. IV, p. 838, 839.

le plus d'argent, au lieu de ne les donner qu'à ceux qui avaient le plus de réputation et de probité. On voyait les insignes des dignités entre les mains des personnes qui en étaient le moins dignes. Cette mauvaise administration réduisit, en peu de temps, les troupes à un petit nombre, et les villes à une extrême pauvreté (1). »

Tels sont, bien en abrégé, les abus, les excès, les maux, l'abaissement toujours croissants, dont sont menacés les peuples et les armées, dans les États qui se laissent entraîner sur la pente de la décadence !

(1) *Zosime* : IV, p. 839, 840. — *Onosander*. Institutions.

LIVRE TROISIÈME.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES AMÉLIORATIONS

QUE L'ÉTUDE DE L'ANTIQUITÉ PEUT SUGGÉRER

A L'ADMINISTRATION FRANÇAISE.

SECTION UNIQUE.

Nous avons exposé (1) le but que nous nous sommes proposé en entreprenant cet ouvrage : remonter aux origines, consulter, étudier les grandes époques du passé, asseoir ainsi une large base pleine d'autorité : là seulement on peut espérer de la trouver, car les principes, les procédés administratifs des temps modernes ont été empruntés au vieil empire, et ont, la plupart, les vices de la décadence.

Mais, avant de commencer, il importe d'établir quelle est, dans son ensemble, la situation présente de notre pays. La France vient d'éprouver des désastres sans précédents dans son histoire. Après une courte lutte, ses forces militaires ont été toutes anéanties, le pouvoir a été renversé, l'avenir de la Patrie est menacé, et elle doit, tout à la fois, reconstituer la société civile, la forme du gouvernement et l'armée : c'est cette situation que nous allons examiner, aux points de vue du territoire, de la population, des finances — de la puissance publique, en un mot.

(1) Avant-Propos.

TERRITOIRE. — Deux provinces nous ont été enlevées sur la partie la plus vulnérable de nos frontières ; elles étaient au nombre de celles dont le Pays pouvait le plus s'enorgueillir : patriotisme, qualités guerrières, nombre de braves soldats fournis à l'armée, importance agricole, industrielle, commerciale, tout fait, pour nous, de cette séparation, aussi longtemps qu'elle durera, une perte irréparable.

POPULATION. — La privation de l'Alsace et de la Lorraine nous enlève un million sept cent mille habitants, qui fournissaient environ seize mille hommes au contingent annuel. Le chiffre de notre population est réduit à trente-six millions d'habitants, et celle de l'Allemagne, qui s'accroît de toute notre perte, se trouve portée à quarante millions.

Or, les conclusions d'une discussion du plus haut intérêt, qui a eu lieu au sein de l'Académie de Médecine, en 1867 (1), constatent que l'accroissement annuel de la population, en Allemagne (2) et en France (3), est comme il suit :

(1) Cette discussion se trouve reproduite *in extenso* dans la *Revue des Cours scientifiques* des 13 avril, 29 juin et 20 juillet 1867, Nos 20, 21, 31 et 34. — Voir aussi notre Mémoire — *Nouvelle Organisation de l'Armée*, etc., p. 118. Dumaine, novembre 1867.

(2) Les chiffres sont pour la Prusse 1,30 p. c., et 54 ans pour le doublement; — pour la Saxe......... 1,53 — et 45 ans, etc.

En raison des annexions, nous avons porté comme moyennes les résultats présentés par la Prusse.

(3) Les résultats si défavorables pour la France vont être aggravés encore par l'excédant de ses pertes, dans la dernière guerre, sur celles de l'Allemagne.

	Proportion p. c. de l'accroissement annuel.	Nombre d'années nécess. pour le doublement de la population.
Allemagne	1,30	54
France..........	0,35	198

Conséquemment, dans le court espace de cinquante-quatre ans, la population de l'Allemagne peut atteindre le chiffre de............. 80 millions,
et, à cette même époque, la nôtre, si nous n'avisions, ne dépasserait pas, tout au plus.................... 45 millions.
Un demi-siècle aurait suffi pour faire descendre la France au rang d'une puissance de second ordre.

L'Autriche, par des causes identiques, et en supposant qu'elle ne perde point la partie allemande de sa population, est condamnée à un sort encore plus défavorable.

Au contraire, la population de la Russie s'accroîtra, à peu près, dans le même rapport que celle de l'Allemagne (1).

Fortune Publique. — Notre dette était, en 1848, de six milliards de francs; de cette époque jusqu'en 1870, elle a été portée à treize milliards ; les désastres de la dernière guerre et toutes leurs conséquences élèveront notre passif à une somme qui ne sera pas inférieure à vingt-quatre milliards. Cet état de choses, qui nous rend la nation la plus obérée de l'Europe,

(1) Autriche : accr. annuel 0,26 p.c. doub. de la pop. en 267 ans.
Russie : id. 1,24 id. en 56 ans.

va peser sur notre agriculture, notre industrie, notre commerce, par l'aggravation obligée des impôts, et par l'élévation consécutive du prix des denrées, des matières premières, des transports, de la main-d'œuvre.

En présence d'une telle situation, nul ne voudrait contester que la plus grande circonspection nous est imposée dans notre organisation militaire. Une attitude très-fortement défensive pourra seule favoriser l'augmentation progressive de notre population, détendre la situation de nos finances, et nous ménager le plus fidèle des alliés, celui dont les promesses sont plus sûres, pour qui sait attendre, que l'assistance de tous les potentats — le temps : le temps, qui amène le renversement des plus hautes fortunes aussi bien que leur avènement. A la fin du règne de Frédéric II, l'auteur de la grande situation créée à son peuple en Europe, qui aurait prévu les désastres accablants de la Prusse en 1806 et 1807, et qui aurait osé, à cette dernière époque, supposer seulement la possibilité de la chute de Napoléon, sept ans après ? L'union, la stabilité, la prospérité que saura assurer à la France le gouvernement dont elle fera choix, doivent être sa plus grande force, et, en même temps — le lien qui lui tiendra le plus solidement attachées par le cœur les deux provinces qu'on lui a enlevées, — la cause la plus efficace et la plus prompte du retour des deux exilées au giron national.

Après la chose publique, la famille.

Descendants d'ancêtres les plus batailleurs de l'univers, nous avions presque perdu toute inclination belliqueuse : conséquence de la grande facilité qui avait été ouverte à l'exonération du service militaire. Peu à peu, le sentiment national s'est oblitéré : le père de famille n'a pas cru manquer à ses devoirs en détournant ses fils du métier des armes, puisque, chose qui deviendra un jour difficile à croire, le Gouvernement lui-même s'était fait le courtier exclusif et le caissier du remplacement. De son côté, la jeunesse, guidée par l'attrait de l'indépendance et de la fortune, préférait les carrières civiles à l'assujettissement, aux fatigues, aux aventures de la vie des camps.

Au lieu de citoyens servant leur pays par vocation ou par devoir, les rangs de l'armée se trouvaient donc recrutés, en très-grande partie, d'hommes qui avaient engagé leur liberté pour une prime pécuniaire, et, fort du droit conféré à l'ancienneté, le flot avait même monté assez haut les échelons de la hiérarchie.

Ainsi s'était affaibli le sentiment le plus indispensable à la grandeur, à la sécurité d'une nation, et c'est à lui rendre son ancienne vivacité que le législateur veut, avec raison, s'appliquer avant tout.

§ Ier.

ÉDUCATION. — INSTRUCTION.

L'*éducation première* dépose dans le cœur de l'enfant le germe des devoirs envers la famille et la Patrie; l'*instruction* féconde ce germe, et, de l'enfant faisant bientôt un homme, donne à l'Etat un citoyen affectionné et un défenseur intrépide.

Voilà le spectacle et l'enseignement que nous fournit la famille antique. Nulle combinaison plus logique, plus patriotique ne saurait être conçue. Lorsque les Grecs et les Romains des grandes époques atteignaient l'âge de la majorité militaire, ils se trouvaient déjà exercés, formés, prêts, nous l'avons dit, à faire face à l'ennemi : c'était le devoir et l'obligation de tous; et, dans leurs rangs, l'émulation était d'autant plus vive, que tous combattaient à un seul titre — le service de la Patrie. Tel est, chez les anciens, le trait le plus caractéristique, le plus digne d'admiration et d'imitation.

L'adoption, déjà proclamée, du principe en lui-même, est une consécration importante; mais elle resterait sans utilité, si, dans l'application, on ne lui

faisait produire toutes ses conséquences. L'organisation de la société moderne ne permet pas au législateur de se reposer de ce soin sur l'initiative individuelle ; l'Etat doit donc intervenir, rendre l'instruction obligatoire : et il peut d'autant moins hésiter, que les familles n'en éprouveront aucun préjudice.

En effet, prenant la partie, de beaucoup la plus nombreuse, de notre population — celle des cultivateurs,— jusqu'à l'âge de quatorze ans, l'enfant est impropre à rendre presque aucun service productif à ses parents. On en peut dire à peu près autant des classes ouvrières dans nos nombreuses petites villes. Et, quant aux parents pauvres, il est du devoir et de l'intérêt de la société de faire participer gratuitement leurs enfants au même bienfait, puisque, au lieu de sujets qui, bientôt, seraient pour elle une charge et un danger, elle en fera des citoyens paisibles et utiles.

Sans avoir à craindre des objections, des récriminations, il est donc possible d'astreindre les familles à envoyer leurs enfants, dès l'âge de sept ans, recevoir, pendant six années, une bonne instruction élémentaire, soit dans les écoles communales, soit dans les écoles libres surveillées par l'Etat. Cette époque de la vie est celle où il est le plus facile d'inculquer l'habitude de l'obéissance et de la discipline, d'éveiller l'intelligence et de la diriger vers un but déterminé, d'ouvrir et de développer la mémoire. C'est dès cet âge qu'il convient d'apprendre à chaque génération nouvelle les noms de *Dieu*, *Famille*, *Patrie*, et,

comme Solon l'avait fait à Athènes, d'exposer à leurs regards le texte des lois qu'ils devront observer.

L'instruction obligatoire comprendrait la lecture, l'écriture, le calcul ; les éléments de la géographie, avec le tracé, pour la France, de ses anciennes et de ses nouvelles frontières; les récits de l'histoire feraient connaître à l'enfant les gloires et les malheurs de la France : de là un sentiment qui, conçu spontanément à cet âge, aurait la force du serment prêté par le jeune Athénien à sa majorité militaire : « *Ne pas laisser amoindrir la Patrie, tout sacrifier pour lui rendre son ancien lustre* (1). »

Le corps, non plus, ne serait pas négligé : on sait ce que Xénophon recommandait à ce sujet. On exercerait donc les enfants à la gymnastique, à la course, à certaines évolutions faites au pas cadencé et au pas rapide ; la natation aussi serait apprise dans les localités traversées par un cours d'eau : nul doute que ces exercices contribueraient, de la manière la plus salutaire, à retremper et à développer notre race.

Les obligations exprimées au paragraphe précédent seraient communes à tous les établissements d'enseignement secondaire ; de plus, à partir de l'âge de quinze ans, tous les élèves seraient instruits au maniement du fusil et aux manœuvres militaires; ceux qui se destineraient aux écoles militaires auraient, de plus, à apprendre l'équitation.

(1) Il serait à désirer que tous les ouvrages d'enseignement fussent mis au concours par l'Académie Française.

Par ces moyens, l'armée, recevant désormais de jeunes appelés adroits et agiles dans les divers exercices, ferait d'eux, en très-peu de temps, de vrais soldats. Un avantage plus appréciable encore : le commandement disposerait d'une pépinière nombreuse — pleine d'émulation — de sujets aptes à devenir sous-officiers, et offrant, sous la réserve d'une bonne conduite, toutes les garanties désirables pour l'accès au grade de sous-lieutenant. L'enseignement des écoles régimentaires s'élèverait alors à des matières plus avancées : de ce nombre, l'étude de la langue allemande et de la langue italienne — parlées et écrites,— selon la partie de notre territoire dont les hommes seraient originaires. Enfin, les écoles militaires auraient à faire un effort pour conserver la supériorité d'instruction; leurs nouveaux programmes exigeraient donc, comme conditions de rigueur :

Pour l'Ecole Polytechnique, les diplômes de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences ;

Pour l'Ecole de Saint-Cyr et autres analogues, une bonne instruction générale et le diplôme de bachelier ès-sciences ;

Pour les deux Etablissements, la connaissance de la langue allemande parlée et écrite, la gymnastique, la natation, l'équitation, l'escrime, l'adresse au tir des armes à feu. Ces conditions réunies peuvent, seules, garantir la capacité des candidats, et leur aptitude à la carrière des armes.

Au moyen des dispositions que l'on vient d'énumérer, l'Ecole de Saint-Cyr pourrait consacrer beaucoup plus de temps aux études spéciales, beaucoup plus de temps aussi aux études pratiques (1). Les élèves de la marine font, à la mer, un grand voyage d'application : ne serait-il pas nécessaire de soumettre, de même, lors de leur sortie, les élèves des écoles militaires à une campagne d'application assez prolongée pour qu'ils pussent s'initier — aux moindres occupations du soldat qu'ils sont appelés à diriger, à commander, — aux difficultés, aux privations des camps ; ils s'aguerriraient en même temps à la fatigue, traduiraient en pratique les théories qui leur sont enseignées, et, dès le début, se rendraient compte des sujets sur lesquels ils doivent plus particulièrement porter leurs recherches.

Mais le savoir acquis au commencement de la carrière sera encore bien incomplet, et il ne saurait suffire pour que l'officier pût occuper, avec distinction, les grades les plus élevés de la hiérarchie : quand il y parviendra, près de trente années se seront écoulées depuis sa sortie de l'Ecole militaire : quels progrès les connaissances humaines n'auront-elles pas faits pendant cette longue période ? L'étude volontaire et prolongée, suggérée, dans les loisirs de garnison, par une émulation salutaire, doit donc suppléer à l'insuf-

(1) Dans ce nombre, ne conviendrait-il pas de comprendre un cours d'hygiène et la pratique des pansements préparatoires ?

fisance des premiers résultats : comme moyen le plus efficace d'encouragement et de récompense, ne conviendrait-il pas de créer un cours de *Haute Administration et de grande Guerre* (1), auquel seraient appelés, chaque année, les capitaines de toutes armes proposés pour l'avancement au grade supérieur ? A l'issue du cours, les officiers qui s'y seraient le plus distingués, pourraient être envoyés à l'étranger, dans des contrées dont ils parleraient parfaitement la langue, avec un but déterminé d'observation. Ils voyageraient aux frais de l'Etat. Au retour, ils auraient à rédiger des rapports sur les questions qui leur auraient été recommandées, et sur toute autre qui, ayant frappé leur attention, paraîtrait susceptible d'examen. Le classement de ces travaux exercerait, nécessairement, une grande influence sur le reste de leur carrière, et l'on pourrait, conséquemment, attendre les plus utiles résultats de semblables missions.

Sous les empereurs romains, la faveur du prince équivalait à tous les mérites. Il plut à Nerva de pourvoir l'écrivain *Frontin* (auteur d'un ouvrage sur les stratagèmes que nous avons cité plusieurs fois) d'un emploi important, l'*intendance des aqueducs de*

(1) On y étudierait les campagnes de tous les grands capitaines de l'antiquité et des temps modernes, en les suivant dans leurs propres écrits, s'ils en ont laissé, et, de ce nombre, les *Œuvres Militaires de Frédéric II.* (Berlin, Imp. Royale, édit. in-8°, 1856.) Ces *Œuvres,* écrites en français, sont du plus haut intérêt, et c'est là, certainement, que les généraux prussiens puisent les meilleures leçons de la grande guerre.

Rome, qui avait toujours été occupé par des hommes du premier rang. Frontin, quant à lui, eut l'heureuse pensée de s'y faire distinguer par l'utilité de ses services, et il s'en exprime ainsi dans la préface d'un livre (1) qu'il a écrit sur la matière :

« Ayant été chargé, par l'empereur Nerva, de l'intendance des aqueducs, j'ai cru que mon premier soin devait être de m'instruire de ce qui fait l'objet de ma charge ; car, en toute carrière, il faut prendre pour fondement la connaissance exacte de ce qu'il est besoin d'y faire et d'y éviter. En effet, quoi de plus honteux, de plus intolérable, pour un homme de sens, que d'être conduit dans ses fonctions par les leçons des subalternes ? »

Que de prodiges ne pourra-t-on pas attendre des hommes, lorsque la valeur et le mérite seront assurés de trouver toujours leur légitime récompense ?

(1) *De Aquæductibus urbis Romæ.*

§ II.

RECRUTEMENT. — ORGANISATION.

« Les peuples, lorsqu'ils entreprennent une guerre, commencent par où ils devraient finir, et, quand ils éprouvent des revers, ils se mettent à raisonner (1). »

Voilà ce qui se passait en Grèce, à Athènes surtout. C'est ce qui arrive encore de nos jours. Après avoir laissé entreprendre follement une guerre désastreuse, on s'en prend aux hommes; à leur tour, ceux-ci accusent les institutions et exaltent celles du vainqueur : celles-ci seules lui ont valu ses succès.....

A Rome, le spectacle est différent. Les défaites de la Trébia, de Trasimène, de Cannes, ne provoquent pas de stériles récriminations : on agit. Chose digne de remarque, les Romains, cette fois, ne pensèrent même pas à mettre leurs consuls en accusation : la faute était de les avoir élus. Et, pour qu'Annibal ne pût pas croire à un seul moment de défaillance, lors du retour de Varron, qui n'avait pas craint de survivre au désastre dont il était la principale cause, tous

(1) Epigraphe.

les ordres se portèrent au-devant de lui. L'histoire, on peut l'affirmer, ne fait mention nulle part qu'il eût été question, parmi le peuple, ni dans le Sénat, en vue de ramener la victoire, d'adopter le mode de recrutement et d'organisation des Carthaginois.

Prenons un exemple contemporain. Après Auerstaedt et Iéna, la Prusse, pour se relever d'une chute accablante, conçut-elle la pensée de s'approprier le système militaire français, assurément le plus énergique de l'Europe à cette époque-là? Elle s'en garda bien : elle consulta son état social et en fit la base du nouveau système qu'elle adopta.

Ah! voilà en quoi nous devons imiter la Prusse : consulter, nous aussi, nos mœurs, notre histoire (1). La *conscription*, votée le 19 fructidor an VI, par le conseil des *Cinq-Cents*, fut d'abord une institution salutaire. Jourdan, le vainqueur de Fleurus, l'homme de bien, le patriote éclairé et sincère, n'y vit lui-même qu'une arme propre à sauvegarder désormais l'intégrité du territoire, l'indépendance de la Patrie, et, sur les conclusions de son rapport, le projet fut adopté sans restrictions. Malheureusement, c'était une arme à deux tranchants : elle devint bientôt un

(1) Les institutions prussiennes ont été déjà, plusieurs fois, en France, l'objet d'un véritable engouement. On se souvient que, sur la fin du siècle dernier, le comte de Saint-Germain put même faire admettre, pendant quelque temps, la discipline prussienne de l'époque dans l'armée française, croyant, de bonne foi, lui préparer ainsi une revanche de Rosbach.

instrument de domination et de conquêtes, qui fit le malheur de la France et le deuil de toutes les familles. Il restera un éternel souvenir du soulagement immense que la nation éprouva lorsque, à la loi de l'an VI, succéda le système du *recrutement*, que compléta, plus tard, la loi du 11 octobre 1830, prescrivant le vote annuel du contingent. Par une coïncidence digne de remarque, Jourdan, à la Chambre des Pairs, fut encore le rapporteur de cette loi. Nul ne déplorait plus que lui les conséquences funestes que la conscription avait produites, bien que conçue dans les vues les plus droites, et accueillie au début comme un bienfait ; il s'exprima en ces termes dans son rapport :

« Sous un prince dont les lumières égalent la sagesse et le patriotisme, nous n'aurions pas à craindre que la France fût engagée dans des guerres ruineuses et injustes, suscitées par le caprice ou la soif des conquêtes ; nous étions sûrs que nos enfants ne seraient appelés à verser leur sang que pour la défense de la patrie, et pour faire respecter ses droits et son indépendance ; *mais les lois ne sont pas faites uniquement pour le présent, le législateur doit porter ses regards vers l'avenir. Cet avenir trouvera dans la loi une garantie contre l'abus des levées d'hommes, auxquelles on pourrait être tenté de se livrer un jour* (1). »

(1) Chambre de Pairs, Séance du 1er Octobre 1830, *Moniteur* du 2 octobre, page 1206.

Œuvre des plus grands maîtres — Jourdan, Soult, comte Mathieu Dumas, — la loi du 21 mars 1832, qui a réglementé et consacré définitivement des garanties si péniblement acquises, est donc devenue une institution éminemment populaire, fortifiée aujourd'hui par quarante années de pratique, et dont il sera sage de respecter les principes; le législateur ne voudra pas assumer sur lui la responsabilité de l'adoption d'un système étranger qui, antipathique au pays, resterait stérile, et qui, entre les mains d'un nouvel ambitieux, pourrait devenir, encore une fois, la cause de la ruine de la France — cette fois-là, ruine irrémédiable.

La loi de 1832 n'a nullement été la cause, ni même l'une des causes de nos désastres. Ces causes, on les connaît :

C'est la loi de 1855, dite de la *dotation de l'armée*, qui, du soldat, faisant un mercenaire, mettait entre ses mains des sommes dont le fol usage — ruine de la discipline — avait porté aussi dans des rangs plus élevés le goût d'une dissipation non moins funeste;

C'est le bon plaisir, qui avait envahi toutes les carrières de l'une à l'autre extrémité de l'échelle;

C'est la politique, faisant et défaisant les empires comme les finances. Alexandre, sur le point d'entreprendre la conquête de l'Asie, avait aguerri d'abord son armée en allant châtier des peuples belliqueux de Thrace et de Scythie, et, cependant, elle n'aurait

à combattre que des Perses. De nos jours, on a fait le contraire.

De graves perturbations menaçaient l'Europe, il fallait s'y trouver préparé.... — On s'aventure au-delà de l'Atlantique, sous l'influence d'un climat énervant : là, du haut de ce théâtre, vue du monde entier, la France doit, pour vaincre un chétif ennemi, s'y prendre à deux fois ; et, à peine le pays conquis, l'évacuer en y laissant son nom mêlé à une grande infortune.

Pendant que, tristement, on dissipait ainsi les trésors, les hommes, le prestige, la confiance, le temps, la Prusse, de ses modiques finances d'alors, forgeait, silencieuse, des armes nouvelles, révolutionnait, à son profit, l'art de la guerre.

Que l'on ajoute, à cet enchaînement, une dernière attention de la fortune (1) — dédaignée, une imprévoyance aveugle — cause d'un inévitable désarroi administratif ; enfin, la déclaration de guerre la plus intempestive... il aurait fallu, bien moins, vraiment, pour que beaucoup d'autres eussent été anéantis.

En résumé, la loi de 1832 avait fait l'armée qui a conquis Sébastopol ; la loi de 1855, et toutes les circonstances que l'on vient d'énumérer, ont fait le désastre de Sédan. Il s'agit aujourd'hui de porter remède à une situation aussi nouvelle pour la France, et, à cet effet, de développer notre organisation mili-

(1) Guerre de 1866, entre la Prusse et l'Autriche.

taire. La disposition qui est devenue la plus nécessaire — l'obligation pour tous du service direct et personnel — est d'une application d'autant plus facile qu'elle sera acceptée avec patriotisme par la partie de la population à laquelle ce devoir incombera.

Examinons les autres bases sur lesquelles notre réorganisation militaire semble devoir être assise.

I. — *Dispositions organiques de la loi du 21 mars 1832.*

1. — *Unité nationale*, affirmée, plus que jamais, par l'association, dans l'armée, des citoyens français de toutes les parties du territoire;

2. — *Vote annuel du contingent* par les représentants du pays. Ce contingent comprendrait : une première portion de chaque classe annuelle, affectée à *l'armée active;* et une seconde portion destinée à *l'armée auxiliaire*, dont il va être fait mention plus loin : variable dans les temps de sécurité, le malheur des temps exigerait en ce moment l'appel intégral de la totalité des hommes reconnus propres au service;

3. — *Tirage au sort* (seul juge contre lequel nulle réclamation ne soit possible) des jeunes Français ayant accompli leur vingtième année;

4. — *Révision*, selon la forme actuelle, des opérations de recrutement, suivie de la répartition, entre les deux armées, des jeunes gens définitivement appelés;

5.— ***Engagements volontaires*** admis, mais seulement à partir de l'âge de dix-huit ans accomplis (1), et avec prohibition expresse de toute prime en argent, d'un prix quelconque d'engagement;

6.— *Durée du service* — telle qu'elle sera déterminée, — comptée du 1er janvier de chaque année.

II.— *Dispositions réglant la composition des forces nationales.*

1. — *Armée active*, comprenant : une activité de *présence* et une activité de *vétérance* :— Le minimum de taille pour l'armée active serait fixé à. . 1m 56

2. — *Armée auxiliaire* : — Le minimum de taille pour cette armée serait fixé à. . . . . 1m 53 (2).

L'armée auxiliaire serait formée de *corps départementaux*, chacun d'eux recruté comme il suit :

A.— Jeunes appelés du département, qui, d'après

(1) Si ces engagés entrent dans un corps de troupes, ils n'ont pas la force nécessaire et s'épuisent; s'ils entrent à Saint-Cyr, ils reçoivent l'épaulette à un âge où le jugement n'est pas encore formé, et qui ne commande pas suffisamment le respect; de plus, sous le rapport de l'avancement, on crée en leur faveur un avantage contraire à la justice distributive.

(2) Sauf certaines exceptions, la taille est un indice de force, ou, en cas de parité, un avantage pour celui qui l'a en sa faveur.

La stipulation de la taille de 1m 56, pour l'armée active, exigera l'examen d'un plus grand nombre de jeunes gens, et assurera à celle-ci un meilleur recrutement.

Quant à l'armée auxiliaire, la fixation de 1m 53 aurait d'autant moins d'inconvénient, que cette armée recevrait les deux tiers de son effectif en hommes de la vétérance, ayant, au moins, 1m 56.

les proportions déterminées par la loi annuelle du contingent, et les opérations des conseils de révision, ne seraient pas destinés à l'armée active.

B. — Vétérans ayant complété dans l'activité leur temps de service, et renvoyés dans leurs foyers.

3. — *Service d'ordre et de sûreté publique*, alimenté par les versements annuels des hommes de l'armée auxiliaire ayant satisfait à la loi.

1. — Armée active. — Les cadres de l'armée active seraient organisés pour l'ensemble de l'effectif total de la présence et de la vétérance : de la sorte, les sous-officiers et caporaux de la réserve conserveraient leurs grades. En outre, le passage dans cette position étant limité à deux ans seulement, les hommes rappelés rentreraient à leurs corps sans avoir rien perdu de leurs qualités militaires. Le retour des vétérans au drapeau n'occasionnerait donc aucun des inconvénients qui firent renoncer, en 1824, à la réserve des vieux soldats de la loi de 1818.

Rengagements interdits. — Cette disposition paraît indispensable pour deux motifs : — Il importerait que l'armée versât, chaque année, le plus grand nombre possible de soldats aguerris, de sous-officiers expérimentés dans l'armée auxiliaire : *ils formeraient ainsi bien plus que la moitié de celle-ci, et lui donneraient la plus grande solidité ;* cette combinaison permettrait, en outre, de récompenser, par des brevets d'officier dans l'armée auxiliaire, les

sous-officiers méritants qui n'auraient pu recevoir cette récompense dans l'armée active. La seconde considération n'a pas moins d'importance : chaque contingent nouveau doit trouver dans l'armée active une égale proportion d'émulation et de satisfaction.

Passage de la Présence dans la Vétérance. — Ce passage serait obligatoire pour tous, à l'exception des sous-officiers qui, proposés pour l'épaulette, auraient été admis comme candidats définitifs, proportionnellement au nombre des vacances présumables, dans un concours auquel seraient appelés tous les sous-officiers proposés des régiments d'une brigade, d'une division ou d'un corps d'armée, selon la règle qui aurait été adoptée (1). Les sous-officiers-candidats resteraient à leurs corps ; à l'expiration de ce terme, ceux qui n'auraient pas été nommés sous-lieutenants passeraient, avec leur grade ou avec avancement, dans l'armée auxiliaire, comme nous l'avons dit plus haut.

Mariages. — Nul mariage ne serait autorisé dans la position de présence. Au contraire, dans la réserve de vétérance, le mariage serait libre, sans autorisation préalable, mais aussi sans créer par là aucun droit d'exemption. En supposant que le service dans

(1) Des cours spéciaux seraient ouverts, en faveur des sous-officiers, dans chaque corps, comme nous l'avons dit au § Ier : sauf les actions d'éclat, le savoir, joint à une conduite irréprochable, assurerait d'excellents choix pour la part que la loi sur l'avancement réserve aux sous-officiers dans les nominations de sous-lieutenants.

l'armée active fût fixé à six années — dont quatre de présence et deux de vétérance, les hommes pourraient se marier dans leur vingt-cinquième année, âge le plus favorable à la fécondité des unions, et le législateur donnerait satisfaction à l'une des nécessités les plus impérieuses — l'accroissement de la population.

2.— Armée auxiliaire.— Les cadres de l'armée auxiliaire seraient formés, en grande majorité, avec les éléments que l'armée active lui fournirait; mais une certaine proportion serait réservée, cependant, comme encouragement et comme récompense, à la partie de l'effectif provenant, directement, des contingents annuels.

Instruction. — Une école d'instruction et de tir serait créée au chef-lieu de chaque canton ; elle serait pourvue d'instructeurs de choix, provenant de la réserve de vétérance, et appartenant aux corps auxiliaires des départements. Les armes nécessaires, dont la gendarmerie aurait la garde, seraient attribuées aux écoles.

A l'approche du printemps, les hommes de l'armée auxiliaire, autres que ceux ayant appartenu à l'armée active, seraient appelés, à tour de rôle, par compagnie, à l'école cantonale, et exercés au maniement, surtout au tir du fusil de guerre, à l'exercice du canon là où il y aurait lieu. Dans bien peu d'années, les jeunes gens sortant des établissements d'enseignement primaire et secondaire, arriveraient aux écoles

cantonales, préparés à acquérir très-rapidement l'instruction militaire.

Des manœuvres, auxquelles participeraient les hommes provenant de la vétérance, auraient lieu en automne, et, à cette occasion, les corps seraient armés.

Effectifs mobilisés. — Tous les deux ans, et au moins un an à l'avance, l'Assemblée Nationale voterait un *effectif de prévoyance* que l'armée auxiliaire aurait à mobiliser. Cet effectif, réparti entre tous les départements, serait complétement habillé, équipé (1), exercé : tout en demeurant dans leurs foyers, les hommes requis n'auraient plus qu'à recevoir leurs armes pour être prêts à partir. La durée de chaque mobilisation serait de deux années, comptées du 1er janvier ; cependant, nul effectif mobilisé ne serait licencié qu'après l'organisation de celui qui devrait lui succéder.

Les citoyens ayant fait partie d'une mobilisation ne pourraient être requis de nouveau avant l'épuisement complet de ceux qui n'auraient pas encore été appelés. Un répit suffisant serait accordé aux hommes venant de la réserve de vétérance.

Toutes les dispositions concernant l'organisation, l'instruction, l'habillement, l'équipement, la formation des dépôts d'armes nécessaires et l'armement, ressortiraient du ministère de la guerre.

(1) Sauf les ouvriers, l'habillement pourrait rester au compte des hommes, en temps de paix ; l'équipement serait à la charge de l'Etat.

Obligations de l'Armée auxiliaire. — L'armée auxiliaire serait employée, de préférence, à la garde des places fortes ; mais elle pourrait être appelée à coopérer avec l'armée active, dans des cas et selon la forme qui seraient déterminés.

3.— Service d'ordre et de sureté publique. — Il serait alimenté par les versements annuels des hommes sortant de l'armée auxiliaire, et qui, dans cette nouvelle position, accompliraient leurs dernières obligations.

Le service d'ordre et de sûreté serait purement éventuel, mais l'utilité de le créer n'en apparaît pas moins, pour assurer la paix publique dans des circonstances calamiteuses : notamment, s'il y avait nécessité de concentrer des brigades de gendarmerie et les personnels armés de divers services publics, comme cela est arrivé dans la dernière guerre.

III. — Conclusion.

Une armée active formée de *corps* PROVINCIAUX serait un coup funeste porté à l'unité française; les auteurs de ce projet reconnaissent eux-mêmes que l'application ne saurait en être faite sans admettre des exceptions. Mais des exceptions seraient dangereuses — exposées aux yeux de l'étranger, et elles seraient blessantes pour les villes et parties du territoire ainsi mises en suspicion : elles seraient donc *bien impolitiques dans un moment où, plus qu'à toute autre époque de son histoire, la France a besoin d'oubli, d'union, de concorde.*

On signale, il est vrai, comme conséquence de la législation, des faits regrettables, des mesures administratives fâcheuses ; mais, si ce reproche est fondé, c'est aux hommes, non aux institutions qu'il faut en demander compte.

Il est facile, d'ailleurs, d'obtenir les perfectionnements que réclame la réglementation de l'armée, sans bouleverser de fond en comble une organisation consacrée par une longue pratique et devenue nationale : mieux vaut améliorer les lois que de s'exposer à tout l'imprévu, à tous les hasards de systèmes nouveaux.

Des corps d'armée immobilisés présenteraient, en France, les plus graves inconvénients. Un mouvement périodique et sagement combiné de ces corps est indispensable à tous les points de vue, particulièrement pour que généraux, officiers et sous-officiers puissent successivement, par l'étude approfondie du terrain, apprendre les meilleurs moyens de défendre les différentes parties du sol national, notamment de ses frontières.

Avant de terminer, n'oublions pas de rappeler, comme dignes de la plus sérieuse attention, les trois principes fondamentaux sur lesquels reposait la solidité des légions de la République romaine :

Exclusion absolue, en dehors d'elles, de toute élite, de tous corps spéciaux : de même que l'organisation humaine, une troupe, une armée ont besoin de l'intégralité de leurs organes, principalement

des mieux doués, pour posséder toute leur force physique et morale ;

Répartition rigoureusement exacte, pour l'âge, la taille, la vigueur, de tous les hommes d'une levée entre les légions qui étaient formées ;

Obligations du légionnaire strictement limitées au seul service de la patrie : Tite-Live a livré à la postérité le nom de L. Postumius, personnage consulaire, pour avoir enfreint cette loi (1).

Nulle pensée présomptueuse ne nous a guidé dans l'exposé qui précède : tout homme mûri par l'âge et par le travail doit compte, en ce moment, au Pays, de ses méditations, surtout s'il en a puisé le germe à son service. C'est ce devoir que nous venons de remplir : ne trouvât-on d'utile, dans notre essai, qu'un seul détail, notre but aura été atteint.

Nous résumons, ci-après, l'ensemble et le fonctionnement des dispositions que nous venons de tracer ; nous adoptons pour cela les données hypothétiques suivantes :

(1) Voir page 442, renvoi (2).—Comme conséquence de ces principes, nul sujet proposé pour la gendarmerie ou toute autre position analogue, ne pourrait y entrer qu'après l'entier accomplissement de son temps de service dans l'armée active : pour cela, de même que les sous-officiers proposés pour l'épaulette, il serait maintenu, jusqu'à la fin, dans l'activité de *Présence*. — Quant au troisième principe, sauf pour les récoltes ou autre objet d'intérêt général, on interdirait tout travail qui ne concernerait pas l'Etat directement. Le service *de la personne,* inconnu dans les armées de l'antiquité, serait strictement restreint aux seuls officiers de compagnie, logés dans les quartiers ou dans les camps.

1. Classe annuelle .... 310,000 hommes, déduction faite de la portion qui était fournie autrefois par l'Alsace et la Lorraine.

2. Nombre d'hommes reconnus propres au service..... 180,000

3. Répartition. ..
   - *Armée active* .. 110,000
   - *Armée auxiliaire* 70,000
   - *Service d'ordre et de sûreté*.. .... Mémoire.
   - Total : 180,000

4. Organisation ...
   - *Armée active*.....
     - Activité de *Présence*.
     - Réserve de *Vétérance*.
   - *Armée auxiliaire*.
     - Corps départementaux.
     - Mobilisations .... bisannuelles.
   - *Service d'ordre et de sûreté*.................................... Mémoire.

5. Durée du Service dans chaque échelon, comptée du 1er janvier.

		AGE.	DURÉE.		
Armée active.....	Présence.	21 à 24 ans	4 ans.	Nul mariage autorisé.	Rengagements interdits.
	Vétérance	25—26	2 ans.	Mariage libre sans autorisation.	
			6 ans.		
Armée auxiliaire..	»	27 à 32	6 ans.	De 21 à 32 pour les hommes venant des classes. — Soit : 12 ans.	
Service d'ordre et de sûreté.......	»	33 à 40	8 ans.	Service éventuel.	
			20 ans.		

Forces dont la France disposerait lorsque la Loi serait en plein exercice.

	POSITION.	Contingent annuel.	Nombre de contingents.	Effectif initial.	Mortalité à raison de 1 p. cent par an.	Effectif moyen.	TOTAUX de l'ensemble des forces.	TOTAUX des forces constamment disponibles.
Armée active.	Présence...	110,000	4	440,000	17,600	422,400		
	Vétérance...	105,600	2	211,200	4,224	206,976		
				651,200	21,824	629,376	629,376	600,000
Armée auxiliaire.	Des Classes.	70,000	12	840,000	100,800	739,200		
	De la Vétér.	103,480	6	620,928	37,255	583,673		
				1460,928	138,055	1322,873	1322,873	
	TOTAL GÉNÉRAL dans les circonstances extraordinaires.						1952,249	
Résultats généraux.	Mobilisation bisannuelle dans l'armée auxiliaire, soit le tiers de son effectif...							400,000
	EFFECTIF constamment disponible..........							1000,000

NOTA.—Si l'effectif constamment disponible de 1,000,000 d'hommes paraissait excessif, on pourrait l'abaisser en réduisant, au nombre voulu, la plus prochaine mobilisation de l'armée auxiliaire; on procéderait pour cela à un tirage au sort entre les hommes qui n'auraient pas encore été compris dans une mobilisation.

Toutes ces dispositions réaliseraient les ménagements si nécessaires en ce moment à notre population ; elles donneraient, en même temps, à la France l'attitude la plus capable de commander le respect à l'étranger ; enfin, on pourrait les faire concorder avec l'économie dont nos finances éprouvent un si pressant besoin.

§ III.

ALIMENTATION DANS L'ÉTAT DE GUERRE.

La faim est plus dangereuse pour une armée que le fer de l'ennemi. Nous nous sommes appliqué à démontrer jusqu'où allait, à cet égard, la prévoyance des Romains, et cependant tout concourait à aplanir pour eux les difficultés.

En effet, l'alimentation, dans la vie de famille, était, nous l'avons vu, d'une simplicité extrême : elle reposait, presque exclusivement, sur l'emploi direct — de l'orge, chez les Grecs,— du blé, chez les Romains; et, bien que les deux peuples vécussent avec une remarquable frugalité, ils comprenaient que les circonstances de la guerre imposent des restrictions plutôt qu'elles ne permettent une augmentation, une amélioration à la nourriture habituelle (1) : c'est une conséquence inévitable que l'on ne sait pas assez comprendre en France.

Le Romain de la République (c'est sur lui que vont porter nos rapprochements) avait acquis, de bonne

(1) Voir Section IX, Ch. Ier.

heure, l'habitude de la préparation de ses aliments. Ses armes, pour lui, ne faisant qu'un avec le corps, le poids du *menstruum* de blé, même complet, ne l'effrayait point, et ne ralentissait pas sa marche. Pourvu de grain et de sel, il tenait ces provisions à l'abri de toute intempérie dans son *folliculus* de cuir, et, ne considérant la chair des animaux que comme un besoin secondaire, il ne lui restait, rigoureusement, à se procurer que de l'eau et du bois : jamais ni l'une ni l'autre ne lui feraient défaut, parce que, n'attendant jamais l'épuisement de ses vivres cuits, il pouvait toujours profiter d'une occasion propice pour en préparer de nouveaux. Que si le blé manquait, toute espèce de céréale pouvait y suppléer.

Que l'on ajoute à cette sobriété, *qui était commune aux chefs comme aux soldats*, l'expérience en quelque sorte héréditaire, l'incessante sollicitude du Sénat et des consuls : car, quelque garantie que parût donner la fertilité des contrées, les armées n'entraient jamais en campagne sans que leur subsistance fût assurée par les approvisionnements mis à leur suite, et les expéditions par terre, par mer, ou par les deux voies simultanément, continuaient jusqu'à certitude complète que la guerre nourrirait la guerre. Les mulets chargés de froment suivaient, par tous les chemins, les longues marches des légions. Il en était de même des bestiaux que l'on avait pu se procurer.

Comment s'étonner, alors, que ces hommes-là aient

conquis le monde, et comment s'expliquer, d'un autre côté, que nous ayons pris modèle sur les exigences et les abus de la décadence romaine, au lieu de l'antique sobriété, qui, par nécessité ou par habitude, entre, cependant, dans les mœurs d'une si grande partie de nos populations? En effet, les habitants de la plupart de nos campagnes et des petites cités se nourrissent de bouillie de seigle, d'avoine, d'orge, de sarrasin, de maïs, de châtaignes; dans les autres localités, on emploiera le pain, mais très-rarement sans mélanger au blé du seigle, de l'avoine, de l'orge, ce qui donne au produit une nuance très-foncée.

Or, non seulement c'est du pain de *pur froment*, c'est, de plus, du *pain blanc* que, nonobstant toutes les observations faites par elle à ce sujet, l'administration de la guerre a dû faire distribuer à l'armée depuis vingt années, éliminant ainsi, en pure perte, de l'alimentation, des parties moins belles d'aspect, mais parfaitement saines et substantielles. Par cette seule mesure, on a fait naître un besoin jusqu'alors inconnu : le soldat le contracte à ce point qu'il le reporte malheureusement dans ses foyers après sa libération, et que, souvent, ce besoin le ramène ensuite dans les villes. Nous ne parlerons que pour mémoire de l'augmentation notable de la dépense; ce que nous ne pouvons pas taire, c'est que l'on a accru démesurément la difficulté, déjà si grande, de suffire aux consommations d'une armée, par le surplus d'approvisionnement que l'on a rendu néces-

saire. Mais, de toutes les mauvaises conséquences, la plus grave est celle du point de vue militaire : l'administration française se trouve, aujourd'hui, dans une situation d'infériorité de plus en plus fâcheuse vis-à-vis des armées de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, qui ne connaissent que le pain fait — de seigle généralement — avec des farines sans aucun blutage (1). Continuant à n'envisager que la question des ressources, on est arrivé à ces résultats : l'opération de la mouture sans blutage fait gagner sur nous, à ces puissances, un tiers du temps et un cinquième de la matière panifiable.

Cela n'est rien encore, cependant, comparativement au procédé romain. Pour faire comprendre les avantages de ce dernier, relatons, dans toute leur étendue, les exigences du service manutentionnaire moderne : ces développements seront longs, mais ils sont indispensables pour apporter la conviction dans les esprits.

La question des grandes réserves a été résolue de divers côtés (2) ; des expériences poursuivies pendant de longues années, à travers plusieurs périodes de cherté, ont démontré jusqu'à l'évidence que, quelque élevés que fussent les sacrifices imposés par les mau-

(1) Pendant la guerre de Crimée, un chapelain russe vint se plaindre au ministère de la guerre de la qualité du pain qu'on distribuait aux prisonniers de sa nation : « Votre pain blanc, dit-il, ne » soutient pas l'homme, c'est un biscuit de dessert.»

(2) Notamment par la ville de Paris.

vaises récoltes, ils n'atteignent jamais les charges occasionnées par le capital immobilisé et par l'entretien d'une grande réserve de blé.

Mais l'administration de la guerre, sous l'empire de la prévoyance qui doit la guider, ne pouvait se désintéresser de la question, et, dans les limites que lui ont tracées les exigences budgétaires, elle entretient :

Pour le service courant,

Un approvisionnement de précaution en blé et en farine, dans toutes les places où il existe une manutention militaire ; dans les autres, elle impose à ses entrepreneurs une obligation analogue ;

Pour les éventualités,

Indépendamment du service courant, comme on vient de le dire, elle possède une réserve en blé et en farine, proportionnée à l'importance stratégique de chacune d'elles : mesure qui serait susceptible d'une prévoyante extension, si des fonds pouvaient être alloués, à la fois, pour l'acquisition de la denrée et pour l'établissement de silos métalliques souterrains — soustraits à l'action des projectiles.

En ce qui concerne le biscuit, un approvisionnement un peu important serait impossible par trois motifs : — la prompte détérioration de l'aliment, — la difficulté de le faire consommer par la troupe en temps de paix, — l'émotion occasionnée au dehors par une opération qui fait toujours croire à de secrets desseins.

Une guerre éclate-t-elle — admettons la prévoyance

la plus attentive : des achats de blé et de farine auront été faits aussitôt sur une large échelle ; l'administration aura traité, immédiatement, avec l'industrie privée, pour la mouture des farines à envoyer aux places frontières et aux armées ; avec la boulangerie civile, pour la fourniture locale du pain, en vue d'économiser ses propres ressources et de consacrer tous ses moyens d'action à la production de la farine (si elle possède des usines) et à la fabrication du biscuit. Mais il lui est impossible de s'affranchir de longs délais d'exécution, aggravés, à la fin, par la difficulté du transport dans un moment d'activité fébrile où les mouvements de troupes encombrent toutes les gares des chemins de fer et absorbent tous les trains.

Et, qu'on le remarque bien, voilà ce qui se passera dans la capitale, au centre même des ressources, relativement considérables, que procure autour de lui un centre de deux millions d'habitants ; mais qu'arrivera-t-il en province ? que se fera-t-il au-delà de nos frontières ? que se passera-t-il en territoire ennemi ?... Même lorsque le général en chef lui-même combinera, de haut, avec autorité, avec ensemble, les opérations administratives et ses plans de campagne, ses marches et ses mouvements d'approvisionnement, comment s'attendre que l'on pourra toujours satisfaire aux besoins ? Xénophon l'a dit : certes, il est moins difficile de ranger une armée en bataille ; car, autre obstacle encore : quand il s'agit d'effectifs aussi élevés que ceux des armées de nos

jours, la précipitation est inévitable, et elle a ses conséquences fatales.

Lors de la guerre d'Italie, le ministre de la guerre, voulant se rendre compte de la situation de l'armée, envoya un fonctionnaire de l'intendance avec mission spéciale d'observer et de lui rendre compte. L'une des circonstances qui attira le plus son attention fut la mauvaise qualité du pain, provenant de la fourniture défectueuse des habitants, dans les localités traversées par les troupes.

Telles sont les suites d'une fabrication précipitée, soit dans les petits établissements d'un pays étranger, même ami; soit, à plus forte raison, dans des manutentions improvisées en plein air, où le temps et les moyens font défaut, où la fréquence des intempéries nuit au travail des hommes et à la qualité des produits. On se trompera peu en faisant la classification suivante : une moitié du pain distribué sera de qualité acceptable; le surplus laissera à désirer comme manquant de cuisson, de ressuage, ou sous le rapport de la conservation; partant, ne répondant pas aux exigences de l'hygiène. En cas de cantonnements un peu prolongés, ou de siéges, on pourra obtenir de meilleurs résultats; mais le grand obstacle sera toujours celui de la mouture — surtout de la mouture suivie de blutage (1) : car, pour une armée opérant

(1) Il n'y a rien de plus pernicieux pour l'homme qu'un brusque changement de régime, surtout lorsqu'il se produit dans des condi-

sur le continent à quelque distance de ses frontières, il faut absolument prévoir le moment où elle devra vivre des ressources locales, si on n'a pas pour soi la voie maritime.

En ce qui concerne le biscuit, ce sera toujours une ressource précaire, parce qu'il ne réunit pas les conditions voulues de nutrition, d'hygiène, même de sécurité : dans une guerre du premier empire, après un transport prolongé à la suite d'un corps en marche, on a vu les caisses se trouver à peu près vides : par l'effet d'un cahotement incessant, le biscuit s'était brisé, les morceaux réduits en poussière avaient été tamisés à travers les joints des caisses et des voitures, tout avait disparu (1).

Enfin, une dernière remarque après toutes celles que nous venons de produire. Que l'on considère les immenses *impedimenta* d'une armée française pour le seul service *du pain* : approvisionnement roulant de biscuit, de farine, de fleurage; de fours portatifs et de matériel de construction de fours; d'ustensiles et d'instruments de fabrication, d'exploitation, de distribution.... sont-ce bien là des conditions réelle-

tions et des fatigues inaccoutumées : ainsi, au lieu de pain blanc, fait de bon froment bien criblé, bluté à 20 p. 0/0 d'extraction de son, et bien manutentionné, un pain mal cuit, provenant d'une denrée douteuse, mal ou non épurée, à peine blutée — brute même peut-être : de là des indispositions et des maladies nombreuses qui dégarnissent tout de suite les rangs.

(1) Fait rapporté par feu l'intendant militaire baron Déniée.

ment admissibles pour des armées qu'il importe tant, aujourd'hui, de rendre *manœuvrières !*

Quelle différence avec les légions de la République romaine, sachant se nourrir directement de blé, même très-souvent de blé seul, « *affranchies par là de tant de besoins qui accablent aujourd'hui nos armées* (1), » — et trouvant en cela l'une des causes principales de leurs succès ! Comment hésiterait-on à faire entrer dans nos mœurs militaires ce mode d'alimentation, alors surtout qu'un très-grand nombre de nos soldats n'en ont pas connu d'autre dans leurs premières années et leur adolescence, et alors que, hier même, pendant le siége de Paris par l'armée allemande, une nombreuse population a trouvé, d'un aveu unanime, la *puls romaine* — la bouillie de blé — une nourriture saine, substantielle, même agréable ?

Cet aliment adopté, toutes les difficultés s'aplanissent.

Au lieu d'une direction forcée sur des usines de mouture, et de l'enchaînement des retards dont nous venons de faire l'énumération, l'administration obtient, instantanément, par des achats effectués sur tous les marchés du territoire et de l'étranger, les quantités de blé dont elle a besoin : à l'aide d'un *immense matériel de bonne sacherie, dont elle doit être toujours* pourvue (2), de tous les points

(1) Avant-Propos.

(2) Quelques esprits étrangers à ces matières pourront voir, là, un

de la circonférence, elle fait converger—sur les lieux de concentration, sur les places bases d'opérations, les approvisionnements nécesssaires : nulle manipulation, nulle préparation préalables, et ces immenses convois qu'encombrait le matériel manutentionnaire, devenus disponibles, suivent, désormais, l'armée avec un approvisionnement qui rend possibles et faciles toutes les entreprises du général en chef.

En pays étranger, on pourra toujours se procurer du blé, ou, à défaut, toutes autres céréales qui sont, indistinctement, comestibles. En Russie même, dans la funeste campagne de 1812, une grande partie de l'armée française n'aurait point péri si elle eût été initiée au procédé antique. C'est ce que démontre jusqu'à l'évidence un fait rapporté par *Jomini*, dans son ouvrage — *Vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même au tribunal de César*, etc. (1) : il a trop d'importance pour que nous ne le reproduisions pas textuellement, comme un argument sans réplique.

« *Le mois de juillet avait été extrêmement pluvieux. Nos troupes avaient beaucoup souffert de ce mauvais temps pendant leur marche depuis le Niémen jusqu'à la Dwina et au Borysthène.*

détail minutieux et d'intérêt secondaire.... *c'est une nécessité de premier ordre, et qui exige une prévoyance de très-longue date.*

Il en est de même d'une réserve de *caisses à biscuit*, aussi longtemps que l'on fera usage de cet aliment.

(1) Paris, 1827; T. IV, Ch. XVIII, p. 77.

La faim et une nourriture grossière y avaient propagé de funestes maladies; nos magasins cheminaient encore péniblement de Kœnisberg à Kowno; les farines et moyens de mouture manquaient; les soldats ne trouvaient QUE DU SEIGLE DUR QU'ILS S'EFFORÇAIENT DE FAIRE BOUILLIR, ET QUI CAUSAIT D'HORRIBLES DYSSENTERIES. *Je fis commander à Paris des moulins-à-bras portatifs* (1); *mais cette ressource ne pouvait servir que pour la campagne suivante ou pour l'hiver. En attendant, la moitié de mes soldats se trouvaient dans le même état que ceux du duc de Brunswick s'étaient trouvés en Champagne.* »

Une circonstance qui avait contribué, d'une manière si pernicieuse, à la catastrophe de 1812, n'avait pu manquer d'inspirer de cruels souvenirs à Napoléon en exil. On les trouve, en effet, exprimés, comme il suit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :*

« Il ne pouvait y avoir de véritable armée avec nos fours, nos magasins, nos voitures. *Il n'y en aurait que quand, à l'imitation des Romains, le soldat recevrait son blé, aurait des moulins, cuirait son pain sur sa petite platine. Avec la méthode romaine, on allait au bout du monde.* Mais encore

(1) Ces moulins-à-bras n'auraient jamais pu suivre en assez grand nombre, et produire instantanément, à chaque couchée, la quantité de farine nécessaire à une armée entière. Des petits moulins d'escouade, utilisés par le concours de tous les ordinaires, à l'instar des Romains, peuvent, seuls, conduire au résultat voulu.

fallait-il du temps pour amener à la transition d'un tel régime ; il ne pouvait s'opérer par un simple ordre du jour.

» J'en avais eu la pensée depuis longtemps ; mais, quelle qu'eût été ma puissance, je me fusse bien donné de garde de le commander : il n'est point de subordination ni de crainte pour les estomacs vides. *Ce n'était qu'en temps de paix et à son loisir qu'on aurait pu y arriver insensiblement. Je l'aurais obtenu en créant des mœurs militaires nouvelles.* »

Sous la République romaine, on voit constamment marquées par des désastres les courtes périodes où les légions se départissent, toujours à la fois, de la de la frugalité et de la discipline, et c'est seulement après avoir restauré l'une et l'autre que les consuls peuvent ramener la victoire. Sous les empereurs, la chute irrémédiable est prochaine dès que les armées ont des boulangeries à leur suite.

Quant aux ménagements qu'exigerait la mise en pratique de l'emploi direct du blé, et l'adoption d'un type de pain mieux approprié à la vie des camps, nul doute qu'ils ne soient indispensables. Mais, en raison des nécessités du temps présent et de l'avenir, comment le sentiment du patriotisme ne garantirait-il pas, à l'avance, l'adhésion de l'armée tout entière à une mesure qui intéresse sa propre gloire ? Un grand maître, profondément initié aux mobiles du cœur humain — Montesquieu — dicte, à ce sujet, le conseil

à suivre : « Inviter quand il ne faut pas contraindre, conduire quand il ne faut pas commander, c'est l'habileté suprême. La raison a un empire naturel, elle a même un empire tyrannique ; on lui résiste, mais cette résistance est son triomphe : encore un peu de temps, et l'on sera forcé de revenir à elle (1). »

Le blé peut, à lui seul, suffire à tous les besoins de l'homme, et cette denrée est la seule qui offre cet avantage : admettant comme résolue, désormais, la question du meilleur mode d'emploi à en faire, il reste à examiner les autres branches du service des vivres.

Après le blé, la viande est la denrée qui a le plus d'importance. Le bétail est un approvisionnement qui se transporte lui-même, et qui, pouvant accompagner les colonnes en marche, offre en cela de remarquables facilités. Mais de grands soins et une vigilance particulière sont imposés à l'administration : les malheurs de la guerre de Russie, en 1812, fournissent aussi, à cet égard, de poignantes leçons.

Dès les mois de juin et de juillet, c'est-à-dire dès le début de la campagne, les troupes éprouvaient les plus pénibles privations : pain, riz, spiritueux leur manquaient ; seule, la viande abondait, grâce au bétail sur pied qui suivait les colonnes. Mais une terrible dyssenterie commençait à se répandre : « *elle tenait, en partie, à la grande quantité de viande*

(1) *Montesquieu,* Esprit des Lois : Liv. XXVIII, Ch. 38.

mangée SANS SEL, *sans pain, sans vin* (1) » ; c'est l'illustre historien du Consulat et de l'Empire qui constate ces faits.

Avec la viande viennent le riz, le sucre, le café, l'eau-de-vie, denrées et liquides qui, sous un faible volume et un poids restreint, représentent un grand nombre de rations.

Nous voulons citer, enfin, séparément, le *sel*, qui, pour les anciens, était un mets, et qui, dans les temps modernes, a conservé, comme condiment, une grande importance. Nonobstant le triste incident, si récent, que nous venons de citer, il a fait défaut, sur plusieurs points, pendant la guerre de 1870, en plein pays de France : nouvelle preuve de la nécessité indispensable de l'étude de l'histoire (2).

Après ces développements, il ne nous reste plus qu'à passer à la pratique.

En temps de guerre, le soldat porte ses vivres de préférence à ses effets de campement. Le blé est logé dans un sac en cuir à deux compartiments, l'un pour le grain à l'état naturel, l'autre pour le blé grillé. La viande cuite et le surplus — sel, sucre, café, riz, trouvent leur place dans un compartiment ménagé à

(1) *M. Thiers,* Hist. du Cons. et de l'Emp., T. XIV, p. 28, 29, 48, 49.

(2) Le sel, dit-on, a fait défaut à Metz, à la garnison, et à l'armée qui s'y était réfugiée, au grand détriment de la santé des troupes.— A Paris même, sans une circonstance providentielle, la ville tout entière aurait manqué de sel dès la première semaine du siége par les Prussiens.

la partie inférieure du havre-sac, et qui a une ouverture distincte.

Les distributions de blé, de viande et des autres denrées, sont périodiques, aux jours fixés par le général en chef; mais elles sont renouvelées, au plus tard, trois jours avant l'épuisement du nombre de rations dont l'homme doit toujours être porteur.

Le jour ou le lendemain de la distribution, le blé est grillé, la viande est cuite au feu (1), et, à chaque couchée, les escouades n'ont plus qu'à cuire la bouillie, aliment chaud, toujours sain, et bien plus réconfortante que leur maigre soupe d'aujourd'hui; elles préparent la bouillie pour deux repas (2), si elles le désirent, et réservent alors la seconde moitié pour le déjeûner du lendemain, où elles la feront réchauffer, et prendront le café.

Ainsi, plus de retards administratifs, ni de souffrances de la faim, ni de *chasse aux vivres*; comme le légionnaire romain, le soldat est constamment présent au drapeau; il dispose toujours de vivres cuits: à toute heure du jour, de la nuit, le général peut donner suite à des desseins prémédités ou aux inspirations les plus soudaines.

La fourniture du pain ne serait plus faite qu'aux

(1) A propos des ragoûts, *Platon* disait : « Les athlètes ne savent-ils pas qu'il faut s'en abstenir quand on veut se porter bien? » (Rép.: III, p. 163.)—La viande rôtie devant le feu perd, on le sait, une partie de son volume et la moitié de son poids.

(2) Voir Document D.

blessés, aux malades, aux officiers ; toutefois, dans les grands centres de population où l'administration trouverait des ressources suffisantes, du pain serait distribué aux troupes, dans la limite du possible, comme variété d'alimentation.

Service du temps de paix.— L'état de guerre est l'exception ; si l'on veut, lorsqu'il surviendra, que les troupes n'en éprouvent aucune altération de santé, et dans la pratique aucun embarras, il est indispensable que la composition de la ration, dans son ensemble, comme aussi le mode de préparation des aliments en temps de paix et en temps de guerre, diffèrent le moins possible : dans le premier, le pain fait de farine de pur froment, au blutage de dix pour cent d'autrefois (1), serait distribué habituellement, et, un ou deux jours de chaque semaine, du blé serait donné pour être consommé en bouillie. Ce qui importe, c'est que les travaux imposés au soldat ne s'éloignent pas non plus de ceux qu'il supportera en campagne. « *C'était par un travail immense que les Romains se conservaient. La raison en est, je crois,* dit Montesquieu, *que leurs fatigues étaient continuelles ; au lieu que nos soldats passent sans cesse d'un travail extrême à une extrême oisiveté, ce qui est la chose du monde la plus propre à les faire périr* (2). »

(1) Cette qualité de pain sera supérieure encore à celle des habitants de toutes nos campagnes.

(2) *Montesquieu*, Grand. et Décad.: Ch. II.

Puissent nos braves soldats, infatigables, inébranlables comme les Romains, acquérir aussi l'habitude d'une frugalité égale à la leur! Ils lui devront cette santé robuste et résistante qui permet seule de supporter les épreuves de la guerre, et que la victoire aime à récompenser.

Nous inspirant des leçons de l'Antiquité et de celles des hommes qui étaient dignes de lui appartenir, nous avons dû consacrer de longs développements aux questions vitales de l'Instruction, de l'Organisation, de l'Alimention ; il ne nous reste plus qu'à résumer rapidement les autres sujets que nous avons traités dans notre ouvrage.

§ IV.

SERVICES DIVERS.

Habillement, Campement. — Après la nourriture, le vêtement et l'abri sont pour l'homme la nécessité la plus impérieuse. Les Romains avaient trouvé pour eux la solution la plus satisfaisante de la relation à établir entre l'habillement du légionnaire et la tente. Il n'en est pas de même des modernes : Guischardt traitait *d'absurde* le costume militaire que le soldat est condamné à porter. On peut en dire autant de la tente de toile : en effet, elle ne préserve ni du froid, ni de la chaleur, ni de l'humidité, et souvent même pas de la pluie.

On peut se demander si, à l'instar du *sagum*, un ample manteau de drap, qui, pendant le jour, préserverait le soldat des intempéries, ne lui tiendrait pas lieu, utilement, de couverture pendant la nuit (1), et si nous ne pourrions pas appliquer la tente de peaux à notre usage ?

(1) Un manteau — façon de *roulière* — semblerait propre à réunir ces deux conditions.

La tente romaine contenait douze places; en en portant le nombre à seize, la nôtre logerait deux escouades. Quelles conditions plus favorables trouverait-on pour assurer au soldat un refuge contre les intempéries, et, avec le complément d'une peau de mouton (1), un repos salutaire pendant la nuit, des forces recouvrées pour le lendemain ? La tente de peaux serait, de plus, exempte de tout risque d'incendie.

Le transport des tentes à dos de mulets n'entravait en rien la marche rapide des légions, et nous avons montré avec quelle fière promptitude elle savait lever le camp. Nos troupes ne seraient pas moins habiles, et, allégées des demi-tentes, elles porteraient leurs vivres : ce serait, à la fois, deux avantages importants (2).

Equipages. — Les Romains n'auraient pas consenti, assurément, à échanger leurs mulets d'équipage

(1) C'est ce qu'avait fait *Gustave-Adolphe* en Allemagne (*Schiller*, Guerre de Trente ans : III, p. 328-331).

On n'aurait plus à s'occuper de paille de couchage, sujette à tant d'inconvénients, si difficile à trouver, et qu'il convient mieux, d'ailleurs, de réserver pour la cavalerie : le siége de Paris en a fourni une nouvelle preuve.

(2) Il y aurait un bien grand intérêt à ce que la science indépendante fût largement représentée dans les commissions administratives de la guerre; elle y produirait une vive émulation et y jetterait de très-utiles lumières. Il suffit de rappeler, à ce sujet, les améliorations considérables que le savant comte de Rumford fit introduire dans l'administration militaire bavaroise, à la fin du XVIII[e] siècle. « Il fut le plus grand des réformateurs militaires pratiques, mécanicien et ingénieur habile. » (Revue des Cours Scientifiques, N° 5, 29 juillet 1871, p. 117 à 120).

contre nos caissons tels qu'ils sont organisés (1) : voitures pesantes, traînées par quatre chevaux, dont le chargement ne dépasse point cependant, en moyenne, nous l'avons prouvé, celui des chariots — attelés de deux bœufs — de l'armée de Cyrus-le-Jeune.

En 1812, Napoléon dut renoncer, complètement, à Wilna, à l'emploi des lourds caissons que l'on avait construits : les chars légers *à la comtoise* purent seuls suivre l'armée (2).

Les voitures de l'administration ne sont pas destinées à manœuvrer sur un champ de bataille comme les attelages de l'artillerie; marchant, le plus souvent, à une allure modérée, elles doivent satisfaire à la double condition du plus fort chargement transporté par la voiture la plus légère possible.

Un concours, auquel l'industrie serait appelée, est seul capable de donner une solution satisfaisante du problème.

Solde. — Nous avons vu combien étaient simples et logiques les tarifs de solde des Grecs et des Romains.

La solde du cavalier était un multiple de celle du fantassin, et, dans les deux armes, une progression croissante donnait la solde des différents grades.

(1) Ces caissons ont une *cave* qui en brise le fond en trois parties, et le rend incommode, même impropre à recevoir un chargement de toute espèce.

(2) *M. Thiers*, Hist. du Cons. et de l'Emp.: T. XIV, Liv. XLIV, p. 50.

Dans les deux armes et dans chaque grade, l'imputation pour les vivres établissait naturellement *une concordance parfaite entre le nombre des journées de solde et celui des rations en nature.*

La confusion qui existe dans nos tarifs exige évidemment une prompte réforme, et l'adoption d'une règle prescrivant d'établir, pour les hommes et pour les chevaux, une corrélation parfaite entre les *revues* des corps et les *totalisations* des subsistances.

La solde devrait se composer de deux éléments, savoir : 1° Allocation — *Une* pour chaque grade, quelle que fût l'arme ; 2° Supplément — *Tant pour cent* selon l'arme, dans les corps où, pour un motif raisonné, cet accroissement est reconnu juste et nécessaire.

Au moyen de ces prescriptions, l'établissement des budgets de la solde, ainsi que la vérification des revues et des comptes des subsistances, deviendraient faciles pour le contrôle, pour l'administration centrale de la guerre, pour les commissions de finances et pour la Cour des Comptes : ce serait, nous le croyons, un grand progrès obtenu.

§ V.

LE GÉNÉRAL EN CHEF.— L'ADMINISTRATEUR MILITAIRE.

CONCLUSION.

Sous le rapport de l'instruction, l'administrateur militaire devra s'élever plus haut encore peut-être que l'officier des différentes armes. En considérant l'étendue des connaissances qui lui sont nécessaires, il est impossible de ne pas reconnaître que les jeunes candidats du Contrôle, obéissant à une vocation bien arrêtée, doivent, dès l'entrée de la carrière, s'y trouver préparés, spécialement, par de fortes études littéraires, scientifiques, économiques, administratives : études qu'ils compléteraient, au point de vue militaire, à l'école d'Etat-major.

Il importe surtout que, *initiés pratiquement* à tous les détails, ils échappent à la sujétion de leurs subordonnés, que certains questeurs devaient subir *du temps de Caton d'Utique*.

L'administrateur d'une armée aurait, auprès du général en chef, la position du *questeur romain*.

Une inspection supérieure, divisée en deux sections, serait exercée : — pour *les deniers*, par des fonctionnaires civils relevant du ministre des finances ; — pour les *matières*, par des fonctionnaires militaires choisis parmi les hommes les plus distingués

de l'administration de l'armée, et relevant du ministre de la guerre. Comme distinction suprême, et comme coopération utile à la chose publique, les uns et les autres pourraient obtenir quelques siéges au Conseil d'État et à la Cour des Comptes.

Le chef d'armée sait : avec son *chef d'état-major*, préparer la victoire, elle appelle magiquement tous les trésors; avec son administrateur, se prémunir en même temps contre l'inconstance de la fortune, au bruit du moindre échec toutes les ressources s'évanouiraient comme un ombre.

C'est ainsi que si un chef habile et ayant la conscience de toute l'étendue de sa responsabilité, éprouve un revers, au moins ne compromettra-t-il jamais sans retour des forces qui seront peut-être indispensables à la Patrie pour défendre son indépendance et son intégrité.

Nous avons fait suivre nos récits sur les légions de la République, d'un aperçu des armées de l'Empire.

Les premières ont fait, avec leurs chefs, la grandeur et la gloire de Rome.

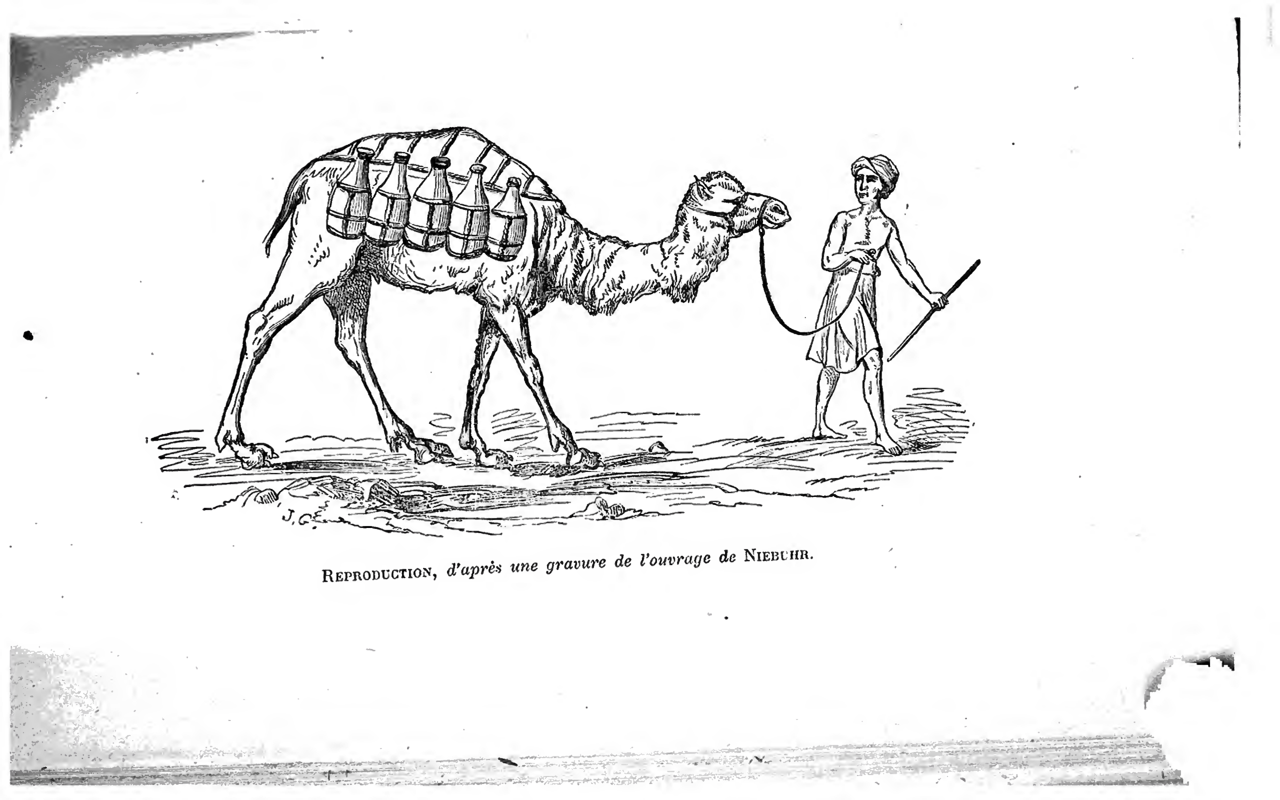
Sous le flot des Barbares, les autres, dégénérées, ont disparu, et l'Empire avec elles.

Entre ces deux exemples imposés par l'histoire — la grandeur ou la chute, — le choix ne saurait être douteux pour la France : ses enfants lui donneront, à l'envi, leur personne et leurs biens.

C'est ainsi qu'une nation vaillante se relève des salutaires épreuves que Dieu lui envoie.

DOCUMENTS

A CONSULTER.



REPRODUCTION, *d'après une gravure de l'ouvrage de* NIEBUHR.

Document A.

MODE DU TRANSPORT DE L'EAU

EN ARABIE,

D'APRÈS NIEBUHR (CARSTENS),

Capitaine d'Ingénieurs, Membre de la Société Royale de Gœttingen. chef du voyage d'exploration exécuté dans cette contrée, de 1761 à 1767, par ordre des rois de Danemark *Frédéric V* et *Christian VII*. (« DESCRIPTION DE L'ARABIE, *d'après les observations et les recherches faites dans le pays même,* » — page 186, — COPENHAGUE, *Moller, Imp. de la Cour.* — 1773.)

Ce procédé était en usage dans l'antiquité, ainsi que le constate *Hérodote* dans le passage suivant :

« C'est ici le lieu de rapporter une observation faite par le
» petit nombre de ceux qui ont l'habitude de naviguer en
» Egypte. Deux fois par an, les commerçants, soit de la
» Grèce, soit de la Phénicie, transportent en Egypte une
» grande quantité de jarres de terre cuite. On demandera
» où se fait la consommation de ce genre de produits? Je
» vais le dire. Le préfet de chaque ville a ordre de rassem-
» bler tous les vases de ce genre que le commerce a intro-
» duits ; il les envoie ensuite à Memphis, *et ils servent à*
» *porter l'eau dans la traversée du désert*, *entre cette ville*
» *et la Syrie;* de manière que, *de toute antiquité*, les jarres
» amenées par le commerce en Egypte sont toutes reportées
» en Syrie.

» *Les Perses, dès qu'ils ont été en possession du pays, ont* » *fait usage de ce moyen pour la traversée du désert, et se* » *servent encore aujourd'hui de ces jarres remplies d'eau,* » ainsi que je viens de l'expliquer plus haut. »

(HÉRODOTE : Livre III, §§ 6 et 7.)

Si on recourt, en Algérie, au procédé antique, on y trouvera d'autant plus d'avantages, que nous avons réalisé de grands progrès dans l'art de fabriquer les récipients en terre et en verre, et que nous saurions leur donner, avec une plus grande résistance, des formes mieux appropriées à leur destination.

B.

NOTE

PRÉSENTANT LA CONVERSION EN MESURES MÉTRIQUES DES PRINCIPALES MESURES GRECQUES ET ROMAINES,

d'après les données réunies

de M. J. BRISSON, ROMÉ DE L'ISLE et de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes.*

Romé de L'Isle, profitant des travaux estimables de Paucton (Métrologie, 1780), et de ceux de M. J. Brisson (Pesanteur spécifique des corps, 1787, ouvrage très-estimé), a dressé une Table pour servir à l'intelligence des poids, mesures et monnaies de France.

Nous lui empruntons la capacité qu'il assigne, en *pouces cubes français*, aux deux mesures dont il nous est nécessaire de déterminer l'équivalent — le *médimne grec* et l'*amphore romaine*. Et, afin de permettre des rapprochements parfaitement concordants, nous convertissons l'un et l'autre résultat sur la base de *soixante-dix livres (poids de marc) d'eau distillée*, que *Brisson* attribue au cube de notre *pied-de-roi*.

Comme conséquence, la valeur des mesures subdivisionnaires du médimne et de l'amphore est obtenue, directement, d'après la proportionnalité que les Grecs et les Romains leur avaient assignée.

MÉDIMNE GREC.

Principale mesure des Grecs pour les choses sèches : elle provenait du *métrète* — pied cube grec — augmenté d'un tiers en sus. Romé de L'Isle en évalue la capacité à *2,268 pouces cubes français*.

AMPHORE ROMAINE.

Mesure de capacité dont l'étalon était conservé au Capitole sous le nom d'*amphora capitolina*. On l'appelait aussi *quadrantal*, parce que, ayant un *pied romain* en tout sens, elle en était le cube (1).

Romé de L'Isle attribue à l'amphore *1,296 pouces cubes français*.

Le tableau ci-après résulte des données qui précèdent.

(1) Sextus Pomp. Festus. Verbo *Quadrantal*.

DÉSIGNATION DES MESURES et de leurs Subdivisions.	FIXATION d'après les mesures des anciens.	RÉDUCTION en pouces cubes français. (Romé de L'Isle.)	POIDS de marc du contenu en eau distillée. (Brisson.)	CONVERSION en mesures métriques. Litres. (An. du Bur. des Longitudes.)
Médimne attique....................	1 pied cube grec (métrète) et 1/3..	2.268	91 liv. 14°	45 (1) (44.974)
Hecte ou Modios....................	Le 1/6 du médimne	»	»	7.500
Chœnix ou Chénice..................	Le 1/8 du modios.. Le 1/48 du médimne	»	»	0.940 (0.9375)
Cotyle.............................	Le 1/4 du chœnix..	»	»	0.235
Nota. — Le Médimne Sicilien, dont les subdivisions étaient les mêmes, contenait, selon Paucton, 49 litres 16 c.; soit, environ, un dixième en sus.				
Amphore romaine....................	Pied cube romain.	1.296	52 liv. 8°	25.700 (25.639)
Modius (boisseau romain)...........	Le 1/3 de l'amphore	«	»	8.570 (8.5666)
Conge..............................	Le 1/8 de l'amphore	»	»	3.213 (3.212.5)
Sextier............................	Le 1/48 de l'amphre. Le 1/16 du modius.	»	»	0.535.5

(1) On trouve, dans plusieurs ouvrages publiés tout récemment, l'évaluation du *Médimne* portée jusqu'à 52 litres; erreur qui provient de ce que les auteurs l'ont composé de six fois le *Modius* romain, au lieu de six fois le Modios grec, d'après une fausse interprétation, sans doute, de deux passages de Cicéron (ad Verrem, III, 46, 49). Voir Docum. C.

C.

DISSERTATION :

I. — *Sur l'évaluation des Monnaies grecques et romaines ;*
II. — *Sur le prix moyen du Froment, et la valeur comparative de l'Argent à Athènes et à Rome, pour servir aux rapprochements à faire entre l'antiquité et les temps modernes ;*
III. — *Sur la quotité de la solde dans les armées romaines.*

§ Ier.

Evaluation des Monnaies Grecques et Romaines.

S'emparant d'une idée conçue longtemps auparavant par Dupré de Saint-Maur, le comte G. Garnier avait rédigé, en 1817, deux mémoires sur les monnaies de l'antiquité. Suivant lui, un seul système aurait existé pour tous les peuples ; la base en aurait été *une seule monnaie de compte*, servant à l'expression des sommes dans les opérations, les transactions de tout genre ; et les pièces d'or, d'argent et de bronze qui existent dans les cabinets de médailles, seraient, par rapport à la monnaie de compte, bien que sous des dénominations identiques, des *multiples* de celle-ci à un degré considérable, mais sans aucun usage pratique.

Pour donner une vraisemblance suffisante à sa théorie, le comte G. Garnier avait dû torturer le sens des auteurs, et altérer même certains passages, sous le prétexte spécieux de les ramener à la rédaction originale.

M. Letronne se chargea de réfuter cette dangereuse doctrine. Dans un mémoire, marqué au coin de la vraie science et d'une irrésistible logique (1), il entreprit de substituer la réalité aux fictions, aux hypothèses. Il voulut s'appuyer pour cela sur une autorité qui ne pût être contestée, et il la trouva dans la parfaite concordance des auteurs les plus dignes de foi — M. T. Varro (de Ling. lat.), Pline l'ancien (H. N.) et S. P. Festus (de Signif. verb.).

Pline dit (2) que, l'an 547 de la fondation de la ville, les Romains frappèrent de la *monnaie d'or*, sur le pied d'un *scrupule* (3) pour vingt sesterces : si donc le poids du *scrupule* était déterminé, celui de la *livre* serait également trouvé en multipliant ce poids par 288. Or, il existe, dans les cabinets publics et privés, de ces pièces — simples, doubles, triples-*scrupules*, d'une belle conservation ; et la constatation de leur poids offrirait d'autant plus de garanties que, en raison de la plus grande valeur de la matière, la taille avait été pratiquée nécessairement avec beaucoup plus de soin que celles des monnaies de bronze et d'argent.

Letronne détermina avec une rigoureuse exactitude le poids moyen des pièces consulaires, et le contrôla par des expériences proportionnelles sur les *solidi* de Constantin : la moyenne générale obtenue ayant été de vingt et un grains, trois cent soixante-huit millièmes (poids de marc), il put en conclure que l'on devait porter l'évaluation très-approximative de la livre romaine à 6154 grains ; en nombre rond, six mille cent soixante grains ; soit, trois cent vingt-sept grammes dix-huit centigrammes (0 kil. 327 gr. 18).

(1) Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, lues à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Paris. Firmin Didot. Octobre 1817.

(2) *Pline*, H. N.: XXXIII, 3.

(3) *Scrupule*, 1/288e de la livre romaine.

« Ce point important une fois décidé avec tout le degré » de certitude possible, il semble que, pour trouver le poids » du *denier d'argent* et de *l'aureus*, il ne reste qu'à diviser » la livre par les nombres que donnent les *textes positifs :* » car, puisque *Pline*, en cela d'accord avec *Celsus* et *Scri-* » *bonius Largus*, nous dit que le denier était la quatre- » vingt-quatrième partie de la livre, il faut diviser 6460 par » 84, et l'on a 73.[333] *grains* pour le *denier*: c'est, en effet, » le poids des quatre-vingt-dix-huit centièmes de tous les » deniers bien conservés du temps de la République. En » outre, les deniers d'or, ou *aurei*, étant, comme le dit » Pline, de quarante à la livre, et, selon les temps, entre 40 » et 45, il faut leur trouver de 154 à 136.[888] grains : or, c'est, » en terme moyen, le poids des pièces d'or frappées depuis » le moment où les Romains cessèrent de prendre le *scru-* » *pule* comme élément du poids de leur monnaie d'or, jus- » qu'à l'époque où Pline a écrit son livre (1).»

Possédant ainsi les bases essentielles, c'est-à-dire le poids de la livre romaine, d'après elle le poids du denier d'or (*aureus*) et du denier d'argent, remontons aux origines en suivant l'ordre chronologique des faits.

Pendant longtemps, les Romains se servirent de morceaux de cuivre brut (*æs rude*) comme moyen d'échanges ; on les recevait au poids (2), et la livre de métal — *l'as* — était alors l'unité monétaire. Le roi Servius Tullius (175 à 219 de la fondation de la ville) fut le premier qui fit frapper des *as* effectifs (3) : ils pesaient une livre, soit douze onces romaines (0 kil. 327 gr. 18).

(1) *Letronne*, Consid. : pages 3 et 8.

(2) « De là — *dependere ;* — de là encore le nom donné à la paye du soldat — *stipendia,* — c.-à-d. *stipis pondera.* » *Pline*, H. N., XXX, 13.

(3) Servius Tullius fit frapper les as à l'effigie d'une brebis ou d'un bœuf : d'où le mot — *pecunia* — *Pline* : XVIII, 3 ; XXX, 13.

Il ne fut frappé de *monnaie* d'argent (1) que l'an de Rome 485, sous le consulat de Q. Ogulinus Gallus et de C. Fabius Pictor, cinq ans avant la première guerre punique. On ignore quel fut le poids de ce denier primitif, dont nulle pièce n'a été retrouvée, et on pourrait supposer que la monnaie correspondante du peuple étranger qui en aura suggéré l'usage aux Romains, servit à leur propre circulation, comme cela arriva plus tard pour le denier d'or (*aureus*). Mais il est avéré que la valeur du *denier d'argent* fut fixée à dix as; celle du *quinarius*, à cinq as; celle du *sesterce* à deux as et demi (2). Le denier d'argent devint, dès ce moment, l'unité monétaire.

Pendant le cours de la première guerre punique, les Romains réduisirent leur as à deux onces, et c'est à cette époque qu'ils auront adopté la taille de quatre-vingt-quatre deniers d'argent à la livre, lorsqu'ils commencèrent à frapper eux-mêmes cette pièce (3).

Nous nous référons à ce qui a été dit plus haut sur les *deniers d'or*, dont il ne fut frappé que de petites quantités sous la République, parce que les *philippes*, apportés de la Grèce en abondance, peu d'années après l'an 547 de la ville, paraissent en avoir tenu lieu pendant un assez long espace de temps (4).

Telle fut, dans son intégrité, la valeur intrinsèque de chacune des principales monnaies romaines à l'origine. Pour expliquer les réductions incessantes qui y furent apportées, il faut se demander : à l'aide de quelles ressources Rome put-elle subvenir à ses dépenses militaires — sous la République, avant de s'être approprié les trésors de l'univers alors

(1) La fabrication de la monnaie se faisait dans le temple de Junon *Moneta*. (*Tite-Live*, Supplément Freinsheim : XV, 6).

(2) *Pline*, H. N.: XXX, 13. Voir à la suite de cette dissertation, le tableau IV.

(3) *Letronne*, Consid. gén.: p. 18.

(4) Ibid. p. 72, d'après Ekhel, T. I, p. 41.

connu ; sous l'empire, lorsque ces richesses eurent été dissipées par la folie des Césars, et par le luxe extravagant des Romains dégénérés ? — Ce fut, en grande partie, par l'altération systématique des monnaies. Il n'entre point dans notre cadre de traiter ici cette question.

Nous ne suivrons pas non plus M. Letronne dans les judicieuses déductions qui lui ont permis pour les *monnaies grecques*, de même qu'il l'a fait pour les monnaies romaines, de démontrer l'inanité du système du comte G. Garnier, et d'établir entre elles des équivalents certains.

Nous nous bornerons, pour l'utilité de ceux qui auront l'heureuse inspiration de vouloir connaître l'antiquité, à faire suivre cette note des tableaux dans lesquels Letronne a résumé, avec une clarté remarquable, les résultats acquis par lui ; et, comme complément, nous y ajouterons un tableau spécial que nous avons composé, pour la monnaie de bronze, sur les données très-complètes de Romé de L'Isle (1).

Voici les sujets de ces différents tableaux :

I. — « *Système monétaire romain dans les trois espèces* » *— bronze, argent, or, au temps où l'*AUREUS *a commencé* » *d'être en circulation ;* »

II. — « *Valeur des monnaies de compte des Romains depuis l'an de Rome 536, jusqu'au règne de Domitien ;* »

III. — « *Tableau comparatif du système monétaire et* » *pondéral des Romains et des Athéniens, dans son état* » *d'intégrité ;* »

IV. — Tableau présentant les réductions successives de l'*as* (originairement livre monétaire romaine) de 12 onces de cuivre, soit 288 scrupules (0 kil. 327 gr. 18), jusqu'au soixante-douzième de la livre romaine, soit 4 scrupules (4 grammes 544) !

(1) *Romé de l'Isle*, Métrologie : p. 133 à 140.

§ II.

Prix moyen du Froment, et valeur comparative de l'Argent à Athènes et à Rome.

Nous commencerons, pour chacune des deux Républiques, par reproduire le texte même de Letronne, afin que, ses arguments étant bien connus, il soit plus facile d'apprécier la réfutation que nous nous proposons de faire de cette partie de son Mémoire.

ATHÈNES. Citant une circonstance, signalée par Démosthène, où le blé s'était élevé à seize drachmes le médimne, Letronne rejette cet exemple avec raison. « On sait, dit-il, qu'à l'épo-
» que dont parle cet orateur, le blé et les autres grains s'é-
» levaient souvent à un prix énorme, parce qu'Alexandre,
» maître de tous les débouchés, interceptait les convois, au
» point que *l'orge* montait quelquefois à 16 drachmes (1), et
» le *blé* à 18 drachmes le médimne (2). »

« Pour connaître le prix commun, celui sur lequel nous
» devons asseoir nos calculs, il faut se transporter à *une*
» *époque plus paisible*.

» Une conversation de Socrate, rapportée par Plutarque,
» prouve que, *vers 410 avant Jésus-Christ*, le douzième du
» médimne (ημιεκτον) coûtait une obole (3), ce qui porte le
» prix du médimne à deux drachmes. Le même fait résulte
» de la réponse de Socrate à Archélaüs de Macédoine, qu'Ar-

(1) *Démosthène* contre Phormion, éd. Reiske : p. 918, I, 25.

(2) *Id.* contre Phænipp. : p. 1045, I, 3; 1048, I, 25.

(3) *Plutarque*, de tranquil. animi... : « Προσηγαγε τοις αλφιτοις, οβολου το ημιεκτον, ευτελης η πολις. » § X.

» rien nous a conservée textuellement. On y voit que quatre » chénices coûtaient une obole (1); et comme le médimne » contenait quarante-huit chénices, son prix se trouve porté » à deux drachmes. Ces autorités réunies ne laissent aucun » doute sur la réalité du fait.

» Au reste, ce prix de deux drachmes se rapporte sans » doute *à une année d'abondance*, puisque Aristophane, dans » une comédie représentée après la mort de Socrate, porte » le sixième du médimne à trois oboles, et conséquemment » le médimne à trois drachmes. Voilà donc les deux termes » entre lesquels doit se trouver *le prix moyen du blé à* » *Athènes : c'est, pour le médimne, deux drachmes et* » *demie* (2). »

Nous admettons la réalité du fait invoqué, mais pour en tirer des conclusions diamétralement opposées, car deux considérations décisives infirment complètement celles de Letronne, savoir : 1° l'époque choisie par lui ; 2° la condition de la denrée et le mode de vente. Examinons d'abord cette dernière question, parce qu'elle exige moins de développements.

Deux des exemples cités s'appliquent explicitement à *l'orge — non en grain —* mais à *l'orge toute moulue* (3), telle qu'elle pouvait être préférée, pour la mise en consommation immédiate, par les classes laborieuses achetant, *jour par jour, au menu détail.* Et, en effet, dans le premier cas, il s'agit d'un *douzième de médimne* (3 litres 750) de *farine*

(1) *Arrien*, Ap. Stobæum. « Διοτι τεσσαρες εισι χοινικες των αλφιτων οβολου ωνιοι.. » Ed. 1581, p. 778, I, 25.

(2) Consid. gén., p. 114 et 115.

(3) Voir *Suprà* les textes de Plutarque et d'Arrien, et, à ce sujet, le Dictionnaire des Synonymes grecs de M. *Al. Pillon*, et le Dictionnaire des Homérides de MM. *N. Theil et Hallez d'Arros*, in voc. Αλφιτον. Αλφιτα.

d'orge, dont on demande *une obole* (15 centimes); dans le second exemple, de *quatre chénices* (un douzième de médimne — 3 lit. 750) de *farine d'orge*, coûtant également *une obole* (15 centimes) ! Nous réservons la troisième citation, tirée d'Aristophane, parce que le prix élevé dont Letronne veut se prévaloir tient plus particulièrement à une autre cause dont nous allons parler.

De ce qui précède il ressort que, à défaut d'exemples de ventes ou d'achats directs *d'orge en grain*, il faut, pour la valeur du médimne de cette denrée, *retrancher*, *des prix de détail, le coût de la mouture et le bénéfice du petit marchand*. Le prix moyen de deux drachmes et demie, proposé par Letronne, est donc excessif et ne saurait être admis.

Passons à la seconde considération, qui a plus de force encore.

Pour asseoir un prix normal, Letronne cherche, dit-il, une époque *quelque peu paisible* de l'histoire d'Athènes, et il croit la trouver « *vers l'an 410 avant Jésus-Christ* (1). » Malheureusement, ce choix est loin de répondre à sa pensée: que l'on en juge. A cette époque, précisément, après de nombreuses vicissitudes, la guerre du Péloponnèse avait mis la République sur le penchant de sa prochaine ruine. Pendant que les Athéniens assiégeaient Syracuse, l'armée lacédémonienne, occupant et fortifiant *Décélie*, devenait ainsi maîtresse de leur territoire, et les exposait à tous les périls de la mer et de l'ennemi, pour le transport de la partie de leurs approvisionnements qu'ils avaient reçue, jusque là, promptement, sûrement, à peu de frais, par la route de terre traversant Décélie (2). L'anéantissement complet de leur armée et de leur flotte en Sicile (413 avant J.-C.), faisait,

(1) Consid. gén., p. 114.

(2) Décélie n'était éloignée d'Athènes que de 120 stades, soit 22 kilomètres.

pour eux, de Syracuse, une ennemie implacable de plus, et entrainait, en même temps, la défection de presque tous leurs sujets et alliés. En 410, cette année désignée par Letronne, ils éprouvaient une perte irréparable : l'Eubée elle-même s'insurgeait, avec l'assistance des Lacédémoniens, et la voie maritime restait seule à Athènes pour aller chercher, sur des côtes lointaines, la subsistance de ses habitants. Enfin, en 404, Athènes tombait, et, avec elle, pour longtemps, sa marine et son commerce. Les déchirements intérieurs qui suivirent la catastrophe ajoutèrent à la difficulté de faire renaître ces éléments indispensables à sa vie et à sa prospérité, et ils jettent la lumière sur le passage cité de — l'*Assemblée des Femmes* (1) — d'*Aristophane*, dont la représentation paraît n'avoir eu lieu qu'en 393.

En résumé, le prix de *deux drachmes et demie*, proposé par Letronne pour le *médimne d'orge*, n'est pas, comme il le recherchait, la *valeur moyenne* de la denrée à une *époque un peu paisible*. Au contraire, ce prix s'applique à la période la plus calamiteuse des annales athéniennes, et *il ressort* d'opérations au *menu détail, inadmissibles pour établir le prix commun d'une denrée dont le commerce est libre :* les preuves que nous venons de donner sont tellement péremptoires, que nous ne voulons pas insister à ce sujet.

Il s'agit, maintenant, de désigner une époque qui satisfasse mieux aux exigences de la question. Selon nous, on doit tenir compte, pour cela, des conditions d'existence qui ont été particulières au peuple d'Athènes. L'aridité du territoire de l'Attique le rendait impropre à la culture des céréales (2). Plutarque, dans la *Vie de Solon*, en donne un exemple fort utile pour le point que nous avons à élucider :

(1) Vers 380 et 548.

(2) *Démosthène,* passim. — *Tite-Live :* XLIII, 6. — *Barthélemy,* Voy. du j. Anach.; T. IV, Ch. 55.

le médimne d'orge (45 litres) coûtait une drachme, alors que l'on payait seulement — un mouton, le même prix, — et un bœuf, cinq fois ce prix ! (1). Ne pouvant devenir un peuple agricole, les Athéniens se tournèrent vers la mer; ils y obtinrent, à la suite de succès rapides, une longue et fructueuse prépondérance : la mer leur procura des relations commerciales croissant en proportion du développement de leur puissance, et, avec elles, l'abondance et la richesse. Athènes ne connut plus de mauvaises récoltes, puisque, selon les circonstances, elle put toujours puiser la majeure partie de ses approvisionnements dans les pays de grande production les plus favorisés de chaque année — l'Egypte, la Sicile, quelques villes riveraines du Pont-Euxin ; plus particulièrement celles du Bosphore Cimmérien, entrepôt d'une contrée célèbre par la qualité des céréales, et par la fécondité d'un sol qui n'exigeait presque aucune culture (2); puis, le souverain de la Chersonèse taurique exemptait les navires athéniens du droit de *trentième* qu'il prélevait sur l'exportation. Autre considération importante : les Athéniens ont pratiqué les règles les plus saines du commerce maritime. L'huile était le seul produit qu'il leur fût permis d'exporter ; mais ils suppléaient très-habilement à cette pénurie, pour se procurer un trafic fructueux à l'aller et au retour. L'argent de leurs mines, qui était fort estimé, leur permettait d'acheter avec avantage des vins de la mer Egée et des côtes de la Thrace : ces vins, très-appréciés dans le Pont-Euxin, leur assuraient, à d'excellentes conditions, des chargements de céréales qu'ils apportaient à Athènes (3). Voilà, dans tous ses développements, l'explication et la preuve du

(1) *Plutarque,* Vie de Solon, Coll. Didot : § XXIII.

(2) Voir Liv. II, Section Ire, Chap. Ier.

(3) *Démosthène,* passim. — *Barthélemy,* Voy. du j. Anach. : T. IV, p. 55.

bas prix auquel les céréales — l'orge surtout — durent s'obtenir pendant le quart de siècle qui précéda la guerre du Péloponnèse. La longue magistrature de Périclès fut l'époque du complet épanouissement de l'empire athénien, et aussi de sa période normale au point de vue de l'alimentation publique. Par tous ces motifs, tandis que les denrées destinées plus particulièrement à la classe riche — la viande entre autres — subissaient une hausse sensible, les céréales, dont l'approvisionnement était devenu beaucoup plus facile que du vivant de Solon, durent s'écarter moins du taux auquel on les payait de son temps. Et puisque, à l'époque désastreuse dont Letronne a fait choix, l'orge n'a valu que deux drachmes et demie le médimne, on peut conclure, avec une ferme assurance, qu'elle ne se payait pas plus de deux drachmes sous la magistrature de Périclès (1).

Bien que ce fût le prix du *blé* à Athènes que cherchât Letronne, les exemples empruntés par lui se rapportent à l'*orge;* mais c'est avec raison, la nourriture des Athéniens consistant en *polenta*, comme nous l'avons exposé dans le chapitre de l'*Alimentation dans la vie de famille* (2). Nous insistons sur cette particularité en raison du *poids spécifique* que nous devrons assigner à l'orge comme au blé, afin que, les deux variétés de froment étant ramenées à la seule unité du *poids* pour *une mesure donnée*, on puisse faire, utilement, les rapprochements nécessaires entre les prix des denrées et la valeur comparative de l'argent. Letronne a négligé ce côté de la question, ce qui ôte tout intérêt aux résultats qu'il a présentés.

(1) Nous pourrions indiquer un prix inférieur à *deux drachmes*, si nous ne voulions tenir *largement* compte des charges qui grèvent toujours les importations de céréales par voie maritime — déchets, avaries, pertes, fret — et aussi du bénéfice commercial.

(2) Livre II, Sect. II, Ch. Ier.

Rome.— En ce qui concerne Rome, voici l'argumentation et les conclusions de Letronne :

« Il est assez difficile de connaitre le prix commercial du » blé à Rome, par une raison qu'on ne me paraît pas avoir » soupçonnée. On sait, en effet, que, dès une époque assez » reculée, l'usage s'introduisit de distribuer au peuple, de » temps en temps et surtout à la suite d'événements heu- » reux, des denrées à très-bas prix, quelquefois même pour » rien ; ce qui n'empêchait pas qu'il ne fût obligé, le reste » de l'année, d'acheter le blé au prix courant. Ce sont ces » prix, rabaissés excessivement, que l'on a confondus avec » le prix réel des denrées. De là des difficultés, des contra- » dictions sans nombre, que l'auteur du Mémoire (le comte » G. Garnier) n'a pu éviter qu'au moyen de l'*as de compte*, » qui n'a jamais existé, et qu'en donnant aux textes un sens » auquel la langue latine se refuse presque toujours.

» Ces distributions avaient lieu principalement pour le blé ; » elles étaient alimentées par les dîmes en blé auxquelles la » République avait taxé les provinces fertiles, telles que la » Sicile, l'Egypte, etc. Le prix variait en raison des besoins » du peuple, et de la quantité de grains que le gouverne- » ment était parvenu à rassembler dans ses greniers. Lors » du triomphe de Métellus, en 502 de Rome, le blé fut dis- » tribué au prix d'un as le *modius ;* en 550 et 551, on le » donna au peuple à raison de quatre as ; l'année suivante, » il coûta moitié moins, et fut distribué à deux as (1). Le » même prix se retrouve dans le passage où Polybe dit que » le blé ne coûtait quelquefois que quatre oboles, ou deux » tiers de denier le médimne de Sicile. *Ce médimne valait six*

(1) Voir plus loin, les causes des bas prix et les provenances des blés distribués à la suite de la paix qui mit fin à la seconde guerre punique.

» *modii romains*, comme le dit expressément Cicéron (Ver.
» III, §§ 46, 49); ce qui porte le *modius* à $\frac{16 \times 2}{18} = 1\frac{7}{9}$ as,
» ou, à très-peu près, deux as. *Il me paraît certain que*
» *Polybe parle ici du prix auquel le peuple se procurait*
» *quelquefois le blé.* C'est là l'explication naturelle d'un texte
» important *qui a tourmenté tous les commentateurs.* En
» 630, la loi Sempronia rabaissa encore ce prix, et le fixa
» aux cinq sixièmes de l'*as*, exprimés par les mots « *semis*
» *ac triens*, » c'est-à-dire un demi et un tiers, qui valent
» cinq sixièmes. (*Tite-Live*, Epit. LX.) Au temps de Mar-
» tial, il paraît qu'on distribuait quelquefois le blé à quatre
» *as* le modius. (Epig. XII, 76).

» Dans aucun de ces textes, il n'est question du prix *réel*
» du blé : ils ne peuvent donc servir à faire connaître le
» rapport de cette denrée à l'argent, et on doit les éliminer
» de la question, parce qu'ils conduiraient évidemment à
» des conséquences invraisemblables. Je ne vois guère à
» prendre, dans l'antiquité latine, que les passages où Cicé-
» ron atteste que le prix *moyen* du blé que le gouvernement
» faisait acheter en Sicile, était de *trois sesterces* le *modius.*
» (Verr.: III, § 75). Sous les empereurs, trois sesterces
» étaient un prix *excessivement bas*, comme on en juge par
» le passage de Tacite (Ann. XV, 40) : ce qui est tout sim-
» ple, parce que la monnaie avait été affaiblie, et que son
» rapport au blé devait en conséquence avoir un peu baissé.

» Nous nous arrêterons donc au prix moyen de trois
» sesterces, et d'autant plus volontiers que c'est celui dont
» l'auteur du Mémoire (le comte G. Garnier) fait la base de
» ses calculs (1). »

Dans sa victorieuse réfutation des erreurs du comte Garnier, Letronne a dû le succès à son respect pour le texte des

(1) Consid. gén., p. 115-117.

auteurs recommandables que son adversaire avait altéré, ou dont il avait méconnu le sens; l'autorité lui échappe, dès qu'il quitte, à son tour, ce terrain solide (1). Nous avons montré (2) combien sont précises et concordantes les affirmations de Polybe et de Pline relativement au bas prix des denrées pendant une longue succession d'années; cependant, Letronne, on vient de le voir, garde le silence sur le témoignage de Pline; il élève des doutes sur celui de Polybe, et cherche à en atténuer la portée; enfin, son exposé, que nous avons tenu à reproduire intégralement, présente une véritable confusion; il importe, avant tout, de la faire disparaître, et de constater la réalité des faits.

Dès une époque très-reculée, il y eut, la chose ne saurait être contestée, des distributions de blé faites au peuple, dans diverses circonstances, à des taux qui n'atteignaient pas les prix réels. Mais, pendant longtemps, au lieu « *d'événements heureux,* » ce furent, au contraire, des *malheurs publics* qui les motivèrent : population rurale retenue dans l'enceinte des remparts pour défendre la ville assiégée; terres restées incultes par suite de guerres prolongées; dissensions intestines, épidémies; ravages des ennemis ou dégâts des saisons. Et, telle était, contre Rome, la haine de tous ses voisins, qu'il lui fallait aller bien au loin pour réussir à se procurer des ressources (3). Ce fut l'origine de ses premières relations avec la Sicile. La politique du Sénat consistait plutôt, du reste, à pourvoir le peuple de l'aliment indispensable, qu'à le lui procurer à bas prix (4).

(1) « Il est donc clair, et les considérations qui termineront cet » écrit prouveront avec évidence que l'histoire elle-même doit être » appelée seule en témoignage : il faut l'interroger avec précaution, » mais lui laisser tout dire, écouter sans prévention, et, surtout, ne » point lui dicter ses réponses. » *Letronne*, Consid. gén., page 15.

(2) Liv. II, Sect. II, Chap. 1er.

(3) *Denys d'Halicarnasse*, Ant. Rom. : IV, 6; V, 4; VII, 2, 6 et 7.

(4) *Tite-Live :* II, 9, 34, 51, 52; IV, 12, 13, 14, 25; X, 11.

Lors du triomphe de L. Cæcilius Métellus, la Sicile, la Corse, la Sardaigne n'étaient pas encore réduites en provinces romaines (1); conséquemment, la République ne disposait pas non plus des dîmes qui leur furent imposées. Quant à l'annexion de l'Egypte, elle suivit seulement, on le sait, la bataille d'Actium (2).

Il reste à fixer deux points — les plus importants, savoir : 1° la persistance du bas prix des céréales dans la Cisalpine, que Letronne conteste, en restreignant à tort le sens de l'affirmation de Polybe ; 2° la contenance exacte du médimne de Sicile, évaluée par Letronne à six *modius* romains, alors qu'elle est seulement de six MODIOS grecs.

Voici le texte de Polybe : « Les expressions manquent » pour dire la fertilité de ce pays. L'abondance du blé y est » telle que, de *nos jours*, on a vu, *très-souvent*, le *médimne* » *sicilien* de froment ne valoir que quatre oboles ; celui » d'orge, deux oboles, et le métrète de vin ne pas coûter » plus qu'une mesure d'orge (3). »

A la succession, à peu près constante, de ces bas prix, Letronne substitue un *accident* — « *quelquefois*. » Cette opinion ne saurait prévaloir contre l'interprétation de Schweighæuser, philologue aussi érudit qu'éclairé, interprétation confirmée par la traduction latine de la collection F. Didot : l'un et l'autre rendent la locution grecque par le mot significatif — *persæpè* — très-souvent. Schweighæuser ajoute, sur ce passage, un développement plein de sens et d'autorité, qui prouve que l'affirmation de Polybe n'a pas embarrassé

(1) *Tite-Live*, Epitome et Suppl. de Freinsheim : XIX, 3.

(2) An de Rome 722.

(3) *Polybe*, II. G. : II, 15. Les prix, très-bas, d'autres denrées que Polybe et Pline signalent — vin, huile d'olive — viande, figues sèches — sont une nouvelle confirmation du prix que les deux écrivains assignent au blé : en fait d'alimentation, toutes les denrées étant solidaires les unes des autres. Voir notamment *Polybe* XII, 4.

« *tous les commentateurs*, » comme le prétend Letronne. Rapprochant les prix existant dans la Cisalpine au temps de l'historien, de ceux de la Sicile d'après le troisième plaidoyer de Cicéron contre Verrès, le traducteur ne voit rien d'étonnant que le blé ait coûté quatre ou cinq fois meilleur marché en Cisalpine cent ans auparavant, et il conclut ainsi : « *In qua* » *ratione pretiorum, nihil inest tam incredibile, ut eam non* » *proditam esse putemus ab eo scriptore, qui* ex professo » *documentum miræ vilitatis annonæ voluit proferre* (1). »

Nous avions dit que les témoignages de Pline et de Polybe étaient précis et concordants : nous pouvons ajouter, maintenant, qu'ils sont dignes de la plus entière confiance, parce qu'ils se contrôlent et se confirment l'un par l'autre.

Passons à la contenance du *médimne de Sicile*. Paucton a résolu le côté technique de cette question d'une manière judicieuse et si péremptoire, qu'on aurait dû croire à l'impossibilité d'une nouvelle contradiction.

La composition du médimne sicilien, selon Letronne, serait de six fois le *modius* romain : il s'imagine en trouver la preuve dans les paragraphes 46 et 49 du troisième discours de Cicéron contre Verrès. Paucton, au contraire, s'exprime ainsi : « Cicéron, dans ses harangues contre Verrès, réduit le médimne de Sicile à six MODIOS, c'est-à-dire à *six hectes*, et non pas à six *modius* romains, comme l'ont cru Eisenschmid et d'autres savants. » Plus loin, après avoir reproduit, textuellement, les passages de Cicéron dont Letronne a voulu, depuis, se prévaloir à son tour, Paucton ajoute : « D'autres exemples de ce discours confirment que le médimne des Léontins était composé de six MODIOS du pays, ou de cinq

(1) *Schweighæuser*, Traduction de Polybe et annotations : *Ed. Lipsiæ :* T. V, p. 375.

Indépendamment de Polybe et de Pline — loc. cit. et passim — sur la fécondité de la terre dans l'antiquité, consulter *Strabon :* VII, 65; *M. T. Varro*, de R. R.: I, 44; etc.

modius romains, ce que nous vérifierons bientôt par de nouvelles autorités. Il est aisé de le faire voir par plusieurs inductions tirées du même plaidoyer de Cicéron contre Verrès, par lesquelles on remarque que ce préteur faisait payer le blé aux Siciliens à raison *de trois sesterces le modius*, et *de quinze le médimne* (1). » Paucton donne le texte des passages de Cicéron qui justifient ses conclusions, et il termine en évaluant le médimne sicilien à 51 pintes $\frac{63}{100}$ (49 litres 16 centilitres), soit, environ, un dixième en sus du médimne attique (2).

Viennent les preuves historiques, et celles-ci sont bien plus décisives encore. Les cités de la Grèce jouissaient d'une organisation complète plusieurs siècles avant la fondation de Rome. Les colonies ioniennes et doriennes qui allèrent s'établir en Sicile, sont, à quelques années près, contemporaines de cette fondation ; Rome leur resta longtemps inconnue, et ce ne put être d'elle, mais de la mère-patrie, qu'elles empruntèrent leur système de poids et mesures — le médimne notamment et sa subdivision *en hectes ou modios grecs* non *en modii romains*.

Enfin, quant au poids spécifique du blé, Letronne, sans faire au moins une distinction indispensable entre la production antique et la culture moderne, l'estime à *seize de nos livres poids de marc par modius*, ce qui produirait 7 kil. 832 — soit, 91 kil. 390 par hectolitre, résultat inadmissible. Pline, au surplus, tranche la question pour l'antiquité, et fixe expressément le poids à *vingt et une livres romaines* seulement par modius (3) — 6 kil. 867, ce qui donne 80 kil. 128 par hectolitre.

(1) Médimne de Sicile = 6 MODIOS grecs, ou cinq *modii* romains approximativement : d'où 5×3=15 sesterces.

(2) *Paucton*, Métrologie, Paris, 1780 : Chap. IV, p. 234, 240, 241. — Voir aussi le document B, qui précède.

(3) *Pline*, H. N. : XVIII, 12. Pour ce blé de Sicile, Pline dit même

Des bases sûres étant obtenues, il faut les faire concorder avec les temps auxquels elles appartiennent. Letronne a voulu résumer en une seule expression les conditions alimentaires sous la République. Au point de vue économique, comme au point de vue politique, cette tentative nous paraît vaine, en raison des vicissitudes incessantes qui ont agité la République, et qui ont modifié si profondément son état social. Il y a donc nécessité, selon nous, d'en scinder la durée en deux périodes. La première s'étendra depuis la fondation de la ville jusque vers l'an 531. Durant plus de cinq siècles, le citoyen possède : propriétés limitées, fertilité naturelle développée par le travail libre, mœurs austères (1), numéraire rare et longtemps sans altération (2) : tout concourt au bas prix des denrées pendant ce laps de temps. Aussi, sur cinq exemples, donnés par Pline, du prix du blé à un as le modius, quatre appartiennent-ils à notre première période. Elle voit fonder les institutions militaires, dans le nombre la *solde* ; et il est impossible de ne pas considérer le taux de celle-ci comme ayant été mis en rapport avec le prix normal du blé, puisque le légionnaire subissait l'imputation de la ration mensuelle qui lui était distribuée.

Nous devons, ici, aller au-devant d'une objection spécieuse : — quelle pouvait être la périodicité de récoltes si favorables et de prix aussi réduits? Pline se charge de répondre d'une manière péremptoire. « On dit que, l'année où l'on trans-

vingt livres dix onces, ce qui produirait une différence en moins plus grande encore ; mais nous préférons rester dans la moyenne que nous avons adoptée.

(1) « Avec de telles mœurs, non seulement *les récoltes suffisaient* » *sans qu'aucune province nourrît l'Italie ;* mais même on a peine » à concevoir combien les denrées étaient à vil prix... » *Pline:* XVIII, 4.

(2) *Denys d'Halicarn.*, Antiq. Rom. : IX, 27. Le *denier d'argent* n'a reçu la valeur arbitraire de 16 as qu'en 536. Quant à *l'as*, voir le tableau qui, sous le N° 4, fait suite à la présente dissertation.

» porta à Rome la mère des dieux (1), la moisson fut plus » abondante qu'elle ne l'avait été *depuis dix ans* (2). » Il semblerait même, d'après l'expression, que, cette fois-là, le retour périodique s'était fait attendre.

Cela posé, et partant de la base, qui ne peut plus être révoquée en doute, de ***un as*** pour le ***modius de blé dans une année de grande abondance sur dix récoltes successives***, nous supposons une récolte perdue en majeure partie par l'une des causes signalées, et ayant exigé des importations de blés étrangers revenant à quinze as le modius (3); puis, huit années à prix variables — quatre bonnes récoltes à deux as, et quatre médiocres à quatre as : de l'ensemble, il ressortira un ***prix moyen de quatre as. que nous considérons comme le prix normal pendant les 534 premières années de Rome.***

Notre seconde période comprendra le reste de la durée de la République.

Dès le commencement de la seconde guerre punique. Annibal est au cœur de l'Italie; il a détruit les armées qu'on lui avait opposées, dévasté de fond en comble les campagnes jusqu'aux portes de la ville, et réduit, un moment, le domaine de Rome à l'enceinte de ses murailles. Le Sénat recourt aux mesures les plus violentes : il décrète que, sans augmentation de poids, le denier d'argent vaudra désormais seize as, bien que le poids de l'as soit abaissé, du même coup, de deux onces à une seule (4)! Plus de cent cinquante mille

(1) Une des cinq époques citées par Pline.

(2) *Pline*, H. N.: XVIII, 4.

(3) Conférer avec une note sur le § 22 du Livre IX de Polybe, relatant des circonstances de famine et de cherté extraordinaires, sans précédents et sans exemples ultérieurs. Liv. II, Sect. II, Chap. 1er.

(4) Quarante ans après, la loi *Papiria* réduira l'as à une demi-once, c'est-à-dire à la *vingt-quatrième partie du poids primitif*, qui était d'une livre romaine (327 grammes).

citoyens ont péri en combattant; tous les hommes valides survivants sont sous les armes (1) ; Rome est réduite à enrôler les affranchis et les esclaves. Et, lorsque la fortune redeviendra favorable, le reste de la race des tribus rurales ne tardera pas à être épuisé dans les guerres interminables que susciteront l'ambition et l'avidité des patriciens (2). Avec la classe moyenne disparaît la petite propriété; les riches, qui l'absorbent, en livrent l'exploitation à l'élément servile : celui-là, le recrutement des légions ne pourra le leur enlever! Pour leur jouissance, des espaces qui s'étendent chaque jour davantage, sont détournés de la culture productive. Enfin, à toutes ces causes de renchérissement, s'ajoute l'introduction d'immenses quantités de métaux précieux, arrachés aux rois détrônés, aux nations conquises (3). Sauf certaines intermittences, dues à des causes fortuites (4), la valeur des

(1) *Tite-Live :* XXII, 56; XXV, 5.

(2) *Tite-Live :* XXXI, 6; XL, 36; et passim.

(3) *Tite-Live* : Voir particulièrement de XXX, 37, 45; à XXXVI, 39; et passim.

(4) La paix survenant après Zama, l'accès de tous les ports d'Italie redevint libre subitement. Attirés sans doute par les hauts prix auxquels les céréales étaient payées pendant la guerre, des convois de Sicile et de Sardaigne arrivèrent simultanément, et produisirent une si grande baisse, que le *marchand* abandonnait le grain aux équipages en paiement du fret : « *ut pro vectura frumentum mercator nautis relinqueret.* » (*Tite-Live* : XXX, 26, 38). En cela se trouve la preuve que la spéculation privée concourait spontanément, par l'appât du gain, à l'approvisionnement du marché public et aux besoins des armées.

D'un autre côté, les provisions d'armées, devenues inutiles, refluèrent sur Rome, qui reçut également les grains versés à titre de contributions de guerre. *Tite-Live* : XXX, 26; XXXI, 4 et 50.

Enfin, il y eut, en une seule fois, un don des Siciliens, d'un million de *modii* de blé. *Tite-Live :* XXXIII, 42.

De là des distributions faites au peuple, à des époques correspondantes, à raison de *quatre as, et même de deux as le modius.* Tite-Live : loc. cit.

céréales ira donc sans cesse en croissant (1). Contraste extraordinaire! Une bande de pirates pourra, pendant dix années, affamer Rome devenue la maîtresse du monde. Il faudra toutes les forces de la République, mises aux mains d'un pouvoir sans précédent, sans limite, et embrassant toutes les mers, pour procurer les approvisionnements nécessaires. Et, lorsque la piraterie aura enfin été anéantie, des efforts gigantesques, incessants, permettront, seuls, d'assurer la subsistance de ce peuple dépossédé (1).

Les principes qui, dans une société bien ordonnée, régissent les rapports économiques entre producteurs et consommateurs, ayant disparu par la force des choses, il serait impossible de découvrir un prix qui représentât le coût réel des céréales dans les deux siècles environ qu'embrasse notre seconde période. Obligé, comme Letronne, d'adopter une moyenne hypothétique, nous prendrons l'exemple du prix de *quinze sesterces par médimne sicilien*, emprunté à Cicéron par Paucton. Mais ce prix de quinze sesterces s'entend *du blé acheté en Sicile*, et il faut y ajouter, conséquemment, tous les frais qui auront grevé la denrée jusqu'à Rome — chargement, transport maritime, déchets naturels, avaries, pertes, mise en magasin. L'administration de l'Annone disposait, il est vrai, d'une flotte et de tous les moyens d'exécution nécessaires; mais le Trésor public en supportait les charges.

Nous allons résumer, dans un tableau, les appréciations auxquelles nous venons de nous livrer; nous y joindrons un exemple tiré du temps présent; et, pour faciliter les déductions que pourra suggérer le rapprochement entre les diverses époques, nous ramènerons tous les résultats à une seule unité de comparaison — le poids spécifique du froment à l'hectolitre, et sa valeur pondérale en grammes d'argent.

(1) *Tite-Live*, Suppl. Freinsh.: LX, 83 (horrea). — *Florus:* III, 13.
Ibid. XCIV, 25 CIV. 52 (Guerre des P.)

RÉGIONS. — ESPÈCE DE FROMENT consommée.	UNITÉ d'achat.	PRIX NORMAL de l'unité d'achat.	VALEUR PONDÉRALE en argent de l'unité d'achat. Grains (p. de marc.) (1)	Grammes. (2)
Athènes. — ORGE.	Médimne attique de 45 litres.	Deux drachmes. (3)	164,334	8,728
Rome. — BLÉ. *1re Période* : de la fondation de Rome à l'an 534.	Modius romain de 8l,570.	Quatre as (de dix as au denier d'argent) (4)	29,333	1,558
2e Période : De l'an 534 à la chute de la République.	Médimne sicilien de 49l,160.	17 sesterces (5) (quatre sesterces au denier d'argent.) (6)	311,661	16,554
France (de nos jours.) — BLÉ.	Quintal métrique.	Trente francs.	»	142,857 (7)

(1) Un grain, poids de Marc, représente = 0g,0531148 (An. du Bur. des Longitudes).
(2) Le kilogramme d'argent est évalué à 210 francs.
(3) Poids de la Drachme — 82 grains 167. — Voir IIIe Tableau.
(4) Poids du Denier d'argent — 73 grains 333. — Voir IIIe Tableau.
(5) Poids du Sesterce — 18 grains 333. — Voir IIIe Tableau.
(6) Prix d'achat .... 15 Sesterces
Frais d'embarquement, de transport, évaluation des déchets, pertes et avaries; le tout ensemble .... 2 —
17 Sesterce

POIDS SPÉCIFIQUE		POIDS SPÉCIFIQUE ET VALEUR PONDÉRALE par Hectolitre pris comme terme commun de comparaison.		NOMBRE de grammes de Froment pour un gramme d'argent.
selon l'unité adoptée par l'auteur qui la signale.	pour l'unité d'achat.	Poids spécifique.	Grammes d'argent.	
15l rom. par modius de 8l,570 = 4k,905. (*Pline*, XVIII, 11.) soit, par modios attique de 7l,500, 4k,292,5.	25k,755	57k,233	19,396	2,950
21 livres romaines par modius = 6k,867. (*Pline*, XVIII, 12.)	6 ,867	80 ,128	18,180	4,407
Item.	39 ,391	80 ,128	33,673	2,379
75 kil. à l'hectolitre.	75 , »	75 ,000	107,142 (7)	700

(7) La monnaie d'argent, dans l'Antiquité grecque et romaine, étant calculée sur le pied de 210 fr. le kilogramme, au lieu de 200 fr. correspondant chez nous à 900 m. de fin, nous avons dû ramener à un taux correspondant le titre et le nombre de grammes d'argent afférent à l'exemple ci-contre. — *Polybe :* XXII, 26. -- *Tite-Live :* XXXVIII, 38.

Les conclusions que fournit ce Tableau sont les suivantes :

Bien que l'orge fût une denrée inférieure au blé et de moindre prix, elle coûtait, à Athènes, plus que le blé romain pendant la première période.

Chose facile à comprendre : l'*orge* était, pour Athènes, une denrée d'importation, grevée de frais de transport et d'un bénéfice commercial. Le *blé*, au contraire, chez les Romains de la première période, produit de leur propre culture, était consommé sur place et sans charges appréciables.

En ce qui concerne les deux périodes romaines, la seconde présente un prix supérieur de beaucoup à celui de la première. En effet, les campagnes sont devenues désertes, et le peuple ne vit plus, en majeure partie, que d'approvisionnements apportés de loin, à grands frais.

Enfin, comparant *la quantité de froment que l'on obtenait à Athènes et à Rome pour un gramme d'argent, avec celle que l'on obtient de nos jours, pour le même poids ramené au même titre, on peut dire, approximativement :*

A Athènes, l'argent avait quatre fois plus de valeur;

A Rome, sous la République, six fois plus pendant la première période; trois fois plus pendant la seconde période.

Nous reviendrons sur ces dernières conclusions, au sujet de la solde.

§ III.

Quotité de la Solde dans les Armées Romaines.

Sur cette dernière question, les observations et les objections de Letronne sont les suivantes :

« Un passage de Plaute (*Mostellaria :* A. II; sc. 1, v. 10),
» fort bien expliqué par M. Le Beau (*Académ. Inscrip. Mém.*
» *T. XLI*, p. 186), prouve qu'avant l'an de Rome 536, la
» solde par jour était de 3 as, ou environ le tiers du denier,
» parce que, à cette époque, le denier valait encore 10 as.
» Il n'existe pas de témoignage plus ancien.

» Lorsque, en 536, l'as fut réduit, de 2 onces, à une once

» de cuivre, le denier, en restant au même poids, fut élevé
» relativement à l'as : il fut statué, dit Pline, qu'il vaudrait
» 16 as; *placuitque denarium XVI assibus permutari;* et
» ce rapport du denier à l'as ne fut plus changé par la suite,
» car, sous les Antonins, le denier valait encore seize as.

» Si l'on n'avait fait, en faveur du soldat, une exception à
» la loi commune, sa paye se serait trouvée évidemment
» réduite en raison des nombres 8 et 5 ; car les trois as ne
» correspondaient plus qu'aux $\frac{3}{16}$ ou au cinquième environ
» du denier, tandis que, auparavant, ils en étaient à peu
» près le tiers. Au lieu de recevoir 9 deniers par mois, il
» n'en aurait reçu que 5 $\frac{5}{8}$. Or, comme l'observe M. le comte
» Garnier, Annibal se trouvait aux portes de Rome, et ce
» n'était pas le moment de mécontenter le soldat en dimi-
» nuant sa paye.

» Pour obvier à cet inconvénient, il fut arrêté que le de-
» nier continuerait à être donné au soldat sur le même pied
» qu'auparavant, et qu'on ne le lui compterait que pour dix
» as : *in militari tamen stipendio denarius pro decem assi-*
» *bus semper datus.*

» Le soldat, en recevant le denier sur le pied de dix as,
» conserva la même paye ; elle fut, comme par le passé, les
» $\frac{3}{10}$ du denier par jour, et de 9 deniers par mois ; au moyen
» de cet arrangement, il ne perdit rien et n'eut point sujet
» de se plaindre.

» Or, comme les 9 deniers représentaient 144 as réduits,
» il est évident que sa paye, en restant toujours les $\frac{3}{10}$ du
» denier, fut élevée à 5 des nouveaux as, puisque 5 as
» (en négligeant la fraction $\frac{1}{25}$), sont les $\frac{3}{10}$ de 16 as.

» Cette solde de 5 as ou du tiers environ du denier, dès
» 536, trente ans avant la loi *Papiria*, demeura telle jus-
» qu'au temps de Jules César ; en voici la preuve :

» Polybe, qui a écrit son histoire, comme on sait, dans la
» première moitié du VIIe siècle de Rome, 60 à 70 ans après

» la loi *Papiria*, donne d'importants renseignements sur la
» discipline et l'administration militaire des Romains; il
» nous apprend que la paye journalière du soldat était le
» *tiers de la drachme. (Polybe*, VI, 39, 12, *Schweigh.)*
» Polybe, de même que tous les auteurs grecs, emploie le
» mot δραχμη à la place du mot *denarius :* donc, la paye du
» soldat romain était encore, 70 à 80 ans après la loi *Pa-*
» *piria*, comme auparavant, le tiers environ du denier, ou
» de 5 as; car il est évident que Polybe, selon l'usage des
» auteurs grecs et latins, a négligé la fraction $\frac{1}{16}$.

» Jules César, dit Suétone, porta pour toujours la paye
» du soldat au double : *legionibus stipendium in perpetuum*
» *duplicavit* (*Suét.* in Cæsar., § 26) : cet événement est de
» l'an 703. Si la paye était de cinq as avant ce dictateur,
» il a dû la porter à dix as ; et, en effet, nous voyons, par
» le discours de Percennius, instigateur de la révolte des
» légions de Pannonie, à la mort d'Auguste (*Tacite*, Ann.:
» I, 17), que la paye du soldat était alors de 10 as, ou des
» $\frac{5}{8}$ du denier ; l'augmentation d'un quart, ajouté par Domi-
» tien (*Zonaras*, Ann.: XI, 19), dut la porter à 13 $\frac{1}{3}$ as, qui
» sont les $\frac{5}{6}$ du denier : aussi voyons-nous qu'elle devint
» alors de 25 deniers (*Suét.*, in Domitian : § 8) par mois,
» ou de $\frac{5}{6}$ de denier par jour.

» Il est donc démontré que la solde journalière resta au
» tiers environ du denier, depuis une époque antérieure à
» l'an 536, jusqu'en 703, et que ce tiers, représenté par 3
» as avant 536, le fut ensuite par 5 lorsque le denier eut été
» élevé à 16 as (1). »

Nous nous sommes prévalu, dans le paragraphe précédent, de l'importance du témoignage de Polybe comme historien;

(1) *Letronne*, Consid. gén., pages 27 à 29.

nul ne lui refusera une autorité plus grande encore sur les questions techniques. Homme de guerre distingué dans sa patrie ; à ce titre, retenu pendant seize années comme ôtage à Rome, il y fut l'hôte des Scipion, le conseiller, le guide de Scipion-Emilien, qui devait, à son tour, conquérir le surnom d'*Africain*. Enthousiaste des institutions militaires des Romains, Polybe les étudia dans toutes leurs parties, et il en a rendu compte avec la plus grande précision : on ne saurait donc lui opposer certaines indications plus ou moins vagues d'autres auteurs — poètes ou chroniqueurs — complètement étrangers à ces questions toutes spéciales.

Letronne, faisant ressortir la confusion qui s'est élevée entre la *drachme attique* et le *denier romain*, objecte que les écrivains grecs et latins en ont traduit réciproquement les dénominations l'une par l'autre — Polybe de ce nombre, quand il parle de la solde des légions. Mais, en cela, si la *traduction* de Polybe n'est pas rigoureusement exacte, on ne saurait en dire autant de l'*évaluation proportionnelle* qu'il y a jointe : la *drachme* comprenant *six oboles*, lorsqu'il explique que la solde du simple légionnaire était de *2 oboles par jour*, celle du centurion du *double*, celle du chevalier d'*une drachme*, il entend, évidemment, établir cette progression : un *tiers* — *deux tiers* — *unité ;* soit, conséquemment :

Pour le simple légionnaire. . . .	$\frac{1}{3}$ de *denier*	3 as et $\frac{1}{3}$;
Pour le centurion.	$\frac{2}{3}$ de *id.*	6 as et $\frac{2}{3}$;
Pour le chevalier.	1 *denier*	10 as.

Letronne repousse toute fraction, et veut que les allocations aient été, en chiffres ronds, de trois, six, neuf as (ou 5 etc.): il s'appuie, à ce sujet, d'un Mémoire que Le Beau, de l'Académie des Inscriptions, a consacré « à *la Paye du soldat légionnaire et des officiers de la légion.* » La grande preuve invoquée par Le Beau, et adoptée par Letronne, est un passage de la *Mostellaria*, comédie dans laquelle Plaute prête

cette exclamation à un valet menacé des étrivières : « Y a-t-il » quelqu'un ici qui, pour de l'argent, veuille bien prendre » ma place ? Où sont ces braves qui, *pour trois as*, prodi- » guent leur vie dans un assaut ! (1). »

Remarquons que, dans ce passage, le poète comique, indépendamment de la nécessité d'éviter des longueurs, et de la difficulté possible de la mesure, vise à l'antithèse : plus le chiffre de la solde est modique, mieux est atteint l'effet cherché. Opposer une boutade de valet de comédie à l'affirmation de l'écrivain le plus compétent, n'est donc pas chose admissible.

Il en est du propos de Plaute, comme des vers de Voltaire dans son ode sur la prise de Philisbourg par les Français, en 1734, vers qui sont une imitation du poète latin :

« Bellonne va réduire en cendres
» Les courtines de Philisbourg,
» Par cinquante mille Alexandres,
» Payés à *quatre sols* par jour (2). »

Pourrait-on, sérieusement, nous le demandons, opposer ces vers aux documents historiques et administratifs qui prouvent que la solde du fantassin était alors de *cinq sols* par jour ?

Nous avons, en outre, en notre faveur, l'opinion d'un commentateur du plus grand poids, Juste-Lipse, à l'occasion de la création de la solde des légions romaines : « Id ipsum » (stipendium) cùm fuit, sane exiguum, et duo oboli etiam » Polybiano ævo : *id est tres asses — aut ut justius cum* » *triente*, » ajoute-t-il aussitôt par un renvoi marginal. « Cette même solde, lorsqu'on la décréta, fut, certes, mo- » dique, deux oboles seulement, même encore au temps de

(1) *Mostellaria* (le Revenant) : A. II, Sc. 1re, v. 10.
(2) V. 7 à 10.

» Polybe : c'est-à-dire trois as — *ou, plus exactement, trois* » *as et un triens* (1). »

Passons à des considérations d'un autre ordre.

Lorsque la solde fut créée, après la prise d'Anxur (ann. urb. cond. 351), l'as pesait douze onces romaines de cuivre; un tiers de livre — 4 onces — avait donc son importance, *et il était représenté, qu'on le remarque bien, par une pièce spéciale — le triens* — que nous venons de nommer plus haut (2). On ne doit pas perdre de vue que la solde fut accordée, non à un soldat, comme nous l'entendons de nos jours, mais à un citoyen chef de famille, pour servir, indépendamment de sa nourriture, de ses armes, de son équipement, à l'entretien des siens pendant son absence : juste indemnité du préjudice que l'éloignement causait à son patrimoine (3). Numériquement et intrinsèquement, *trois as et un triens* eussent donc été une somme insuffisante, si elle n'eût tiré une valeur bien plus considérable de la fréquence du bas prix du blé (4). Il ne faut rien de moins que toutes ces considérations réunies pour expliquer les transports d'enthousiasme qui éclatèrent à l'occasion de la création de la solde, et que Tite-Live rapporte en ces termes :

« Jamais faveur, dit-on, ne fut accueillie du peuple avec

(1) *Juste-Lipse*, Anvers, 1614. De militia romana : Liv. V, Ch. 16, p. 318. Chose bizarre : Le Beau et Letronne qui repoussent la fraction, lorsque la solde était le tiers du denier de 10 as et du denier de 16 as, l'admettent pour la justification de l'élévation de la solde à quatre *aurei* par an, attribuée à Domitien...— *Le Beau*, Acad. Insc. Mém.: T. XLI, p. 181 et suiv.— *Letronne*, Consid. gén., p. 28.

(2) Subdivisions principales de *l'as : semissis* — demi-as; *triens* — tiers d'as.

(3) *Tite-Live :* V, 4. Passage très-explicite : sur cette question, voir aussi Denys d'Hal.

(4) A l'époque sus-indiquée se rapporte, précisément, l'un des retours périodiques, signalés par Pline, du prix du blé à un as le *modius*.

» plus de joie. On court au Sénat ; on presse, à leur sortie,
» les mains de sénateurs : ils ont vraiment mérité le nom de
» *Pères*. Après un tel bienfait, chacun proteste que, tant
» qu'il lui restera quelque vigueur, il n'épargnera, pour une
» si généreuse patrie, ni son corps ni son sang. Quel avan-
» tage, *quelle douceur, en effet, de voir que le patrimoine*
» *repose au moins en sûreté, pendant que le corps travaille*
» *au service de la République !* (1) »

Près d'un siècle s'écoule, et, « *Annibale urgente,* » le Sénat, en 536, par une de ces mesures violentes de salut public dont il usa si souvent, réduit l'as au douzième de son poids primitif, c'est-à-dire à une once ; il décrète, en même temps, que le *denier d'argent* vaudra *seize as* au lieu de dix. Mais, pour ne pas indisposer les citoyens appelés à servir dans des circonstances si critiques, il décide que le denier continuera à être compté au légionnaire pour dix as seulement (2) : en d'autres termes, de même que le légionnaire recevait le tiers de dix as dont le denier se composait précédemment, sa solde serait, désormais, du tiers de seize as — 5 as et un *triens*. Letronne et Le Beau repoussent la fraction dans cette circonstance comme dans la première, et avec aussi peu de fondement. Que si, comme nous en avons la conviction, nous avons démontré leur erreur dans le premier cas, leur seconde allégation tombe d'elle-même. Ils s'appuient, il est vrai, d'une expression de Suétone dans sa Vie de César, mais leur citation est incomplète. Puis, Suétone n'a pas écrit un livre d'administration militaire ; il rassemble des anecdotes qui soient de nature à frapper l'esprit, et à donner, en peu de mots, une idée du caractère du prince. Dans le passage dont il s'agit, son but évident est de faire ressortir les libéralités du dictateur pour s'attacher les sol-

(1) *Tite-Live :* IV, 60.
(2) *Pline :* XXXIII, 3.

dats. Augmenter la paye de *quatre as et deux tiers, sur dix*, pour lui c'était la doubler : ses contemporains, assurément, le comprendraient et ne le démentiraient point. On ne doit donc pas se renfermer dans le sens littéral du mot, et en conclure forcément que la paie antérieure était exactement la moitié de la solde nouvelle. Voici la phrase entière de Suétone : « *Legionibus stipendium in perpetuum duplicavit.* » *Frumentum, quoties copia esset, etiam sine modo mensu-* » *raque præbuit ; ac singula interdum mancipia ex præda* » *viritim dedit.* » César doubla pour toujours la solde des légions. Toutes les fois qu'il y avait abondance de grain, il leur en accordait sans règle ni mesure ; et, de temps à autre, on le vit donner à chaque soldat un esclave prélevé sur le butin (1). »

En résumé, la solde du légionnaire subit les modifications suivantes :

	As.		Triens.		Centimes.
	—		—		—
U. C. 351.— Elle fut fixée, dans l'origine, à. . . . . Ce fut le tiers du denier d'argent, lorsque l'on introduisit cette pièce de monnaie dans la circulation.	3 1/3	=	10	=	$0^{f},27^{c}.33$
U. C. 485. — Lorsque la valeur de 16 as — as réduits, fut attribuée au denier, la solde, maintenue à un tiers de denier, se trouva portée conséquemment, sans changement apparent, à.	5 1/3	=	16	=	0 ,27 .33
U. C. 703.— L'augmentation accordée par Jules César éleva la solde à.	10	=	30	=	0 ,51 .25

(1) *Suétone*, Les 12 Césars, Vie de J. César : § 26.

Rappelons, comme complément de ce qui se rapporte à l'antiquité, que la solde du fantassin athénien, au temps de Périclès, était de 3 oboles, soit une demi-drachme.. $0^f,45^c.83$

Le prix du froment et la valeur comparative de l'argent à ces diverses époques (1) permet d'établir, entre elles, la proportionnalité suivante, d'après les données de même nature propres à notre temps :

Athènes. — *Magistrature de Périclès.*

Solde du fantassin grec		1 fr.	93
Rome. Solde du légionnaire	1re période	1	72
	2e période	0	93
	Jules César	1	74

(Voir les explications qui vont suivre).

Ces résultats suggèrent les réflexions suivantes, qui les justifient :

Le guerrier grec était suivi d'un valet qu'il devait nourrir et entretenir : il n'est donc pas étonnant que sa solde se trouve avoir été un peu plus élevée que celle du soldat romain de la première période.

Dans la seconde période romaine, la solde du légionnaire aurait été réduite, en réalité, même considérablement, si les imputations qu'elle devait subir pour le blé, les armes, les vêtements, le campement, n'eussent pas été maintenues à des taux fixes : la différence portait donc seulement sur la parcelle complémentaire, primitivement affectée surtout au soutien de la famille. Or, à l'armée, les gratifications, les parts de butin de plus en plus considérables ; à Rome, les distributions de blé, faites aux familles, à prix réduit, couvrirent, et bien au-delà, la réduction, qui passa ainsi inaperçue : de principale qu'elle avait été, la solde devint, en quelque sorte, la rémunération accessoire.

(1) Voir *suprà* le tableau pages XXVIII-XXIX.

La même observation s'applique plus encore aux largesses de toute nature, et sans mesure, faites par Jules César, bien qu'il eût presque doublé la solde.

Mais arrive le moment où, transformées en armées permanentes, les légions, reléguées aux confins de l'Empire, n'ont plus à combattre que des Barbares dénués de richesses, et où les imputations pour les armes, les vêtements, le campement, sont rendues onéreuses au soldat : alors la réalité se manifeste, et les légions de Pannonie se révoltent (1).

D.

BOUILLIE ROMAINE.

Nous avons démontré (2) que, pendant des siècles, le *blé* avait formé, presque exclusivement, la nourriture du peuple romain et de ses armées. Frappé des avantages qui en étaient résultés, nous nous sommes attaché à reconstituer l'aliment que les écrivains de l'antiquité ont désigné sous le nom de *Puls*, et nous avons été assez heureux pour y réussir. La bouillie des Romains est un aliment sain, substantiel, agréable ; la préparation en est facile ; enfin, il présente une économie considérable de temps et d'argent, comparativement à tous les autres modes d'employer le blé à la nourriture de l'homme.

(1) *Tacite* (Ann.: I, 17) leur fait dire : « *Bellum atrox, aut sterilem pacem.* »

(2) Voir Livre II, Section II, Chap. 1 et 2. — *Alimentation dans la vie de famille, et dans l'état de guerre;* et passim.

Dès le début du siége de Paris par les Prussiens (septembre 1870), nous nous sommes consacré tout entier, avec l'assistance d'honorables habitants du quartier des Ternes (XVIIe arrondissement de Paris), à créer, sur ce point, un *fourneau économique*, pour y distribuer, exclusivement, de la *bouillie romaine*. Aussitôt l'établissement ouvert, nous avons compté des consommateurs en nombre toujours croissant et de presque toutes les conditions, sans pouvoir même, assez souvent, suffire à la demande.

L'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. Dumas, a daigné nous prêter, spontanément, son appui auprès de l'Académie (1), et ses précieux encouragements personnels (2) ; M. Payen, que la science a malheureusement perdu depuis, a bien voulu montrer la même spontanéité dans ses communications à la Société centrale d'Agriculture, et dans son cours d'alimentation au Conservatoire des Arts et Métiers, où il a consacré plusieurs séances à l'exposition de notre procédé (3) ; quelques hauts fonctionnaires, des plus compétents, ont fait usage de l'aliment dans leur propre

(1) Voir *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, Nos 13 et 17, des 26 septembre et 24 octobre 1870.

(2) M. Dumas a eu la bonté de nous écrire, à ce sujet, le 21 Octobre 1870, une lettre dont nous extrayons le passage suivant : « .... *Je* » *tiens à vous dire : 1o que le blé grillé est un aliment très-agréa-* » *ble ; 2o que la farine obtenue avec un simple moulin à café donne* » *une bouillie de très-bon goût, dès qu'on ajoute un peu de graisse* » *et de sel ; 3o que la gelée refroidie est encore un aliment très-* » *agréable ; 4o que j'ai trouvé autour de moi les mêmes apprécia-* » *tions.*

» *Je ne puis donc que vous féliciter de votre projet, et je m'y as-* » *socierai sous toutes les formes qu'il vous plaira de m'indiquer.* » *Votre initiative est très-digne de reconnaissance.*

» Agréez..... Signé : Dumas. »

(3) Voir le bulletin de la *Société centrale d'Agriculture* des mois de janvier et de février 1871. — Voir aussi les principaux journaux publiés pendant le siége de Paris, notamment le *Moniteur universel*.

famille ; notre initiative a été imitée par plusieurs mairies de Paris; la charité privée a eu recours, également, à notre procédé sur une large échelle ; pour ce qui nous concerne personnellement, nous avons tenu à employer, presque exclusivement, la bouillie romaine à notre nourriture, et nous avons atteint la fin du siége , ainsi que la personne à notre service, sans avoir éprouvé, ni l'un ni l'autre, aucune privation appréciable, aucune indisposition.

Par le fait de tant de témoignages, et surtout d'une expérience pratique aussi utile et aussi prolongée, la *bouillie romaine* a conquis, dans l'alimentation publique, une place que rien ne pourra lui enlever désormais : car si, dans sa préparation élémentaire, elle est devenue une ressource pour les classes peu aisées, elle offre aux autres, à l'aide de divers ingrédients (bouillon gras, lait, café, etc.), une variété d'application digne d'être signalée. Ces dernières observations appartiennent au regrettable M. Payen, et sont les conclusions de son rapport à la Société centrale d'Agriculture, et de ses leçons au Conservatoire des Arts et Métiers.

Nous concevons donc l'espoir que l'administration de la guerre recourra au procédé antique pour la subsistance des armées en campagne. Dans cette pensée, nous donnons, ci-après, le mode de préparation de la *bouillie romaine* ; nous y joignons les indications nécessaires sur la possibilité d'utiliser les ustensiles actuels de campement, auxquels il y aurait lieu d'ajouter, seulement, une *cuiller à pot* et une *spatule en bois*.

MODE DE PRÉPARATION DE LA BOUILLIE ROMAINE POUR L'ARMÉE.

I. — *Ustensiles nécessaires.*

Bidon, gamelle individuelle, gamelle et marmite d'escouade,

moulin portatif à café, cuiller à pot, spatule en bois (1). Il sera nécessaire, pour le grillage du blé, que la gamelle d'escouade ne soit plus étamée à l'avenir, et que les anses articulées soient à arrêt horizontal.

II. — *Choix du Blé. Examen et soins préparatoires.*

Blé provenant des magasins militaires : on devra exiger qu'il soit parfaitement sain et très-bien criblé.

En campagne, les ordinaires auront soin, s'il y a lieu, d'extraire eux-mêmes, à la main, les grains altérés.

Quelle que soit la provenance, avant que d'employer le blé, on s'attachera à retirer les petites pierres, pour éviter la détérioration du mécanisme des moulins.

Ces opérations n'exigent que fort peu de temps.

III. — *Chauffage du Blé.*

Mettre le feu bien en train. Ne verser dans la gamelle d'escouade que la quantité de blé dont tous les grains pourront être mis, successivement et également, en contact avec les parois chauffées. Faire sauter fréquemment le grain, afin d'éviter les *coups de feu :* le but à atteindre est l'évaporation d'une notable partie de l'eau de végétation, sans que le blé soit brûlé, ce qui donnerait à la bouillie un goût désagréable.

Le grillage est suffisant au moment où le grain, ayant pris, uniformément, *un ton un peu plus foncé — sans être charbonné,* — se casse sec sous la dent.

L'opération est parfaite lorsque le blé a perdu de huit à neuf pour cent de son poids naturel.

IV. — *Mouture.*

Régler le degré de rapprochement de la noix, de manière à obtenir une farine *gruauteuse.* Verser, au fur et à mesure, dans la gamelle d'escouade, la farine obtenue.

(1) La cuiller à pot servira, en même temps de cuiller à portion. Son manche et celui de la spatule devront être un peu plus longs que la marmite n'est profonde.

V.— *Cuisson.*

La contenance de la marmite d'escouade permet d'élever la ration individuelle jusqu'à 140 gr. de blé grillé, ou de farine en provenant. Admettons une ration moyenne de cent grammes.

La quantité d'eau nécessaire à la cuisson peut varier de six à sept fois le poids de la farine; généralement, adopter cette dernière fixation. La ration étant supposée de 100 grammes, la quantité à cuire, par escouade, sera de 800 grammes, pour laquelle on emploiera 5 kil. 600 grammes d'eau, soit 5 litres 60 centilitres.

La gamelle individuelle, dont la contenance est de un litre, sert à mesurer l'eau nécessaire. Procéder alors comme il suit:

Verser dans la marmite 4 litres d'eau, la mettre immédiatement sur le feu, afin d'obtenir l'ébullition. En attendant, avec l'eau froide restante (eau froide exclusivement), délayer la farine dans la gamelle, et malaxer fortement la pâte avec la spatule en bois ; saler, poivrer.

Aussitôt que l'eau de la marmite bout, en verser, à l'aide de la cuiller à pot, une quantité suffisante sur la pâte, la bassiner, l'étendre, et faire passer ensuite, en totalité, le mélange dans la marmite. Agiter, concurremment, le contenu de celle-ci avec la spatule en bois, et tourner sans discontinuité. Rétablir l'ébullition le plus vite possible. Lorsque le mélange commence à épaissir outre mesure, y introduire, peu à peu, de l'eau que l'on aura eu soin de faire chauffer d'avance dans une gamelle individuelle.

Dix minutes après l'ébullition bien rétablie, modérer le feu de manière à entretenir seulement un léger bouillottement. Retirer alors la spatule et couvrir la marmite : vingt ou trente minutes écoulées, la cuisson est complète.

Si l'on veut faire une provision de prévoyance, on remplira les gamelles individuelles de bouillie chaude qu'on y laissera refroidir ; l'aliment présentera alors une masse coagulée qui se conservera, sans altération, pendant plusieurs jours. On peut la manger froide ou chaude : si le soldat préfère ce dernier mode, il la fera réchauffer par morceaux moyens sautés dans la gamelle d'escouade.

VI.— *Améliorations dont les Ustensiles de campement ont besoin.*

La forme du *bidon* pourrait être améliorée. En outre, cet ustensile est simplement soudé, et, conséquemment, ne peut pas être mis au feu, ce qui doit être, parfois, une privation pour la troupe. Il serait indispensable que le fond du bidon fût agrafé.

Tous les ustensiles sont étamés intérieurement et extérieurement, ce qui offre des inconvénients manifestes : 1° l'étamage masque, à la réception, les défectuosités du métal ; 2° le plomb doit entrer, pour une notable partie, dans l'étamage, et il peut en résulter des inconvénients pour la santé.

En ce qui concerne la *gamelle d'escouade* plus particulièrement, il est indispensable qu'elle cesse d'être étamée, afin qu'elle puisse servir à griller :

Du *café*, si, accidentellement, l'administration n'avait à sa disposition que du café vert ;

Du *blé*, si l'usage de la bouillie est adopté, et, sans cela même, pour que les troupes puissent préparer cet aliment dans des cas de nécessité.

E.

DISSERTATION

Sur le Mode de fabrication des armes des légions, et sur les imputations auxquelles les effets d'équipement et de campement pouvaient donner lieu.

Nous avons exposé que, dans ses institutions, Servius Tullius s'était proposé d'assurer au citoyen romain appelé sous les enseignes, la gratuité des subsistances et de l'équipement (1). Nous avons ajouté que l'équivalent de ces dé-

(1) Voir Section II, Ch. II, Art. 2.

penses ayant été incorporé ensuite dans la fixation de la solde, le légionnaire dut subir l'imputation des fournitures qui lui étaient faites (1).

Divers critiques ou commentateurs ont mis en doute le fait même des livraisons d'armes et de vêtements; d'autres, le fait du remboursement de ces fournitures à partir de l'allocation d'une solde régulière.

Nous croyons utile de ne laisser aucune incertitude sur ces deux questions.

A Rome, la guerre était l'état permanent, celui qui semblait être l'objet de la vie de l'homme et de l'existence d'un peuple. Tout devait donc y être disposé, organisé, en vue d'une lutte incessante. Servius Tullius avait créé deux centuries d'ouvriers destinés à fabriquer les machines et tous les objets nécesaires à la guerre : comment contesterait-on alors l'intention qu'il dut avoir d'obtenir par là, d'une manière générale et non restreinte, la parfaite conformité des *armes* dont il avait reconnu la nécessité et prescrit l'adoption; et quel aurait été, d'ailleurs, l'emploi du produit de la taxe de guerre imposée par lui proportionnellement à la fortune de chaque contribuable?

On trouve, en effet, dans Tite-Live, la mention de distributions d'armes faites gratuitement au peuple, longtemps avant la création de la solde (2), preuve non contestable de l'existence d'arsenaux où les consuls pouvaient puiser. Evidemment, la destination de ces établissements était de munir les légions d'armes en bon état au moment du départ, et de recevoir d'elles, à leur retour, ces mêmes armes : car, on le sait, il n'était pas permis au légionnaire de les porter dans l'intérieur de la ville (3). Enfin, une fabrication spéciale était

(1) Voir Section III, Ch. Ier, Art. 2.

(2) *Tite-Live :* III, 15 et 20; IV, 46.

(3) *Dion Cassius :* XLII, 52. César est le premier qui ait enfreint cette loi, sur laquelle reposait la liberté romaine. Il se préparait à

indispensable pour donner aux casques, aux cuirasses, aux boucliers, et aux javelots, au *pilum*, les qualités toutes particulières qui rendaient les premiers si supérieurs, les seconds si redoutables, comparativement aux armes des autres peuples (1)

Avec les épreuves croissantes de la République se multiplient les exemples de livraisons d'armes, et ce qui donne plus de force à ceux-ci, ce sont les expressions caractéristiques de Tite-Live, qui associe, presque invariablement, les grosses armes, les armes défensives — « arma » — avec les armes de jet — « tela » — (2).

Le grand argument des critiques est emprunté à la harangue que Tite-Live prête à Persée à l'approche de l'armée romaine : « *Les seules armes des Romains*, dit le roi à ses » troupes, *sont celles que, selon son état de pauvreté, chacun* » *de ces soldats a pu se procurer*. Les Macédoniens, au con- » traire, n'ont eu qu'à prendre les leurs dans les arsenaux » royaux, où, depuis tant d'années, on en fabrique par les » soins de son père et par les siens (3). »

Mais, dans ces paroles, qui ne reconnaîtra l'art de déprécier, aux dépens de la vérité, l'ennemi qu'une armée va combattre : art dangereux, qui remonte, on le voit, aux généraux de l'antiqnité.

Quant aux *vêtements*, les preuves sont également nombreuses (4). Nous en citerons une textuellement, parce qu'elle confirme toutes les autres; c'est la loi que Caïus Gracchus

aller combattre Scipion et Caton en Afrique. Ses légions se révoltent, et c'est dans Rome même, où il se trouve, qu'elles veulent lui exposer leurs griefs. Dion Cassius dit à ce sujet : « César leur permit » d'entrer dans Rome *après avoir déposé* leurs armes, à l'exception » de l'épée : ils avaient déjà coutume de la porter dans l'intérieur de » la ville, et ils n'auraient pas consenti à s'en séparer. »

(1) *Polybe :* VI, 22, 23.— *Plutarque* in Mario : § XXV.

(2) *Tite-Live :* VI, 6; X, 4; XXII, 57, et pass.

(3) *Id.* XLII, 52.

(4) *Id.* VIII, 36; IX, 41; XXIX, 36; XLIV, 16, et pass.

avait fait rendre par le peuple : « *loi militaire prescrivant que » le vêtement fût fourni aux frais du trésor public, sans qu'au- » cune imputation de ce chef pût être faite sur la solde du lé- » gionnaire* (1). » L'imputation avait donc été, jusque là, une pratique constante ; elle redevint la règle après la mort de Gracchus (2).

Il reste à parler des retenues que le soldat romain dut subir à partir de la création d'une solde régulière, et de la manière dont elles étaient opérées. Ici, nous n'avons besoin de nous appuyer que d'une seule autorité — celle de Polybe — parce qu'elle n'admet aucune controverse :

« *Le questeur retient sur leur solde* (celle des Romains) *une » certaine somme pour le blé, pour les vêtements et pour les » armes* (3).»

A cet égard, il faut reconnaître, toutefois, que la retenue pour les armes, et celle pour les effets de campement, que Tacite comprend dans les objets remboursables, ne pouvaient s'entendre que des pertes et des détériorations dont le légionnaire s'était rendu responsable par sa faute ou sa négligence.

F.

NOTE

Sur les Proportions que l'on peut assigner aux vaisseaux à cinq rangs de rames des Anciens.

On trouve dans Polybe un détail qui permet de déterminer, approximativement, les dimensions présumables de la *quinquérème*. C'est lorsqu'il parle des *Palus-Méotides*; voici ce passage :

(1) *Plutarque*, in C. Graccho : § V.
(2) *Tacite*, Ann. : I, 17.
(3) *Polybe* : VI, 39.

« Les Palus-Méotides n'ont, en grande partie, que *sept ou*
» *cinq* ORGYIES de profondeur ; si bien que, sans pilote, il
» est impossible d'y naviguer avec de grands vaisseaux (1). »

L'équivalent de l'*orgyie*, en mesure française, étant de 1 mètre 8472 (2), il s'en suit que, du vivant de l'auteur, la mer d'Azof avait une profondeur variable de neuf à treize mètres (3), que le tirant d'eau de la galère à cinq rangs de rames — le véritable grand vaisseau de combat à cette époque, comme nous l'avons démontré, — devait être inférieur à neuf mètres, afin de tenir compte de l'agitation et de la dépression de la mer dans les gros temps. Les *œuvres-mortes* avaient sans doute une hauteur à peu près égale. Quant à la largeur du navire, il fallait qu'elle fût réduite, strictement, à l'espace nécessaire aux rameurs, de chaque bord, et aux besoins de la circulation dans l'axe central : car, pour ob-

(1) *Polybe :* IV, 40.—Voir le grand Dictionnaire de Henry Estienne au mot Ὀργυια.

(2) Pour l'interprétation des passages où Hérodote se sert du mot *Orgyie,* M. Miot, dans sa traduction, fixe l'équivalent de cette mesure à un mètre huit mille quatre cent soixante-douze dix-millièmes, d'après l'opinion de MM. Jomard, Amédée Jaubert, Wesseling, etc. Cinq *orgyies* valent donc 9^{m} 236 ; sept *orgyies*, 12^{m} 930 millièmes. C'est à tort que l'expression grecque *orgyie* a été traduite jusqu'ici : en *latin*, par le mot *ulna ;* en *français,* par le mot *coudée.*

(3) La carte la plus récente de la mer d'Azof, dressée par les soins du Dépôt de la Marine (1860), donne, comme *maxima,* des profondeurs (neuf à treize mètres) qui sont en rapport parfait avec les indications de Polybe ; à proximité des côtes, elles s'abaissent à quatre mètres, trois mètres, même deux mètres quarante centimètres dans les parties les plus rapprochées de l'embouchure du *Don.* Ce fleuve et les cours d'eau moins importants qui se jettent dans la mer d'Azof, ont pu, par leurs sables et leur limon, produire un certain exhaussement du fond ; mais, s'il en est ainsi, le résultat du travail des deux mille années qui se sont écoulées montre combien étaient vaines les appréhensions de Polybe relativement à un ensablement prochain du Pont-Euxin, plus complet encore, disait-il, que l'était déjà celui des Palus-Méotides. (IV, 40, 41, 42.)

tenir, par une marche rapide, l'effet énergique des coups d'éperon, on donnait le plus de longueur possible à cette sorte de navires, qui tiraient de là leur nom de vaisseaux longs « *naves longæ.* »

La hauteur admissible des œuvres-mortes d'une quinquérème n'aurait pu, évidemment, comporter cinq rangs de rames étagés sur autant de ponts-couverts superposés. L'impossibilité devient plus manifeste lorsqu'il s'agit de vaisseaux ayant de six à dix rangs de rames. On est donc conduit à croire que, selon le rang du vaisseau, deux ou trois gradins de rameurs s'élevaient, en échiquier, vis à vis des ouvertures de chaque pont couvert; que deux de ces ponts suffisaient pour établir cinq rangs, et que l'impulsion du navire était obtenue par l'action simultanée des *équipes* de rameurs. On est confirmé dans l'opinion qui précède par cette considération que les Grecs désignaient les rameurs sous trois noms différents, suivant les *bancs* où ils étaient assis : les *thranites*, à la partie supérieure ; les *zygites*, au milieu ; les *thalamites*, en bas (1) : ces derniers recevaient une solde moins forte, parce que, étant *plus près de la mer, leurs rames étaient plus courtes*. Thucydide, déjà cité par nous (2), à l'occasion du départ de la flotte athénienne pour Syracuse, rapporte (3) que les triérarques accordèrent, de leurs deniers, un supplément de salaire aux rameurs *thranites*, parce que *leurs rames, ayant plus de longueur*, étaient plus difficiles à manier. Enfin, un incident du combat naval de Chio (4) prouve, par analogie, que les mêmes dispositions subsistaient du temps des Romains. Ces éclaircissements paraissent décisifs.

(1) *Joh. Scheffer*, de Mil. nav.: II, 2, p. 106, et IV, I, p. 250.
(2) Voir Section III, Ch. I, Art. 1er, § II.
(3) *Thucydide :* VI, 31.
(4) *Polybe :* XVI, 3.

G.

NOTES DIVERSES

CONCERNANT LE COMMANDEMENT DES ARMÉES.

I. — *Stratégie — Stratagèmes : ce que les Anciens entendaient par ces mots.*

« Malgré l'analogie naturelle de ces deux choses, on doit » distinguer les *stratagèmes* d'avec la *stratégie ;* car tout ce » que la prévoyance, l'habileté, la grandeur d'âme, la con- » stance peuvent inspirer à un chef d'armée, forme la ma- » tière de la *stratégie* en général, et tout *fait particulier* » qui pourra être rangé sous l'un de ces titres sera un *stra-* » *tagème.* C'est, proprement, dans l'art et dans l'adresse que » réside et éclate le mérite des stratagèmes, soit qu'il faille » éviter l'ennemi ou l'accabler. »

(*Frontin*, Stratagèmes : Préface pour les trois premiers Livres, *p.* 504.)

II. — *Mode d'émettre et de transmettre les commandements.*

Paul-Emile, l'un des deux consuls nommés, est désigné pour la province de Macédoine, avec mission de terminer la guerre contre Persée.

« Il s'occupa, dès son arrivée, de prendre les mesures né- » cessaires pour que toutes les manœuvres s'exécutassent » dans l'armée avec ordre et précision. Un commandement » général a l'inconvénient de ne pas être entendu de tous ; » dans l'incertitude qui en résulte, les soldats y suppléent » d'eux-mêmes, font plus ou moins que l'ordre donné ; et, » au milieu des cris discordants qui s'élèvent de toutes parts,

» l'ennemi est instruit de ce qu'on va faire avant les légions
» elles-mêmes. Paul-Emile décida donc que *le tribun des*
» *soldats donnerait le commandement, à voix ordinaire, au*
» *primipile* (premier centurion de la légion), *et qu'ensuite*
» *celui-ci et les autres centurions se le transmettraient de*
» *proche en proche, soit qu'il fallût faire passer le comman-*
» *dement des premiers manipules aux derniers, soit qu'il dût*
» *venir des derniers aux premiers.* »

(*Tite-Live :* XLIV, 33.)

III.— *Postes avancés : utilité de les relever fréquemment.*

« Paul-Emile modifia aussi la durée des gardes pour les
» avant-postes ; les hommes y restaient, armés, tout un
» jour, et les chevaux bridés. Aussi, en été, sous l'ardeur
» d'un soleil brûlant, hommes et chevaux étaient épuisés
» par la fatigue d'un service aussi prolongé, et souvent,
» quoique supérieurs en nombre, les avant-postes n'avaient
» pu résister à l'attaque soudaine d'une poignée de troupes
» fraîches. Paul-Emile régla que, désormais, les postes se-
» raient relevés à la première faction de jour, à midi, et à
» la première veille : ainsi, les troupes fraiches de l'ennemi
» ne pourraient plus avoir l'avantage sur des soldats fatigués.»

(*Tite-Live* : XLIV, 33.)

IV.— *Anneau consulaire tenant lieu de signature.— Danger de l'emploi de simples timbres pour donner des ordres.*

Dans la onzième année de la seconde guerre punique, les consuls M. Marcellus et Q. Crispinus se laissent attirer dans une embuscade : Crispinus est blessé, Marcellus est tué.
« *L'anneau de Marcellus était tombé, avec sa personne, au*
» *pouvoir d'Annibal.* Crispinus, craignant qu'Annibal n'a-
» busât de ce signe pour tramer quelque nouvelle ruse,
» envoya des courriers annoncer, dans les villes voisines —

» *que son collègue avait été tué, et qu'Annibal possédait son*
» *anneau : elles auraient donc à se méfier de toutes les lettres*
» *qui leur parviendraient sous le nom de Marcellus.* »

(*Polybe :* x, 34. — *Tite-Live :* xxvii, 28.)

V. — *Capitulation : noble fierté du vaincu.*

Première guerre punique. Carthage, épuisée, s'est résignée à traiter avec les Romains ; elle autorise Amilcar, qui résistait toujours dans Eryx, à conclure la paix. « Catulus refusait » de traiter si Amilcar ne consentait, ainsi que toute la gar- » nison d'Eryx, à sortir sans armes de la Sicile. Mais, malgré » l'abaissement de Carthage, il protesta qu'il périrait plutôt » que de retourner dans sa patrie couvert d'un tel affront. « Non, dit-il, Amilcar ne livrera pas les armes que ses con- » citoyens lui ont données pour le combattre. »

(*Cornélius Népos,* Amilcar-Barca, § I).

Ce petit nombre d'exemples, pris entre beaucoup d'autres, et en dehors de ceux que nous avons eu occasion de citer, donnent une nouvelle preuve du soin extrême avec lequel les Romains méditaient sur les meilleures solutions à donner aux moindres détails de l'art de la guerre, *surtout lorsqu'ils se rapportaient à la conservation des hommes.*

Tableau I.

	As.	Sestertius.	Quinarius.	Denarius.	Aureus.	Libra	
						Argenti.	Auri.
Rapports	1						
	4*	1					
	8*	2*	1				
	16*	4*	2*	1			
	100	100	50	25*	1		
	1344	336	168	84*	3 $\frac{9}{25}$	1	
	16000	4000*	2000	1000	40*	11 $\frac{9}{10}$	1
Poids	Incertain	18 gr.	36.$\frac{2}{3}$ gr.	73.$\frac{1}{3}$ gr.	154 gr.	6160 gr.	6160 gr.
Marque des pièces		H S.	V ou VIII	X ou XVI	»	»	»

N. B. — Les nombres marqués d'un astérisque sont donnés par les textes. Les autres en sont déduits.

Tableau II.

Valeur des Monnaies de compte des Romains, depuis l'an de Rome 536, jusqu'au règne de Domitien.

MONNAIES.		ÉPOQUES.				
Sesterces.	Deniers.	De 536 à 720.	Auguste.	Tibère-Claude.	Néron.	Galba-Domitien
		fr. cent.	fr. cent.	fr. cent.	fr. cent.	fr. cent.
4	1	82	79	78	73	70
8	2	1.64	1.59	1.56	1.47	1.41
12	3	2.46	2.38	2.34	2.20	2.12
16	4	3.27	3.18	3.12	2.94	2.83
20	5	4.09	3.97	3.89	3.67	3.55
24	6	4.91	4.77	4.67	4.41	4.24
28	7	5.73	5.56	5.45	5.14	4.95
32	8	6.55	6.36	6.23	5.88	5.66
36	9	7.36	7.15	7.01	6.62	6.36
40	10	8.19	7.95	7.79	7.35	7.08
Auréus * 100	25	20.47	19.87	19.48	18.38	17.79
2,000	500	409.42	397.60	389.67	367.62	355.86
400.000	100,000	81,833.33	79,519.10	77,934.24	73,523.92	70,772.90

Tableau III.

TABLEAU COMPARATIF du système monétaire et pondéral des Romains et des Athéniens dans son état d'intégrité.

	MONNAIES.						POIDS.			
	Obolus.	Sestertius.	Denarius.	Drachma.	Didrach.	Tetradrac	Uncia.	Libra.	Mina.	Talent[m].
RAPPORTS.	1									
	$1\frac{19}{56}$	1								
	$5\frac{5}{14}$	4*	1							
	6*	$4\frac{12}{25}$	$1\frac{3}{25}$	1						
	12	$8\frac{24}{25}$	$2\frac{6}{25}$	2*	1					
	24	$17\frac{23}{25}$	$4\frac{12}{35}$	4*	2*	1				
	$37\frac{1}{2}$	28	7*	$6\frac{1}{4}$	$3\frac{1}{8}$	$1\frac{9}{10}$	1			
	450	336	84*	75*	$37\frac{1}{2}$	$18\frac{3}{4}$	12*	1		
	600	448	112	100*	50	25	16*	$1\frac{1}{3}$	1	
	36.000	26,880	6720	6000*	3000	1500	960	80*	60*	1
Poids	*13.691 gr.	*18.333 gr.	*73.333 gr.	*82.167 gr.	*164.333 gr.	*328.167 gr.	513.333 gr.	6160 gr.	8213 gr.	492800 gr.

TABLEAU IV. **AS. — Monnaie**

L'*as* fut la première unité monnétaire des Romains. Il était représenté, dans l'origine, par une livre de cuivre *æs rude*, qu'on subdivisa en 12 onces, et qu'on employait comme monnaie de poids, ou plutôt comme moyen d'échange ; de là, *dependere* — peser, payer, donner en paiement; *Stipendia* (Stipis pondera), paye du soldat. — *Pline*, H. n., XXX, 13. — Varron, LL.

Servius Tullius fit frapper, le premier, des *as effectifs*; l'image d'une brebis ou d'un bœuf y fut représentée. — De là, le mot *pecunia* (*Pline*, XVIII, 3). *On leur donna le poids d'une livre romaine de 12 onces.*

L'*as* avait ses *multiples* : on en possède très-peu d'exemplaires, et presque tous se rapportent à l'une des réductions que l'*as* a subies, au nombre de douze, selon *Romé de l'Isle*.

PÉRIODES ET ÉPOQUES des Réductions.	QUOTITÉ de chaque réduction.		POIDS DE L'AS à chaque période.	
	Onces.	Scrupules.	Onces.	Scrupules.
Ire Période. Epoque incon.	6	144	6	144
II. — id.	2	48	4	96
III. — id.	1	24	3	72
IV. — 490 Urb. cond.	1	24	2	48
V. — Epoq. inconn.	» 1/2	12	1 1/2	36
VI. — 537 Urb. cond.	» 1/2	12	1	24
VII. — Epoque incon.	» 1/4	6	» 3/4	18
VIII. — 576 Urb. cond.	» 1/4	6	» 1/2	12
IX. — Epoque incon.	» 1/6	4	» 1/3	8
X. — id.	» 1/12	2	» 1/4	6
XI. — id.	» 1/16	1 1/2	» 1/5	4 1/2
XII. — id.	» 1/48	» 1/2	» 1/6	4

romaine de cuivre.

Les principales *divisions* de l'*as* étaient : le *Semissis*, demi as — le *Triens*, tiers d'as — le *Quadrans*, quart d'as — le *Sextans*, sixième l'as — l'*Uncia*, douzième d'as.

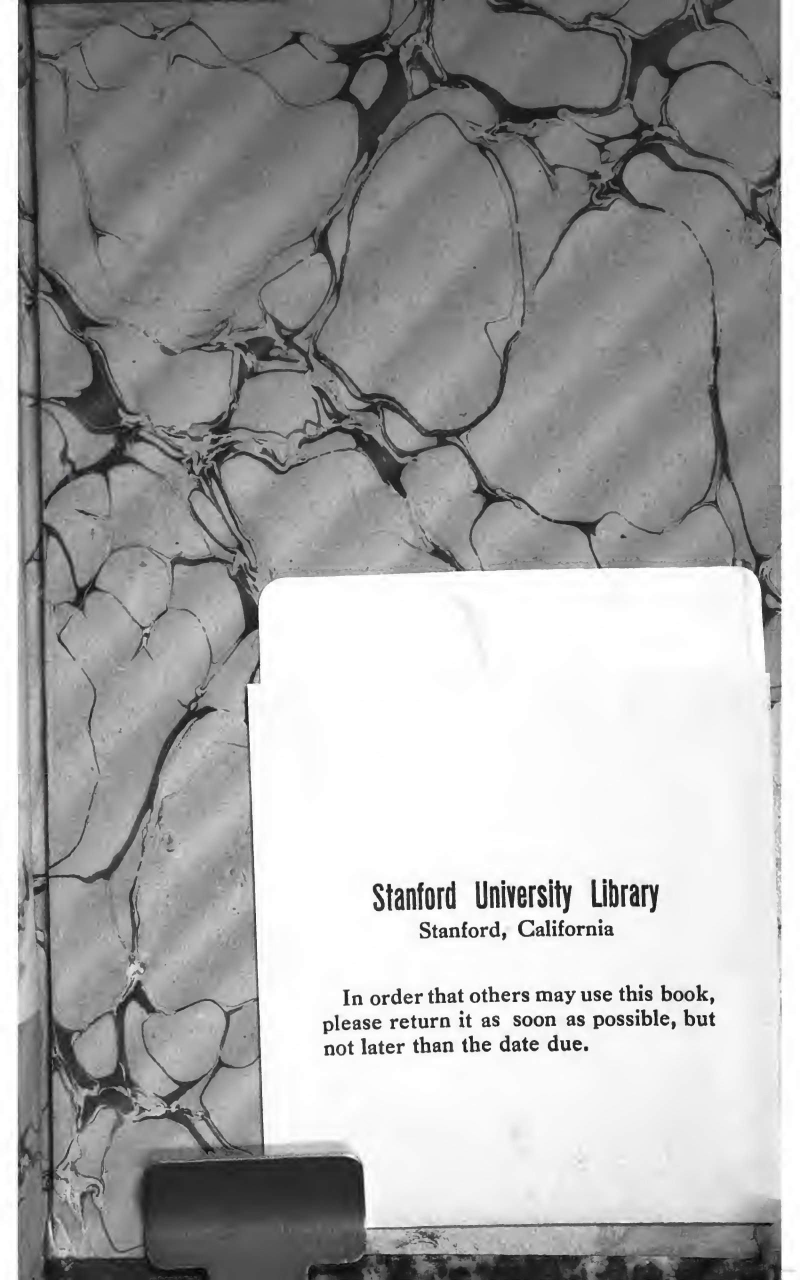
L'*as* paraît n'avoir subi, jusqu'à la défaite de Pyrrhus (479 U. C.), aucune réduction de son poids légal de 12 onces (288 Scrupules), soit 0k327g,18 d'après *Letronne*.

On ignore les époques précises de la plupart des réductions ; mais le fait en est démontré, pour toutes, par l'existence des médailles que l'on possède, et qui permettent d'en exposer la succession dans le Tableau suivant, d'après les données empruntées à *Romé de l'Isle*. (Métrologie. — Paris, 1789), pages 132 à 140.

ÉQUIVALENTS en poids métrique français.	OBSERVATIONS.
kil gram.	
0.163.59	
109.06	*1re année de la 1re Guerre punique*. — Cinq ans auparavant, par suite de la prospérité résultant de l'agrandissement de la République, Rome avait frappé, pour la première fois, des pièces d'argent d'une valeur de dix as — *denarius*, de cinq as — *quinarius*, et d'autres plus petites encore de 2 as 1/2 — *sestertius* (sesterce). Le denier devint, dès ce moment, l'unité monnétaire de Rome.
81.79	
54 53	
40.89	
27.26	2e *Guerre punique* « *Annibale urgente, asses unciales facti* » — Pline. Du même coup, le Sénat éleva, arbitrairement, la valeur du denier, de 10 as à 16 as.
20.44	
13.63	« *Mox lege Papiria semunciales facti* » Pline.
9.08	
6.81	
5.11	
4.54	

TABLE DES MATIÈRES.




Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.

